

N° 42
2^{ème} semestre 2008

المجلة المغربية
للعلوم القانونية
والسياسية
والاقتصادية

**REVUE JURIDIQUE, POLITIQUE ET
ECONOMIQUE DU MAROC**

**Revue éditée par la Faculté des Sciences Juridiques,
Economiques et Sociales - Agdal Rabat -**

www.fsjesr.ac.ma

**Les opinions exprimées dans cette revue sont strictement
personnelles à leurs auteurs**

Numéro du dépôt légal à la Bibliothèque Générale et Archives: 7/76

Réalisation: Société Orientale – Rabat
E-mail : *so.orientale@gmail.com*

REVUE JURIDIQUE, POLITIQUE ET ECONOMIQUE DU MAROC

éditée par

**La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales
- Rabat Agdal -**

Directeur: Lahcen OULHAJ.

Comité de rédaction:

Latifa EL MAHDATI, Farid EL BACHA,
Alhassan RHOU, Rajae NAJI, Abdelilah EL
ABDI, Mohammed MADANI, Miloud
LOUKILI, Afifa HAKAM, Mustapha
BOULOUIZ, Hassan RAISS, Mohammed
ABOUCH, Abderrassoul LEHADIRI.

Secrétariat de rédaction:

Khadija OUAZZANI CHAHDI.

ADMINISTRATION

B.P. 721, Boulevard des Nations Unies – Agdal –Rabat.

Abonnement annuel (2 numéros)

Maroc	140 DH
Etranger.....	140 DH + port
Vente directe, tarif étudiant.....	30 DH le numéro

Modes de paiement: Espèces ou virement bancaire à la Trésorerie Générale du Royaume
au compte n° 40220

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

B.P. 721, Agdal – Rabat



SOMMAIRE

En langue française

Etudes et doctrine

	<i>En hommage au Pr. Michel Moret...</i>	
	- <i>Hommage du comité de rédaction</i>	7
	- <i>Témoignages :</i>	
	* <i>Mohammed BERRADA.....</i>	9
	* <i>Driss LARAKI.....</i>	15
	* <i>Mustafa BOULOUIZ.....</i>	19
	- <i>Texte inédit de Michel MORET : Les termes de l'échange.....</i>	21
<i>Ahmed GHAZALI</i>	<i>De la contribution du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle à la formation du Droit de la communication audiovisuelle.....</i>	31
<i>Ahmed BELHAMRI</i>	<i>La diplomatie des villes, une diplomatie en quête de statut.....</i>	45
<i>Noureddine JALLAL</i>	<i>Le projet d'autonomie du Sahara: régionalisation élargie ou indépendance ?.....</i>	61
<i>Lahcen OULHAJ</i>	<i>Globalisation, migrations internationales et pauvreté: un point de vue marocain</i>	73

<i>Abdenbi MERZOUKI & Sanae SOLHI</i>	<i>Relations Maghreb-Europe dans le cadre de la politique européenne de voisinage: Evaluations et perspectives</i>	99
<i>Abderrahmane MEBTOUL</i>	<i>Le futur rôle de l'Etat en Algérie: efficacité économique et justice sociale</i>	135
<i>Hassan RAISS</i>	<i>Le concept de paradigme de T. KUHN</i>	147
<i>Gabriel Zomo YEBE</i>	<i>Les problèmes de l'agro- industrie gabonaise: Ineffi- cience technique ou inefficacité allocative ?</i>	179

En langue arabe

Etudes et doctrine

<i>Latifa EL MAHDATI</i>	<i>Le concept du procès équitable.....</i>	7
<i>Malika SERROUKH</i>	<i>La condition politique des femmes dans la société marocaine en mutation.....</i>	19

Hommage au Professeur Michel Moret.

En dédiant une journée scientifique au Professeur Michel Moret, la Faculté et son Département de sciences économiques escomptent, au delà du devoir de mémoire, contribuer à la transmission aux jeunes générations d'étudiants et de chercheurs de la méthode, du style et de l' « esprit Moret ».

Un esprit marqué par un attachement sans failles à l'idée de grandeur qui ne peut être que consubstantielle à la mission pédagogique et de recherche.

Un esprit qui a su, toute une vie durant, administrer la preuve que passion, rigueur scientifique et académique, loin d'être antinomiques doivent au contraire converger vers plus d'ouverture et de tolérance et partant de réussite professionnelle.

Un esprit qui a su de 1950 à 2005, de l'Université de Phnom-Penh à celles de Casablanca, de Dakar et de Rabat voguer dans le temps et l'espace avec un dynamisme et une jovialité légendaires sans que ses brillants enseignements de théorie économique, de micro économie ou de relations économiques internationales ne prennent aucune ride et sans que s'émoussât la maestria avec laquelle il dirigeait ses amphithéâtres.

C'est cet esprit que la revue de la Faculté entend restituer, ne serait-ce que partiellement, à travers la publication d'un rapport inédit que le regretté Michel Moret avait présenté le 16 octobre 1955 en clôture du colloque de l'Association Française de Sciences Economiques et d'un triple témoignage de Mrs-Mohamed Berrada, Driss Laraki et Mustapha Boulouiz .

Comité de rédaction de la revue ■



TEMOIGNAGE DE L'AMI

Mohammed BERRADA (*)

Michel

Tu avais souhaité qu'après ta mort je rappelle quelques morceaux choisis de ta vie... Je n'étais pas ton étudiant mais très vite, lorsque j'ai intégré la Faculté de Droit de Rabat comme maître de conférence en 1968, nous sommes devenus collègues et ensuite amis... et depuis comme tous les amis... on échangeait nos confidences!

Alors j'ai appris à t'apprécier... avec tes qualités et tes défauts...

Noble mission que de parler de toi... mais les mots ne suffisent pas, tant ta vie a été riche en événements, en analyses, en débats, en écriture, en actions, en relations et en passions.

Tu es né il y a 87 ans !

Tu as toujours été séduit par les débats et les idées économiques et tu as donc décidé après le bac de poursuivre des études d'économie. Très jeune docteur en sciences économiques, ta passion pour l'économie tu as voulu la transmettre, et tu as décidé de préparer l'agrégation, aux côtés de grands futurs professeurs et hommes politiques, tels que Raymond Barre et d'autres encore.

Ton apprentissage en tant que professeur d'économie, tu as voulu le faire dans les pays en voie de développement! Noble destinée: ces pays recouvrent leur indépendance et tu disais que la véritable indépendance résidait dans leur formation... et tu as choisi le Cambodge! Tu y as laissé un souvenir inaltérable... l'élite intellectuelle d'aujourd'hui se rappelle de ton cours sur la pensée économique...

Tu as décidé ensuite d'enseigner à Dakar... c'était en 1954... une Faculté de droit où tu as eu des discussions passionnées avec des

(*) Enseignant chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Université Hassan II, Ain Choc, Casablanca.

professeurs célèbres comme Samir AMINE... Il y avait dans cette Faculté un jeune sénégalais qui venait de soutenir sa Thèse de doctorat et qui a été recruté en tant que maître assistant... tu t'es lié aussitôt d'amitié avec lui et son épouse française, séduit par la rigueur de sa pensée et son sens de la démocratie... son nom: Abdoulah WADE...

Beaucoup de cadres sénégalais se rappellent tes cours magistraux d'économie politique!

Tu as demandé ensuite au ministère de l'enseignement supérieur français qui se préparait à t'affecter à la faculté de droit de Marseille, que tu souhaitais continuer à enseigner dans le cadre de la coopération... et tu as choisi le Maroc!

C'était en 1961... tu as rejoint la faculté de droit de Rabat... tu as enseigné donc dans cette faculté et dans son annexe de Casablanca, avec d'autres professeurs français comme les Vaux, Palazzoli... Décroux...

Noble destinée: ta mission d'œuvrer pour la transmission du savoir au profit des générations des pays qui recouvrent leur indépendance... tu la poursuis avec passion !

Michel

Tu n'es plus parmi nous... mais tes idées, ton style, ta méthode de transmission sont restés, ancrés dans nos réflexes...

Ton nom évoquera à jamais tout un itinéraire d'initiation à l'économie politique pour des générations de lauréats de la faculté de sciences juridiques économiques et sociales marocaine...

Deux cours fondamentaux pendant les 44 années d'enseignement: l'économie politique de 1^{ère} année, les relations économiques internationales en 3^{ème} année et en 4^{ème} année!

Un grand professeur des relations économiques internationales t'a qualifié de génie de la clarté... dans tes cours et dans tes écrits.

Tes nombreux étudiants, enseignants et cadres du monde économique et des administrations se rappellent de la teneur et du cachet de

tes cours magistraux qui résonnaient dans les locaux de la faculté... dans les salles de la CTM... ou dans le grand Amphi de la salle Mirabeau ou de la cathédrale de Casablanca, ou celui de la Faculté des Sciences de Rabat, ou du Grand Maghreb... ou celui de la faculté de la route d'El Jadida...

Michel

Tu avais une manière particulière de capter l'attention des étudiants, une tonalité gaie et interpellante, captivante... mais tu étais surtout un pédagogue qui accepte le débat et la remise en cause... tu disais que rien n'est figé et tout peut changer et que les idées doivent évoluer avec le temps qui change en permanence... quelle belle perception des défis de la mondialisation d'aujourd'hui !

Tu avais toujours privilégié la rigueur scientifique aux élucubrations de l'idéologie économique... mais tu as toujours su faire preuve de réalisme dans tes propos...y compris dans tes réflexions sur l'évolution du libéralisme marocain... je me rappelle des débats passionnants avec notre cher ami et regretté Aziz Belal sur les politiques de développement au Maroc, un autre professeur émérite marqué par la modestie et l'honnêteté intellectuelle et qui par ses convictions a imprimé des générations d'étudiants... tu disais... « les idées marxistes, c'est bien pour alimenter les débats... mais le libéralisme au Maroc... il doit garder les pieds sur terre, c'est-à-dire se construire sur les réalités sociales du pays... »... Tout le monde garde l'image d'un professeur modeste mais riche dans ses démonstrations... !

Michel

Tes cours étaient célèbres par leur théâtralité! Qui ne se rappelle de Jacqueline, étudiante de première année à Rabat à qui tu demandais de s'asseoir à la première rangée de la classe avant de commencer ton cours... tu disais qu'elle était une source d'inspiration dans tes démonstrations... et souvent, il y avait plusieurs jaquelines au premier rang... et ton inspiration n'en était que plus grande !

Mais en définitive, c'était Lise, étudiante en droit que tu avais choisie pour être la campagne de ta vie ! Et depuis, tu l'avais soutenu pour terminer ses études, présenter sa thèse de doctorat d'Etat et partir enseigner le droit des affaires à la faculté de droit à Paris...

Lise Danan ! Une Marocaine... quelle destinée!! Tu avais choisi une marocaine pour être la campagne de ta vie... une juive ! Au départ, tu es venu comme coopérant français, mais très vite tu es devenu marocain, totalement intégré dans ta nouvelle patrie !

Tu étais attaché à Lise... Tu lui as donné beaucoup d'amour qui te l'a rendu en une énorme tendresse !! Vous étiez fortement attachés l'un à l'autre et tous ceux qui venaient vous rendre visite dans cette modeste petite maison mais célèbre d'Ain-Diab, où se rencontraient des personnalités d'horizons différents, savaient que vous formiez le couple le plus uni du monde... Lise est partie, emportée par la maladie... il y a 5 ans ! C'était, tu me le disais, une partie de toi qui est partie aussi... et que la vie n'avait désormais plus de sens... Il n'y a plus de cœur car ton amour n'est plus là... et quand il n'y a plus de cœur, on ne peut plus faire de cours... on n'a plus le cœur de transmettre... Alors tu as arrêté tes cours à la faculté !

Et Lise a vécu ce qu'a vécu un rêve

L'espace d'un instant,

Mais ton cœur y a planté sa sève

Il a été emporté par le temps !

Et ta maladie s'en est aggravée...

Et tu nous as quittés !

Michel

Tu as choisi il y a 45 ans de vivre au Maroc, de participer au développement économique de ce pays, par la formation de ses élites... tout au long de ces années, tu as côtoyé l'élite marocaine... mais tu as toujours su garder une position de neutralité positive sans interférence dans les débats politiques intérieurs !

Tu as vécu la plus grande partie de ta vie sur le sol marocain, tu t'es marié avec une marocaine et vécu avec des marocains... et tu as exprimé le souhait d'être enterré sur le sol marocain...

Tu n'as jamais été passionné par les choses matérielles, tu as toujours mené une vie sobre... et ce que tu possédais tu en as fait don par testament :

- à lalla Rquia en ce qui concerne ta maison, ta gouvernante de toujours...

- à tes étudiants en ce qui concerne tes livres et qui se trouvent actuellement à la bibliothèque de la faculté de Casablanca.

Mais ce que tu as laissé, Michel, est bien plus important !

Tu as laissé dans nos cœurs le souvenir d'un professeur émérité marqué par le culte du dialogue, de l'esprit d'ouverture, de la tolérance, du sens de la rigueur scientifique avec une immense modestie... et ce n'est pas par hasard que tu repose pour l'éternité sur le sol marocain, terre de toutes les cultures, en tant que chrétien, à côté des musulmans et à côté des juifs! Alors ici, personne ne t'oubliera !

14 septembre 2005 ■



TEMOIGNAGE DE L'ASSISTANT

Driss LARAKI (*)

Les ressources humaines constituent la véritable richesse de toute nation aspirant à son intégration dans le processus du progrès et de la croissance économique et de développement social et culturel que connaît le monde aujourd'hui

L'intérêt qu' a porté le Maroc au début de l'indépendance à la question de l'enseignement et particulièrement à l'université et la formation des cadres s'inscrivait pleinement dans le cadre de cette préoccupation.

Préoccupation de préparer la relève des cadres étrangers dans l'administration, la justice, l'enseignement et l'entreprise et donc doter le pays de ressources humaines nécessaires à son développement

D'éminents universitaires français ont porté main forte à ce choix et à cette volonté nationale, en s'inscrivant pleinement dans une démarche innovante de formation « accélérée » mais consistante de jeunes cadres marocains.

Je voudrai rendre hommage, à cette occasion, à tous ces universitaires étrangers qui ont contribué activement à cette démarche volontariste et je citerai particulièrement le doyen VEAU les professeurs madame Veau et messieurs Robert, Lesquier, Palazoli, Abraham Frois, Michel Rousset, et bien évidemment notre professeur Michel Moret auquel nous rendons hommage aujourd'hui

(*) Enseignant chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Université Mohammed V, Agdal, Rabat.

Cela me ramène à mes années d'étudiant où le cours du professeur Moret constituait pour nous tous, économistes, juristes et publicistes, un moment agréable et profitable.

Sa façon d'introduire de l'humour tout en exposant des schémas théoriques installait une interaction favorable à une meilleure assimilation rendant ainsi l'accès à l'analyse économique plus aisée.

Cette démarche pédagogique centrée sur l'étudiant ne correspond-elle pas à l'esprit de la réforme pédagogique en cours dans nos universités ?

Cette même démarche je l'ai retrouvée dans le cadre de mon travail auprès du professeur Moret en tant qu'assistant.

Animé, comme nous l'étions, de l'ambition de participer à la formation des cadres futures de notre pays, fiers de nos acquis en sciences économiques et sûrs de nos choix théoriques, nos rapports professionnels avec monsieur Moret pouvaient s'avérer difficiles

Il n'en était rien. Son élégance, sa parcimonie et sa rigueur ont permis de dépasser tout clivage. Agrégé qu'il était, il savait comment s'y prendre pour nous apprendre le métier d'enseigner tout en enseignant

Sa démarche a été :

- d'abord de travailler en équipe dans le cadre de réunions régulières de préparation, de coordination et de programmation des travaux dirigés ainsi que de préparation des épreuves d'examen.

- ensuite d'élaborer un support pédagogique, renouvelé et révisé annuellement, pour les étudiants, si nombreux dans les années soixante dix du siècle passé.

Permettant ainsi à ses assistants d'uniformiser d'une certaine manière leurs TD tout en faisant prévaloir leurs compétences personnelles

Le fait important de cette approche pédagogique c'est que les années se suivaient et les matériaux pédagogiques se renouvelaient et s'actualisaient à chaque rentrée universitaire

Je ne peux clore ce témoignage sans rappeler l'importance qu'accordait le professeur Michel Moret à la théorie, considérant que « les

faits ne parlent pas d'eux même » d'où la nécessité de la conceptualisation et de la théorisation. La connaissance en sciences économiques aujourd'hui ne peut pas se passer des différentes approches et des différentes méthodologies qu'ont développées les économistes à travers le temps.

Merci Professeur, merci monsieur Moret de nous avoir transmis la rigueur du savoir scientifique et de nous avoir initiés à cette noble mission d'enseignant ■



TEMOIGNAGE DE L'ANCIEN ETUDIANT

Mustafa BOULOUIZ (¹)

L'honneur qui m'est fait aujourd'hui d'apporter ce témoignage en tant qu'ancien étudiant du PR Michel Moret est aussi grand que lourd à porter.

L'honneur est grand, parce qu'il me permet, 35 années après avoir suivi les enseignements du PR Moret de dire tout haut ma reconnaissance et ma gratitude à un professeur et un pédagogue hors pair et à un fêru de la science économique.

Le professeur Moret avait réussi la gageure de passionner ses étudiants et de les intéresser aux dédales et à l'écheveau combien ésotérique de la théorie microéconomique néoclassique.

Il avait ce don de naviguer, avec une aisance remarquable à l'intérieur des tribulations d'un consommateur rationnel en quête d'une ophélimité maximale par égalisation du TMS- ce fameux TMS tant redouté par les étudiants de l'époque - avec le rapport des prix. Il était tout aussi à l'aise quand il s'agissait de percer les secrets du producteur rationnel, de la fonction de production Cobb-Douglass ou CES ou encore des modes de fonctionnement des marchés concurrentiels, monopolistiques ou oligopolistiques, de l'équilibre walrassien ou de l'optimum parétien.

La parfaite maîtrise par Michel Moret de l'univers microéconomique de la théorie néoclassique n'avait d'égal que son acharnement pédagogique à la faire partager par l'ensemble de ses étudiants économistes, privatistes ou publicistes puisque à l'époque les trois sections suivaient le même cours d'économie politique.

C'est en effet, lorsqu'il sentait que son message n'était pas passé comme il l'aurait souhaité, quand jaillissait du fond de l'amphithéâtre le fameux « Monsieur on n'a pas compris » que Michel Moret donnait toute la

¹ Enseignant chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Université Mohammed V, Agdal, Rabat.

mesure de sa pédagogie et de son talent. Il avait l'art d'accompagner ses étudiants, de les prendre par la main jusqu'à les amener à bon port.

Dans l'esprit et la démarche de Michel Moret, le cours magistral était aux antipodes de cette conception un peu vieillotte qui veut que le professeur détenteur unique de la connaissance, se contente de transmettre à des apprenants un savoir figé et immuable. Il avait l'art de titiller la curiosité intellectuelle de ses étudiants en les poussant, voire en les acculant, à réagir à ses hypothèses ou ses démonstrations. Bref, il ne concevait le travail que dans un amphithéâtre vivant, un amphithéâtre-agera où la parole ou la question de chaque étudiant était entendue et respectée.

Au delà de sa pédagogie, ce que nous garderons de Michel Moret, c'est sa remarquable ouverture d'esprit et son rejet épidermique de toute forme de dogmatisme. Ses étudiants de la promotion de 1974-1975 garderont toujours présent à l'esprit qu'il n'a pas hésité un seul instant, malgré son néoclassicisme déclaré, à introduire dans son cours de Relations Economiques Internationales, un nouveau chapitre ayant trait à la vision marxiste et tiers-mondiste du sous-développement que portaient à l'époque des auteurs comme Ermanuel, ou Gunder Franck.

L'honneur d'apporter un témoignage d'étudiant sur Michel Moret est également lourd à porter.

En effet, quelque soit la valeur de ce témoignage qui reste en fin de compte un égrenage de bons souvenirs, je reste persuadé que les contours de la personnalité de Michel Moret sont autrement plus denses et plus riches. Son apport à la science économique, son humanisme, son amour pour notre pays où il a demandé à être inhumé, l'image forte qu'il a laissée auprès de ses étudiants, ses collègues et ses amis ne peuvent pas tenir dans le modeste témoignage d'un de ses anciens étudiants. C'est l'université marocaine dans son ensemble qui doit lui rendre hommage, comme elle doit le rendre à tous ceux qui, avant ou après Michel Moret, du professeur Aziz BIAD au professeur KADIRI, ont fait don de leur savoir pour son épanouissement ■

LES TERMES DE L'ECHANGE (*)

Lors du colloque de Monaco, en 1950, le professeur Robertson avait souligné que, en annonçant une amélioration des termes de l'échange, on peut raisonnablement vouloir dire trois choses au moins. Nous en rappellerons quatre :

1) Les prix d'exportation ont monté relativement aux prix d'importation. Ce sont alors les termes de l'échange nets qui sont évoqués ;

2) Le volume global des importations s'est élevé par rapport à celui des exportations. On se réfère désormais aux termes de l'échange bruts.

3) Les facteurs nationaux de la production acquièrent, en échange de leurs produits, plus de marchandises qu'auparavant. Ce sont les termes de l'échange factoriels qui sont en cause, et plus précisément les termes factoriels simples.

4) Les facteurs nationaux acquièrent plus de facteurs étrangers qu'auparavant, étant entendu qu'il s'agit d'une acquisition indirecte par l'intermédiaire des produits échangés. Les termes de l'échange sont toujours factoriels, mais doubles.

La dernière notion représente, aux yeux de Robertson, les « véritables » termes de l'échange. Cependant, la notion la plus courante est bien la première. C'est notamment elle qui participe aux débats touchant l'équilibre de la balance des paiements, et c'est celle qui faisait l'objet du colloque de Royaumont. Les deux rapports qui ont été présentés et les débats qui ont suivi ont d'ailleurs montré qu'il n'était pas inutile de revenir sur cette notion familière et de préciser son intérêt pratique.

Le premier rapport, présenté par M. GERARD MARCY, envisageait l'aspect théorique du problème. Les principaux thèmes ont été groupés

* Texte inédit de la communication présentée par le Pr. Michel MORET dans le cadre du colloque de l'Association Française des Sciences Economiques, Royaumont, 16 octobre 1955.

autour de deux préoccupations centrales, correspondant aux deux parties principales du rapport :

- l'action du change sur les termes de l'échange et la balance des paiements;

- le comportement autonome des termes de l'échange et son action sur la balance des paiements.

Les termes de l'échange ont donc été saisis successivement comme variable dépendante, puis indépendante.

Il s'agissait, sous la première optique, de préciser d'abord les effets-prix. Ceux-ci ont été longtemps traités, comme le rappelle le rapporteur, avec une simplicité un peu effrayante. La théorie classique supposait qu'une dévaluation ne pouvait qu'entraîner une détérioration des termes de l'échange et une amélioration de la balance. Or, on sait qu'une dévaluation peut très bien provoquer une amélioration des termes de l'échange (tout en assurant l'équilibre) et qu'elle peut d'autre part conduire à une détérioration de la balance. M. Marcy rappelle, à ce propos, la vague de pessimisme qui fut suscitée par les premiers calculs d'élasticités-prix.

Il convenait d'autre part de compléter le jeu des effets-prix par celui des effets-revenu, et d'envisager une synthèse. M. Marcy souligne que toute variation de la balance, sous l'action des prix, entraîne nécessairement un changement du revenu, lequel suscite à son tour une nouvelle modification des quantités importées et exportées ainsi que de leurs prix «... si bien que les prix et les termes de l'échange ne resteront vraisemblablement pas au niveau auquel ils se sont fixés immédiatement après une modification du taux du change ».

Mais, on sait que l'état actuel de la théorie permet tout au plus d'esquisser une combinaison. M. Marcy évoque les efforts tentés par S.S. Alexander² et Maurice Byé. L'analyse actuelle permet au moins de préciser les cas où l'action revenu renforce celle des prix, et ceux où les deux actions se contrarient. Dans la plupart des hypothèses de dévaluation, le résultat que

² S.S. Alexander, « Effects of dévaluation on a trade balance », Staff Papers, avril 1952. Cette étude est analysée par Maurice Byé dans son cours de doctorat, Paris, 1954-1955.

l'on pourrait attendre du seul fait des prix est partiellement annulé par l'action revenu.

La deuxième partie du rapport se situe dans un cadre d'analyse beaucoup plus large puisqu'elle traite du comportement des termes de l'échange au cours des périodes cycliques ou séculaires et de ses conséquences sur la balance des paiements.

M. Marcy expose les principales conclusions de l'analyse cyclique lorsque l'on oppose pays primaires et pays secondaires. Les termes de l'échange deviennent généralement favorables aux pays industriels pendant la dépression. Cette amélioration est logique: les prix agricoles, donc les prix d'importation des pays industriels, subissent le plus souvent une baisse plus forte que les prix industriels, c'est-à-dire d'exportation. La flexibilité plus grande des prix agricoles provoquera de même une détérioration des termes de l'échange des pays industriels, pendant l'expansion. Les pays agricoles subissent la loi inverse. Leurs termes de l'échange suivent le cycle.

Cependant, il y a, en plus, un effet d'asymétrie. Les réactions dans la phase descendante ne sont pas absolument symétriques de celles de la phase ascendante. Or, l'asymétrie jouerait contre les pays primaires: leurs termes de l'échange se détériorent plus dans la dépression qu'ils ne s'améliorent dans l'expansion. Les pertes et les gains ne pouvant être compensés, le problème d'une adaptation du taux de change, au sortir de chaque phase cyclique, se trouve posé. Le comportement des termes de l'échange peut ainsi conduire à une modification du change.

Désavantagés dans la courte période, les pays primaires le seraient-ils également dans la longue, où prennent place les changements de structure? M. Marcy se réfère ici aux études de l'O.N.U. et à celle de W.W. Rostow.

L'analyse historique fait apparaître une série de longues vagues, et non pas une tendance continue à la détérioration des termes de l'échange primaires, comme on l'a parfois avancé. De la fin du XIX^e siècle jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les pays primaires semblent connaître un trend séculaire descendant, mais il y a eu auparavant une phase montante, et c'est à nouveau le cas aujourd'hui.

Une analyse du déséquilibre de structure Europe/U.S.A. clôt le rapport. Elle reprend la distinction fructueuse proposée par Kindleberger entre déséquilibre au niveau des produits et au niveau des facteurs. Dans le premier cas, la production offerte n'est pas adaptée à la demande internationale. Dans le deuxième, la production n'utilise pas rationnellement les forces productives, ceci parce que le rapport des prix des facteurs ne correspond pas à leur abondance relative. Ainsi, en Italie, le travail est trop cher, eu égard à son abondance. Il en résulte que le facteur travail est utilisé avec parcimonie, et l'économie fonctionne avec chômage.

Le deuxième rapport, présenté par M. Raymond- Bertrand, complète parfaitement celui de M. Marcy. Il examine l'évolution d'un rapport d'échange précis, sur une période limitée: le rapport d'échange France/A.O.P., entre 1938 et 1954. En fait, ce rapport d'échange est conçu de façon spéciale: c'est celui qui intéresse la population autochtone, et non pas le territoire A.O.P. Un tel rapport d'échange (ou de tels termes de l'échange) peut se révéler apte à éclairer les discussions relatives au bien-être de la population indigène. Nous ne précisons pas plus le contenu de ce rapport, puisqu'il est reproduit dans cette revue.

Les débats qui ont suivi ont porté sur l'ensemble des deux rapports. Ils étaient présidés par M. JEAN WEILLER. Nous indiquerons l'essentiel de la discussion, laquelle a été centrée sur trois thèmes: l'intérêt de la notion de termes de l'échange, les difficultés de l'enregistrement statistique, le calcul des résultats à attendre d'une dévaluation.

I. L'intérêt de la notion de termes de l'échange

Le point commun à toutes les interventions est le suivant: les termes de l'échange constituent un instrument nécessaire à la compréhension et à la direction des relations internationales, mais non suffisant.

Que l'on veuille expliquer un état donné de la balance des paiements, ou que l'on se propose de l'améliorer, on doit, en plus des termes de l'échange, prendre en considération:

1 ° Les prix internes.

Il est nécessaire de connaître, déclare M. Jacques Rueff, les prix des produits qui ne sont pas échangés, mais qui pourraient l'être s'ils étaient moins chers. Les termes de l'échange, en retenant exclusivement les prix des marchandises qui passent la frontière, laissent échapper l'essentiel du problème. C'est dire que les calculs effectués jadis par référence à la théorie de la parité du pouvoir d'achat, et qui concernaient l'ensemble des prix, étaient plus significatifs.

C'est également le point de Vue de M. JEAN WEILLER et de M. JACOB-SEN. Il faudrait enregistrer les prix des produits exportables à un taux de change plus bas.

M. Maurice Byé défend une thèse analogue, mais en se plaçant du point de vue de l'importation: c'est la différence entre le prix d'importation et le prix du produit national de substitution qui décide de l'importation, non les termes de l'échange.

2° Les coefficients intéressant le jeu du revenu.

M. ROBERT MARTOLIN estime que l'on doit toujours compléter la connaissance des termes de l'échange par celle des propensions marginales à l'importation. Un état donné de la balance peut en effet s'expliquer pour des raisons autres que celles des prix. Tout dépend en fait de la conjoncture. Selon la situation, c'est l'instrument prix ou revenu qui fournira l'explication essentielle. Si l'on est conduit à se référer à la propension marginale à l'importation, il convient de raisonner sur des propensions particulières, calculées par groupes de produits. M. Marjolin rappelle l'importance accordée à la propension marginale à l'importation de produits alimentaires, lors de l'élaboration du plan de développement italien.

M. WOITRIN rappelle quelques cas concrets se rapportant aux années trente. La Tchécoslovaquie, pour avoir dévalué sans prévoir un coefficient de sécurité tenant compte de l'effet-revenu, a dû renouveler sa dévaluation deux ans plus tard. La Belgique, forte de cette expérience, a prévu, lors de la dévaluation de 1935, la marge nécessaire de sécurité.

3° Les tendances psychologiques.

On doit tenir compte de l'existence de zones où l'on a tendance à acheter et à vendre. C'est M. DUMONTIER qui parle. A prix égal, on donne la préférence à un pays déterminé, qu'il s'agisse de l'importation ou de l'exportation. Le cas allemand est typique.

4. Les autres termes de l'échange.

Ne convient-il pas d'éclairer les termes de l'échange nets par les termes bruts et factoriels ? M. R. Bertrand reconnaît l'intérêt de la dernière notion, qui tend à exprimer l'évolution du bien-être. Cependant, c'est essentiellement dans le long terme qu'il importe de recourir à la notion, c'est-à-dire lorsque l'on a des chances d'enregistrer des variations sensibles de la productivité. D'autre part, la quantification de la notion se heurte à des difficultés statistiques jusqu'ici non résolues.

II. Le problème statistique.

Il s'agit, d'une part, d'apprécier les modes de pondération utilisés pour le calcul des indices courants, d'autre part d'examiner la composition de l'indice spécial présenté par M. Raymond Bertrand.

Sur le premier point, nous avons regretté que les indices ne fussent pas calculés selon la formule idéale d'IRVING FISHER. M. RENE BERTRAND a rappelé les avantages et inconvénients respectifs des méthodes de Laspeyres et de Paasche. C'est la dernière qui a été retenue en France. On calcule, en fait, un indice des valeurs moyennes, en divisant l'indice des valeurs par celui du volume, lequel répond à la formule de Laspeyres. En procédant de la sorte, on retrouve la formule de Paasche: Il serait sans doute préférable d'adopter la formule de Fisher, mais cette dernière exige des calculs complexes, et il est probable que les résultats fournis seraient peu différents.

Le même problème de pondération se pose évidemment pour le rapport d'échange présenté par M. RAYMOND BERTRAND. C'est-à-dire, faut-il se référer à la structure passée (Laspeyres) ou actuelle (Paasche) des échanges ? Mais un problème, supplémentaire se présente : l'établissement d'une pondération valable pour l'indigène, qu'il s'agisse d'une pondération

sur consommation passée ou présente. Cette pondération suppose d'ailleurs que l'on ait résolu, au préalable, la difficulté suivante: quels produits retenir parmi ceux échangés par le territoire ?

On doit connaître tout ce que l'indigène achète et vend. A l'importation, l'indice retient la plupart des biens de consommation, à l'exclusion des biens d'investissement. M. MAURICE BYE, qui se réfère notamment à des observations communiquées par M. Capet, propose d'exclure certains produits tels que le vin, et en revanche de réintroduire les biens d'investissement.

La composition du panier d'exportation pose moins de problèmes, mais peut-on se référer, comme on le fait, à des prix d'exportation F.O.B. ? M. GUGLIELMI souligne qu'entre ces derniers prix et ceux payés aux producteurs la différence est grande. Dans les territoires anglais, où des calculs analogues ont été opérés, elle est moins importante. Mais on ne dispose pas, rappelle M. Raymond Bertrand, de statistiques sur les prix payés aux producteurs dans les territoires français. D'autre part, on peut admettre comme hypothèse vraisemblable, que les prix payés aux producteurs et ceux F.O.B. évoluent parallèlement.

Enfin M. WOITRIN devait évoquer quelques séries établies dans le cadre des relations Belgique/Congo belge. Il constate à ce propos que la ligne générale d'évolution est la même, ici et là.

III. Calcul des résultats à attendre d'une dévaluation

MM. BERTRAND et MARCY ont évoqué dans leurs rapports les formules de Joan Robinson, et plus précisément la formule complète faisant appel aux quatre élasticités: élasticité de la demande nationale d'importation, élasticité de la demande étrangère des exportations nationales, élasticité de l'offre nationale d'exportation, élasticité de l'offre étrangère des importations nationales. Peut-on connaître ces élasticités? Pratiquement, non. L'économètre nous fournit des élasticités « d'importation » et « d'exportation » qui sont simplement assimilables, et en tout cas assimilées, aux élasticités de demande (nationale d'importation, et étrangère des exportations nationales). Munis des élasticités « d'importation » et « d'exportation », considérées comme représentatives des élasticités de

demande, on pourra seulement pratiquer la formule simplifiée de Joan Robinson. La formule complète apparaît inutilisable, faute de pouvoir la remplir.

Considérons alors que la formule simple soit satisfaisante et que les élasticités qui lui sont fournies soient correctes. Son application fera-t-elle apparaître, en général, un effet pervers ou classique ? C'est-à-dire, la dévaluation a-t-elle une vocation à détériorer ou améliorer la balance des échanges ?

M. RENE COURTIN constate que l'on n'attribue plus à l'effet pervers l'importance qui lui était accordée par les économistes anglo-saxons, il y a quelques années. On enregistre un certain retour à la position classique. La réalité n'a pas évolué, mais on met simplement en doute les premiers calculs d'élasticités, lesquels avaient déclenché une vague de pessimisme. L'effet pervers apparaît, aux yeux de M. Courtin, comme un cas très spécial. Il existerait à l'égard de pays relativement spécialisés, pourvus d'un monopole, par exemple le Brésil. Ce dernier pays est pratiquement seul vendeur de café, et doit en conséquence compter essentiellement sur l'élasticité de la demande de consommation étrangère de café, laquelle se confond avec l'élasticité de la demande étrangère de café brésilien. Pour un pays européen, la situation est très différente. S'il dévalue, la demande étrangère qui s'adresse à lui sera élastique, car la substitution internationale jouera en sa faveur. La présence de concurrents permet de se substituer à ces derniers. On doit donc compter sur l'élasticité de substitution et non pas sur la seule élasticité de consommation. Ainsi, M. Courtin ne pense pas que la France, par exemple, ait à craindre un effet pervers.

Sans doute est-il nécessaire de disposer de calculs d'élasticité valables. Comme le souligne M. PAUL COULBOIS, l'économiste ne dispose pas encore des éléments qui lui permettraient de dire à un ministre des Finances s'il doit dévaluer ou non.

A propos de ce débat dévaluation, M. Maurice Byé a rappelé que le taux de change doit être choisi en considération non seulement du niveau des échanges que l'on souhaite mais encore de la structure que l'on désire se donner. Le choix d'un certain taux de change implique en effet celui d'une certaine structure. On peut, par exemple, concevoir deux taux de change,

chacun assurant l'équilibre de la balance, et donc constituant un taux d'équilibre, mais favorisant une production différente.

On est donc en présence de plusieurs structures possibles, comptabilités avec l'équilibre. Comment alors, dans ces conditions parler d'une structure normale? C'est la question que posait M. JEAN MERIGOT, à la fin du débat ■

MICHEL MORET

Royaumont, 16 octobre 1955.



« DE LA CONTRIBUTION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE A LA FORMATION DU DROIT DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE »

Ahmed GHAZALI (*)

Introduction

Relativement limitée il y a quelques années encore au Maroc, l'utilisation de la terminologie « droit de la communication audiovisuelle »¹ fait aujourd'hui l'objet d'une diffusion sans précédent, aussi bien dans les milieux académiques et professionnels spécialisés que dans les discours journalistique et grand public.

Ce phénomène, pour le moins singulier, reflète en fait une réalité tout aussi récente et dynamique. D'un droit rigide fondé sur le monopole étatique et marqué par une dichotomie fondamentale, séparant une dimension publique exclusivement basée sur un outillage normatif administratif d'un espace privé s'accommodant de situations de fait basées sur des instruments contractuels non divulgués, le secteur marocain de la

(*) Enseignant chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Université Mohammed V, Agdal, Rabat.

¹ Dans la conception juridique latine dominante, cette expression renvoie principalement aux normes régissant les activités de radio-télévision tous supports confondus, à l'exclusion de la cinématographie et de ses dérivés, qui lorsqu'ils sont visés, donnent lieu à l'utilisation du concept voisin mais plus vaste de « droit de l'audiovisuel », englobant aussi quelques fois les aspects relatifs à la propriété littéraire et artistique propres au secteur. Et cette dichotomie est toujours valable même si des liens de plus en plus étroits tendent à s'établir entre les domaines en question (programmation, coproduction...).

communication audiovisuelle² est passé en moins d'une décennie à un droit énergique dont le référentiel est la liberté de communication dans la légalité.

N'oublions pas en effet que dès le début du XX^{ème} siècle, l'activité audiovisuelle au Maroc se trouve ceinturée, par ricochet, dans le cadre d'un monopole d'Etat visant initialement les télécommunications³. Et cette confusion originelle perdurera...

Il faudra attendre le début des années 1980 pour que, suite à d'incessants débats internes et de vives critiques internationales, les pouvoirs publics commencent à battre en brèche, de facto, le monopole étatique, en permettant la création de la première radio non publique, Médi 1. Un peu moins d'une décennie après, une deuxième brèche vient ébranler le monopole de jure: bien que faisant l'objet d'ardentes critiques de la part des professionnels et de la société civile à cause de l'absence de publication du cahier des charges par lequel l'Etat marocain « ...renonçait pour vingt ans à

² La loi n° 77-03, qui régit actuellement cette activité, la définit en son article premier comme étant « ... toute mise à la disposition du public ou de catégories de public, par un procédé de télécommunications, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée ». Cependant, cette conception téléologique de la communication audiovisuelle est en proie aux attaques incessantes du progrès technologique dont la « convergence » est aujourd'hui la manifestation la plus flagrante. Bien que relativement extensive et donc suffisamment élastique pour englober non seulement la radio-télévision mais également une partie non négligeable des applications de l'Internet, cette définition ne résout pas pour autant le dilemme engendré par ce dernier concernant la délimitation des frontières entre la communication au public et la correspondance privé, étant donné que seul l'usage des techniques de télécommunications à des fins de publication de contenus diffusés à destination du public constitue l'objet du droit de la communication audiovisuelle (les échanges privés relevant d'autres disciplines juridiques). Or, les mêmes réseaux ou supports servent désormais à diffuser, simultanément ou alternativement, des contenus destinés ou non au public, voir même dont la nature publique ou privée n'est pas facile à établir.

³ Même si la radiotélévision n'existait pas encore à proprement parler, le Décret royal du 25 novembre 1924 ratissait effectivement assez large pour pouvoir l'inclure par la suite, puisqu'il instituait un monopole en ce qui concerne « ... La transmission, l'émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature par fil, radioélectricité, optique, systèmes électromagnétiques ». Par ces deux derniers termes, on pourrait aisément considérer que le texte était déjà apte à intégrer même les nouveaux médias électroniques.

un service public au profit d'une société privée »⁴, 2M International est alors perçue, par les observateurs nationaux et étrangers, comme un événement majeur dans le P AM, dont la véritable signification n'est autre que la volonté du pouvoir d'initier une libéralisation progressive du secteur.

C'est donc là tout le paradoxe sociologique dont souffrira le droit de la communication audiovisuelle. Le pouvoir cherche invariablement à apaiser le climat social sans lâcher prise sur le contrôle politique de ce secteur stratégique. La libéralisation économique sur fond d'interventionnisme politique qui s'en suit crée tout au long des années 1990 une situation anachronique et ambiguë qu'il devient de plus en plus difficile de légitimer moralement mais aussi juridiquement, sur le plan interne comme sur la scène internationale. Les autorités publiques sont alors amenées à se rendre à l'évidence: la consécration de la liberté de la communication audiovisuelle signifie désormais inéluctablement la renonciation *de jure* au monopole d'Etat ainsi que la mise en place d'un cadre légal et réglementaire précis.

Cette nécessité se fait d'autant plus pressante que le service public audiovisuel lui-même se base sur un outillage administratif peu structuré, si ce n'est en termes de tutelle administrative, puisque la Radio Télévision Marocaine, créée au début des années 1960, est directement rattachée au Ministère de l'Information. Et le fait qu'elle accédât au statut d'Etablissement public aux termes du Décret royal du 22 octobre 1966 ou qu'elle bénéficiât d'un budget annexe sous tutorat de l'Etat grâce à la Loi de Finances de 1968 ne changeât rien à cette situation. Ni le décret de 1978 portant organigramme de son Ministère de tutelle, ni celui de 1971 portant statut de ses propres fonctionnaires, ni celui de 1994 portant son organigramme même ne seront en mesure de définir clairement les missions, droits et obligations de la RTM vis-à-vis du public, que ce soit en matière de

⁴ Le gouvernement signera à cet effet, avec la SOREAD, une convention en date du 20 février 1988. Pour plus de développement Cf. Laarbi Messari: « L'initiative privée dans l'information audiovisuelle: le public a désormais une voix » in La revue Marocaine de Recherche en Communication, n° 3 spécial, novembre 1994, Publication de l'Institut Supérieur du Journalisme.

déontologie des programmes, de neutralité de l'information, d'activité publicitaire ou d'obligations de production et de diffusion. . .

C'est donc le 30 septembre 2002 qu'un pas historique est franchi grâce au Décret-loi n° 2-02663 qui vient enfin lever institutionnellement, en les abrogeant, les dispositions du dahir du 25 novembre 1924 relatives au monopole de l'Etat en matière de radiodiffusion, qui avaient été maintenues par l'article 111 de la loi n° 24-96 du 7 août 1997 relative à la libéralisation du secteur de la Poste et des Télécommunications. Annonçant l'avènement d'une nouvelle ère pour le droit de la communication audiovisuelle au Maroc, ce texte confie l'octroi des autorisations de création des entreprises de radio et de télévision à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, créée juste un mois auparavant par le Dahir n° 1-02-212 du 22 jourmada II 1423 (31 août 2002).

S'inspirant sans nul doute encore une fois des enseignements tirés de l'expérience des nations ayant une longue tradition libérale en matière de communication audiovisuelle, les pouvoirs publics prirent donc conscience du fait que la nouvelle politique de l'Etat en la matière ne pouvait avoir de sens qu'en présence d'une nouvelle instance: une autorité indépendante de régulation.

Mais l'étape la plus importante pour le passage d'une logique monopolistique à une logique pluraliste sera sans nul doute la promulgation de la loi n° 77-03⁵ qui, comme le rappelle son Préambule, constitue « ... *un jalon important dans le processus visant à mettre en place le cadre juridique de la libéralisation de ce secteur...* ».

Cette loi, outre la définition d'un certain nombre de concepts fondamentaux, pose les principes de base de la communication audiovisuelle en général, dont le premier n'est autre que la liberté, sous réserve entre autres du respect de la dignité humaine, du pluralisme, de l'ordre public et des valeurs fondamentales du Royaume du Maroc.

Elle détermine ensuite le régime juridique du secteur privé, déclinant les différentes modalités et conditions d'accès à ce dernier, notamment par le

⁵ Dahir n° 1-04-257 du 25 Kaada 1425 (7janvier 2005).

biais d'un système de licence basée sur cet instrument central qu'est le cahier des charges. Elle encadre aussi l'activité des sociétés nationales de l'audiovisuel public, en leur traçant des objectifs précis et une organisation particulière, le tout devant faire l'objet d'un cahier des charges dûment publié et contrôlé. Elle prévoit enfin des sanctions pénales, civiles et administratives aux différentes infractions qu'elle établit par ailleurs.

Et même si en tant qu'expérience première, elle n'appréhende pas encore exhaustivement certaines problématiques actuelles comme celles découlant de la TNT, de la convergence, de la filialisation des activités sectorielles ou encore de la concurrence entre opérateurs, la loi n077-03 représente néanmoins un point de rupture conceptuel et pratique avec l'approche traditionnelle du droit de la communication audiovisuelle, basé jusque là sur des méthodes juridiques approximatives.

Cela confirmera en tous cas la constitution d'un bloc juridique de la communication audiovisuelle, bien différencié de celui des télécommunications ⁶, avec une architecture dont les grandes orientations ou tendances sont notamment la pluralité du secteur privé (et par extension la transparence du régime de ses entreprises), le dynamisme du secteur public, l'éthique des contenus, la promotion de l'industrie nationale des programmes, la diversité culturelle et le pluralisme politique et social (pendant et hors des périodes électorales).

A partir de là, bien que fort complexe dans sa dimension pragmatique et quotidienne, le rôle du régulateur en devient tout tracé: garantir le pluralisme nécessaire à une société démocratique, mais également définir les conditions pratiques d'exercice de la liberté audiovisuelle nouvellement consacrée par la loi n077-03.

Pour ce faire, comme le prévoit son Dahir constitutif, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle dispose d'une part de la Direction Générale (DGCA), qui regroupe les services administratifs et

⁶ Le droit de la communication audiovisuelle est sous l'emprise de la notion d'intérêt général, celui des télécommunications est régi par les notions de confidentialité, de protection de la vie privée, et récemment de concurrence entre opérateurs.

techniques ainsi que le personnel nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

D'autre part, elle comprend le Conseil Supérieur de la communication audiovisuelle (CSCA), l'organe délibérant de l'institution qui est doté, outre le fait de donner son avis au Roi, au Parlement et au Gouvernement sur toutes les questions relatives au secteur, de larges prérogatives⁷ allant de la simple capacité de suggestion de modifications législatives ou réglementaires jusqu'au pouvoir de sanction des opérateurs audiovisuels, en passant par la délivrance des licences d'édition et l'assignation des fréquences y afférentes, l'approbation des cahiers des charges des sociétés nationales, l'édition des normes juridiques ou techniques applicables à la mesure d'audience, ou encore la mise en place des règles nécessaires au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion⁸.

En pratique, cela se traduit par la mise en œuvre d'une action réellement indépendante et spécialisée. Les moyens budgétaires et humains mis à sa disposition témoignent de cette volonté politique d'assurer le bon exercice de sa mission de régulation.

Sans trop s'attarder sur la notion de régulation, notons simplement ici qu'elle constitue une manière souple d'encadrer l'évolution des marchés et activités en question⁹. Le Président du CSA français Hervé Bourges disait-il fort justement à ce propos que « ...*La régulation est une forme moderne de l'intervention de l'Etat dans un secteur économique, afin de préserver les intérêts supérieurs de la collectivité, et de remédier aux dérives qui pourraient affecter le fonctionnement harmonieux et équilibré d'un marché. La régulation, en préservant un certain nombre de principes intangibles, qui ne doivent pas être remis en cause par les lois du marché, permet néanmoins de laisser la plus grande liberté et la plus grande autonomie aux acteurs professionnels. C'est en cela que la régulation est un choix moderne, libéral, raisonnable. Développer la régulation, c'est se donner un*

⁷ Voir l'article 3 du Dahir n° 1-02-212 du 22 jourmada 111423 (31 août 2002).

⁸ Voir l'article 22 du Dahir n° 1-02-212 du 22 jourmada II 1423 (31 août 2002).

⁹ En cybernétique, l'on a tendance à définir globalement cette notion comme étant le fait de maintenir en équilibre, d'assurer un fonctionnement correct d'un système complexe.

cadre dans lequel il est possible, progressivement, d'abandonner des réglementations trop contraignantes»¹⁰

Pour le cas du Maroc, il s'agissait en l'occurrence pour le CSCA, dans un premier temps, de moduler les obligations des diffuseurs en fonction des réalités du marché et de la situation institutionnelle, à un moment donné que l'on pouvait qualifier de transitoire, tout en veillant à développer une approche stratégique des implications juridiques et pratiques de cette démarche basée sur l'efficacité et la neutralité, dont l'inscription dans nos schémas juridiques et administratifs n'était pas gagnée d'avance.

Depuis la fin de l'année 2004, date à laquelle a débuté le fonctionnement effectif de la Haute Autorité, c'est donc en opérant une synthèse sans cesse ajustée des différents intérêts publics pris en compte par le législateur, tout en tirant rapidement les enseignements des quelques années d'expérience libérale, que le Conseil Supérieur de la communication audiovisuelle veille désormais à réaliser le passage définitif d'un système de monopole sous tutelle de l'exécutif à un modèle pluraliste où coexistent un secteur privé concurrentiel et un secteur public affranchi, tous deux soumis à des règles largement balisées par la loi et les règlements.

C'est donc cette tâche délicate, consistant à transposer ou à matérialiser la décision politique et son pendant juridique sur le terrain, que nous allons tenter d'explicitier dans la présente communication.

À cette fin, il sera nécessaire dans un premier temps de repousser les limites de l'analyse juridique classique, en vue de mettre en exergue tout le travail de balisage du terrain opéré par le CS CA qui, grâce à une approche progressive, consista avant tout à aller au devant des résistances et des habitudes des différents acteurs, nouveaux et anciens, avec pour objectif principal celui de participer à la préparation du secteur de la communication audiovisuelle par le biais de sa structuration juridico-institutionnelle et organisationnelle (première partie).

Après cela, il nous sera plus aisé de rentrer dans le vif du sujet, en exposant la production normative du CSCA puis en analysant son impact

¹⁰ Propos tenus lors d'une réunion des régulateurs européens tenue le 8 mars 1998 à l'Institut International des Communications de Londres.

sur la formation du droit de la communication audiovisuelle marocain (deuxième partie). Nous terminerons enfin cet exposé en procédant à une énumération synthétique de la jurisprudence du CSCA, faisant uniquement ressortir les principes dégagés tout en tâchant d'opérer les parallélismes nécessaires avec ses soubassements légaux (troisième partie).

Première partie: Participation à la structuration juridico-institutionnelle et organisationnelle du secteur de la communication audiovisuelle

1) Relations institutionnelles et approche progressive: essence de la démarche.

a) Les « négociations » avec le Gouvernement à l'occasion de l'adoption par le CSCA des cahiers des charges des sociétés nationales de l'audiovisuel public.

b) ANRT / HACA: des relations standardisées par une convention cadre de coordination.

c) La rencontre avec les professionnels du secteur publicitaire.

d) Approche progressive et accompagnement.

2) Le cahier des charges en tant qu'outil central de la participation du CSCA à la formation du droit de la communication audiovisuelle.

a) Le service public et ses missions.

b) Le secteur privé: à nouveaux droits nouvelles obligations.

c) De la théorie à la praxis.

3) la distribution de services audiovisuels.

a) La régularisation des distributeurs de services satellitaires.

b) Le communiqué de presse du 24 octobre 2005.

c) L'ADSL.

d) Le principe de la responsabilisation des distributeurs.

4) L'avis du CSCA rendu à Sa Majesté le Roi, relatif à la restructuration institutionnelle du secteur audiovisuel public et l'Avis au Gouvernement au Sujet de la loi n° 77-03.

5) Le Guide pour la protection du jeune public.

Deuxième partie: La production normative

1) Les normes: une catégorie centrale.

a) Les normes relatives au respect du pluralisme: une pierre angulaire du système.

a.1) La décision du CSCA n° 46-06, du 27 septembre 2006, relative aux règles de la garantie du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales.

a.2) La décision du CSCA n° 14-07, du 25 mai 2007, relative à la garantie du pluralisme politique pendant la période des élections législatives générales (2007) dans les medias audiovisuels.

b) Les normes relatives à la mesure d'audience: réglementation d'un domaine sous-jacent.

2) Le pouvoir de recommandation et de définition: une forme plus souple d'intervention.

a) La recommandation du CSCA du 27 juillet 2005 relative à la couverture des procédures judiciaires par les opérateurs de communication audiovisuelle.

b) La recommandation du CSCA du 17 juillet 2007 aux opérateurs audiovisuels publics et privés à l'occasion des programmes de la période électorale.

c) La décision du CSCA n° 27-07 du 31 octobre 2007 et la problématique des services relayés: un exemple de l'activité définitionnelle de la HACA.

3) La réglementation de l'appel à concurrence.

4) Le CSCA à l'international.

a) La HACA et la coopération internationale: promouvoir et fructifier les réseaux

b) Une illustration par un cas particulier: la future déclaration sur la régulation des contenus satellitaires

c) L'avis sur la CETT

Troisième partie: Pour une lecture synthétique de la fonction interprétative de la loi, un condensé de la dimension jurisprudentielle

1) La position de principe du CSCA en matière de respect du pluralisme: objectivité et modération.

a) Complexité intrinsèque de la décision du CSCA en règle générale: les données de l'équation ou la recherche du point focal d'équilibre entre la subjectivité politique des plaintes et la neutralité organique du régulateur.

b) Etudes de cas: les grandes décisions du CSCA et leurs enseignements.

b.1) La décision du CSCA n° 06-05 : le caractère non absolu et non général du principe de pluralisme dans le domaine de la communication audiovisuelle.

b.2) La décision du CSCA n° 23-05 : l'obligation d'informer de la tenue des congrès nationaux des organisations politiques en tant que satisfaction minimale du droit de ces organisations à l'accès équitable au service public de la communication audiovisuelle et du droit du public à l'information;

b.3) La décision du CSCA n° 08-06 : l'attribution équitable de la parole à toutes les parties ou l'abstention de toute couverture en

tant que mesure d'objectivité et d'impartialité des opérateurs de la communication audiovisuelle en cas de litige portant sur la légitimité des organes représentatifs d'une formation politique, notamment lorsque ce dernier est soumis aux tribunaux.

b.4) Décision du CSCA n° 01-07 du 10 janvier 2007 relative à la plainte déposée par la fédération royale marocaine de tai jitsu et de sambo contre la soread 2M :

- * L'information du téléspectateur de l'existence d'un différend sur la représentation en tant que fait ne pouvant constituer un manquement aux règles professionnelles, à partir du moment où la prise en compte de la diversité des sources et de l'équilibre des points de vue est respecté par l'opérateur.
- * L'information du public sur les actualités, y compris sportives, en tant qu'une des missions principales du service audiovisuel public.
- * Non habilitation juridique de la HACA à se prononcer sur la capacité légale d'un intervenant à représenter une personne physique ou morale en cas de litige sur la question.

b.5) la décision du CSCA n° 16-07 : Confirmation de la distinction pluralisme hors/pendant les périodes électorales.

- * Classification d'émissions-débats traitant de sujets généraux comme n'entrant pas dans le cadre de la campagne électorale concernant les élections relatives au renouvellement du tiers des membres de la chambre des conseillers.
- * Création de la notion de « programmes de sensibilisation » devant observer le principe de pluralisme en dehors des périodes électorales.

b.6) La décision du CSCA n° 30-07 : la non attribution de la parole à un des acteurs directement concerné par la couverture d'événements, afin d'informer le public de sa position vis-à-vis de

ces derniers, nonobstant le fait que l'opérateur n'ait pas été invité à le faire, en tant que manquement au principe de pluralisme d'opinions.

c) Un bilan satisfaisant: la faiblesse du contentieux administratif ou l'affaire du FFD.

2) Le CSCA et le droit de réponse: la décision du CSCA n° 04-05, du 1er février 2005, relative à la plainte formulée par le Parti de Justice et du Développement à l'encontre de la SOREAD 2M.

a) Le respect vigilant du public dans son intelligence et sa capacité à se forger une opinion propre en tant qu'obligation d'un service public audiovisuel sujet et acteur du projet démocratique du Maroc moderne.

b) La responsabilité de l'opérateur, lors du traitement des questions susceptibles de provoquer des controverses au sein de la société, et particulièrement pour ce qui est des programmes au cours desquels la parole est donnée à des invités ou à des téléspectateurs, de veiller à l'équilibre, au sérieux et à la rigueur des prises de parole dans le respect de l'expression pluraliste des divers courants d'idée et d'opinion.

3) Le cas de la décision n° 42-06 : entre droit de réponse et information pluraliste.

a) Non habilitation légale du CSCA à auditionner des témoins.

b) liberté de communication audiovisuelle = liberté d'analyse et de commentaire des faits et événements en fonction de ligne éditoriale des opérateurs mais dans le respect de la dignité de la personne humaine et sans formulation de jugements de valeurs non fondés, généraux et absolus;

c) Droit de la personne dont la déclaration est sollicitée de la conditionner par l'enregistrement de ses propos également par ses propres moyens

d) Le concept de « diligences professionnelles » en matière de couverture médiatique d'un événement intéressant l'opinion publique.

4) La question de la publicité: entre intérêt public et logique de marché.

a) Les référentiels.

b) Les grands principes de la jurisprudence du CSCA en matière de publicité audiovisuelle.

b.1) En matière de publicité interdite.

b.1.1) La décision du CS CA n° 05-05, du 4 mars 2005, relative à campagne publicitaire télévisée de la société Médi Telecom sur le thème «engagements tapis rouge» : Le principe selon lequel lorsque les services objet d'une publicité concerne un secteur qui n'est constitué que de deux opérateurs, l'identification implicite du concurrent visé par les messages publicitaires est dès lors aisée.

b.1.2) la décision du CSCA n° 04-06, 06 mars 2006, relative au spot publicitaire diffusé sur Radio MEDI 1 pour la promotion des produits et services «SHELL»: L'utilisation d'expressions comme « les seuls» et « la seule », ou de toutes expressions analogues, de portée générale et absolue, peuvent être source de confusion et de contestation, d'où la nécessité d'éviter leur utilisation chaque fois que l'annonceur n'est pas en mesure de prouver, par le seul contenu du spot publicitaire, qu'elles correspondent à une réalité précise et identifiable comme telle.

b.1.3) La décision du CSCA n056-06, du 29 novembre 2006, relative au spot publicitaire faisant la promotion du circuit commercial « EMO » diffuse sur 2M, CASA FM ET MEDI 1 : Le principe selon lequel l'utilisation dans un spot publicitaire de la mention "gain garanti" devrait s'appuyer sur un engagement réel et objectivement vérifiable et être assortie de l'indication de sa nature et de son étendue, tout au moins dans leurs éléments essentiels, l'absence de ces informations étant de nature à induire en erreur les consommateurs,

surtout si le message ne précise pas la nature exacte du service promu.

b.2) Le cas « YAOUMYAT EL FALLAH»: entre publicité clandestine et parrainage.

b.3) L'affaire « Tagger » et la protection du jeune public ■

LA DIPLOMATIE DES VILLES, UNE DIPLOMATIE EN QUETE DE STATUT

Ahmed BELHAMRI (*)

La montée en flèche de la cité constitue aujourd'hui l'une des manifestations les plus marquantes du début du 21^{ème} siècle.¹ Phénomène perceptible, elle domine la scène interne et internationale. Redevenue subitement le centre d'intérêt du monde, la ville consolide sa puissance au plan interne et se positionne en force dans les relations internationales. Incarnant le progrès et la croissance, elle suscite beaucoup d'encre et fait parler d'elle interpellant ainsi chercheurs, universitaires, spécialistes, voire même sociologues, politologues ainsi que la doctrine.

De fait, le monde d'aujourd'hui est celui de la ville. Ses interventions et ses modes de gestion et de gouvernance contribuent pour une large part au développement économique et social ainsi qu'à la prospérité des citoyens. Au plan international, désormais un acteur parmi les acteurs, la cité entreprend et développe des relations extérieures avec les cités voisines ou lointaines ainsi qu'avec des Etats ou des organismes internationaux.

Acteur par excellence des relations internationales, la cité s'avère un des piliers les plus dynamiques voire les plus vigilants et les plus aptes à répondre aux défis de la mondialisation et du terrorisme. C'est aussi un véritable partenaire dans le processus de réalisation de la prospérité économique et sociale. Ce sont là certaines des conclusions émanant de

(*) Chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et sociales, Université Mohammed V, Agdal, Rabat.

¹ Patrick LE GALES, le retour des villes européennes, sociétés urbaines, mondialisation gouvernement et gouvernance, presse de sciences politiques, 2003, 444p ; Dominique Lorrain, la montée en puissance des villes, Economie Humanisme, n° 305, 1989, 6-20 ; Christian CHAVAGNEUX, la montée en puissance des acteurs non étatiques, cahier du GEMDEV, Développement durable: quelles dynamiques? n° 29, Octobre 2003, p. 27-43

réunions internationales auxquelles ont pris part les cités ou leurs associations à travers le monde

Parmi ces réunions figurent justement la rencontre nationale sur les collectivités locales qui a eu lieu à Agadir (2006) ainsi que le forum international de ces mêmes collectivités, Casablanca (2007). L'ensemble de ces réunions consolident certes le positionnement des collectivités locales, en général, et des villes en particulier. Mais, elles attirent l'attention de l'opinion publique et des spécialistes sur le phénomène émergent de la diplomatie des villes. D'apparition relativement récente, ce phénomène renvoie à ce mouvement initié et entrepris dans les relations internationales par des élus aussi notoires que les présidents de villes importantes du Maroc. Diplomates de leurs cités, ils s'engagent sur le terrain des relations extérieures pour favoriser les échanges et la coopération avec leurs semblables ainsi qu'avec des Etats ou des organisations internationales. La diplomatie des cités est ainsi née à côté de la diplomatie du pouvoir central. Elle reflète cette pratique nouvelle entreprise voire développée par des présidents élus d'entités territoriales infra- ou sub-étatiques dépourvues de compétences internationales définies et reconnues par le droit international et la coutume diplomatique.

Le concept de diplomatie des villes rend donc compte de cette nouvelle modalité de relations internationales dont les acteurs sont des démembrements territoriaux de l'Etat Central. Il s'agit là assurément d'un phénomène nouveau tant le point de départ remonte au lendemain de la seconde guerre mondiale. Pris à l'initiative d'hommes et de femmes, responsables ou leaders, souvent des maires ou des hommes politiques, il vise au départ à réagir contre les hostilités de la guerre et les substituer par des relations de coopération et d'échange entre les populations. C'est ainsi que naît le jumelage et plus tard la coopération décentralisée pour servir de support aux relations établies entre les collectivités locales intéressées. Néanmoins, s'il était au départ un phénomène purement occidental, il ne tarde pas à envahir toutes les collectivités locales de la planète. Exerçant ainsi une émulation, il n'épargne ni les villes du sud, ni les villes du nord encore moins celles de l'Est. Autant dire qu'il fait tâche d'huile aussi bien dans les pays fédéraux que dans ceux unitaires étant donné la vague de décentralisation et de démocratie locale qui envahit le monde. Il tend dès

lors à devenir une manifestation banale qui fait partie de la vie publique locale. Cette dynamique rend compte de l'intégration progressive d'une réalité aussi décentralisée que légitime dans le paysage diplomatico-administratif du pouvoir central. Aujourd'hui, elle prend de plus en plus d'ampleur grâce aux relations entreprises et développées par la diplomatie des villes. Cette montée en force des cités dans les relations internationales actuelles tend à devenir une constante qui fait partie du kaléidoscope de la scène internationale. De fait, les villes prennent l'habitude de développer des relations extérieures avec leurs semblables ainsi qu'avec des Etats étrangers. Elles se déploient hors des frontières nationales dans l'ignorance la plus totale du droit international public et de la pratique diplomatique.

Mues par l'intérêt général, elles veulent participer à l'effort de développement. Aussi, s'engagent-elles sur le terrain diplomatique soit avec des collectivités locales semblables soit avec des Etats ou des organisations internationales bouleversant les relations internationales ainsi que le droit international voire les coutumes et pratiques diplomatiques. Dans ce vaste mouvement, elles assistent à des négociations et réunions internationales, participent aux conférences internationales et signent des conventions avec leurs homologues ainsi qu'avec des Etats étrangers voire même avec des organisations internationales.

Autant dire que la diplomatie n'est plus finalement un exercice du seul pouvoir exécutif. De plus en plus de régions, en général, et des collectivités locales voire des villes, en particulier, sans attributions internationales reconnues et garanties par le droit international et la pratique diplomatique, s'engagent dans les relations internationales grâce à leur diplomatie.

Finie donc l'époque où les Etats furent les seuls acteurs des relations internationales². La mondialisation de l'économie et les transformations opérées dans les rapports internationaux conjugués aux effets du terrorisme ont profondément changé la face du monde. De fait, jamais les relations internationales n'ont subi autant de mutations voire de métamorphose que

² Francis AMAKOUÉ, *Le déclin de l'Etat en droit international public*, l'harmattan 2001, 316 p.

depuis l'émergence de la mondialisation au début de ce 3ème millénaire. D'internationales voire d'interétatiques qu'elles furent mettant aux prises les seuls Etats, ces relations n'ont cessé de se développer pour devenir transnationales voire mondiales.

Les performances accomplies en matière de moyens de communication et d'information (E-mail, portable, fax, net, etc...) ne sont pas étrangères à cette mutation. Les transformations de l'espace international sous l'effet des poussées du régionalisme et du particularisme, l'impact du flux migratoire et le renforcement du terrorisme depuis le 11 Septembre affectent la configuration de la scène internationale. D'où l'aboutissement à une structure composite et diversifiée faisant place à la fois à des entités étatiques voire interétatiques (Etats, Organisations gouvernementales, ...) qu'à des entités extra-étatiques (Entreprises Multinationales, Organisations non gouvernementales, Terrorisme, Industrie, Capital, Mafia, Diasporas etc.).

Dès lors, le monde des entités non étatiques côtoie et s'interpénètre dans le monde des entités étatiques voire interétatiques. Ces deux mondes se bousculent mais cohabitent dans les relations internationales.

Néanmoins, si le monde des Etats cherche à consolider sa puissance et sa légitimité dans les relations Internationales, celui des entités infra étatiques est porté, en revanche, à développer son autonomie voire à promouvoir sa souveraineté³ et à remettre ainsi en cause et les frontières et le pouvoir.

Cette évolution qui n'est pas prise en compte par le droit et tout particulièrement le droit International Public demeure rebelle à toute conceptualisation. Elle atteste de l'incapacité des instruments de droit à suivre et à régir voire à accompagner une telle mutation. L'indifférence voire la lenteur du droit international à réagir à une telle évolution dénote sa carence voire son insuffisance. Dès lors, l'affaiblissement voire l'impuissance d'un tel droit à s'adapter à un tel chamboulement le confine à la remise en cause et ainsi à la contestation.

³ Francis AMAKOUÉ, *Le déclin de l'Etat en droit international public*, l'harmattan 2001, 316 p.

De fait, devenu obsolète et anachronique ⁴, le DIP (Droit International Public) souffre de multiples lacunes et imperfections. On comprend dès lors qu'il fasse l'objet de tentatives de supplantation : le droit transnational, le droit international des affaires et le droit international des contrats font leur cheminement et proposent une panoplie de solutions pour régir les relations internationales. Autant dire que le droit international public est l'objet de crise. Celle-ci semble s'installer d'abord dans sa structure. Autrefois dénommé le DIP général, il est aujourd'hui réparti en autant de disciplines juridiques disparates (droit international du développement, droit international de la coopération, droit du commerce international) qu'il lui est difficile de veiller au maintien de sa cohérence voire de son harmonie.

Ce dérapage plausible la fois dans la structure des relations internationales et dans celle du droit des gens augmente la confusion, mais fait ressortir une série de bouleversements notables depuis le 11 Septembre: fin de la prééminence des Etats en tant qu'acteurs exclusifs du système international, fin de la primauté du DIP, fin des monopoles des Etats dans des domaines de souveraineté aussi notoires que la fiscalité, justice, sécurité, frontières, diplomatie etc.).

Or, c'est ce contexte de crise et d'incertitude qui s'est avéré favorable à l'émergence et au développement de pratiques internationales. Ces pratiques ont été nourries dans les relations internationales dans l'ignorance totale du droit et des coutumes diplomatiques. Parmi ces coutumes figure justement la pratique de la diplomatie des villes. Est-ce à dire que les cités ont réussi à infiltrer la diplomatie d'Etat, monopole exclusif du pouvoir central ?

La réponse semble relever de l'évidence.

La scène internationale est aujourd'hui le témoin de l'émergence et de l'essor de cette pratique nouvelle entreprise à l'initiative des entités décentralisées: la diplomatie des villes.

⁴ Bernard BADIE, *Un monde sans souveraineté, les Etats entre ruse et responsabilité*, FAYARD, Paris, 1999, 306 p.

Cette diplomatie est initiée grâce à l'audace et au rayonnement personnel de quelques présidents de conseils de villes ⁵ impériales parmi les plus nanties au Maroc. Phénomène en gestation, elle n'a pas encore trouvé sa structure définitive. Néanmoins, elle semble faire son cheminement.

De fait, grâce à ses élus locaux, la diplomatie des cités ne cesse d'initier et de développer en direction de l'étranger des relations extérieures avec ses homologues ainsi qu'avec des Etats étrangers.

Autant dire que la diplomatie des villes s'active dans le concert des relations internationales. Ainsi, elle organise à Marrakech en 2006 la réunion du 2ème conseil mondial des cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

Ce Conseil, instance suprême de décision, rassemble la totalité des maires du monde et gouvernements locaux membres. Il cherche à dynamiser et activer le rôle de la diplomatie des cités au sein du système des Nations Unies, institutions spécialisées comprises. Son souci principal est de faire participer la jeune diplomatie urbaine à la définition des choix stratégiques et de promotion de la paix. Il vise ainsi à accroître la place et le rôle des pouvoirs locaux et à consolider leur influence dans la gouvernance mondiale. De même qu'il cherche à renforcer la place de leurs associations dans le monde.

Fort de sa représentation à travers le monde, englobant près de la moitié de la population, il se veut le porte parole de la diplomatie locale. Aussi, n'épargne-t-il pas le moindre effort pour chercher à tisser et à renforcer les relations et contacts avec ses homologues ainsi qu'avec l'O.N.U.

Dans cette stratégie, la diplomatie des villes met en exergue le principe de l'autonomie locale et régionale pour réaliser les objectifs du millénaire relatifs à la lutte contre la pauvreté. Les collectivités locales réalisent une bonne proportion (70%) de ces objectifs, les élus étant très proches des besoins des populations dont ils représentent et défendent les intérêts. Mobilisant l'ensemble des moyens mis à sa disposition, la

⁵ Ministère de l'Intérieur, Répertoire des présidents des collectivités locales, Centre de documentation des collectivités locales, 2004, 608 p.

diplomatie urbaine se déploie à cet égard comme un véritable agent du développement. Elle réussit à établir un pont avec les multiples collectivités locales par delà les clivages politiques, culturels et les barrières psychologiques. Les perspectives en termes de modification des conditions de vie des collectivités et d'amélioration du bien être économique et social des populations s'en sont trouvées améliorées. La diplomatie locale s'est avérée ainsi un acteur de taille dans le combat contre le sous-développement et la pauvreté voire l'exclusion sociale. On comprend qu'elle soit reconnue agent du développement. Sa raison d'être principale est d'être utile et de participer au bien être social du pays. Cette qualité est reconnue à un moment où les politiques de développement suivies par l'Etat, le privé et les organisations internationales (ONU, OCDE, ...) ont connu l'échec. Cette reconnaissance n'est pas fortuite.

La diplomatie urbaine constitue la structure de mobilisation de toutes les entités non étatiques qui œuvrent dans son sillage (ONG, capital, entreprise, hôpitaux,) mais aussi la cellule de rassemblement des énormes potentialités et richesses sociales culturelles. Elle sert de support à l'organisation et à la réalisation des gestes et actes de solidarité internationale. Elle constitue la meilleure plate forme à la concrétisation des stratégies et programmes de coopération voire d'intégration sociale (lutte contre l'exclusion, intégration des immigrés et clandestins, offre d'emploi etc.).

Autant de qualités qui font des diplomates locaux des interlocuteurs valables en matière sociale et culturelle en face de l'Etat et des organisations internationales.

Cette ascension n'aurait pas été possible sans les efforts louables fournis par les élus pour combattre le sous développement et la misère voire l'exclusion et la marginalisation.

Néanmoins, dans leur combat quotidien, ces élus ne peuvent rien contre les maux qui déchirent la société s'ils ne sont pas soutenus par le mouvement de l'opinion. Expression de la volonté des citoyens, ces élus se révèlent très utiles à la fois pour la collectivité et la société civile. Les efforts déployés et les ressources mises à contribution servent souvent à

répondre aux attentes et aspirations des populations. La diplomatie locale constitue à ce titre une diplomatie de proximité au service des citoyens. Elle forme avec l'Etat, la famille et les organisations internationales l'une des pierres angulaires du monde d'aujourd'hui. Elle intervient dans tous les domaines d'activité humaine avec le peu de ressources et de moyens dont elle dispose. Les performances accomplies et les résultats atteints attestent des sacrifices et efforts déployés. D'où un renforcement de son image de marque auprès des Etats et des organisations internationales.

Les résultats réalisés sont synonymes de l'efficacité et des initiatives entreprises. La diplomatie de proximité s'est ainsi révélée opérationnelle dans sa relation avec l'Etat dont elle relève mais aussi dans les rapports avec d'autres collectivités locales. Néanmoins, les meilleures performances sont accomplies dans ses rapports avec la collectivité.

En constant contact avec les citoyens dont elle sert les intérêts, la diplomatie des villes s'est révélée être une diplomatie de proximité au service des membres de la collectivité. Elle est au plan des réalisations un chantier de résorption des problèmes d'urbanisation, des équipements, des infrastructures, du transport et des investissements. Mobilisée et motivée pour le développement, c'est à elle que revient le mérite des nombreuses actions sociales qui ont modifié le quotidien des citoyens. Considérée comme la plus proche de la réalisation des intérêts directs des citoyens, elle investit les secteurs de l'eau et de l'électricité du fait de leur impact sur le cadre de vie des citoyens. L'action dans ce domaine est complétée à la fois par des programmes de réhabilitation et d'extension des réseaux urbains, d'appui à la maîtrise d'ouvrages et à la gestion des projets. Ce qui contribue à la maîtrise du développement urbain par la réduction des quartiers clandestins, l'arrêt des habitats insalubres et des bidonvilles. La diplomatie des villes s'avère ainsi un instrument efficace de promotion économique et sociale non seulement au plan de la commune, de la province ou de la région mais aussi au niveau national. C'est ainsi qu'elle s'érige comme le troisième acteur du développement après l'Etat et le secteur privé.

Cellule de base du développement, la diplomatie locale n'est plus cette collectivité qui subit l'action de l'Etat en matière économique et sociale. Elle est maîtresse de son propre plan de développement qu'elle

conçoit et met en application avec les ressources dont elle dispose. Elle participe à la planification nationale par les éléments d'information qu'elle donne. Elle met son patrimoine financier à la disposition de l'Etat pour servir de base à des projets de dimension nationale. Autant d'éléments qui accréditent l'idée qu'avec l'intervention de la diplomatie urbaine, c'est une nouvelle dimension qui est prise en considération. En somme, c'est un nouvel acteur dynamique qui réapparaît avec son lot d'actions et de performances au profit du citoyen.

Ce rôle est reconnu aussi bien par les Etats que par les organisations internationales. Ainsi, le Maroc encourage l'émergence d'une diplomatie des villes et des élus. La France de son côté s'est déclarée prête à appuyer le mouvement des diplomates locaux. Ce mouvement s'intègre dans le cadre des grandes orientations et options voire des intérêts des Etats. La puissance voire la légitimité du pouvoir de l'Etat central n'est pas contestée comme c'est le cas par exemple en Espagne où les régions revendiquent leur autonomie.

En revanche, au Maroc, cette tendance s'inscrit dans le cadre des efforts visant à faire participer les acteurs territoriaux aux perspectives de développement. La ville est perçue comme un facteur de développement économique, social et culturel. Grâce à son rôle de moteur de la croissance, elle constitue une locomotive du développement.

Disposant de ressources relativement moyennes mais de cadres valables et compétents, la cité réalise des opérations de développement mieux adaptées aux réalités et désirs des populations et de l'Etat. Les villes sont spécialisées dans la promotion de ce type d'actions que les Etats Centraux ne peuvent réaliser ou réalisent de façon moins efficiente. Elles mobilisent des potentialités complémentaires et surtout des compétences disponibles localement au sein des services techniques, en particulier.

Etant plus proches des citoyens pour répondre à leurs besoins et préoccupations, les villes ébauchent de nouvelles stratégies de développement et mobilisent de nouveaux moyens. A côté de l'Etat, les cités acquièrent ainsi une force notable et deviennent un cadre de conception et de mise en œuvre des stratégies de croissance. Grâce à leur dynamisme,

de nouvelles potentialités sont mises en valeur, de nouvelles perspectives s'ouvrent et les besoins réels s'expriment dans le cadre de la cité.

Pourvues de connaissances en gestion et administration, elles aident les pouvoirs centraux à se débarrasser de certains des maux qui angoissent le monde: le mal de la faim et de la misère, l'impact de la pollution et de la dégradation de l'environnement, de la marginalisation et du fondamentalisme, de l'émigration et du terrorisme etc.

Ainsi, le bien être social des populations s'en trouve amélioré et les prestations se multiplient en quantité et en qualité.

De nouveaux horizons sont prospectés et des perspectives d'élévation des niveaux de vie des citoyens sont enregistrées. C'est autant dire que les villes ont fait preuve d'activisme dans ce domaine en enregistrant des résultats palpables. En intervenant au profit des déshérités parmi les citoyens, les villes se définissent par le volume et le nombre des actions entreprises et par la qualité des produits et des prestations fournies. Elles se mesurent aussi par le volume et l'intensité voire la diversité des rapports humains générés. N'est ce pas là la preuve qu'elles contribuent à relever les défis et font face aux enjeux de la mondialisation.

Les villes ne sont plus considérées comme de simples entités administratives dont le seul rôle est de faire participer les citoyens à la gestion des affaires communales. Désormais, elles sont un partenaire à part entière de la croissance et du développement. Les cités interviennent dans tous les domaines de l'activité humaine avec le peu de ressources et de moyens dont elles disposent. Aussi, n'épargnent elles pas le moindre effort pour participer à l'effort d'investissement, de consolidation de l'économie du pays et de réalisation des infrastructures de base⁶. Expression des intérêts de l'opinion politique, elles mobilisent tous les moyens et font appel à tout leur potentiel (ressources humaines, matérielles, de services, capital,...) pour participer à la réalisation des perspectives de la prospérité et des bases du développement⁷. Convaincues que la lutte contre le sous développement

⁶ Jean François JOYE, l'action économique territoriale, outils juridiques et logique d'acteurs, l'Harmattan 2002, 496 p.

⁷ idem.

engage non seulement l'effort des citoyens mais aussi toutes les entités intéressées par les perspectives du développement, elles sont d'avis que le nombre fait la force et le rassemblement des énergies et des moyens crée une dynamique qui impulse le progrès et la croissance. Dans cette perspective, aussi bien les ONG, la société civile que le secteur privé œuvrent dans le domaine du développement.

Elles cherchent les investissements nécessaires au lancement des infrastructures de base et à la réalisation des activités d'assainissement, d'électrification et d'adduction d'eau, bref des équipements de base qui assurent les conditions du développement.

Elles multiplient les relations de coopération et d'échanges, saisissent les opportunités offertes et réalisent l'expansion économique et sociale. Néanmoins, dans cette opération de déploiement et d'engagement de moyens, le rôle central revient à la diplomatie des villes.

Prenant conscience de son poids et importance sur la scène, elle se découvre un autre statut. Dépassant le cadre restreint de sa localité, elle prospecte et découvre la coopération interne et internationale et prend conscience aussi de son utilité en matière de développement et de prospérité.

Au plan technique, elle procède aux opérations de transfert de techniques, de technologies, de savoir faire, d'échanges d'information de données et d'expériences dans les secteurs les plus divers, d'où son rôle en matière de coopération technique, financement de projets, formation de cadres, aide au développement...

L'implication dans les divers domaines de la coopération s'est avérée très utile. Les efforts ciblés de la diplomatie des cités pour la promotion de la prospérité et du progrès ont eu des résultats concrets.

Cette diplomatie s'est créée une dynamique qui s'est avérée juteuse pour la population et pour l'Etat central. Son intervention en faveur des pauvres s'est mesurée par les retombées positives générées. Des résultats en termes d'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité publique sont enregistrés. Sans doute, l'Etat central a-t-il fait état à cet égard de ses limites voire de ses lourdeurs et ses contraintes voire même de son impuissance.

Cependant, dans ces activités, les cités acquièrent de la puissance, accumulent de la force et renforcent ainsi leur pouvoir.

De fait, les villes émergent de plus en plus comme des centres d'impulsion économique et sociale de plus en plus adaptés aux besoins des citoyens. Cette vérité se manifeste au grand jour étant donné les difficultés confrontées par l'Etat et le secteur privé. Les insuffisances voire les limites de ces dernières institutions ont consolidé le rôle et la place des villes. Elles ont même suscité un regain d'intérêt et de confiance pour la diplomatie des élus.

Il en résulte un renforcement de leur position à la fois vis-à-vis de l'Etat central qu'à l'égard des organismes internationaux.

Si donc elles acquièrent une dimension internationale qui dépasse leurs frontières propres et celles des Etats, ce n'est pas l'effet du hasard.

Pourvues d'une diplomatie d'élus actifs et dynamiques ⁸, elles défendent les idéaux de paix, de désarmement et de solidarité mondiale dans les enceintes et structures de l'ONU et des autres organisations internationales.

Grâce au tissu associatif d'ONG régionales et internationales qu'elles ont créé à travers le monde, elles se déploient comme des Etats à part entière dans les forums, réunions et négociations internationales.

Elles s'agitent sur la scène des relations internationales, bouleversent les principes du droit international et se comportent comme un acteur. Pourtant, ce déploiement voire ce comportement n'est pas régi voire règlementé par le droit international.

Les diplomates locaux ont beau peser sur les relations internationales mais ils ne disposent pas de statut précis dans les enceintes de l'ONU et des institutions spécialisées. Le Conseil des cités et gouvernement locaux unis (CGLU), depuis sa création, n'a cessé de se démener face à l'ONU pour

⁸ Ahmed BELHAMRI, situation et signification de la diplomatie des collectivités locales dans les relations internationales. Contribution à l'analyse des relations extérieures des pouvoirs locaux à la lumière de l'expérience française et marocaine. Thèse de doctorat d'Etat en droit public, Année 2004, Faculté de Droit de Rabat, Agdal, 615 p.

revendiquer une situation précise et bien définie pour les diplomates locaux du monde.

Le droit international, droit créé par et pour les Etats et dans une moindre mesure les organisations internationales, demeure indifférent aux villes. Pourtant, elles tiennent une place et ont rôle non négligeable dans la gouvernance mondiale. Elles ont établi des relations de travail et de coopération avec la banque mondiale et le FMI. Au plan politique, elles sont entrain de concevoir voire de réfléchir à la formule de dépassement des barrières culturelles et psychologiques entre les civilisations. Pour ce faire, un rapport sera établi sur « l'alliance des civilisations » et sera remis à l'ONU.

Les diplomates locaux ont ainsi développé leurs relations avec l'organisation mondiale. Ils espèrent être l'interlocuteur unique des Nations Unies pour la défense des intérêts des pouvoirs locaux dans le monde.⁹

Dans cette stratégie, ils tablent sur l'acquisition voire l'arrachage d'un statut juridique au même titre que les organismes internationaux associés ou en collaboration avec le système des institutions spécialisées de l'ONU.

Cette stratégie s'avère relativement performante. Les Nations Unies mandatent 2 organismes internationaux pour les représenter au forum international des collectivités locales (2007 à Casablanca) : le programme Gold du PNUD et cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Ces 2 organes prennent la parole et s'engagent dans la discussion internationale au nom de l'ONU. Discuter de toutes les formes de la coopération internationale entre collectivités locales dans une enceinte coiffée et supervisée par l'ONU est un pas avancé dans le cheminement qui mène à l'octroi d'un statut juridique en faveur des villes.

Les cités ont acquis ainsi un poids et un pouvoir tels qu'elles font sentir leurs influences sur les relations économiques internationales. Cette puissance est la conséquence des nouveaux enjeux dont elles sont l'objet.

⁹ Déclaration des gouvernements locaux pour le sommet mondial du développement durable, in Relais N° 16, MAI 2002 P 5.

A la rencontre nationale sur les collectivités locales ainsi qu'au forum international de ces mêmes entités, tous les acteurs confirment le rôle et la place de la ville dans le système de production de la richesse et du développement. Les cités sont au centre de l'économie et de la prospérité et constituent la plaque tournante des opérations d'échange et de coopération.

Cette position au sein du pouvoir du commandement et de la décision voire au centre de la gouvernance mondiale renforce leurs droits et leur confère un rôle fondamental dans la nouvelle répartition des pouvoirs au plan interne et international

Pourtant, il y a un décalage énorme entre cette puissance des cités et le droit: L'inadéquation voire l'inadaptation du droit à la cité. Les villes sont dotées d'une puissance et force telles qu'elles se trouvent au centre des stratégies et des choix fondamentaux. Néanmoins, elles ne disposent pas du moindre statut juridique...

Cette tendance est contrariée par le droit des gens. Ce dernier oppose une fin de non recevoir à la requête des collectivités locales. Néanmoins, si ce droit persiste dans son ignorance d'un mouvement qui accumule de la consistance et de la puissance, parviendra-t-il à maintenir pour autant sa résistance ?

Cette inadaptation est contestée et contestable ¹⁰. Le droit des gens ne fait aucun effort pour prendre en compte les activités et le comportement des cités. Il ne reconnaît que les entités qui ont la forme étatique, d'où sa contestation. Or, jamais un tel droit n'a fait l'objet d'une contestation aussi vive. Outre son formalisme marqué par la souveraineté, il est incapable de tenir compte de l'influence des cités dans les rapports internationaux.

Pourtant, l'adaptation s'avérant nécessaire, une place devrait être faite aux pouvoirs locaux dans la structure juridique internationale. Conférer donc un statut juridique aux villes dans l'ordre juridique international s'avère légitime et souhaitable.

Il y va de l'intérêt des Etats, de l'ONU et des populations qui forment la collectivité entière.

¹⁰ Michel VIRALLY, *le droit international en devenir*, PUF, Paris 1990, 502 p

Les cités détiennent les clés de la décision et du pouvoir et à ce titre, elles ne peuvent évoluer dans la méconnaissance du droit des gens. Elles concentrent leur potentiel et réunissent le maximum de ressources et d'atouts à l'effet de susciter l'intérêt des Etats, du droit international et de l'ONU.

Certes, le droit international se développe dans l'ignorance des villes. Cependant, les cités ne revendiquent qu'un statut d'observateur.

Dans cette quête de statut juridique, les cités mobilisent tous les moyens et recourent à tous les procédés afin de concrétiser leurs vœux et souhaits.

Elles mobilisent associations, ONG, Etats, etc... pour faire aboutir leurs revendications.

Les cités sont certes dans le besoin d'un statut juridique. Cependant, cette revendication, si modeste soit elle, ne fait l'objet d'aucune attention. Les cités ne suscitent que réticence et indifférence.

Cette situation aussi paradoxale n'a pas été sans susciter une réflexion théorique et doctrinale. Ainsi, l'idée est lancée préconisant le changement du Droit international public afin de mieux refléter les réalités de l'ordre juridique international.

Cependant, force est de constater qu'au delà des réticences et des négligences, aucun écho n'est enregistré dans ce sens. Les cités restent méconnues de l'ONU et de l'ordre juridique international.

L'acquisition d'un statut juridique au sein de l'ONU est d'une importance vitale pour la diplomatie urbaine. En plus de l'octroi de la légitimité voire de la reconnaissance politique, un tel statut rehausserait l'image de marque des collectivités locales. Devenues membres à part entière, les villes renforceront leurs potentiels, consolideront leurs forces et deviendront une entité de dimension inimaginable. A ce titre, la ville sera une entité mondiale intégrant tous les acteurs nationaux et internationaux. En dominant l'organisation du monde, les villes gouverneront le monde et la gestion de la cité deviendra une gestion mondiale. Les cités s'érigeront en fin de compte en véritables maîtres du monde.

Cependant, au delà des spéculations, force est de constater la montée en force des villes dans les relations internationales. Annonçant la civilisation du III^{ème} millénaire, elles ne peuvent rester à la marge de l'histoire et de la civilisation encore moins à l'écart des décisions les plus importantes. Leur influence voire leur puissance est telle que la nécessité impose de leur octroyer ce qu'elles réclament.

N'est ce pas là une reconnaissance de la dynamique enclenchée et des performances accomplies ? ■

LE PROJET D'AUTONOMIE DU SAHARA: REGIONALISATION ELARGIE OU INDEPENDANCE ?

Noureddine JALLAL (*)

En guise de prologue, il nous paraît primordial d'apporter les trois remarques suivantes:

- Le conflit du Sahara est un conflit qui a traversé trois décennies. Mais si sa substance demeure la même, des bouleversements de taille, ont affecté non seulement l'espace régional, mondial mais essentiellement le concept d'Etat-nation et son rôle dans la problématique du développement ¹.

- La lecture de ce conflit est restée depuis des années prisonnière d'une vision passionnée et passionnelle, faisant de la maîtrise du terrain, de la mise à niveau et de la valorisation socio-économique de l'espace saharien, une option stratégique efficiente. L'absence d'un relais diplomatique efficient et permanent et d'une vision stratégique dépassionnée ont conduit à l'échec patent de toutes les propositions de résolution du conflit que le Maroc avait présenté.

- L'organisation administrative que le Maroc a connu, depuis le Dahir de 1959 passant par les différentes dispositions « organisationnelles » inscrites, dans les constitutions marocaines, a répondu plus à des impératifs sécuritaires qu'à des injonctions dictées par le souci du développement locale. Ainsi l'esprit de la décentralisation a été vidé de son sens et l'on est

(*) Enseignant Chercheur en Sciences politiques, Faculté polydisciplinaire de Taza.

¹ Isidore Ndaywel E Nziem et Julien Kilanga Musinde (sous la direction). *Mondialisation cultures et développement*. Paris. Maisonneuve et Larose. 2005, 380 pages. Jacques, Fontanel. *La globalisation en « analyse ». géoéconomie et stratégie des acteurs*. Paris. L'Harmattan, 2005, 627 pages. Alain, Joxe *La globalisation stratégique*. *Cahier d'Etudes stratégiques* 40-41. Paris. Book 11. 2006. 299 pages.

toujours dans l'expectative de voir émerger les bribes d'un esprit de gouvernance locale.

En substance, c'est la prise en compte des résultantes de cette combinatoire, relative aux trois remarques, qui nous permettra de mieux apprécier le virage de la diplomatie marocaine et le bien fondée de sa proposition basée sur l'octroie, d'un mode de gestion autonome selon les principes, d'une régionalisation élargie aux populations sahraouis, présentée comme base d'une issue négociée.

I. La régionalisation à l'honneur

Une des grandes difficultés qui a rendu la situation inextricable réside dans le fait que le Maroc et l'Algérie (de part son parrainage inconditionnel à la RASD) ont intégré la dimension conflictuelle à leur structure politique. Cette démarche a contribué à fragiliser les protagonistes puisque la pérennité de leur ordre politique est devenue tributaire de la concrétisation de leurs objectifs respectifs. Ainsi chacune des parties de cette conflictualité s'est lancée dans un processus de légitimation de sa cause en mobilisant des ressources de tout ordre. La polarisation des vues a conduit à l'impasse.

Par conséquent la réactivation récurrente des aspects de cette conflictualité a marginalisé les défis que pose la problématique de développement, qui est passée au second plan et par la même a parasité l'action politique publique en général. L'énergie déployée dans la gestion du conflit a rendu l'économie exsangue. Ces difficultés ont été aggravées par la crise structurelle qui a mis à mal le rôle de l'Etat. L'action de ce dernier s'est trouvée court-circuitée par un ensemble d'invariable d'origine endogène et exogène. Il n'est plus la providence. Dépossédé de la pertinence de son rôle, c'est la notion même de frontière qui s'est trouvée également compromise tant les interdépendances sont légions entre la nouvelle configuration du monde et le modèle Etat-nation, annonçant ainsi la fin et la faillite de ce dernier ².

² Badi, Bertrand et Smouts, Marie-Claude (sous la direction). « L'international sans territoire ». *Cultures et Conflits*, n021-22, printemps été, 1996,422 pages. Constantin,

Or parmi les phénomènes qui ont affecté le modèle de l'Etat-nation l'on peut retenir celui relatif à la notion de régionalisation. Ainsi comme le notait Michel Rousset: «de tous les courants à l'assaut de l'Etat-nation, il se pourrait que celui de la régionalisation fut le plus fort» comme l'écrivait le journaliste André Fontaine (« Feux croisés sur l'Etat-nation », le Monde, 25 mars 1977). Mais il faut bien admettre que cette montée en puissance de l'idée et de la réalité régionale oblige à reconsidérer les bases institutionnelles de l'Etat unitaire (...)»³.

Pourquoi alors cet engouement pour la régionalisation? Il s'agit en fait d'une tendance commandée par la volonté d'assurer une gestion optimale rationalisée des politiques publiques sur l'ensemble du territoire nationale. La démarche locale a pour but de « désengorger le pouvoir central par un mouvement de déconcentration d'autant plus important que le territoire national est plus vaste et la population plus importante »⁴.

Mais cette régionalisation ne doit pas être un effet d'annonce, bien au contraire elle doit répondre à des critères précis. L'espace de la région devient un lieu de déconcentration de pouvoir et un laboratoire réduit pour proposer une politique de développement et d'aménagement du territoire.

De plus cette démarche de régionalisation ne peut être efficiente que si elle correspond dès le départ à une demande et aux aspirations des populations concernées. En d'autres termes le découpage des régions doit répondre a fortiori à une exigence locale et non pas à un dessin imposé par le haut. Ces conditions remplies, l'on peut dès lors envisager la région comme « une entreprise de décentralisation » ou s'exerce une autonomie politique⁵.

François. «*L'informel international ou la subversion de la territorialité* ». In, *ibid.*, pp.311-346.

³ Michel Rousset. *La région, l'Etat et l'Europe, une référence pour le Maghreb ?* In. *La Région et la Régionalisation. Actes du colloque international organisé par le département de Droit public de la faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Marrakech les 10 et 11 mars 2000.* REMALD. séries « *Thèmes actuels* », N° 33, 2001, p. 92.

⁴ *Ibid.*, p. 93.

⁵ *Ibid.*, pp. 93-94.

Ces bouleversements n'ont pas affectés seulement l'Etat, le Monde, le Marché mais également le mode de gestion de l'action publique. Cette nouvelle donne a accouché d'un concept nouveau, polysémique, certes mais devenu incontournable: la gouvernance ⁶. La gouvernance annonce ainsi «un mode de décision politique radicalement nouveau qui correspond à un brouillage des frontières entre sphère publique et l'espace privé (avec aussi un partage des tâches et des responsabilités entre eux), à une atténuation des phénomènes de hiérarchie et à un Etat qui n'est plus qu'un acteur (certes privilégié) parmi d'autres. Dans cette perspective, l'apparition des processus de gouvernance ne correspond plus seulement à une innovation sémantique, ni même à un enrichissement de l'action publique, à ce qu'on pourrait qualifier d'adaptation incrémentale, mais à une transformation de celle-ci dans son ensemble (...). La gouvernance correspond non plus à un mode de coordination parmi d'autres, mais à un ensemble de processus qui permettent l'action collective dans une situation donnée de coordination de l'Etat et de l'action publique » ⁷.

Ainsi ces changements qui ont affecté le monde ont traversé également l'Etat marocain. Ce dernier s'est trouvé aux croisés de problèmes multiples: trouver une issue rapidement au conflit du Sahara, se préparer pour les échéances de 2010 à travers la mise à niveau de l'ensemble des secteurs du pays et l'engagement de ce dernier sur la voix de la «modernité» politique, économique et sociale. Il ne faut pas perdre de vue non plus la rivalité qui existe entre le Maroc et l'Algérie pour s'accaparer le rôle du leader dans la nouvelle configuration sécuritaire en Afrique.

Cette vision intégrée de la réalité politique marocaine et internationale est fondamentale. Elle nous permet de mieux comprendre les motivations de la diplomatie marocaine et sa quête pour proposer un plan d'autonomie pour les populations sahraouies. Se débarrasser du boulet de la conflictualité du Sahara est avant tout le prélude à une nouvelle bataille plus

⁶ **Catherine Baron.** *La gouvernance : un débat autour d'un concept polysémique.* Droit et Sociétés, N°54, 2003, pp.329-351.

⁷ **Vincent Simoulin.** *La gouvernance et l'action publique: le succès d'une forme simmélienne.* Droit et Sociétés, N° 54, 2003, p. 315.

exigeante: celle du développement. Et par conséquent une réorientation vers l'approche locale.

I-1 En amont du projet d'autonomie

En comparant le degré de concrétisation du principe de la régionalisation parmi les trois pays du Maghreb, Michel Rousset remarquait que: « les choses sont certes, moins avancées, mais l'idée de région est présente dans les réflexions des géographes, des économistes ou des politiques qui s'intéressent aux questions d'organisation du territoire et de développement politique »⁸. Et d'ajouter que la loi de 1994 en Tunisie sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme « n'est pas allée trop loin » pour mettre en place une politique allant dans le sens de la régionalisation effective et que l'Algérie demeure méfiante d'une régionalisation synonyme de menace contre son unité territoriale. Par ailleurs, seul le Maroc a réussi à parcourir un chemin dans la mise en place de la régionalisation depuis 1971⁹.

Depuis, plusieurs initiatives ont été prises pour aller dans le sens de la décentralisation, et de la déconcentration administrative¹⁰. Mais ces initiatives, aussi audacieuses qu'elles puissent paraître, se sont heurtées le plus souvent à des difficultés dues essentiellement aux carences relatives à l'application de ces différentes politiques et aux enchevêtrements des prérogatives tiraillées entre la volonté de modernisation et les relents de conservatisme, d'inadaptation de l'élément humain et de la centralisation encore perceptible des prises de décision¹¹.

Mais faisant le bilan de cette politique de décentralisation, le Maroc semble mesurer le chemin qui reste à parcourir. Pourquoi alors ne pas changer de fusil d'épaule et entamer une nouvelle politique de

⁸ Michel, Rousset. *La région, l'Etat et l'Europe, une référence pour le Maghreb?* Op. Cit. p. 92.

⁹ Ibid, p.93.

¹⁰ Michel, Rousset. *La déconcentration régionale au Maroc: une avancée significative.* *Revue Juridique et Politique.* N° 1, 2003, pp.83-93.

¹¹ Mokhtar, El Akhal. «*Démocratie local et bilan du développement rural au Maroc. Entre Héritage historique et difficultés des expériences modernes.* »(en arabe), actes du colloque tenu à Layoune les 14 et 15 avril 2000, sur le thème «*démocratie locale, intégrité territoriale et développement* ». Publications Oudad. pp. 67-133.

régionalisation plus audacieuse et aux pas de charge. Et c'est ce qui ressort des dernières initiatives prises par le Roi du Maroc. Nous avons privilégié de nous arrêter sur deux dates correspondant à deux discours prononcés par le Roi Mohammed VI. Dans le premier il trace les contours du projet d'autonomie, dans le second il annonce les initiatives que le gouvernement doit prendre pour assoire une politique de décentralisation effective.

1- A l'occasion de son discours du Trône prononcé le 30 juin 2006, le Roi avance la décision de présenter un projet d'autonomie aux Sahara dans le cadre de la souveraineté du Royaume. Il a par la suite rendu hommage aux partis politiques consultés à propos du projet d'autonomie. Et d'évoquer par la suite « l'installation du Conseil Royal Consultatif pour les Affaires Sahariennes, dans sa nouvelle composition et avec ses attributions élargies, qui devront lui permettre d'être constamment en mesure d'intégrer en son sein tous les éléments les plus actifs dans nos provinces du Sud ».

Ainsi le Roi a décliné les démarches qui ont été prises au niveau interne en montrant que le projet d'autonomie avait reçu l'aval et l'adhésion des forces politiques et a impliqué les populations concernées. Et de relater ensuite les avantages qui peuvent résulter d'une issue négociée puisque, d'un côté les efforts du pays seront consacrés «au processus de développement global» et« faire avancer la construction de l'Union du Maghreb, en tant que choix incontournable que dictent tout naturellement la voix de la sagesse, la logique de l'histoire, ainsi que l'inéluctabilité d'un avenir commun» de l'autre.

Le Roi a également évoqué l'effet positif que la proposition marocaine a eu auprès des partenaires internationaux « C'est, pour Nous, un réel motif de fierté que de voir l'accueil favorable qui a été réservé à l'initiative marocaine, de la part des pays et des instances ayant un rôle influent au sein de la communauté internationale. En effet, ceux-ci sont, désormais, convaincus du bien-fondé de notre revendication et de la nature équilibrée de notre position, en faveur d'une solution politique négociée et définitive à cette question ».

2- La déclaration inaugurale du Roi Mohammed VI lors des travaux de la Rencontre nationale des collectivités locales tenue à Agadir les 12 et 13 décembre 2006 constitue à bien des égards une nouvelle réorientation

dans l'organisation et la gestion des collectivités locales. Cette «feuille de route» est destinée à accélérer les réformes entreprises dans le cadre de la politique de régionalisation: «nous engageons notre gouvernement à élaborer, dans les plus brefs délais, un projet reflétant sa conception stratégique globale d'un système efficace d'administration déconcentrée, reposant sur l'approche territoriale». Et de préciser que cette démarche vise à « assurer le transfert de pouvoirs centraux dont il serait plus judicieux qu'ils soient assumés par l'administration locale, et ce, conformément à un plan minutieusement agencé dans sa structure et sa chronologie ».

Et c'est la région qui est mise à contribution pour être le noyau d'un nouveau cadre organisationnel et de gestion « Quels que soient les progrès enregistrés dans le processus de sa consolidation, le système décentralisé restera incomplet et inadéquat s'il n'est pas accompagné et conforté par la réforme du système des Régions, la construction de pôles régionaux homogènes, et l'adoption de la gestion déconcentrée des affaires locales ».

Le conflit du Sahara n'est plus perçu à travers une lecture statique et la réactivation récurrente mais exclusive du seul argumentaire nationaliste. Le conflit est envisagé à présent sous les prismes du développement économique et social et est considéré comme un obstacle à la « modernisation » politique.

II- Le projet d'autonomie: « plus que la régionalisation et moins que l'indépendance »

La lecture du texte de« l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara» ne laisse point de doute sur le fait que cette proposition ne constitue nullement une démarche qui pourrait déboucher sur l'indépendance du Sahara. Déjà le deuxième point, du titre premier du dit texte et qui concerne « L'engagement du Maroc en faveur d'une solution politique définitive », est sans appel lorsqu'il souligne que cette initiative d'autonomie sera engagée «*dans le cadre de la souveraineté du Royaume et de son unité nationale* ». La messe est ainsi dite.

Il va sans dire que cette assertion entraîne que l'Etat marocain conservera un ensemble de compétences exclusives relatives d'ailleurs à ce

fameux principe de souveraineté considérée comme base de légitimation de tout «ordre politique ». Le texte du projet d'autonomie précise ainsi ces attributions, il s'agit

- Des attributs de souveraineté, notamment le drapeau, l'hymne national et la monnaie;
- Des attributs liés aux compétences constitutionnelles et religieuses du Roi, Commandeur des croyants et Garant de la liberté du culte et des libertés individuelles et collectives;
- De la sécurité nationale, la défense extérieure et de l'intégrité territoriale;
- Des relations extérieures;
- D'ordre juridictionnel du Royaume.

Ainsi le projet proposé colle plus avec une vision axée sur l'octroi de compétences substantielles comparables à celles dont dispose des régions autonomes. D'ailleurs le texte lui-même annonce dans son préluce que le projet d'autonomie s'est inspiré des expériences des pays voisins, à l'exemple de la Catalogne en Espagne. Nous évoquons cette dernière car nous pouvons constater que c'est une expérience qui est allée très loin dans la mise en place d'une gestion autonome. Les avatars de cette démarche autonome ont débouché aujourd'hui sur le vote d'un texte qui introduit la notion de nation au profit de la Catalogne qui demeure nonobstant sous l'égide de l'Etat Espagnol. La Catalogne devient ainsi une «*nation constituée en tant que communauté autonome en accord avec la Constitution et le présent statut*»¹².

L'on peut dire également que ce schéma de compétences élargies, inscrit dans le projet d'autonomie du Sahara, cadre parfaitement avec les dispositions d'un des principes, chères à l'organisation des Nations unies, à savoir le droit à l'autodétermination. Il faut noter à ce sujet que le plus gros de la littérature et des combats de cette dernière se sont focalisés sur la version première de ce principe. Une version qui est restée liée au

¹² Antoni Segura I Mas. *Catalogne. Entre autonomie et nation*. Le Monde Diplomatique. Janvier, 2006. (CD).

phénomène colonial et par conséquent insiste en définitive sur l'impérative accession des pays colonisés à leur indépendance. En revanche le droit à l'autodétermination de la « seconde génération », s'est accommodé avec la nouvelle réalité mondiale et l'évacuation quasi définitive du phénomène colonial et vise aujourd'hui « le droit de sécession au sein d'un Etat, au nom de la recherche d'une identité nationale revendiquée par un groupe ethnique ayant jusqu'ici une même communauté nationale étatique »¹³.

Un autre argument qui montre bien que le projet d'autonomie proposé ne peut être une issue vers l'indépendance, pourrait être perçu en filigrane à la lecture des dispositions régaliennes dont se préserve l'Etat marocain. Des prérogatives qui rappellent étrangement des dispositions inscrites au début du Titre deuxième de la constitution de 1996, à savoir celles énumérées par l'article 19, qui trace les contours et l'essence des pouvoirs de l'institution royale¹⁴.

Examinons à présent la nature et l'étendue des pouvoirs que le projet d'autonomie cède aux populations du Sahara. Il s'agit d'abord de permettre à ces populations de gérer les affaires de la région par le biais « d'organes législatif, exécutif et judiciaire dotés de compétences exclusives ».

L'organe législatif est constitué par le Parlement de la région autonome dont les membres seront élus « par les différentes tribus sahraouies, et de membres élus au suffrage universel direct par l'ensemble de la population de la Région. ». L'accent a été également mis sur la nécessaire représentation de la femme parmi les membres élus.

Ce sont les membres du Parlement qui éliront un Chef de gouvernement. Ce dernier incarne le pouvoir exécutif de la Région autonome. Ce chef de gouvernement est investi par le Roi et est le représentant de l'Etat dans la région. C'est ce chef de l'exécutif qui aura les

¹³ **Mohammed Bedjaoui**, Article 1 (commentaire général). In **Jean-Pierre Cot, Alain Pellet** (sous la direction)

La Charte des Nations unies. (commentaire article par article). Paris. Economica, 3^e édition, p.317. Voir également, Jean François Dobelle. Article 1 paragraphe 2. In, *ibid*, pp. 337-356.

¹⁴ **Ahmed Hadrani**. *Le régime politique marocain. avroche de l'expérience de la constitution de 1996* (en arabe). Rabat. Publications REMALD, N°39, 2002, pp. 23-63.

prérogatives de former un gouvernement, de nommer les administrateurs « nécessaires pour exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus en vertu du statut d'autonomie ». Le Chef de gouvernement reste, néanmoins responsable devant l'instance parlementaire de la Région autonome.

Pour ce qui est de l'instance judiciaire, le Parlement est habilité à créer des juridictions responsables de statuer sur « les litiges nés de l'application des normes édictées par les organes de la région autonome ». Le Tribunal Régional supérieur constituera « la plus haute juridiction de la Région autonome qui statuera en dernier ressort sur l'interprétation de la loi de la région. Toutefois, les lois émanant des organes de la Région autonome doivent être conforme à la Constitution du Royaume, de plus le Tribunal Régional Supérieur ne doit pas piétiner sur les compétences de la Cour Suprême ni sur celles qui échoient au Conseil Constitutionnel de l'Etat marocain.

Notons que les instances de la Région statueront de pleins pouvoirs dans les domaines suivants:

- L'administration locale: de la police locale et des juridictions de la Région.

- L'économie: le développement économique, la planification régionale, l'encouragement des investissements, le commerce, l'industrie, le tourisme et l'agriculture;

- Le budget et la fiscalité de la Région;

- Les infrastructures: l'eau, les installations hydrauliques, l'électricité, les travaux publics et le transport.

- Le social: l'habitat, l'éducation, la santé, l'emploi, le sport, la sécurité et la protection sociales.

- Le culturel, y compris la promotion du patrimoine culturel sahraoui hassani.

- L'environnement.

Les ressources financières de la Région autonome seront constituées à l'aide de fonds provenant:

- Des impôts, taxes et contributions territoriales édictés par les organes compétents de la Région.
- Des revenus de l'exploitation des ressources naturelles affectés à la Région.
- De la partie des revenus des ressources naturelles situées dans la Région et perçus par l'Etat.
- Des ressources nécessaires allouées dans le cadre de la solidarité nationale.
- Des revenus provenant du patrimoine de la Région.

L'exposé sommaire des compétences tracées par le projet d'autonomie au profit de la Région du Sahara démontre l'importance de ces prérogatives. Il est intéressant de noter que nous ne parlons pas d'un dessein d'une autonomie qui serait basée uniquement sur une redistribution de compétences, il est également question de mettre en place des institutions élues qui sont la manifestation d'une expression des populations sahraouies.

Nous sommes dans un cas de figure unique, car c'est pour la première fois que l'on peut parler de la mise en place d'une entité politique correspondant aux choix exprimés d'une population sur un espace déterminé. Cette structure venait de surcroît répondre aux besoins d'une population.

Mais l'élément central, qui à notre avis est d'importance, réside dans le fait que l'Etat du Maroc se doit de procéder à une révision constitutionnelle. Cette révision introduira le statut d'autonomie « comme gage de sa stabilité et de sa place particulière dans l'ordonnement juridique national ».

L'idée de procéder à une révision constitutionnelle, quoiqu'importante, peut être considérée comme un non événement. En revanche couper avec une « culture politique » millénaire basée sur

l'existence d'un système politique moniste, qui n'accepte ni la diversité des centres de décisions, ni la remise en cause de l'unité politique représentée par « le khalife ou le commandeur des croyants », constitue à notre avis un élément de rupture.

C'est l'acte lui-même qui est lourd de conséquences et ce dans tous les cas de figure. Est-ce l'ouverture de la boîte de Pandore? Il s'agit tout simplement d'une reconsidération de la régionalisation au Maroc. Reconsidération qui doit évacuer le souci sécuritaire et repenser l'organisation administrative selon les prismes de la cohésion territoriale et les aspirations des populations concernées ■

GLOBALISATION, MIGRATIONS INTERNATIONALES ET PAUVRETE : UN POINT DE VUE MAROCAIN (*)

Lahcen OULHAJ ()**

Notre sujet est un sujet à trois termes, ternaire, dit-on. C'est dire qu'il fait partie de ces sujets que les candidats à l'agrégation marocaine d'économie et gestion, dont je préside le jury, trouve particulièrement redoutables. C'est parce qu'ils sont difficiles à problématiser et à traiter. Alors qu'un sujet à deux termes ne leur pose pas beaucoup de problèmes. Le risque pour un candidat est de transformer un sujet ternaire en trois sujets binaires indépendants et de perdre de vue un lien d'ensemble entre ses trois termes. Ce qui complique davantage le sujet, c'est que ses trois termes ne sont pas des variables simples et atemporelles. Il s'agit au contraire de processus dont l'évolution peut être croissante, décroissante ou stagnante. Voilà ce qui nous ramène à neuf termes au lieu de trois. Le nombre de combinaisons possibles de trois parmi ces neuf « variables » est considérable. En réalité, il faut parler d'arrangements et non de combinaisons puisque théoriquement les deux sens de la relation de causalité sont envisageables. Voilà ce qui augmente considérablement le nombre de possibilités. Heureusement qu'il faut en déduire les arrangements contradictoires : ceux où figure plus d'une fois l'une des trois variables de départ (globalisation G, migrations internationales M et pauvreté P).

Mais, avant de continuer cette abstraite analyse combinatoire pour déterminer le nombre de sujets à envisager, commençons par définir et caractériser à l'échelle mondiale l'évolution des trois phénomènes que désignent ces termes.

(*) Rencontre scientifique du 9 mars 2007 à l'université de Coimbra, Portugal, sur «Globalisation, Pauvreté et Migration».

(**) Enseignant chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Université Mohammed V, Agdal, Rabat, Maroc.

1. Définition et description de l'évolution des trois phénomènes

Il s'agit dans cette première section de définir, dans l'ordre du titre de notre communication, la globalisation, les migrations internationales et la pauvreté et, ensuite, d'en caractériser l'évolution à l'échelle mondiale.

1.1. Globalisation

1.1.1. Définition

La globalisation économique signifie l'intégration croissante des économies dans le monde entier, au moyen surtout des courants d'échanges de biens et services et des flux financiers, et aussi parfois des transferts internationaux de main-d'œuvre ou de connaissances (migrations de travail ou technologiques). Elle est un processus historique qui est le fruit de l'innovation et du progrès technique. La globalisation tout court comporte des dimensions culturelles, politiques et environnementales plus vastes qui ne sont pas abordées frontalement dans la présente étude.

L'utilisation médiatique excessive de ce terme de mondialisation ou de globalisation, depuis les années 1980, provient du sentiment assez général que l'humanité entière vit dans un petit espace commun, dans un « village », du fait que l'on communique de plus en plus facilement et économiquement, par l'intermédiaire de téléphones portables ou de courrier électronique, avec des individus qui se trouvent à l'autre bout de la planète ; que l'on suit en temps réel des événements politiques, culturels ou sportifs qui se déroulent à des milliers de kilomètres, via la télévision satellitaire ; que l'on échange des connaissances via Internet avec des personnes d'autres communautés lointaines ; que l'on consomme ici des biens et services fabriqués par des réseaux planétaires... que les opérations économiques élémentaires d'un seul et même sujet ne sont plus simplement séparées dans le temps, mais aussi dans l'espace international.

Pour mesurer l'intensité de la globalisation économique ou le degré d'intégration des économies et des sociétés, on peut considérer comme

indicateurs l'importance du commerce international des marchandises et celle des flux internationaux de capitaux privés et publics.

Prise dans un sens plus large, la globalisation peut être mesurée, outre cette intégration économique, par l'intensité de l'utilisation, au-delà des frontières, des technologies de l'information, par l'importance des voyages à l'étranger et des communications internationales, par le nombre d'adhésions à des organisations internationales, le nombre de participations à des missions onusiennes de maintien de la paix, le nombre de représentations diplomatiques à l'étranger...

1.1.2. Evolution : progression de la globalisation

Il est évident que la globalisation économique a enregistré une progression considérable, depuis notamment une trentaine d'années. C'est ainsi, par exemple, que les échanges extérieurs mondiaux de marchandises qui représentaient déjà en 1990 32.5% du PIB mondial, atteignent 40 % de ce dernier en 2001. Par rapport au seul PIB des biens (valeur des services déduite), ces deux pourcentages deviennent 81.5 et 110.7% ! Cela veut dire que la valeur des échanges internationaux des biens est désormais supérieure à la valeur des biens produits.

Le montant des investissements directs étrangers dans le monde a augmenté de 202.5 en 1990 à 746.6 milliards de dollars US en 2001. Dans les seuls pays en développement, ces IDE ont crû de 24 à 171 milliards de dollars US, soit une multiplication par sept en 11 ans, ou une croissance annuelle moyenne de près de 19.5 %.

Pour les autres aspects de la globalisation, il n'est que trop évident que le nombre d'internautes, le volume des communications internationales, le nombre de voyageurs à l'étranger, le nombre de missions de maintien de la paix sont en progression remarquable depuis les années 1980. C'est ainsi que pour la Chine par exemple, le nombre d'utilisateurs d'Internet a augmenté de 2000 utilisateurs en 1993 à 94 millions en 2004, le nombre d'arrivées de touristes étrangers est passé de 10.5 millions en 1990 à 41.8 millions en 2004, les entrées en matière de trafic de communications téléphoniques internationales ont crû de 1.2 en 1993 à 6.65 milliards d'unités en 2004.

La globalisation est indéniablement en progression notable depuis près d'une trentaine d'années.

1.2. Migrations internationales

1.2.1. Définition

Il y a migration internationale lorsqu'un individu quitte son pays pour résider dans un autre pays pour au moins un an. Il y a des migrations internationales depuis que les nations se sont constituées. Mais, il y a toujours eu des migrations d'un lieu où l'on naît à un autre où l'on vit. Les migrations intercontinentales massives ne remontent toutefois qu'au seizième siècle. Aujourd'hui, il y a des migrations intra-pays dont l'intensité dépend aussi bien du degré de cohésion nationale que des spécificités culturelles de chaque pays et de la répartition spatiale de ses activités économiques ; comme il y a des migrations d'un pays du sud à un autre pays du sud souvent de la même région et des migrations des pays du sud vers les pays du nord et l'inverse.

Les migrations touchent aussi bien les hommes que les femmes et les enfants. Elles concernent aussi bien les pauvres que les riches, les individus non ou peu qualifiés que les cadres et les étudiants.

Quant aux motivations des migrations, elles sont nombreuses, mais peuvent être ramenées aux facteurs économiques et sociaux d'un côté et aux facteurs politiques de l'autre côté. On peut ajouter des facteurs liés au sous-développement technologique et scientifique qu'on peut rattacher aux facteurs économiques, puis des facteurs de guerre et d'insécurité qu'on peut rattacher aux facteurs politiques. Facteurs économiques et politiques semblent donc englober toutes les motivations des migrations.

1.2.2. Evolution : Flux croissants du Sud vers le Nord

Les tableaux présentés dans cette section relative à l'évolution des migrations internationales sont faits à partir des données de la Division de la Population des Nations Unies. Nous présentons successivement ci-après l'évolution des migrations internationales dans le monde, dans les pays développés, dans les pays en développement et enfin dans les pays les moins avancés parmi les pays en développement.

1.2.2.1. *Monde*

Année	Migrants internationaux au milieu de l'année (a)	Pourcentage des réfugiés dans (a)	Pourcentage des femmes dans (a)	Croissance annuelle du stock des migrants	% des migrants internationaux dans la population mondiale
1960	75 463 352	2.9	46.8	--	2.5
1965	78 443 933	4.9	47.1	0.8	2.4
1970	81 335 779	4.8	47.2	0.7	2.2
1975	86 789 304	4.9	47.4	1.3	2.1
1980	99 275 898	9.1	47.2	2.7	2.2
1985	111 013 230	11.9	47.2	2.2	2.3
1990	154 945 333	11.9	49.0	6.7	2.9
1995	165 080 235	11.2	49.3	1.3	2.9
2000	176 735 772	8.9	49.7	1.4	2.9
2005	190 633 564	7.1	49.6	1.5	3.0

D'après les données ci-dessus, le stock des migrants internationaux est en augmentation continue depuis quarante-cinq ans. La part de la population de ces migrants dans la population mondiale n'a guère changé durant cette période. On ne peut donc parler ni d'accélération, ni de décélération des migrations internationales durant cette période d'accélération de la globalisation. Ce qu'il faut cependant noter est que ce mouvement de migrations concerne de plus en plus de femmes, si bien que ces dernières constituent désormais la moitié des nouveaux migrants internationaux de l'année. Il faut ajouter enfin que les migrations forcées des réfugiés qui s'étaient accélérées durant les vingt dernières années du vingtième siècle ont enregistré depuis le début du nouveau siècle une baisse importante, même si elles restent en niveau absolu très au-dessus de ce qu'elles étaient en 1960.

1.2.2.2. Pays développés

Année	Migrants internationaux au milieu de l'année (b)	Pourcentage des réfugiés dans (b)	Pourcentage des femmes dans (b)	Croissance annuelle du stock des migrants	% des migrants internationaux dans la population de la région
1960	32 314 043	4.4	48.9	--	3.4
1965	35 430 670	3.5	48.9	1.8	3.5
1970	38 360 967	3.1	48.9	1.6	3.6
1975	42 458 155	2.6	49.3	2.0	3.9
1980	47 457 929	3.2	49.8	2.2	4.2
1985	53 627 534	3.1	50.1	2.4	4.6
1990	82 368 170	2.4	52.0	10.4	7.2
1995	94 900 373	4.1	51.9	2.8	8.1
2000	105 004 320	3.1	52.1	2.0	8.8
2005	115 396 521	2.3	52.2	1.9	9.5

Au vu des chiffres ci-dessus, il est permis de parler d'une véritable accélération des migrations internationales dans ou plutôt vers les pays développés. Il y a aussi de plus en plus de femmes qui émigrent vers ces pays, mais de moins en moins de réfugiés. Enfin, la part des immigrés étrangers dans la population de la région a connu une forte augmentation durant les quarante-cinq dernières années. Il est donc possible d'affirmer que le mouvement de globalisation a été accompagné d'une accélération des migrations internationales dans les pays développés.

1.2.2.3. Pays en développement

Année	Migrants internationaux au milieu de l'année (c)	Pourcentage des réfugiés dans (c)	Pourcentage des femmes dans (c)	Croissance annuelle du stock des migrants	% des migrants internationaux dans la population de la région
1960	43 149 308	1.7	45.3	--	2.1
1965	43 013 264	6.1	45.6	-0.1	1.8
1970	42 974 811	6.3	45.8	-0.0	1.6
1975	44 331 149	7.1	45.5	0.6	1.5
1980	51 817 969	14.6	44.8	3.1	1.6
1985	57 385 696	20.1	44.4	2.0	1.6
1990	72 577 163	22.7	45.7	2.4	1.8
1995	70 179 861	20.9	45.8	-0.7	1.6
2000	71 731 452	17.4	46.1	0.4	1.5
2005	75 237 044	14.4	45.5	1.0	1.4

La population des pays en voie de développement a augmenté plus vite que les migrations internationales vers ces pays. Le flux des réfugiés dans ces pays, qui a fortement augmenté durant les années 1980 et 1990, enregistre un fléchissement depuis la fin du siècle dernier. La part des femmes dans ce mouvement de migration est restée constante depuis 1960. Le stock des migrants dans ces pays fluctue beaucoup et la part des migrants internationaux dans la population de la région a plutôt décliné durant les quarante-cinq dernières années.

1.2.2.4. *Pays les moins avancés*

Année	Migrants internationaux au milieu de l'année (d)	Pourcentage des réfugiés dans (d)	Pourcentage des femmes dans (d)	Croissance annuelle du stock des migrants	% des migrants internationaux dans la population de la région
1960	6 442 255	1.2	46.0	--	2.6
1965	6 991 865	7.9	46.0	1.6	2.5
1970	7 231 822	13.6	46.4	0.7	2.3
1975	6 842 264	15.7	47.0	-1.1	1.9
1980	9 109 721	37.0	45.6	5.7	2.3
1985	9 121 387	35.6	45.5	0.0	2.0
1990	10 950 377	43.7	46.2	3.7	2.1
1995	12 199 243	45.8	46.5	2.2	2.0
2000	10 241 845	29.8	46.7	-3.5	1.5
2005	10 459 526	23.2	46.6	0.4	1.4

Ce qu'il faut noter dans le cas de ces pays, c'est qu'ils reçoivent beaucoup de réfugiés. Autrement dit, c'est dans ces pays que se trouvent les conflits à l'origine de flux de réfugiés. Quant au stock des migrants dans ces pays, il est fluctuant. La part des migrants dans leur population a tendance à baisser. Pour la part des femmes dans le flux des migrants, elle est restée constante.

En somme, aujourd'hui 3% des habitants de la planète sont des résidents étrangers. Ces migrants internationaux constituent désormais la cinquième plus grande « nation » au monde avec près de 200 millions d'individus, dont 48.6% de femmes et moins de 5% de réfugiés. Les plus importants pays d'origine, en termes absolus, de ces migrants sont les pays les plus peuplés, Chine et Inde. Les pays d'accueil les plus importants sont les Etats-Unis d'Amérique, la Russie et l'Allemagne. Aujourd'hui, 60% des

migrants internationaux vivent dans les pays développés. La part de ces migrants dans les populations de ces pays est en augmentation importante. Elle est de 22.3% aux USA en 2000. En un mot, ce qui caractérise le plus le mouvement migratoire international durant la dernière moitié de siècle de globalisation accélérée, c'est la réorientation des flux des pays en développement vers les pays développés.

Pourquoi le mouvement migratoire international a-t-il évolué dans ce sens ? La principale cause n'est pas que le différentiel de développement ait augmenté, mais elle est, me semble-t-il que la révolution dans les technologies d'information, de communication et de transport a rendu visible cette différence de niveau de développement et techniquement possibles et culturellement envisageables ces migrations lointaines.

1.3. Pauvreté dans le monde

1.3.1. Définition

Pour faire vite, il faut distinguer entre pauvreté absolue et pauvreté relative. Est pauvre absolu tout individu qui dispose d'un revenu inférieur à un seuil de pauvreté défini dans chaque pays selon le mode de vie et les prix. Pour le monde entier, un seuil de pauvreté d'un dollar US par tête et par jour est souvent retenu. Avec l'amélioration mondiale du niveau de vie moyen, on considère aussi un seuil de deux dollars.

La pauvreté relative n'est autre que l'inégalité de revenu ou/et de patrimoine. Pour le monde entier, l'inégalité globale, pouvant être mesurée par la variance des revenus de la population mondiale, est la somme de l'inégalité entre les pays du monde et l'inégalité à l'intérieur de ces pays. Autrement dit, ce théorème de Huygens signifie que la variance mondiale totale est la somme de la variance inter pays et de la variance intra pays.

Voyons comment ont évolué ces deux types de pauvreté dans le monde durant les cinquante dernières années.

1.3.2. Evolution : recul de la pauvreté mondiale

La proportion des individus vivant avec moins d'1 dollar par jour a baissé de 40% de la population mondiale en 1981 à près de 20% en 2006.

Le nombre de ces personnes a ainsi chuté de 1.5 milliard en 1981 à 1 milliard aujourd'hui. Ceci correspond à une division par deux de la proportion des pauvres absolus. Cette réduction drastique de la pauvreté absolue est générale à toutes les régions de la planète à l'exception de la seule Afrique Subsaharienne où la moitié de la population est encore en-dessous du seuil de pauvreté d'un seul dollar par jour. La proportion des pauvres dans la population subsaharienne a ainsi augmenté de 41% en 1981 à 46% en 2001.

Le professeur d'économie à l'Université de Columbia, Xavier Sala-i-Martin s'est livré à des calculs rigoureux en termes constants et selon l'approche de la parité des pouvoirs d'achat (PPA) et il a abouti à des conclusions similaires concernant la baisse de la pauvreté mondiale absolue à l'ère de la globalisation. Ses conclusions sont que la proportion des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour est passée de 15.4% de la population mondiale en 1970 à 5.7% en 2000 et que celle de ceux qui disposent de moins de deux dollars par jour est passée, elle, de 30 à 11% respectivement, soit des chiffres plus bas que ceux de la Banque Mondiale mais qui expriment le même recul de la pauvreté absolue dans le monde à l'ère de la globalisation.

Concernant l'évolution des inégalités mondiales de revenus, les économistes sont loin d'être d'accord. Dans un papier que nous avons publié dans la revue marocaine, *Critique Economique*, en 2003, nous avons adopté la position de l'auteur ci-dessus après une analyse approfondie des différentes positions sur la question. C'est que nous estimons qu'il est à la limite de l'honnêteté intellectuelle, à moins que cela ne soit dû à une carence en matière de statistique descriptive élémentaire, de considérer une éventuelle augmentation du rapport ou de la différence entre les revenus des plus riches et des plus pauvres de la planète et de conclure à une augmentation de l'inégalité globale. C'est ce que font les journalistes économiques pour frapper les esprits. Il est écrit par exemple, dans le site web de l'organisation « Global Issues » que les revenus cumulés des 20% les plus riches de la planète étaient en 1960 30 fois plus élevés que ceux des 20% les plus pauvres. En 1997, ils sont 74 fois plus élevés. Cela ne signifie pas que les inégalités globales se sont aggravées.

En effet, comme la pauvreté absolue a fortement baissé et que le niveau de vie s'est remarquablement amélioré dans les pays qui étaient les plus pauvres et les plus peuplés, Chine et Inde, mais aussi d'autres pays asiatiques, l'inégalité mondiale a fortement reculé depuis 1980. C'est que la baisse de l'inégalité inter pays a contrebalancé la hausse de l'inégalité intra pays depuis cette date.

En somme, la globalisation avance, la pauvreté absolue et relative recule en même temps et les migrations internationales se maintiennent et accélèrent même en direction du Nord à partir du Sud. Quelles relations peut-on établir entre ces trois phénomènes ? Nous essayerons plus tard d'apporter une réponse à cette question dans le seul cas du Maroc.

2. Relations vraisemblables de causalité

Nous avons vu qu'il y a eu depuis une quarantaine d'années trois mouvements simultanés de montée de la globalisation (G+), de réduction de la pauvreté mondiale (P-) et de croissance des flux migratoires vers le Nord (M+). Quelles relations peut-on établir entre ces trois phénomènes ? Comme la globalisation est un phénomène global par définition dont les causes ne peuvent être trouvées ni dans les migrations internationales, ni dans le recul de la pauvreté mondiale, les relations de causalité, si elles existent ne peuvent donc aller qu'à partir de la globalisation vers les deux autres phénomènes. Les seules relations possibles entre les trois phénomènes sont donc logiquement les suivantes :

- 1) Globalisation croissante → Réduction de la pauvreté mondiale → Accélération des migrations internationales Sud-Nord ;
- 2) Globalisation croissante → Accélération des migrations internationales Sud-Nord → Réduction de la pauvreté mondiale ;
- 3) Globalisation croissante ↓ → Réduction de la pauvreté mondiale → Accélération des migrations internationales Sud-Nord.

La relation 1) signifie que G+ entraîne P- qui entraîne M+. La relation 2) signifie que G+ entraîne M+ lesquelles entraînent P-. La dernière

relation signifie que G+ entraîne M+ et P- et qu'il n'y a pas de relation de causalité entre M+ et P-.

Ce sont là les trois relations logiques possibles entre les trois phénomènes mondiaux. Dans le cas d'une région ou d'un pays particulier, les relations possibles entre globalisation, pauvreté et migrations sont beaucoup plus nombreuses. C'est que la globalisation d'un pays peut augmenter ou diminuer, ses migrations internationales peuvent théoriquement évoluer dans l'un ou l'autre sens, de même que pour la pauvreté et l'on se trouve ainsi devant six tendances qu'on peut théoriquement combiner en trois tendances non contradictoires. Même avec l'élimination des arrangements contradictoires, on se trouve avec un trop grand nombre de relations théoriques possibles. Pour réduire le champ des possibles, considérons que, ce qui correspond globalement à la réalité, la globalisation croissante est un phénomène qui entraîne à peu près tous les pays dans son sillage et qu'elle est plutôt causante que causée. Dans ce cas, nous ne pouvons trouver que huit cas de figure possibles.

Avant de voir ce qu'il en est concrètement dans le cas du Maroc qui nous intéresse ici, arrêtons-nous un instant sur chacune des trois relations binaires possibles entre les trois phénomènes.

3. Relations bilatérales entre les trois phénomènes

Ces trois relations sont globalisation et pauvreté, globalisation et migrations internationales, migrations et pauvreté.

3.1. Globalisation et pauvreté

On a vu qu'en cette période de globalisation, la pauvreté absolue et relative a plutôt reculé grâce notamment à la formidable croissance économique que connaissent les deux pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde. Ce recul de la pauvreté est-il le fruit de la globalisation ? On est tenté de répondre par l'affirmative tant la corrélation entre l'ouverture des économies et la croissance économique est quelque chose de bien établi empiriquement. Toutefois, on sait aussi, en vertu de la courbe de Kuznets, que la croissance économique qu'entraîne ainsi la globalisation des

économies peut accroître les inégalités dans un premier temps pour les réduire une fois leur maximum atteint. Si l'on accepte cette loi de Kuznets, tout sera de savoir au Sud si l'on est encore dans la phase ascendante pour les inégalités ou si l'on est déjà dans la phase descendante. En tout cas, le résultat est là : la pauvreté a reculé. La globalisation y est-elle pour quelque chose ou les deux phénomènes seraient-ils indépendants l'un de l'autre ? On est quand même tenté de voir là un lien. Il faut alors mettre en évidence les mécanismes à travers lesquels la globalisation réduit la pauvreté dans le monde. La globalisation étant un phénomène complexe comme la pauvreté elle-même, il y aurait certainement des aspects de la globalisation qui contribueraient à aggraver des dimensions de la pauvreté mondiale, mais il y aurait aussi des aspects de la globalisation qui réduiraient des composantes de la pauvreté. C'est cette complexité des phénomènes qui nous intéressent ici qui fait qu'il existe toutes sortes de positions sur la question : plusieurs auteurs et organisations dénoncent la globalisation qu'ils considèrent comme un monstre qui aggrave la pauvreté absolue et les inégalités dans le monde. Il existe en revanche plusieurs économistes et non des moindres qui louent les bienfaits de la globalisation dans ce domaine.

Toujours est-il qu'il faut dégager les mécanismes dont il a été question ci-dessus. La globalisation est souvent perçue comme une concurrence acharnée livrée par de puissants producteurs du Nord aux petits producteurs du Sud. Les premiers asphyxient les seconds et finissent par jeter au chômage leurs travailleurs en les privant de leurs maigres salaires. Cet aspect des choses aggrave certainement la pauvreté mondiale. Il y a heureusement un autre mécanisme à l'œuvre en Chine et en Inde : la globalisation qui est accompagnée d'une formidable dématérialisation de la production et de la distribution permet à de petits producteurs chinois ou indiens d'acquérir à moindres frais l'outil de travail, d'exposer son produit aux yeux des clients qui se trouvent à des milliers de kilomètres ou de vendre son service à ses clients lointains. La globalisation permet aussi à de grosses entreprises du Nord de s'installer au Sud et de distribuer des emplois et des salaires qui améliorent la situation des populations pauvres. Ce sont manifestement ces aspects positifs de la globalisation qui l'ont emporté sur ses aspects négatifs et qui sont en train de tirer la Chine et

l'Inde de la pauvreté et de transformer par conséquent les conditions de vie de la plus grande partie de l'humanité.

3.2. Globalisation et migrations

La globalisation a rendu visibles et attractifs au Sud les modes de vie du Nord. Elle a rendu possibles et désirées les migrations du Sud vers le Nord. Ces migrations ont augmenté comme on l'a vu durant cette ère d'accélération de la globalisation. Il est donc inconcevable de considérer que cette dernière est étrangère à la croissance de ces migrations Sud-Nord, tellement le lien est évident.

Pourtant la globalisation par certains de ses aspects peut tenter de freiner les migrations du Sud vers le Nord. En créant des emplois et des revenus sur place, elle peut contribuer à retenir au Sud ceux qui seraient tentés d'émigrer vers le Nord. En plus, les moyens technologiques qu'offre aux Etats et aux entreprises du Nord la révolution technologique accompagnant la globalisation leur permettent de freiner les migrations clandestines et aussi d'obtenir à distance des services fournis par une main d'œuvre lointaine et bon marché (centres d'appel).

3.3. Migrations et pauvreté

Les migrations internationales, quand elles emportent des travailleurs indispensables, peuvent appauvrir les pays d'origine. Mais, leurs transferts de revenus peuvent contribuer à tirer leurs familles et leurs pays de la pauvreté. Tout dépend pour le pays d'origine des proportions des catégories des migrants, de leurs envois de l'étranger et de leurs plans de retour ou d'installation définitive dans les pays d'accueil. Pour ces derniers pays, les immigrés peuvent contribuer à la création de richesses, comme ils peuvent être un fardeau social qui tire le niveau de vie moyen vers le bas. Les migrations sont donc complexes. Par certains côtés, elles peuvent être négatives et par d'autres positives pour la pauvreté.

Dans ce qui précède dans cette section, il n'a été envisagé que la relation de causalité dans un seul sens, des migrations vers la pauvreté. En toute logique, il est aussi permis d'envisager l'impact de la pauvreté mondiale sur les migrations internationales. La réduction de cette pauvreté

aurait-elle accéléré les migrations du Sud vers le Nord ? Rien n'interdit a priori de considérer une telle relation. C'est qu'il est difficile pour quelqu'un qui est dans la pauvreté absolue de penser même sans parler de disposer des moyens d'émigrer loin de son pays, dans un milieu dont il ignore la langue et méconnaît les us et coutumes. Alors, laquelle a-t-elle entraîné l'autre, la réduction de la pauvreté mondiale ou l'accélération des migrations internationales des pays en développement vers les pays développés ? Les réponses peuvent varier selon les pays, mais pour l'ensemble de la planète, ces deux phénomènes sont concomitants et il faudrait peut-être procéder à un test de causalité de Granger. Encore, faudrait-il disposer de séries chronologiques longues d'indicateurs uniques et incontestés de baisse de la pauvreté mondiale et d'accélération des migrations Sud-Nord.

Dans un papier intitulé « Migration et inégalité », entre autres papiers à la base du rapport sur le développement mondial de la Banque Mondiale pour 2006 consacré au thème « Equité et Développement », les auteurs, qui appartiennent au centre de recherche développement sur « migration, globalisation et pauvreté » de l'Université de Sussex, insistent sur le fait que ce sont les inégalités mondiales qui sont à l'origine des migrations internationales, ce qui est juste. Mais, pour que les migrations contribuent à réduire les inégalités et la pauvreté dans leurs pays d'origine à travers l'envoi de leurs économies et leurs investissements, le papier insiste sur le fait qu'il appartient aux institutions de ces pays de créer les conditions favorables requises.

Voyons maintenant ce qu'il en est au Maroc de l'évolution de trois phénomènes considérés et des relations empiriques existantes entre eux.

4. Globalisation, migrations et pauvreté au Maroc

Avant d'en venir aux relations entre globalisation, migrations et pauvreté au Maroc, voyons comment ces phénomènes ont évolué pour le pays.

4.1. Le Maroc se globalise de plus en plus

Le Maroc s'intègre-t-il de plus en plus dans l'économie mondiale ou est-il en train de se dé-globaliser ? En considérant l'évolution du rapport du total des échanges extérieurs au PIB, la conclusion ne laisse aucun doute sur la globalisation économique grandissante du Maroc. Ainsi, en 1980, le total du compte des transactions courantes représentait 59.8% du PIB. Ce rapport a été en 2005 de 94.4%. Le rapport du total du compte des capitaux et des opérations financières est passé de 17% à près de 20% du PIB. Le total de la balance des paiements est passé de 78% à 114% du PIB.

En élargissant la globalisation aux aspects technologiques et politiques, on aboutit à une conception plus appropriée de la globalisation. C'est ce que fait le magazine américain *Foreign Policy* en collaboration avec la compagnie A.T. Kearney. Mais, le classement des pays selon leur degré de globalisation n'est établi que depuis 2003. Nous n'avons donc pas de recul pour apprécier l'évolution du Maroc sur ce plan. Selon cet index qui prend en considération douze variables groupées en variables économiques, variables personnelles, variables technologiques et variables politiques, le Maroc a été classé aux rangs 29, 47, 40 et 40 respectivement en 2003, 2004, 2005 et 2006. Donc à part le classement exceptionnel de la première année qui serait peut-être dû à l'exceptionnel niveau du flux des IDE en cette année, le rang du Maroc s'est amélioré durant les trois dernières années.

A titre de comparaison, le pays le plus globalisé au monde en 2006 est Singapour. La Suisse occupe la deuxième place. Suivent dans l'ordre, les USA, Irlande, Danemark, Canada, Hollande... Le dernier dans le classement de A. T. Kearney / *Foreign Policy* est l'Iran à la 62^{ème} place. L'Indonésie et l'Inde viennent juste avant ce dernier. La Tunisie est au 37^{ème} rang devant le Maroc et le Sénégal vient juste après au 41^{ème}

En somme et sur le dernier quart de siècle, il ne fait aucun doute que le Maroc s'est davantage intégré à l'économie mondiale et au-delà à la communauté mondiale.

Pourtant, la liberté économique ne se porte pas bien au Maroc. Si nous parlons ainsi de la liberté économique, c'est que nous sommes

convaincus que le Maroc serait davantage intégré à l'économie mondiale s'il jouissait de plus de liberté et que le gain de globalisation qui en résulterait serait plus bénéfique pour l'économie marocaine.

En effet, selon Heritage Fondation, le Maroc n'est sur ce plan que 11^{ème} sur 17 pays de sa région. Dans le monde, il est au 96^{ème} rang avec une note de 57.4 sur 100. Les raisons de ce faible score sont relatives à la non protection des droits de propriété à cause de la dépendance de la justice de l'exécutif et du Roi, de sa lenteur et de la corruption qui l'entache ; de la corruption qui sévit au Maroc, si bien que Transparency International l'a classé en 2005 au 78^{ème} rang sur 158 pays ; de l'absence de liberté en matière financière dans la mesure où le système financier marocain est trop influencé par les pouvoirs publics, faible institutionnellement, faible au niveau des infrastructures ; d'un marché de travail non flexible et verrouillé par les pouvoirs publics au détriment de l'emploi et de la productivité ; d'un commerce extérieur peu libre avec des droits de douane élevés (14.5% en moyenne) et des barrières non tarifaires...

En revanche, les scores sectoriels relativement satisfaisants concernent la liberté monétaire avec une faible inflation (1.1%) malgré l'influence sur les prix des différents biens et services exercée par les monopoles publics ; la liberté vis-à-vis des faibles dépenses publiques relativement au PIB (30.8%) ; une pression fiscale relativement faible (22.7%) ; une liberté des affaires puisqu'on peut monter une affaire en 12 jours alors que la moyenne mondiale est de 48 jours ; la liberté d'investissement puisque le capital d'une entreprise peut appartenir à 100% à des étrangers...

En dépit de cette insuffisante liberté économique, la globalisation de l'économie marocaine ne se porte pas mal grâce à cette liberté d'investissement, aux envois massifs des travailleurs marocains à l'étranger et aux touristes étrangers qui viennent au Maroc de plus en plus nombreux.

4.2. Pauvreté au Maroc : évolution mitigée

La pauvreté absolue et relative s'aggrave-t-elle au Maroc ou est-elle, en train de reculer ?

1- Concernant d'abord la pauvreté absolue, d'après des mesures nationales assez récentes, la proportion des individus qui vivent en-dessous du seuil international de pauvreté serait passé de 19% en 1992-93 à 13% en 2001. Pour ce qui est du seuil national de pauvreté fixé au revenu de 1687 MAD mensuels par ménage en milieu rural et de 1745 en milieu urbain, la proportion des pauvres a baissé de 16.5% en 1994 à 14.2% en 2004. En effet, si l'on considère le PIB réel aux prix de 1980 par tête, on peut noter qu'il est passé de 3438 MAD en 1980 à 5484 MAD en 2005, soit une amélioration de 60% en 25 ans.

2- Voyons maintenant ce qu'il en a été de l'évolution des inégalités au Maroc. Considérons les données officielles de la Direction de la Statistique publiées dans les résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de 2000/2001 (rapport de synthèse).

Tableau : Indicateurs de la concentration des dépenses en 1985 et 2001 selon le niveau de vie et le milieu de résidence

Année et milieu de résidence	% des dépenses faites par x% des personnes les moins favorisées			% des dépenses faites par x% des personnes les plus favorisées			Ecart entre x% des personnes les plus favorisées et x% des personnes les moins favorisées	
	x= 10	x= 20	x= 50	x = 10	x = 20	x = 50	x = 10	x = 20
1985								
Urbain	2,4	6,1	23,5	31,7	47,1	76,5	13,2	7,7
Rural	3,2	8,1	28,8	25,3	39,9	71,2	7,9	4,9
Ensemble	2,6	6,5	24,2	31,7	46,9	75,8	12,2	7,2
2001								
Urbain	2,8	6,7	24,2	31,0	46,4	75,7	11,1	6,9
Rûral	3,4	8,4	28,7	25,9	40,6	71,3	7,6	4,8
Ensemble	2,6	6,5	23,4	32,1	47,8	76,6	12,3	7,4

Mesuré par le rapport des parts dans le total des dépenses, l'écart entre le décile le plus aisé et le moins aisé révèle de fortes inégalités dans les dépenses notamment en milieu urbain. Cet écart qui s'élève à 12,3 fois au niveau national, est de l'ordre de 11,1 fois dans les villes et de 7,6 fois dans la campagne.

La meilleure mesure des inégalités au Maroc effectuée par la Direction de la Statistique est cependant l'indice de Gini qui mesure le degré de concentration. Cet indice est passé pour les dépenses de consommation de 39,3% en 1990/91 à 39,5% en 1998/99 et à 40,8% en

2000/01. Cette évolution montre de manière éloquent l'aggravation des inégalités en matière de dépenses de consommation des ménages. De plus, cet indice indique que les dépenses de consommation demeurent plus inégalitaires particulièrement dans les espaces relativement caractérisés par les écarts sociaux les plus marqués, c'est-à-dire les zones urbaines en général.

« Il convient aussi de mentionner que la répartition des dépenses a présenté la même tendance d'inégalité, et que particulièrement en milieu urbain l'on s'oriente vers une concentration de la masse des dépenses globales en faveur des classes de niveau de vie élevé ; le coefficient de Gini étant passé, entre 1998 et 2001, de 37,8 à 39,3 et de 31,6 à 32,0 respectivement en zones urbaines et en zones rurales. »

« De 1998 à 2001, les 20% les plus aisés de la population ont amélioré leur part dans la masse des dépenses de 1,1 point de pourcentage, la part des 40% les moins favorisés ayant légèrement régressé de 0,4 point. Au niveau national, à l'exception des 10% de la population les moins aisés dont la part dans les dépenses n'a pas connu de changement, les huit premiers déciles ont tous enregistré un recul de leurs parts dans la masse des dépenses, le manque à gagner est récupéré par le décile le plus aisé de la population. »

« Néanmoins, cette tendance globale de la répartition des dépenses à court terme, ne devrait pas occulter la légère progression qu'ont enregistrée les 20% les moins favorisés en milieu rural quant à leur part dans la masse globale des dépenses. »

Voici comment ont évolué les disparités des dépenses de consommation selon le milieu urbain et rural :

Tableau : Evolution de la distribution des dépenses selon les deux déciles extrêmes de la dépense annuelle par personne

Décile de la dépense annuelle par personne	Part dans le total des dépenses (en %)								
	1985			1998			2001		
	Urb.	Rur.	Ens.	Urb.	Rur.	Ens.	Urb.	Rur.	Ens.
10% les moins favorisés (D ₁)	2,37	3,23	2,58	2,92	3,33	2,63	2,77	3,44	2,63
10% les plus favorisés (D ₁₀)	31,75	25,34	31,72	29,74	24,41	30,95	30,94	25,86	32,13
Ecart (D ₁₀ / D ₁)	13,4	7,8	12,3	10,2	7,3	11,8	11,2	7,5	12,2

En résumé, on peut dire sans grands risques de nous tromper, qu'à l'ère de la globalisation économique grandissante du Maroc, la pauvreté absolue recule tandis que les inégalités de revenus s'aggravent.

4.3. Migrations du Maroc

Les migrations internationales des Marocains enregistrent-elles une augmentation, une diminution ou stagnent-elles ? Pour répondre à la question, considérons ce tableau d'évolution entre 1993 et 2004 de la population marocaine résidente à l'étranger, selon le pays ou le groupe de pays de résidence, selon le rapport pour 2005 sur les migrations méditerranéennes, publié par Philippe Fargues et financé par la Commission Européenne.

Pays de résidence	1993	1997	2002	2004
France	678 917	722 000	1 024 766	1 113 176
Pays-Bas	164 546	274 641	276 655	300 332
Italie	91 699	146 460	287 000	298 949
Espagne	65 847	119 422	222 948	423 933
Belgique	145 363	199 647	214 859	293 097
Allemagne	85 156	104 051	99 000	102 000
Total Europe	1 279 558	1 609 821	2 185 821	2 616 871
Pays arabes	196 017	219 192	231 962	282 772
Amériques	70 270	84 412	155 432	178 914
Total général	1 549 297	1 918 077	2 582 097	3 089 090

On observe ainsi que le stock des émigrés marocains a doublé en 11 ans, croissant ainsi de 6.47% par an en moyenne. L'augmentation des immigrés dans les pays arabes n'a été que de 44% en 11 ans, c'est donc vers les pays développés que s'orientent les émigrés marocains, puisque le stock des Marocains immigrés dans les Amériques (Amérique du Nord, surtout) s'est multiplié par 2.55 durant la même période et le stock en Europe s'est multiplié par 2.045 et c'est vers l'Italie et l'Espagne que les Marocains se sont dirigés ces derniers temps.

Cette évolution concernant le Maroc est conforme à l'évolution mondiale déjà vue des migrations internationales.

En somme, pour le Maroc, la globalisation progresse, la pauvreté absolue régresse, les inégalités s'aggravent et les migrations vers les pays développés maintiennent leur progression. Quelles relations peut-on établir entre ces quatre tendances.

4.4. Globalisation et pauvreté au Maroc

Comment agit la globalisation croissante du Maroc sur la pauvreté des Marocains ? Contribue-t-elle à la réduction de la pauvreté absolue et à l'aggravation des inégalités qui viennent d'être relevées ? Il est certain que la globalisation de l'économie marocaine qui a favorisé tout une série de

réformes qui se sont traduites par une avancée remarquable de la liberté économique même si son niveau n'est pas encore satisfaisant. Cette liberté a donné un coup de fouet aux IDE, aux envois des Marocains résidents à l'étranger et à la venue croissante des touristes étrangers. Tous ces facteurs engendrent des emplois et des revenus et contribuent certainement au recul de la pauvreté absolue. Maintenant si les inégalités augmentent, peut-on les imputer à la globalisation du Maroc ? Cette dernière engendre-t-elle une croissance génératrice des inégalités ? Pour l'affirmer, il faut dévoiler des mécanismes qui nous échappent.

Toutefois, quand bien même cette globalisation engendre des inégalités, il appartiendra aux pouvoirs publics de la favoriser puisqu'elle entraîne une croissance économique qui enrayer la pauvreté absolue et il leur revient de jouer pleinement le rôle de re-distributeur des fruits de cette croissance.

Pour montrer à quel point l'ouverture grandissante du Maroc a été favorable à l'économie et à la société marocaines, considérons ces quelques chiffres bien significatifs (en millions de MAD) :

Année	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Recettes touristiques	1785 (2.6% du PIB)	6100 (5.1%)	10548 (5.05%)	9900 (3.6%)	21600 (6.2%)	40900 (8.9%)
Envois des RME	4148 (6%)	9732 (8.1%)	16537 (7.9%)	16300 (5.9%)	22400 (6.4%)	40700 (8.9%)
IDE et Prêts	568.8 (0.8%)	760 (0.6%)	1900 (0.9%)	3700 (1.3%)	12100 (3.5%)	28000 (6.1%)
PIB	69450	119658	208713	276878	349651	457621
Taux de chômage %	9.8 (milieu urbain)	13.2 (milieu urbain)	16.3 (1989)	16 (1994)	13.6	11

Source : Tableau fait par nous-même à partir des données des rapports annuels de la Banque Centrale du Maroc

Il saute aux yeux que durant les dix dernières années 1995-2005 où l'économie du Maroc s'est vraiment ouverte sur l'économie mondiale, une forte croissance a été enregistrée pour les recettes touristiques, les transferts des Marocains résidents à l'étranger et les investissements étrangers et prêts au Maroc. La part de ces flux par rapport au PIB a fortement augmenté. Une conséquence de cette évolution favorable est la diminution du chômage durant cette période. Les prévisions du FMI indiquent pour 2006 un taux de chômage de 7.8%.

4.5. Globalisation et migrations au Maroc

La globalisation du Maroc accélère-t-elle ou freine-t-elle les migrations des Marocains ? Il est très difficile de se prononcer sur cette question, car la globalisation exerce des effets tout à fait opposés sur les émigrations des Marocains. D'un côté, elle montre aux Marocains des niveaux de vie plus élevés en Europe et en Amérique du Nord et leur donnent les moyens techniques d'émigration ; d'un autre côté, elle améliore leurs propres conditions en leur offrant des emplois et des revenus sur place (IDE, centres d'appel...) Lequel des effets l'emporte sur l'autre ? Une étude économétrique rigoureuse s'impose pour y répondre. Nous ne disposons pas de données chiffrées détaillées, ni de recul suffisant pour l'entreprendre.

Ce qu'on sait, mais qui reste à un niveau journalistique, c'est que beaucoup de cadres (ingénieurs, médecins et informaticiens) quittent parfois par promotions entières le pays. On voit aussi sur les chaînes de télévision les drames qui arrivent aux jeunes marocains et autres africains qui essaient de rejoindre l'Europe avec des moyens dérisoires. Tout cela suggère que la mondialisation accélère les migrations du Maroc vers les pays développés ou, du moins, intensifie le désir de ces migrations. La prudence est toutefois de mise.

4.6. Migrations et pauvreté au Maroc

Quelles relations peut-on observer entre les deux évolutions des migrations et de la pauvreté au Maroc ? Il est certain que les migrations contribuent à réduire la pauvreté absolue au Maroc par l'amélioration des

conditions de vie de ceux qui émigrent, par leurs transferts destinés à leurs familles restées au pays et par leurs investissements dans des logements ou pour retourner au pays. Beaucoup d'études existent sur la question.

Voici, selon le FMI, les envois d'épargne des travailleurs marocains émigrés, en millions de dollars US, depuis 1975 :

Année	Transferts	Année	Transferts	Année	Transferts
1975	607	1985	1 121	1995	2 298
1976	618	1986	1 602	1996	2 565
1977	677	1987	1 822	1997	2 204
1978	881	1988	1 663	1998	2 438
1979	1 081	1989	1 669	1999	2 246
1980	1 236	1990	2 383	2000	2 574
1981	1 194	1991	2 356	2001	3 670
1982	1 091	1992	2 614	2002	3 441
1983	1 069	1993	2 361	2003	4 214
1984	1 007	1994	2 355	2004	4 218

Ces transferts ont été de 4 593 en 2005 et de 5 086 millions de dollars en 2006. Les prévisions pour 2007 sont de 5 495 M\$.

Quels ont été les effets des migrations sur les inégalités ? Il est difficile de concevoir que les migrations internationales qui tirent des familles entières de la pauvreté absolue sans leur offrir des fortunes faramineuses accentuent les inégalités de revenus ou de patrimoine au Maroc. Evidemment, il se trouve que les inégalités croissent au moment où les migrations augmentent du Maroc. Mais on sait que corrélation ne signifie pas causalité. Nous osons penser que c'est plutôt l'inverse qu'il y a eu. Mais, comment le prouver ?

5. Conclusion

Quelle relation peut-on établir en définitive entre les trois phénomènes dans le cas du Maroc ? Nous pensons pouvoir raconter l'histoire suivante : la mondialisation combinée à la politique économique « choisie » par les pouvoirs publics du Maroc, laquelle politique a été et est toujours favorable à l'intégration économique du Maroc dans l'économie mondiale, a contribué à réduire la pauvreté absolue sans réduire les inégalités économiques, mais en intensifiant les migrations internationales, qui sont pour le moment favorables au développement économique du pays ■

RELATIONS MAGHREB- EUROPE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE : EVALUATIONS ET PERSPECTIVES

Abdenbi El Marzouki (*)
Sanae SOLHI (**)

Introduction Générale

Au début des années 90, l'importance des relations économiques et sociales entre l'Europe et la méditerranée orientale et méridionale, ainsi que l'évolution de la situation politique et géographique en Europe ont conduit l'union à redéfinir sa position à l'égard de sa façade Sud, en même temps qu'elle envisageait son élargissement à l'Est. L'objectif était d'établir un cadre pour un dialogue renforcé et une coopération globale entre l'Union Européenne et les pays bordant la rive Sud (Maghreb) et Est (Machrek) de la méditerranée, dépassant les domaines traditionnels des échanges et de la coopération financière initiés depuis les années 60. Le processus de Barcelone, insistant particulièrement sur le partenariat euro- méditerranéen, a mis en avant la politique européenne de voisinage appelée, au départ, « initiative nouveaux voisins ».

D'après les responsables européens, l'Union Européenne est prête à partager avec ses voisins tout sauf les institutions, telle était la devise de la nouvelle politique de voisinage. Cette dernière a été adoptée à la suite de plusieurs événements :

(*) Enseignant chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et sociales, Université Mohammed V, Agdal, Rabat.

(**) Enseignante chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et sociales, Université Mohammed V, Agdal, Rabat.

- l'élargissement de l'U.E. a conduit certains acteurs du système politique européen à prendre conscience de l'interdépendance avec les voisins et à porter cette question sur l'agenda européen tout en affirmant que l'objectif sous-jacent est de rendre la méditerranée un bassin de paix, de sécurité et de prospérité.
- Les attentats du 11 septembre 2001 ont eu pour effet d'inscrire les enjeux sécuritaires au premier plan des priorités et d'orienter l'attention communautaire vers l'agenda extérieur.
- Les résultats peu satisfaisants du partenariat euro- méditerranéen ont favorisé l'adoption de la PEV. Ainsi, les accords de partenariat qui existaient depuis les années 60 et 70 ont eu des retombées faibles, sinon négligeables sur l'amélioration du niveau de développement économique, social et politique de la région du sud de la méditerranée.

Ces résultats peu satisfaisants du partenariat, peuvent être appréhendés à l'aide de l'examen des investissements directs étrangers (IDE) vers les pays partenaires méditerranéens (PPM), entre autres les pays du Maghreb.

Au cours de ces dernières années, le développement extrêmement rapide des investissements directs étrangers a largement relancé le débat sur les gains et les risques potentiels de l'ouverture économique des pays du Maghreb. Ce débat a permis de s'interroger sur l'internationalisation des pays Sud et Est de la méditerranée placés notamment dans le cadre du partenariat euro méditerranéen.

Dans le cadre de cette PEV, le Maghreb sera-t-il favorisé ? Aura-t-il un statut avancé surtout que ces pays entretenaient des relations avec l'UE depuis plusieurs décennies ?

Depuis le lancement de cette politique en 2003, est ce que les voisins de l'Europe ont bel et bien tiré profit de cette politique ?

Dans ce papier, il est question de faire une évaluation de la PEV en relation avec les différents accords d'association et de partenariat signés

entre l'Europe et chacun des pays du Maghreb ¹. Deux volets seront traités dans cette communication ; un aperçu sur les principales facettes de la PEV et une analyse quantitative des retombées économiques et financières de cette politique sur la base des IDE.

I- La place du Maghreb dans la politique européenne de voisinage

Les trois pays centraux du Maghreb, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, membres du processus de Barcelone, ont signé des accords d'association avec l'UE ², prévoyant le libre échange euro-méditerranéen à établir d'ici 2010. Les accords d'association constituent la base juridique des relations entre l'UE et les partenaires maghrébins. Ces accords comportent des dispositions presque similaires et visent à donner une nouvelle impulsion au processus de rapprochement et d'intégration entre les deux partenaires.

En rappel, le Maroc est, parmi les partenaires méditerranéens, le principal bénéficiaire de l'aide communautaire Meda. Il participe aux programmes Euro-Med tels que Euro-Med Jeunesse favorisant les contacts entre individus et la coopération entre les acteurs de la société civile, les associations et les ONG. Le Maroc est associé aux programmes Euro-Med audiovisuel, Euro-Med Héritage ³, Tempus et Erasmus Mundus ⁴.

La Tunisie joue un rôle dynamique dans le partenariat euro-méditerranéen en tant que coordinateur Euro-Med au sein du groupe arabe.

Pour renforcer et appuyer les accords d'association et le processus de Barcelone, une politique émanant de la communauté européenne a vu le jour

¹ Il s'agit seulement des pays du centre du Maghreb, Maroc, Algérie et Tunisie. La Libye et la Mauritanie n'ont pas signé d'accord d'association avec l'UE. La Libye participe au processus de Barcelone mais en tant qu'observateur. La Mauritanie entretient des relations avec l'UE dans le cadre de la convention de Cotonou, signé au Bénin en juin 2003.

² L'accord d'association entre le Maroc et l'UE, signé 1995, entré en vigueur en 2000. Pour la Tunisie, il est signé en 1995, entré en vigueur en 1998. Pour l'Algérie, il a été ratifié en 2001 et il est devenu opérationnel en 2005.

³ Consacré à la coopération audiovisuelle et culturelle.

⁴ Consacrée à la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur.

et elle est appelée « la politique européenne de voisinage (PEV) ». La PEV se base sur un ensemble d'accords conclus entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et les pays voisins, d'autre part, en vertu de décisions du Conseil de l'Europe sur proposition de la Commission et après avis conforme du Parlement européen. Ces Accords constituent le socle juridique de la relation entre l'UE et ses partenaires.

La politique européenne de voisinage a commencé effectivement à partir de 2003 dans un objectif déclaré de développer un espace de prospérité et de stabilité aux nouvelles frontières de l'Union européenne (UE) élargie. D'après les déclarations des responsables européens, la PEV a été conçu afin de renforcer la coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle entre l'UE et ses voisins. Ceux-ci concernent aujourd'hui seize pays-européens-et-méditerranéens.

La politique de voisinage est considérée à la fois comme une continuité et un renforcement de la politique euro-méditerranéen (PEM) et du processus de Barcelone. Si les accords d'association euro-méditerranéens mettent en avant la coopération au développement et de simples dispositions cadres, les plans d'action conclus pour la mise en œuvre de la politique de voisinage précisent ces dispositions en définissant des objectifs plus concrets, fixant un calendrier et prévoyant même des procédures de contrôle des résultats obtenus. Elle tend à intensifier le processus d'intégration économique, jusqu'alors circonscrit dans un objectif de libre échange en l'inscrivant dans la perspective du marché intérieur. D'après les dires des responsables européens, la PEV tend à approfondir la coopération en donnant aux partenaires la possibilité de bénéficier de politiques et programmes communautaires. Basée sur des principes institutionnels, des moyens techniques (plans d'actions) et des moyens financiers, la PEV possédait tous les ingrédients de la réussite.

Les plans d'action se sont des documents bilatéraux dans lesquels sont énoncées les priorités de chacun des voisins de l'UE dans les domaines politiques, économiques, sécuritaires et autres. Ces documents sont les fruits de négociations entre Bruxelles et chacun des pays voisins. Ces plans offrent de nouvelles perspectives d'intégration selon une approche différenciée et progressive basée sur le principe de « benchmarking »

permettant de choisir tout ou une partie d'un programme, pour mieux s'intégrer à l'espace européen. Ils se sont, en fait établis sur la base des stratégies de pré- adhésion⁵. Le point de départ des plans d'action est un ensemble commun d'éléments qui correspondent aux objectifs de la PEV. Toutefois, l'élaboration des plans d'action et l'établissement des priorités avec chaque partenaire dépendent des circonstances spécifiques. Celles-ci diffèrent selon la localisation géographique, la situation politique et économique, les relations avec l'UE et avec les pays voisins, les programmes des réformes, les besoins et les capacités. Selon l'UE les priorités des plans d'action portent surtout, sur les domaines suivants : renforcement du dialogue politique ; perspective de participation progressive au marché intérieur et à des programmes communautaires ; approfondissement des relations commerciales et économiques. Ainsi, pour le Maroc et la Tunisie, les plans d'action⁶ expriment une panoplie complète de priorités dans les domaines qui rentrent dans la perspective de leurs accords d'association. Parmi ces priorités nous pouvons citer : la poursuite des réformes législatives ; la négociation d'un accord de libéralisation des échanges dans le domaine des services ; le développement d'un environnement propice à l'investissement direct étranger (IDE), à la croissance et au développement durable ; la coopération en matière de politique sociale avec comme objectif la réduction de la pauvreté et de la précarité et la création d'emplois ; et bien d'autres. Mais, sur certaines questions, les priorités du Maroc restent différentes de celles de la Tunisie. En effet, parmi ses secteurs prioritaires, le Maroc demande à soutenir son système de formation et des technologies de l'information, considéré comme levier essentiel du développement économique du pays. Cette priorité ne figure pas parmi celles de la Tunisie.

⁵ « L'UE : poursuite de l'élargissement » Publication de la commission européenne, 2001, p. 16.

⁶ Les plans d'action entre l'UE et le Maroc et entre la Tunisie et l'UE ont été adoptés en juillet 2005.

1. Le Maroc dans la politique européenne de voisinage

D'après les européens, le Maroc a démontré un intérêt véritable pour la politique européenne de voisinage dans laquelle il voit le cheminement vers le statut avancé qu'il a toujours appelé de ses vœux ⁷. Pour les autorités marocaines, les relations du Maroc avec l'Europe constituent un choix stratégique et la PEV se confond même avec l'agenda du gouvernement actuel. L'UE, pour sa part, considère le Maroc comme un allié stratégique, à la porte de l'Afrique, qu'il faut soutenir dans ses efforts de développement économique et social. En effet, la CE a soutenu de grandes réformes dans le domaine des transports, de la gestion de l'eau, de la lutte contre l'habitat insalubre, de la gestion de l'administration publique et du secteur financier. Nous pouvons dire, sans risque d'erreur, que grâce à la PEV et à l'appui de l'UE, plusieurs projets ont pu voir le jour. Parmi les actions menées en collaboration avec l'UE, nous pouvons citer :

- La restructuration du secteur de l'enseignement et de la formation est un grand chantier ouvert par le gouvernement marocain avec le soutien de la CE. Beaucoup d'efforts restent à déployer pour augmenter la scolarisation et développer des enseignements en adéquation avec les besoins de développement du pays et des secteurs économiques les plus porteurs.
- Dans le domaine des services, le Maroc a débuté en mars 2006 les négociations sur un accord de libre échange avec la CE et les Etats membres sur les services et le droit d'établissement.
- Le départ à la retraite anticipée d'environ 38 000 fonctionnaires, est une opération faite par le gouvernement marocain en 2005 avec le soutien financier de la Commission Européenne.
- La lutte contre la pauvreté et la réduction des disparités sociales est une action menée par le gouvernement marocain dans le cadre d'une stratégie appelée l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). Cette action est dotée de moyens budgétaires importants et elle a eu un écho bien favorable auprès

⁷ Rapport de Suivi PEV MAROC, COM (2006) 726 final, 4 décembre 2006.

des partenaires européens qui ont décidé de l'appuyer au titre du prochain exercice de la PEV 2007-2013.

- Dans le domaine de la coopération et des initiatives régionales, la coopération dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), à laquelle le Maroc et la Tunisie adhèrent, n'a pas enregistré de progrès à cause du gel des activités de cette instance⁸.

D'autres domaines ont bénéficié de l'appui européen ; il s'agit entre autres de la lutte contre l'immigration clandestine⁹, de l'aviation¹⁰, de la recherche et de l'innovation, de la sauvegarde de l'environnement, de la lutte contre le terrorisme,...

2. La Tunisie dans la politique européenne de voisinage

A travers la politique de voisinage, la Tunisie veut renforcer l'ancrage stratégique à l'Europe tout en sauvegardant son identité et ses spécificités. Dans ce cadre, la Tunisie et l'UE veulent renforcer les acquis de l'Accord d'association, via l'approfondissement de leurs relations politiques, économiques, sociales, culturelles et scientifiques, et de leur coopération en matière de sécurité et d'environnement.

Ainsi, le plan d'action liant la Tunisie à l'UE dans le cadre de la PEV, établit un large éventail de priorités dans des domaines diversifiés tels quels étaient énoncés dans les communications de la CE:

- la poursuite et la consolidation des réformes garantissant la démocratie et l'Etat de droit;
- le renforcement du dialogue politique et de la coopération notamment en matière de démocratie et de droits de l'homme, de politique étrangère et de sécurité, et de coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme en tenant compte du respect des droits de l'homme;

⁸ Gel provoqué par le problème du Sahara.

⁹ La stratégie de lutte contre l'immigration illégale a eu un soutien financier d'un montant d'environ 67 millions d'euros.

¹⁰ Le Maroc participe au programme Galileo.

- le développement de conditions propices à l'investissement direct étranger, à la croissance et au développement durable;
- l'amélioration de l'environnement et des conditions pour le développement d'entreprises compétitives et de l'esprit d'entreprise ;
- le développement de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la formation en tant qu'éléments essentiels contribuant à l'édification de la société du savoir ;
- la coopération en matière d'emploi et de politique sociale et le rapprochement progressif de la législation tunisienne des normes de l'UE ;
- la facilitation du commerce des biens et des services, y compris par la négociation d'accords de libre échange;
- le rapprochement de la réglementation technique, les normes et procédures d'évaluation de la conformité;
- le développement du secteur du transport basé sur la sécurité et la sûreté, ainsi que sur le renforcement des infrastructures nationales, régionales et leur interconnexion avec le Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T);
- la perspective d'une intégration progressive des marchés énergétiques maghrébins dans le marché intérieur de l'énergie de l'UE, par la mise en œuvre du protocole d'accord pour l'intégration progressive des marchés de l'électricité des pays maghrébins dans le marché intérieur de l'électricité de l'UE ; et par le développement des réseaux;
- la gestion efficace des flux migratoires, y compris la possibilité de conclure un accord de réadmission avec la Communauté européenne ;
- la facilitation de la circulation des personnes dans le cadre des structures existantes, en conformité avec l'acquis, notamment en examinant les possibilités d'assouplissement des formalités d'obtention de visas de court séjour pour certaines catégories de personnes ;
- Favoriser l'intégration économique et commerciale Sud-Sud y compris intramaghrébine;
- appuyer la mise en œuvre de l'accord d'Agadir;

- intensifier et soutenir des initiatives à vocation régionale dans les domaines prioritaires tels que l'énergie, les transports, les technologies de l'information.

Pour la période 2007-2013, les priorités pour la coopération financière de la Commission concernent l'appui au développement social (éducation et santé), la modernisation économique, l'appui institutionnel, la bonne gouvernance et les droits de l'homme et l'environnement.

Nous constatons, à ce niveau que les plans d'action relatifs au Maroc et la Tunisie sont presque semblables, on y trouve plus au moins les mêmes priorités dans tous les domaines traités par la PEV. Cependant le cas de l'Algérie est différent du fait qu'il n'a pas adhéré à cette politique de voisinage que tardivement.

3. L'Algérie dans la politique européenne de voisinage

L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE est entré en vigueur en septembre 2005. Cet accord constitue le cadre de la coopération entre l'UE et l'Algérie, dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. Les autorités algériennes accordent beaucoup d'importance à cet accord pour le soutien de l'effort de la libéralisation de l'économie.

La politique européenne de voisinage prolonge et renforce le cadre actuel de coopération. Mais d'après les communications publiées par la CE, la ratification de l'accord d'association a été un exercice difficile pour les autorités d'Alger qui ont principalement misé sur l'arrimage politique à l'UE. À ce stade, il est prématuré d'anticiper l'adoption d'un plan d'action voisinage avec l'Algérie assorti d'objectifs spécifiques¹¹.

¹¹ Com CE, Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat. ALGERIE, Doc Stratégie 2007 - 2013

4. L'appui financier de l'UE aux pays du Maghreb

L'UE est le plus grand fournisseur d'aide non militaire de la région méditerranéenne. Le programme Meda¹² a été mis en œuvre afin d'inciter et de soutenir la réforme des structures économiques et sociales des Etats méditerranéens bénéficiaires, dans un objectif d'établir en 2010 une grande zone de libre échange couvrant aussi bien l'UE que les pays du pourtour de la méditerranée. Le programme MEDA est présent dans l'ensemble des secteurs de l'économie et de la société: réformes macro-économiques, douanes, ports, privatisation, secteur financier, ensemble du secteur éducatif, réforme financière, réforme de la santé; gouvernance (médias, justice), création de l'emploi, protection de l'environnement pour un développement durable, etc.

Pour soutenir les efforts déployés par les pays du Maghreb, l'UE avait attribué des subventions financières, dans le cadre du MEDA I, d'environ 1252 millions d'Euros entre 1996 et 1999. Sur cette période, l'Algérie avait bénéficié d'une aide MEDA s'élevant à 164 millions d'Euros; le Maroc d'environ 660 millions et la Tunisie de 428 millions d'Euros. Dans le cadre du programme MEDA II, de 2000 à 2006, le Maghreb a bénéficié d'une aide estimée à 1556 millions d'euros, dont presque 52% a été destiné au Maroc, 26% au profit de la Tunisie et 22% pour le compte de l'Algérie.

Ces aides sont orientés, au Maroc vers le financement des projets dans le milieu rural (46%), des projets d'infrastructures économiques (17%), des projets sociaux (appui à la d'emploi, aides aux ONG s'intéressant aux droits de l'homme, à la lutte contre des maladies (SIDA), lutte contre l'analphabétisation, etc.

L'appui européen à l'Algérie, il est destiné principalement pour soutenir les efforts, déployés par les autorités, en vue de la libéralisation de

¹² Meda I, crée en 30 juillet 1996, sous forme d'un règlement (C.E.) n°1488/96. JOCE n°L. le programme Meda a été conçu par l'UE pour assister les pays du sud de la Méditerranée dont le Maghreb dans leurs efforts de développement. Le programme TACIS est destiné à aider les pays de l'Europe de l'Est. Il existe d'autres programmes tels que le programme IEDDH (Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme) ; INTERREG ; CARDS ; PHARE.

l'économie, d'instaurer une bonne gouvernance, de réformer la justice, les médias, etc.

En Tunisie, les subventions européennes sont destinées aux financements des programmes comme la modernisation des ports, de l'industrie, l'enseignement, la justice et bien d'autres domaines.

Par ailleurs, les évaluations du programme MEDA ont montré la difficulté et la complexité de montage des projets multilatéraux ainsi que la lenteur de leurs délais de mise en œuvre.

Il semblerait que les partenaires tiers méditerranéens n'aient pas bien saisi les enjeux de l'intégration régionale, car durant la période considérée, aucun projet de coopération Sud-Sud n'a été proposé, sachant que l'UE prévoyait des aides et des facilités de financement concernant les projets favorisant l'intégration régionale. Les pays du Maghreb, ont fait de même, ils n'ont pas essayé de monter en commun, et avec l'appui de l'UE, des projets économiques de grande envergure susceptible de générer des richesses permettant au moins le rapprochement des peuples Maghrébins.

A l'inverse, ils s'orientent tous vers l'extérieur pour attirer plus d'investissement direct étranger, considérés par certains comme étant le seul tremplin vers le développement économique et social.

II- Les IDE dans les pays du Maghreb à la lumière de la Politique Européenne de Voisinage

Depuis quelques années, la préoccupation centrale de la plupart des pays en développement est d'attirer le maximum d'IDE à s'installer chez eux. A cet égard, plusieurs raisons peuvent être évoquées ; d'une part, les investissements directs étrangers dopent les exportations et d'autre part, les délocalisations favorisent l'accroissement de la richesse dans les pays d'accueil et créent par conséquent de nouveaux marchés. Les pays du Maghreb très attentifs à cette thèse ont encouragé l'attractivité et la promotion des IDE. De ce fait, ces pays ont réussi leurs programmes de

réforme conclus avec le FMI au milieu des années 80¹³ et ont signé les accords de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) puis les accords de création d'une zone de libre échange (ZLE) avec l'UE. Ces derniers accords ont, eu comme but ultime d'attirer les investisseurs étrangers de l'intérieur « insiders » ainsi que de l'extérieur « outsiders » de la Zone d'intégration.

L'étude des IDE concerne les trois pays du Maghreb¹⁴ le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

Le développement de l'investissement privé direct en méditerranée en général et au Maghreb en particulier, est un facteur clé du succès de cette grande région. A côté des avantages comparatifs, l'IDE dans les PPM n'a pas uniquement pour rôle d'équilibrer le compte courant ; mais aussi de réaliser des effets d'entraînement sur l'économie à travers l'industrie, le transfert de technologie et de savoir-faire.

1. Climat d'Investissement et Appréciation de l'Attractivité au Maghreb

Pour attirer les firmes multinationales, la majorité des pays en développement ont choisi de mettre le cap sur la mondialisation. Celle – ci les oblige à mettre en place des politiques économiques centrées sur des réformes favorisant un climat d'investissement approprié. Face à ses réformes, les investisseurs internationaux s'efforcent à la suite d'un benchmarking, de choisir le territoire idéal pour leurs implantations.

Les politiques monétaires et budgétaires de stabilisation du FMI appliquées par de nombreux pays en développement dans le but de réduire l'inflation et l'endettement extérieur ont stimulé la croissance et la stabilité économique dans de nombreux pays émergents et ont facilité le retour des flux de capitaux privés vers ces pays. Les pays du Maghreb ont connu cette

¹³ Des avantages fiscaux et financiers à travers la création de zones « offshore » et de zones de libre échange et autres concessions sont ainsi accordés aux Firmes Multinationales afin de les encourager à délocaliser leur production.

¹⁴ La Libye et la Mauritanie n'ont pas été étudiées dans le cadre de la PEV, traitée dans la première partie de ce travail.

période difficile de l'ajustement structurel qui leur a permis de retrouver la voie de la croissance et le rétablissement de leur solvabilité extérieure.

A la veille des accords de libre échange, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie ont entrepris de multiples réformes dans le domaine économique et financier. Le chemin parcouru depuis le plan d'ajustement structurel fait état d'un bilan dans l'ensemble positif.

Pour le Maroc et la Tunisie, l'aménagement de la dette extérieure ancienne a largement contribué à l'entrée des capitaux vers ces pays. La crise d'endettement des années 80 qui a secoué les pays en développement n'a pas épargné les pays du Maghreb.

Pour le Maroc et la Tunisie, les performances économiques sont indéniablement effectives à partir des années 1990. Ces pays ont renoué avec la croissance et restauré progressivement leurs grands équilibres macro-économiques. L'inflation a chuté dans les deux pays par rapport à son niveau des années 80 et les taux de croissance durant la période d'ajustement ont été positifs en moyenne, de l'ordre de 4%. Les tableaux suivants illustrent bien, dans l'ensemble, cette situation de stabilité macroéconomique.

Tableau I : Indicateurs Economiques fondamentaux

	Taux d'inflation IPC*		Soldes Courants en % du PIB			Soldes Budgétaires en % du PIB		
	1980-90	1990-95	1981-85	1990-93	1993-95	1981-85	1990-93	1995
Tunisie	7.4	5.5	-8.5	-4.9	-5.5	-1.7	-2.2	-4.2
Maroc	7.0	5.8	-9.1	-1.4	-3.0	-11.9	-2.9	-4.7
Algérie	9.1	27.1	0.3	3.1	-2.8	-6.8

* Indice des prix à la consommation

Source : Mission économique, fiche de synthèse

1.1 Ouverture commerciale et intégration financière internationale

Après les réformes de « première génération » (réduction des deux déficits, de l'inflation, et de la dette), les pays du Maghreb ont enregistré des taux de croissance plus élevés que dans la décennie 80. Tirée par des exportations toujours vigoureuses vers l'Europe et une demande intérieure en pleine expansion, la croissance de la production réelle en Tunisie et au Maroc a atteint 5.5 % et 4.2 %, respectivement, entre 96 et 2001 contre 4.5% et 1.6% entre 1990 et 95. De même l'Algérie a connu une croissance continue de l'ordre de 3 % durant la même période malgré la signature tardive (en 2001) des accords de libre échange avec l'UE.

En matière commerciale, les pays du Maghreb sont considérés aujourd'hui parmi les pays les plus ouverts du bassin méditerranéen. La moyenne de leur degré d'ouverture¹⁵, entre 1996 et 2001 est de l'ordre de 72.4% pour la Tunisie, 50.4% pour le Maroc et 49% pour l'Algérie.

¹⁵ Importations et exportations sur le PIB c'est à dire le montant des échanges sur le PIB

Tableau II : Les indicateurs macro-économiques de performance

(en pourcentages)	TUNISIE		MAROC		ALGERIE	
	1990/95 avant accords	1996/01 après accords	1990/95 avant accords	1996/01 après accords	1990/95	1996/01
Taux de croissance	4.5	5.5	1.6	4.2	0.4	3
Taux d'inflation	5.9	3.1	6.2	1.7	25.6	6.1
Taux d'ouverture	66.4	72.2	43.3	50.4	42	49
Déficit budgétaire/PIB	-3	-3	-3	-3	-1.3	2.3

Source : WDI 2003 CD-ROM

En ce qui concerne le processus de libéralisation financière externe, ces pays ont de plus en plus levé le contrôle visant les mouvements internationaux de capitaux, en particulier les entrées des investissements directs étrangers, et supprimé les restrictions sur les paiements effectués au titre des transactions courantes. Il faut signaler tout de même que l'ouverture totale du compte capital n'est pas encore à l'ordre du jour dans les pays maghrébins, ce qui explique d'ailleurs la faible participation de l'épargne interne dans le financement de l'investissement dans ces pays.

1.2 Politique de change et compétitivité au Maghreb

La stabilité du change recommandée par la Banque mondiale a fait partie des ingrédients de la croissance car elle permet de rassurer les investisseurs privés potentiels [Serven.L(2002)] et d'améliorer la compétitivité des pays maghrébins [M.K.Nabli & M-A Véganzonès-Varoudakis (2002)]. Depuis 1988, la Tunisie a choisi l'ancrage de sa monnaie à un panier de devises.

Pour le cas du Maroc, le taux de change effectif réel affiche une appréciation constante surtout au début des années 90 mais celle-ci s'estompe à la fin de la décennie. Cette appréciation réelle du dirham a été de près de 20% entre 1992 et 2000 et ceci est intervenu dans un contexte de

dépréciation des monnaies des principaux pays concurrents à l'exportation. La perte de compétitivité qui s'en est suivie a poussé le pays à procéder à une dévaluation de 5% du dirham au mois d'avril 2001. Depuis, le Maroc connaît une stabilité des changes qualifiée d'exemplaire par les experts internationaux. Le pays a réussi à stabiliser son taux de change effectif réel par rapport à l'Euro et au Dollar. En 1994, l'Algérie a plutôt opté pour un ancrage de sa monnaie à un panier de devises sur la base d'un taux de change fixe ajusté de temps à autre. Une pondération importante y est accordée au dollar, qui s'expliquerait par les exportations d'hydrocarbures et ses dettes libellées principalement en dollars. Cependant, le prochain défi pour la région reste l'amélioration de sa compétitivité face à la concurrence des pays asiatiques. L'appréciation de l'Euro par rapport aux principales devises étrangères, dont le Dollar, offre aux entreprises maghrébines l'occasion d'attirer les investisseurs européens. Pour l'Algérie, le problème est plus grave puisqu'elle vend son pétrole en dollar déprécié et achète des biens consommables avec un euro plus cher. Par delà ces performances favorables, il arrive que le Maghreb rencontre des difficultés d'ordre structurel comme le manque de performance des systèmes financiers (marché financier embryonnaire) qui affaiblit le niveau de l'épargne interne. Le bouclage du compte extérieur s'effectue donc pour l'essentiel à partir des capitaux étrangers.

1.3 Les tendances récentes des IDE dans la Région du Maghreb

Grâce au retour de leur solvabilité, les pays du Maghreb, notamment la Tunisie et le Maroc ont réussi leur intégration aux marchés des capitaux internationaux (Lakhoua F & Ayachi. F (2000)). Néanmoins, on constate que ces entrées de capitaux, lorsqu'elles ne sont pas génératrices de dettes dépendent des revenus liés aux privatisations (Maroc, Tunisie) et aux opportunités qui s'offrent dans le domaine des hydrocarbures (Algérie).

1.3.1 Les caractéristiques des IDE au Maghreb

Au cours des dix dernières années, les pays du Maghreb, à l'exception de l'Algérie, ont cherché à être attractifs par la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire adéquat jugé encore, aujourd'hui, peu fertile par les investisseurs étrangers. Force est de constater que malgré les

accords Euromed, les flux d'IDE à destination du Maghreb ont été relativement faibles. La différence de ces flux entre les deux périodes 1990-95 et 1996-2006 n'est pas substantielle. Seule l'Algérie a réussi, au cours de ces dernières années, à drainer des flux relativement importants d'IDE. Ce pays, a même réussi à dépasser la Tunisie. Bien sûr, le pétrole et le gaz attirent l'essentiel de ces flux. Pour la Tunisie et le Maroc, les IDE évoluent timidement, même si ce dernier, et de manière exceptionnelle, a réussi à attirer en 2005, 2,9 Millions de dollars d'investissements grâce à la cession à Vivendi Universal de 35 % du capital de Maroc Télécom. De même, on peut constater, à la lecture du tableau III, que la composition des flux de capitaux privés n'a pas beaucoup évolué entre les deux périodes 90-95 et 96-2006. Ainsi, pour la Tunisie, on constate, entre 2000-2005, une stagnation relative du poids de l'IDE par rapport aux autres types de capitaux privés alors que, pour le Maroc, on remarque l'inverse. Ceci s'explique principalement par les conversions de dettes en IDE.

Tableau III : Flux d'IDE en millions de dollars dans les trois pays du Maghreb en moyenne annuelle 1990-2006

Maghreb	1990-1995	1996-2000	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Algérie	25	385.2	270	260	501	507	438	1196	1065	634	882	1081	3000
Maroc	428	564	357	1188	417	1376	423	2808	428	2429	1070	2933	2300
Tunisie	408	506.2	351	365	668	368	779	486	821	584	639	782	1500

Source : CNUCED 1997-2005 et sources divers pour 2006

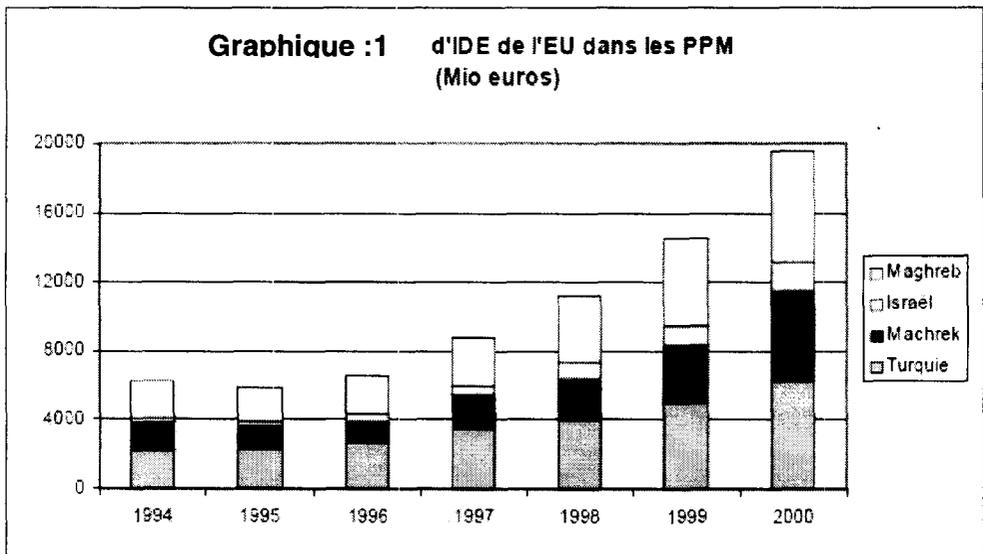
1.3.2 L'Europe : principal investisseur au Maghreb

L'année 2000 a été marquée par des flux record en terme d'IDE européens vers les pays partenaires méditerranéens (PPM)¹⁶. En valeur absolue, les positions européennes D'IDE au Maghreb est presque comparable à celle du Machrek et la Turquie. Cependant, l'année 2001, a

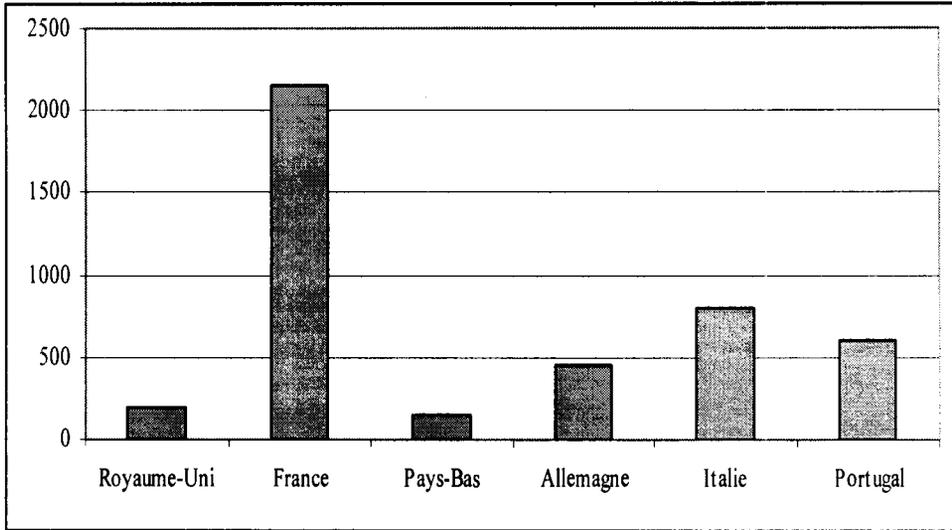
¹⁶ - Les 12 pays partenaires méditerranéens (12-PPM) participant au partenariat sont : Algérie (DZ), Maroc (MA), Tunisie (TN), Egypte (EG), Jordanie (JO), Liban (LB), Syrie (SY), Israël (IL), Autorité palestinienne (PS), Chypre (CY), Malte (MT) et Turquie (TR). Les PPM sont engagés dans le programme régional de coopération statistique euro-méditerranéen (MEDSTAT) financé dans le cadre de MEDA et dont Eurostat assure la supervision technique.

été très favorable en terme d'attractivité des IDE pour le Maroc eu égard des autres pays du Maghreb et même du PPM. En effet, les flux des IDE vers les PPM varient beaucoup d'une année à une autre, selon les pays ou les sous régions. Ils sont en fonction des opportunités d'investissement liés aux programmes de privatisation.

L'Europe reste le principal bailleur de fonds pour les IDE au Maghreb reflétant le niveau des échanges commerciaux entre ces deux partenaires. En 2001, près des deux tiers des IDE reçus par la Tunisie et le Maroc, et presque 50% pour l'Algérie, proviendraient de l'UE.

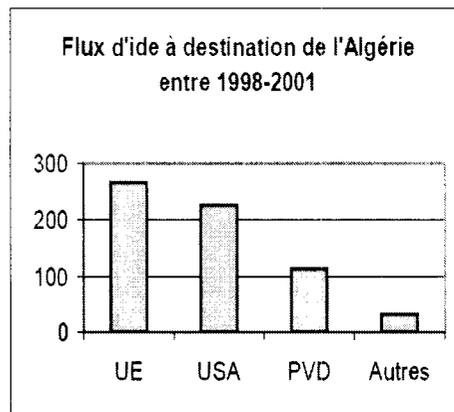
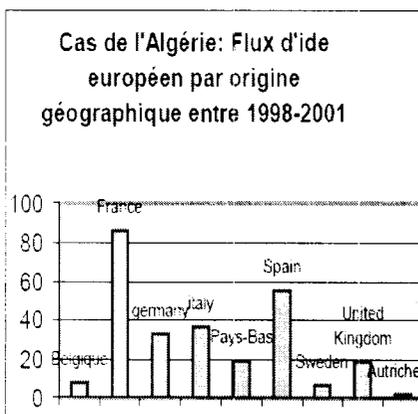
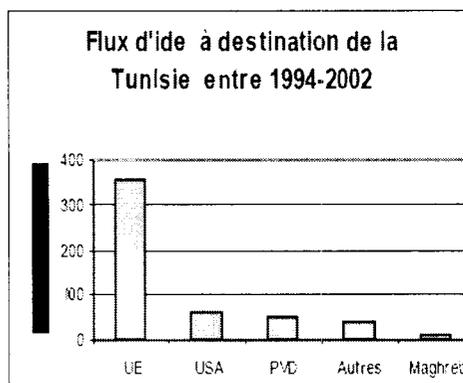
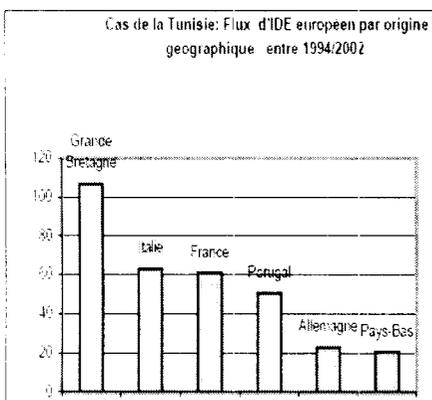
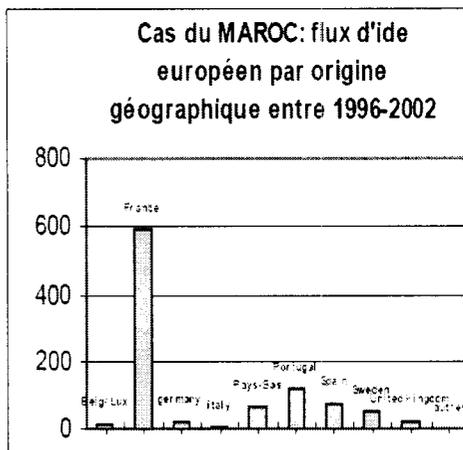
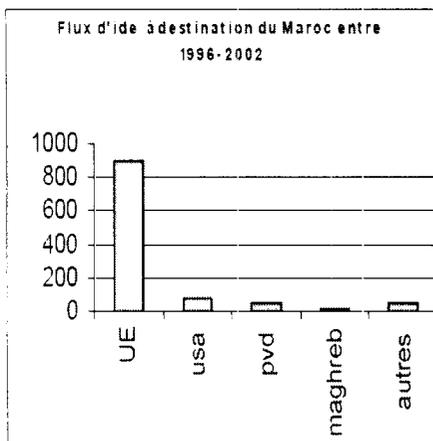


**Graphique 2 : Part des pays du Maghreb dans le stock des IDE
UE en 2001 (en Millions d'euros)**



Source : MINEF-Dree 2003

La France est le premier investisseur dans la région. Cela s'explique bien évidemment par les relations historiques (culturelles et linguistiques) qui la lient avec le Maghreb central. La ventilation par pays destinataire fait ressortir quelques nuances.



Au niveau mondial, selon le CNUCED, les montants investis à l'étranger par les entreprises ont augmenté de 29% par rapport à 2004 (916 Mrds USD contre 711 Mrds USD). Pour les seuls pays en développement (PVD), ils se sont inscrits en hausse, de 22% (334 Mrds USD en 2005).

1.4 Les stocks des IDE dans chaque pays du Maghreb

En 2001, le stock des investissements européens dans les pays maghrébins était de 5,974 milliards d'euros, inférieur au stock des investissements destinés au Machrek (6,343) ; soit moins de 0.33% des stocks d'IDE extra-communautaires et 27% du stock destiné aux PSM (pays sud méditerranéens) (tableau VI). Un taux très faible, par rapport aux investissements européens réalisés à l'extérieur de l'Union. Ainsi l'Europe a placé 17,5% de son stock d'IDE dans les Pays de l'Est, 25% en Asie, 44% en Amérique Latine et seulement 6% dans les pays méditerranéens. Cela démontre bien que les firmes européennes ont préféré poursuivre «des stratégies d'internationalisation plus offensives dans d'autres régions du globe »[Dree 2003]. A la limite on pourrait même dire que la proximité géographique n'est plus un déterminant suffisant pour l'attractivité des IDE.

Tableau IV : Stock des IDE à destination des pays méditerranéens en millions d'euros (2001)

	PSM	Maghreb	Machrek	Israël	Turquie
UE	26.495	5.974	6.343	1.631	7.062
USA	12.000	2.500	2.600	3.500	1.700

Source : MINFEI, Dree 2003 p2

Au sein du Maghreb, l'évolution des stocks d'IDE indique une perte de poids relative de la Tunisie, au profit du Maroc. Fin 2005 et toujours selon la CNUCED, la Tunisie, avec un stock d'IDE s'élevant à 16,9 Mrds USD, détenait 35,6% de l'encours régional, derrière le Maroc (22,8 Mrds USD, 47,2% du total), mais nettement devant l'Algérie (8,3 Mrds USD, soit 17,2%).

Malgré le dynamisme du Maroc, le poids de la région dans le stock total d'IDE entrés dans les PVD (hors Chine et Hong Kong) ne cesse de baisser depuis 15 ans, au profit de pays comme les Nouveaux Etats Membres de l'UE, mais aussi de l'Ukraine.

1.4.1 Les IDE au Maroc

En 2005, les flux d'investissements directs étrangers vers le Maroc ont enregistré une hausse exceptionnelle de 185% en raison du rachat par Vivendi à l'Etat marocain de 16% de sa participation dans Maroc Télécom mais également grâce au dynamisme du tourisme et de l'immobilier. En conséquence, la France, qui constitue le principal pays investisseur au Maroc consolide sa position de leader avec 75% des flux d'IDE enregistrés en 2005.

*** Répartition sectorielle des IDE**

La contribution des IDE à la formation brute de capital fixe (FBCF) s'est ainsi sensiblement améliorée, passant d'une moyenne annuelle de 5% entre 1990 et 1995 à 14% entre 1996 et 2002. En 2003, ce pourcentage a été de 22,5%, mais en 2004 il est revenu à 7,5% pour atteindre à nouveau 22,4% en 2005. Ces fortes variations s'expliquent par la dépendance des flux d'IDE envers les opérations de privatisation. Ainsi, au cours des cinq dernières années, les flux d'IDE se sont élevés en moyenne à 1,8 Md € par an, en revanche hors opérations exceptionnelles (privatisation de Maroc Télécom et la Régie des Tabacs) le flux annuel moyen d'IDE n'est plus que de 880 M €. Il s'agit d'un niveau en augmentation qui reste toutefois encore faible par rapport aux autres sources de devises du pays (exportations, tourisms, remise des expatriés). En 2005, le flux d'IDE reçus s'est établi à 2,36 Md €, en croissance de 185% par rapport à l'année 2004 (829 M €). Cette progression résulte principalement de l'acquisition par le groupe Vivendi, pour 1,13 Md €, de 16 % du capital de Maroc Telecom. Hors opération exceptionnelle Maroc Telecom, le flux d'IDE s'élève à 1,24 Md €, soit une hausse de 49% ce qui illustre le dynamisme des IDE. La tendance générale affiche une certaine évolution significative au cours de 2006 (i.e. supérieur à la moyenne des 5 dernières années) en raison des

opérations de privatisations en cours (Régie des Tabacs, peut être la COMANAV) et du dynamisme du secteur tourisme / immobilier.

Tableau V : Les flux des IDE au Maroc par secteur d'activité et par pays d'origine en 2005

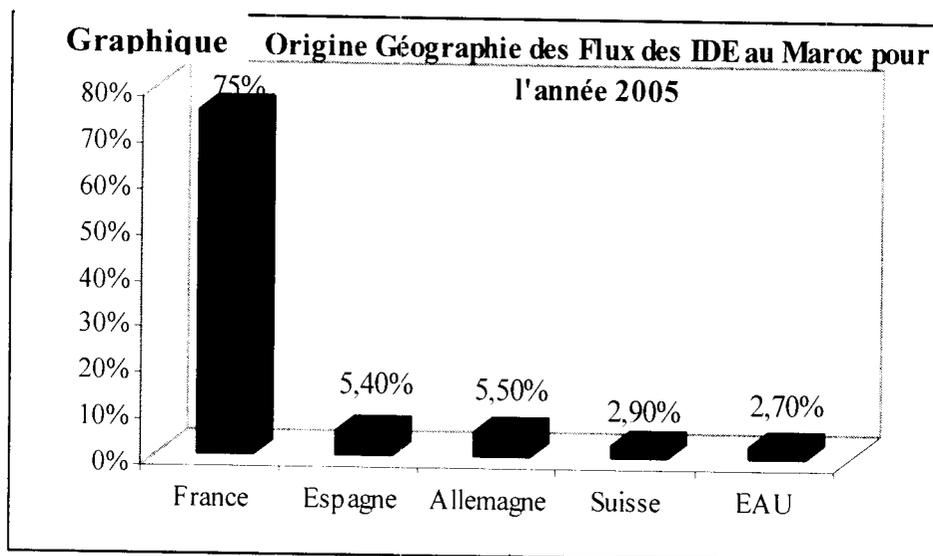
	Télécommuni- cations	Tourisme	Immobilier	Industrie	Assu- rances
2005	59%	11,7%	9,1%	8,7%	4,4%
Principaux Pays investisseurs	France	Espagne Allemagne	France Espagne EAU	France Espagne EAU	France

Sur les cinq dernières années, quatre secteurs absorbent 86% des flux d'IDE : les télécommunications 45%, l'industrie 27%, l'immobilier 9% et le tourisme 5,5%. Par ailleurs, il convient de noter que la hausse des investissements dans ses secteurs est due au plan Azur dans le secteur touristique (277 Md €, + 52%). L'immobilier (215 M €, +18%) qui bénéficie de l'engouement des non-résidents pour les villes de Marrakech et de la côte méditerranéenne. Après une année 2004 décevante, les investissements étrangers dans le secteur secondaire repartent (204 M €, +15%) niveau qui reste toutefois insuffisant pour contribuer de façon significative au décollage industriel du pays. Les principales activités industrielles à l'origine des IDE sont la sous-traitance aéronautique et la sous-traitance automobile. Enfin, les assurances, secteur qui jusqu'à présent n'a que très peu drainé d'investissements étrangers en raison d'une réglementation restrictive pour les opérateurs étrangers, a enregistré une forte hausse qui résulte de la prise de participation du groupe Crédit Mutuel à hauteur de 10% dans le capital de la compagnie d'assurance marocaine RMA Watanya.

Il résulte de cette augmentation des flux en 2005, une hausse de 26% du stock d'IDE qui s'élève à 18,6 Md USD (44% du PIB), contre à peine 3,5 Md USD en 1990 (14% du PIB).

*** L'origine européenne des flux des IDE au Maroc**

La répartition des flux d'IDE en fonction de leur origine géographique est la suivante :



Au cours des cinq dernières années deux pays ont absorbé 80% des flux d'IDE au Maroc : La France (66%) et l'Espagne (14%), aucun autre pays ne dépassant les 2,5% sur la période.

Tableau VI : Répartition des flux d IDE par principaux pays d'origine (en M DH)

Pays	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France	3 560,1	1 624,2	27 650	2 252	9 780,3	4 621,4	19496
Espagne	2 046,1	564,4	938,7	389,6	11 156,8	485,3	1401,2
Allemagne	73,4	192,7	256,7	492,6	139,4	504,8	794,8
Suisse	261,1	118,8	308,9	240,3	253,5	705,9	743,3
EAC	1,6	63,8	9,3	118,2	222,4	330,8	709,9
Grande-Bretagne	202,7	490	286,5	356	257,6	468,5	451,6
Arabie Saoudite	107,6	145,3	87,4	171,7	145	314,2	341,7
USA	1 024	297	699,1	379,7	445,4	461,2	220,9
Koweït	78,6	32,6	131	431,4	16,8	20,7	219,2
Pays Bas	3 377,4	75,8	198,6	239,3	73,3	131,4	213,7
Total tous pays	16 260,7	4 997,7	32 486,1	5 875,8	22 919,8	9 119,9	26 012,3

Source : Office des changes (sauf en ce qui concerne 2003, année pour laquelle l'investissement d'Altadis comptabilisé par l'Office comme espagnol a été ventilé à parts égales entre la France et 'Espagne).

Tableau VII : Répartition des flux d'IDE vers le Maroc par secteur d'activité (en M DH)

Secteurs	2004	2005
Télécommunications	59.6	15 311.1
Tourisme	1 519.3	3 011.1
Immobilier	2 004.6	2 370.9
Industrie	1 941.7	2 253.3
Assurances	165.4	1 114.9
Energie et Mines	336.7	377.4
Commerce	573.2	340.1
Transports	43.3	300.2
Holding	27.6	206.7
Grands travaux	105.5	159.8
Banque	1 624.7	44
Agriculture	29.9	6.3
Pêche	12.3	4.4
Etudes	74.3	3.5
Autres services	502.3	405.6
Divers	99.5	40.0
TOTAL	9 119,9	26 012,3

Source : Office des changes

Les entreprises françaises comptaient en 2005, 485 filiales au Maroc, employant au total plus de 65.000 personnes. Il convient, par ailleurs, d'y ajouter les très nombreuses sociétés marocaines créées et dirigées par des entrepreneurs français ou à capitaux français. La plupart des grands groupes français sont présents au Maroc (Total, Vivendi Universal, France Telecom, EDF, Renault, Saint Gobain, Veolia Environnement, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Axa, ...).

En 2005, les télécommunications, l'immobilier, le tourisme, l'assurance et l'industrie ont représenté respectivement 76%, 6%, 5,7% et 4,7% et 3,5% des flux d'IDE français vers le Maroc. La prédominance de ces quatre secteurs se confirme sur les cinq dernières années puisqu'ils

absorbent 91% des flux d'investissements directs français : les télécommunications 61%, l'industrie 19%, l'immobilier 7% et le tourisme 4%.

1.4.2 IDE en Tunisie

En 2005, les investissements directs étrangers entrés en Tunisie ont représenté 577 M€ et les investissements de portefeuille 47 M€. Par rapport à 2004, les premiers s'inscrivent en hausse de 17% et les seconds de 20%. La hausse des IDE constatée pendant cette période s'explique avant tout par des entrées de capitaux dues aux privatisations, à hauteur de 90 M€. Si ces recettes sont exclues, les montants d'IDE entrés en Tunisie se situent à des niveaux proches des années 2004 et 2003.

Tableau VIII : Flux entrants en M TDN et M€ entre 2001 et 2005, et évolution 04/05 (%)

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. en % 05/04
Investissements étrangers totaux (MTDN)	718	1194	794	862	1003	16,3
<i>Dont investissements de portefeuille</i>	18	24	37	63	76	19,8
<i>Dont investissements directs étrangers</i>	700	1170	757	796	930	16,8
<i>Dont privatisations</i>	nd	nd	35	27	145	438
Investissements directs étrangers en MEUR	546	872	520	514	577	12,3

Source : BCT et Agence tunisienne pour l'investissement (FIPA)

En Tunisie la hausse des IDE a atteint 22% (privatisations incluses, soit 782 M USD), dans la moyenne des PVD.

Tableau IX : Stocks d'IDE (en MUSD et % des agrégats)

	1980	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tunisie	3 341	7 615	11 208	11 742	13 861	16 239	17 780	16924*
Maghreb 3	4 926	9 887	20 673	25 227	31 667	39 654	44 856	48 014
% IDE tunisiens dans Maghreb 3	67,8	77	54,2	46,5	43,8	41,0	39,6	35,2
% IDE algériens dans Maghreb 3	27,1	13,7	16,6	18,4	17,9	15,9	16,0	17,2
% IDE marocains dans Maghreb 3	5,1	9,3	29,1	35,1	38,5	43,1	44,3	47,5
% MAG 3 dans PVD hors CHI+HK	5,9	3,7	1,6	1,7	2,6	2,8	2,7	2,5

Source CNUCED ; Maghreb 3 : Tunisie, Algérie, Maroc ; PVD = Pays en voie de développement

* La baisse du stock d'IDE entre 2004 et 2005, alors que les flux entrants ont été de 782 M USD est due à des effets de taux de change.

Les flux vers la Tunisie se sont longtemps concentrés dans le secteur énergétique. En 2005, la répartition sectorielle des IDE indique une poursuite de la diversification des flux en faveur des services (143 M € soit +30% par rapport à 2004), qui ont compté pour 25% des flux entrants totaux, contre 22,5% des flux en 2004. Les IDE en direction des industries manufacturières auraient été un peu moins dynamiques (233 M €, +20% par rapport à 2004), mais ont néanmoins représenté 40% de l'ensemble, contre 39,2% du total 2004.

Le poids des flux destinés au secteur énergétique a continué de baisser (32,3% en 2005 contre 34,4% en 2004 et 46,7% en 2001).

Dans le manufacturier, le secteur des industries mécaniques est celui qui, en 2005, a attiré les montants les plus importants avec 55 M€, une place habituellement occupée par les matériaux de construction (36 M€ en 2005, -16%) ou le textile-habillement (36 M€ en 2005, -3%). Les IDE entrants dans le secteur cuir-chaussure ont presque doublé (8 M€ en 2005) et les industries électriques et électroniques ont également continué d'attirer les investisseurs étrangers (27 M€, +12%), alors que la chimie et l'agroalimentaire s'inscrivent en baisse par rapport à 2004 (-3% et -15% respectivement).

Tableau X : Flux entrants en M TDN pour le total, % du total pour les secteurs et évolution 2005/2004 (%)

IDE par secteurs	2001	2002	2003	2004	2005	Var. en % 05/04
Industrie manufacturière (%)	35.9	21.9	37.6	39.2	40.1	19.6
Tourisme et Immobilier (%)	14.4	1.9	2.5	2.8	1.8	-24.6
Energie (%)	46.7	36.7	42	34.4	32.3	9.6
Autres (%)	3	39.6	17.8	23.6	25.8	27.8
Total (en M TDN)	700	1170	752	796	930	16.8

Source : BCT et Agence tunisienne pour l'investissement (FIPA)

Parmi les investisseurs étrangers et hors énergie en Tunisie, la France occupe traditionnellement la première place, tant en termes de flux que du nombre d'entreprises créées. En 2005, les IDE français, se sont élevés à 60 M€, contre 83 M€ en 2004, soit une baisse de 28%. La France est présente avant tout dans les secteurs manufacturiers (le « textile, habillement et cuir » représente la moitié du nombre d'entreprises à participation française). Toutefois, depuis trois à quatre ans, on observe une diversification en direction des secteurs « électrique - électronique » et « plasturgie », notamment du fait du développement de sites de productions liés aux composants automobiles. Certaines activités de service à l'industrie et aux entreprises (centres d'appels et sociétés de prestations informatiques) continuent également de se développer.

En termes de nombre de projets, la France maintient sa première avec 130 créations d'activités ou extensions d'entreprises existantes et 1095 participations croisées. Ces entreprises emploient plus du tiers (soit environ 93 000 personnes) des emplois engendrés par les IDE en Tunisie.

Bien que les PME soient les principaux vecteurs de l'implantation française sur le territoire tunisien, on compte un certain nombre de grands groupes dans quasiment les secteurs clés de l'économie tunisienne ; dans l'habillement (Lacoste-Devanlay, Orsay-Pimki), dans la banque 'BNP-

Paribas, la Société générale, le Crédit Mutuel-CIC, Natexis Banques Populaires). Les opérateurs français sont également implantés dans les secteurs de la distribution pétrolière (Total), de l'agroalimentaire (Danone), des travaux publics (Bonna), de l'industrie (Air liquide, Salins du midi, Valéo, Alcatel), de l'énergie (Areva), de la grande distribution (Carrefour, Casino).

1.4.3 IDE en Algérie

Rappelons que l'Algérie ne s'est adhéree aux Accords d'association avec l'UE qu'en 2001 (entrée en vigueur en septembre 2005). A cet effet, son application progressive demeure ralentie, notamment en ce qui concerne l'abandon des barrières douanières. Néanmoins, Les investissements directs étrangers en Algérie ont atteint 1,5 milliard de dollars en 2005 contre 882 millions de dollars en 2004, confirmant la tendance à la hausse de ce type d'investissements.

Cependant, les privatisations en Algérie peinent à attirer les IDE. Les projets de privatisations en cours en Algérie n'ont attiré que 2% des investissements directs étrangers (IDE), une contre-performance qui traduit la difficulté qu'éprouve le gouvernement algérien à relancer l'industrie hors hydrocarbures. Néanmoins, le secteur des hydrocarbures attire la majorité des IDE en Algérie.

En termes de provenance des IDE, la France occupe la première place avec 28 projets réalisés en Algérie, devant les Etats-Unis (9) et l'Egypte (5). 55 % des projets d'investissement proviennent de l'Europe, 13 % du continent américain, et 7,9 % des pays de la région MENA (Afrique du Nord et Moyen-Orient) et de l'Asie, selon l'étude publiée par l'Agence française pour les investissements internationaux, et faisant le bilan des investissements directs étrangers (IDE) réalisés dans la région MENA en 2005.

S'agissant de la destination des projets, l'étude démontre que l'Algérie a capté 38,5 % des IDE réalisés par les pays de la région MENA, 18 % des IDE de l'Asie, 14,7 % des IDE de l'Europe et 10,4 % des IDE des Etats-Unis. En termes de flux financier, il ressort que c'est le Koweït qui a investi le plus en Algérie en 2005 avec un montant de 805 millions d'euros,

soit 23 % du montant global, suivi de l'Espagne et de l'Egypte avec 606 et 603 millions d'euros respectivement (17 % chacune).

Viennent, ensuite, les Etats-Unis avec 455 millions d'euros (13 %), devant la France avec 259 millions d'euros (7 %), l'Arabie saoudite avec 214 millions d'euros (6 %) et la Chine avec 147 millions d'euros (4 %). Le plus important investissement annoncé en 2005 fut la construction de l'usine d'ammoniac à Arzew par le groupe espagnol Fertiberia, notent les auteurs de l'étude.

L'année 2006 a également été marquée par la multiplication des investissements dans le secteur bancaire où une dizaine d'opérations ont été réalisées, avec notamment les français Cételem et les libanais Byblmos Bank et Frasabank. S'agissant des types d'investissements réalisés, l'étude révèle que 32 % des IDE consistent en de nouveaux projets, alors que le partenariat représente une part de 24 %, la création de filiales 15 % et l'extension de projets 11 %. La privatisation n'a, quant à elle, représenté que 2 % des projets d'investissement en 2005 en Algérie, soit moins de trois projets sur toute l'année.

Au terme de cette deuxième partie, nous remarquons que l'Europe participe activement à la dynamisation des IDE dans les pays du Maghreb malgré une légère baisse en faveur des pays du Machrek durant ces dernières années. Néanmoins, la PEV envers le Maghreb a eu des apports non seulement économiques mais aussi sociaux et politiques dont les répercussions ne seront que bénéfiques pour un développement durable dans la région.

Conclusion Générale

Il est de justice d'affirmer que la PEV, autant plus que les retombées des accords d'association et des IDE, ont eu un impact positif sur plusieurs indicateurs socioéconomiques au Maghreb. Il va sans dire que le soutien de l'UE aux efforts déployés par les gouvernements des trois pays du Maghreb, dans les domaines sociaux, économiques, environnementaux, énergétiques et de gouvernance, a contribué à la dynamique d'ensemble que connaissent l'économie et la société dans cette région.

Composé des cinq pays, Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye, le Grand Maghreb dispose de tous les atouts pour être une puissance régionale de taille. Avec sa population jeune dépassant les 100 millions d'habitants, des capacités hydrauliques, agricoles, industrielles, minières, énergétiques et touristiques, la même langue, les mêmes traditions, l'histoire commune, ce sont là tous les ingrédients pour la réussite de l'unification de ces cinq pays dans le cadre de ce grand projet : l'Union du Maghreb, tellement convoité par le peuple maghrébin. En concrétisant ce rêve, le Maghreb serait en position de force dans les négociations, concernant surtout les échanges commerciaux avec cette puissance qui ne cesse de s'élargir vers l'Est. Mais avant la réunification, les pays du Maghreb doivent fournir plus d'efforts dans les domaines de la lutte contre l'analphabétisation, la corruption, le chômage, la pauvreté et la précarité. Ils doivent aussi, instaurer dans cette région un environnement de liberté, de droit de l'homme, de démocratie et de bonne gouvernance, sans cela aucune stratégie de développement économique et social ne peut réussir.

Par ailleurs, le démantèlement de l'accord multifibres en 2005 et l'instauration en 2010 de la zone du libre-échange avec l'Union européenne comportent des défis majeurs pour le Maghreb. En outre, les pays de la région, à des niveaux différents, supportent des contraintes sociales et économiques non négligeables et n'attirent pas assez d'IDE en comparaison avec d'autres pays en voie de développement, des réformes structurelles restent nécessaires.

Ainsi, au égard de leur performance économique, les pays du Maghreb auront beaucoup de mal à affronter la concurrence internationale qui deviendrait de plus en plus rude dans les prochaines années ■

BIBLIOGRAPHIE

- AZZAM M: « La politique Européenne de voisinage : un dépassement du partenariat euro méditerranéen » Politique étrangère n°3 2005.
- BAKHALA H. « Investissements Directs Etranger et l'attractivité du territoire » Repères et perspectives (2004)
- BELGUENDOZ A.: « Politique européenne de voisinage barrage aux Sudiste de Schengen à Barcelone plus 10 », Imprimerie Beni Snassen, Salé. 2005
- BELLON .B et GOUIA R « Investissements directs et Avantages construits », Monde Arabe Maghreb, Machrek, 53-64 décembre 1997.
- BEN-HAYOUN G, R. BAR-EL. E. MENIPAZ. M. LHERITIER : « La coopération régionale dans le bassin méditerranéen » Volume I. enjeux et perspectives économique Editions l'Harmattan. Paris. 2001.
- BOILLOT, J. : « *L'Élargissement de l'UE : un défi économique pour tous* », La Documentation Française. 2003
- BOUOUIYOUR J: « Partenariat Euro marocain et dynamisme Investissements directs étrangers » CATT, Université de Pau, Juin 2005.
- BOUSSETTA M^{ed}. BENCHEKROUN B : « Stratégies d'attraction des IDE dans les pays émergents : expériences du Maroc de la Corée du Sud». Repères et perspectives 2005
- CECCHINI L. : « Les déterminants des IDE dans les pays du bassin Méditerranéen » Communication présentée lors de la première Université de printemps des économies méditerranéennes et du monde arabe à Tanger mars 2002.
- DUPUCH S., EL MOUHOUB M. & TALAHITE F. : « L'union européenne élargie et ses voisins méditerranéens : les perspectives d'intégration » Économie internationale 97 (2004), p. 105-127.

- EL MOUTAOUKIL A. : « L'investissement direct étranger dans les Pays Sud et Est de la Méditerranée (PSEM) : moteur et vecteur d'intégration et du développement ? » CEMI à l'EHESS de Paris.
- FETHI A. : « Stratégies des Firmes Multinationales, déterminants des IDE et Intégration Euro- Méditerranéenne » www.fsegt.rnu.tn/fr
- HATEM. F « Investissement International et Politiques d'attractivité » *Economica* 2004
- HUGON. P.: « les accords de libre échange avec les pays ACP et les pays du Sud et de l'Est de la méditerranée au regard du nouveau régionalisme » www.univ-pau.fr/ mai 2003
- KHADER B. : « Le partenariat euro—méditerranéen après la conférence de Barcelone ». Editions L'Harmattan. Paris. 1997.
- MEKAOUI A.: Partenariat économique Euro marocain : Une intégration régionale stratégique. Harmattan 2000
- MENEGALDO F. : « Investissements directs étrangers et commerce International: le cas des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. » www.univ-cefi.fr
- MENTHONNEX J. : « La Politique de voisinage de la Commission européenne a-t-elle un avenir ». Mémoire de géopolitique dans le cadre du séminaire : «Le monde vu par la Commission européenne Collège Interarmées de Défense. 2004-2005.
- Mission économique, Ambassade de France : « L'investissement direct étranger au Maroc : positionnement stratégique et environnement » fiche de synthèse. 2005.
- Mission économique, Ambassade de France : « Maroc : investissements directs étrangers et présence française en 2005 » fiche de synthèse MINEFI – DGTPE 2006
- Mission économique, Ambassade de France : « IDE en Tunisie et présence française en 2005 » fiche de synthèse MINEFI – DGTPE 2006

- Mission économique, Ambassade de France : « Les relations économiques bilatérales » fiche de synthèse MINEFI – DGTPE 2005
- SCHMID D. : « Union européenne, acteur international », ouvrage collectif sous la direction de Damien Helv et Franck Petiteville. Paris, Janvier, 2005.
- VAN HUFFEL C. : « Investissements directs étrangers : problèmes et enjeux pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée » Revue Région et Développement n°13- 2001
- « La trajectoire économique des pays du Maghreb »
www/economic-research.bnpparibas.com.



LE FUTUR ROLE DE L'ETAT EN ALGERIE EN ECONOMIE DE MARCHE EFFICACITE ECONOMIQUE ET JUSTICE SOCIALE

Abderrhmane MEBTOUL (*)

Problématique

Cette analyse est d'autant plus importante que récemment certains idéologues induisant ainsi les décideurs en erreurs, ont comparé la mixité algérienne avec une mixité de l'économie européenne qui est dominée par le mode de gestion privée dans un environnement concurrentiel, l'Algérie souffrant toujours du monopole bureaucratique. Car notre pays a besoin pour surmonter la crise multidimensionnelle de perspectives fondées sur plus de rigueur loin de toute improvisation. C'est que l'économie algérienne subit ces dernières années des mutations dans tous les domaines mais accompagnées d'une croissance faible avec parallèlement une extension du chômage qui commence à prendre des dimensions préoccupantes remettant en cause la cohésion du tissu social.

Or je pense fermement que l'Algérie ne dispose pas d'autres alternatives que l'adaptation à la mondialisation dont les espaces euro-maghrébins, arabo-africains et euro-méditerranéens constitue son espace naturel. Prétendre que la mondialisation aliène le développement du pays et les libertés c'est ignorer une évidence: sans insertion euro-méditerranéenne l'Algérie serait bien davantage ballottée par les vents des marchés avec le risque d'une marginalisation croissante. Le compromis de l'an 2006-2010 doit donc concilier l'impératif de productivité et la cohérence sociale, les principes d'une société ouverte et le devoir de solidarité, en un mot l'efficacité et l'équité. Il faut éviter l'ambiguïté l'égalité n'est pas l'égalité du

(*) Professeur des Universités, expert international, Algérie.

modèle de 1963-2005 mais recouvre la nécessité d'une transformation de l'ETAT PROVIDENCE par la mutation des services collectifs par la formulation du CONTRAT SOCIAL.

I. Le principe de l'efficacité économique

Ce principe devra reposer sur cinq (5) actions complémentaires

1.1- La nécessité d'une nouvelle politique économique marquée par l'innovation évitant qu'une économie qui produit la richesse ne détruise les liens sociaux dans un univers où la plupart des structures d'encadrements, (familles, religion, syndicats) sont faibles. La nouvelle politique économique doit être marquée par une véritable rigueur caractérisée

- par une monnaie stable
- par la réduction des déficits publics

Ces deux conditions sont les seules à même de permettre de retrouver une marge de liberté au sein du marché international concurrentiel bien que les effets bénéfiques ne se feront sentir qu'à moyen terme.

1.2- La nouvelle politique doit donc tenir compte de l'espace euro-méditerranéen. L'Algérie est appelée à jouer le rôle moteur pour cette construction, du fait que c'est un pays pivot. Les négociations futures avec l'organisation mondiale du commerce et la zone de libre échange avec l'Europe doivent correspondre aux avantages comparatifs des pays du Maghreb dans leur ensemble. La nouvelle politique doit être marquée par l'adaptation à l'universalisation de l'économie de marché. Le commerce international n'est pas un jeu à sommes nulles. L'ouverture peut être douloureuse à court terme car elle impose des changements mais elle est bénéfique à moyen et long terme et porteuse d'espoir. Le contraire n'accentuera que la paupérisation et la misère. Les grands équilibres socio-économiques : Etat fiscalité - protection sociale doivent s'adapter, aller en mouvement s'intégrant à une économie dominée par le consommateur mondial et arbitrée par les marchés financiers. La compétition dans une économie globale fait que chacun a le monde pour marché et tous les consommateurs pour clients. La traduction d'un monde ordonné autour de la production est largement dépassée. Et l'introduction en lice de l'Inde et

surtout de la Chine dans le commerce mondial représente une vraie révolution, caractéristique de l'unification des conditions de production dont la valeur ajoutée augmente mais dont les distances entre la production et la consommation diminuent avec la révolution dans le domaine du transport et des télécommunications. La libéralisation des mouvements de capitaux transgresse les frontières géographiques. L'Algérie doit renforcer la recherche, la concurrence et la stabilité monétaire pour tenir compte de ce mouvement mondial irréversible. Il y a lieu de revoir les concepts erronés de politique industrielle et d'imaginer une nouvelle politique de l'industrie, voire de l'entreprise. Car à l'intérieur des entreprises se mettent en œuvre de nouveaux modes d'organisation éloignés du taylorisme, des grosses sociétés avec leurs lourdeurs bureaucratiques, fondés sur le raccourcissement des chaînes hiérarchiques, sur l'amélioration de la qualification, sur l'implication des personnes, sur la décentralisation interne et la gestion prévisionnelle des compétences.

1.3- Autre axe de la politique économique la mutation nécessaire des services publics marchands.

La conception passée sur une superposition forte entre secteur public, entreprise publique, monopole, activité limitée du territoire national doit faire place à l'efficacité de gestion, à la concurrence des services collectifs. Si certaines infrastructures peuvent continuer à être gérées par des monopoles les services de transport, eau, électricité, téléphone vocal doivent être libéralisés. Ainsi l'Egypte récemment le Maroc, la plupart des pays de l'Est émergents sans compter les pays développés comme l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, le Benelux, l'Italie, l'Allemagne ont une organisation électrique caractérisée par de très nombreux acteurs privés et publics. Il y a une tendance au désengagement par une démonopolisation de certains segments des services collectifs dans ce domaine puisque le commerce, l'agriculture et l'industrie sont presque totalement privatisés. Il est temps d'introduire les paramètres marchands pour tester de l'efficacité des services collectifs. Le défi des années à venir est au fond dans les faits comme dans les esprits la vraie dimension du marché tout en maintenant la contribution de ces services à la cohésion sociale et à l'aménagement du territoire. D'où

la nécessité pour éviter les effets pervers du marché de l'action régulatrice de l'Etat et notamment de la dynamisation des collectivités locales, qui doivent favoriser les initiatives collectives (associations) et individuelles sans jamais se substituer à elles, loin de toute vision bureaucratique. Ainsi il s'agit de s'interroger sur le degré d'universalité du service public rendu, sur la légitimité de la péréquation des tarifs utilisés entre clients et contribuables.

Ainsi l'Etat doit être redéployé: Il s'agit de restaurer à l'Etat sa vocation naturelle, le soumettre au principe d'efficacité en lui imposant dans son organisation, ses méthodes et son fonctionnement des changements pour éviter: la dégradation relation ETAT - CITOYENS est due au fait que la puissance publique dépend trop des corporations ce qui conduit à un éparpillement de la dépense. Par ailleurs l'ampleur des problèmes rencontrés par la société, la pression par l'effet des médias donnent des mesures ponctuelles non suivies dans le temps, confusion entre les rôles du centre et de la périphérie, et une multiplicité des échelons intermédiaires caractérisés par l'absence de coordination, L'accroissement des dépenses publiques. L'Etat s'est paupérisé, ayant un train de vie qui ne correspond pas à l'Etat des finances publiques. Ce constat témoigne du malaise croissant entre l'Etat et la société.

Quelles sont les actions à entreprendre?

a- Renouveau du service public et optimalisation de l'effet de la dépense publique en introduisant plus de rigueur budgétaire. L'évaluation des dépenses publiques doit devenir un élément permanent de la stratégie de l'Etat loin de toute vision centralisée.

b- Avoir une véritable politique d'aménagement du territoire tenant compte des mutations internes et mondiales,

c- L'Etat doit donc passer d'une conception interventionniste à un Etat stratège et REGULATEUR, mais pouvant durant cette transition détenir une minorité de blocage au niveau de certaines filières économiques ciblées comme levier de la politique de développement.

d- L'Etat doit décider mieux, évaluer davantage, s'organiser à cet effet en privilégiant les initiatives des acteurs économiques et sociaux. Aussi le vocable planification ne recouvre pas celle des ex pays de l'Est mais l'ordonnancement, la régularisation. L'ETAT N'OBLIGE PAS MAIS INCITE ET MOBILISE PAR L'ELABORATION D'OBJECTIFS COHERENTS ET CONCERTES AFIN DE DONNER UN SENS PAR DES ACTIONS CONCRETES PALPABLES PAR LA POPULATION.

e- Dynamiser les Conseils Régionaux et les communes cellules de base de l'Etat par des transferts de compétences de l'Etat et surtout en introduisant la dimension urbaine afin de réduire le fossé entre le fonctionnaire et le citoyen, l'élu et le citoyen,

f- Dernière action impliquer davantage les organisations de la société civile notamment des associations économique-sociales. Car, la pérennité de l'Etat implique de nouvelles formules. Et il n'y a pas de citoyens sans projet social et il n'y a pas de projet économique durable qui ne soit pas lié à un projet social. Performance économique et contrat social implicites ou explicites sont liés. Ce qui m'amène à la deuxième partie.

II. Le devoir d'équité

L'Algérie a vécu sur un modèle égalitaire simple, l'Etat propriétaire gestionnaire régentant l'ensemble de l'activité économique et sociale réduction des inégalités, développement des prestations sociales pour tous, bien que certains contestent que ce modèle ait été équitable. Mais d'une manière générale, ce compromis est remis en cause par l'épuisement de la rente et l'évolution vers une société plus ouverte, plus individualiste exigeant des traitements plus personnalisés, avec comme toile de fond une croissance plus sélective. De ce fait cela remet en cause le traitement statistique global qui correspond de moins en moins à la réalité plus complexe, supposant d'ailleurs une structure d'information indépendante du Gouvernement.

La société de marché incitant naturellement à plus d'efforts et de dynamisme et la solidarité dans la compétition implique de cesser d'exclure sous peine de devenir une société de décadence. Ainsi les problèmes doivent être absorbés différemment et cela passe par une réflexion collective sur la

JUSTICE au sens sociétal. Car le lien est fort entre justice et équité afin de dépasser la conception commune aujourd'hui qui prédomine d'injustice, encore qu'il n'existe pas de justice et d'équité absolue. L'universalité de la justice n'existant pas, elle dépend du moment daté et du mouvement historique. Une société dynamique en forte croissance offre des espoirs individuels plus grands en tolérant certaines inégalités qu'une société dont l'économie est en stagnation comme en Algérie, où l'avenir est incertain. Paradoxalement, en dynamique, certaines inégalités à court terme profitent aux plus défavorisés à moyen terme Si l'on respecte les DROITS FONDAMENTAUX bien qu'il faille éviter une domination excessif de l'argent sur la vie sociale. Mais la conception de l'équité qui ne recoupe pas l'égalitarisme est une condition de l'efficacité globale de l'économie. Dans un tel contexte il faut identifier les inégalités qui doivent être combattues (inefficaces et injustes) et trouver le niveau acceptable d'inégalités nécessaires pour assurer le dynamisme de l'économie. Cela suppose une réflexion sur l'optimum que la société souhaite. Cela suppose une approche cas par cas en fonction du domaine étudié par une reconnaissance mutuelle des créances et des dettes sociales que l'on échange et qui se distribuent par un traitement symétrique des devoirs et des droits.

En fait les principes de justice sociale dans une société ouverte doivent faire l'objet d'une gestion décentralisée qui repose sur la confiance, le partenariat, le dialogue, le contrat si on veut qu'ils deviennent effectifs. Il ne sera plus question de la simple égalité d'accès à des prestations banalisées mais l'équité par la discrimination positive privilégiant le renforcement des relations professionnelles, la relance des négociations collectives branches par branches grâce à de nouvelles méthodes de travail fondées sur l'innovation continue. Il s'agira de favoriser de nouvelles structures sociales dynamiques pour impulser le changement et impulser celles traditionnelles par définition plus conservatrices.

Aussi s'agit-il d'imaginer une nouvelle politique axée sur:

- l'emploi, les salaires
- la nouvelle fonction de l'Etat dans la protection sociale
- l'éducation et l'impôt.

2.1. **En ce qui concerne l'emploi** la politique passée et actuelle a été de préférer la distribution de revenus (salaire~ versés sans contreparties productives) à l'emploi, c'est à dire contribuant implicitement à favoriser le chômage. Or l'efficacité en matière d'emploi repose sur trois conditions : dont les effets font sentir à moyen terme :

- une action portant sur la durée,
- une action portant simultanément sur tous les leviers,
- une action impliquant chacun des acteurs pris isolément et agissant de concert avec les autres.

Ainsi le financement de la protection sociale continue à être assis pour l'essentiel sur les cotisations sociales et absorber les gains de productivité au détriment de l'emploi et des salaires directs. Aussi s'agit-il de modifier les pratiques collectives et réduire les à-coups sur l'emploi en accroissant la flexibilité des revenus et des temps de travail par une formation permanente pour permettre l'adaptation aux nouvelles techniques et organisations. Le rôle primordial pour l'emploi est d'introduire l'initiative économique de tout le monde et les capacités entrepreneuriales caractérisées par les prises de risques industriels et économiques. La solution la plus sûre est de s'appuyer sur la qualification, la professionnalité des salariés allant de pair avec la spécialisation, de l'économie. L'avenir est dans les gisements importants d'emplois sur les activités de services, des emplois de proximité ce qui impliquera le développement important dans les années à venir des services marchands rendus nécessaires par l'élévation du niveau de qualification.

2.2. Parallèlement le coût salarial par tête doit augmenter moins vite que la productivité

afin que le surplus dégagé par la croissance soit affecté à la création d'emplois. Pour cela une place importante doit être donnée à la négociation collective - DONC MOINS D'ETAT - qui se confinera à son rôle en matière de MINIMA de salaire et de grilles de classifications professionnelles. Comme il y aura lieu d'abaisser les cotisations sur les bas salaires afin de

diminuer les coûts relatifs des emplois non qualifiés. Cependant, en allégeant les charges, il faudra mesurer le prix de cet effort de redistribution par les actions ciblées de solidarité nationale en évitant de décourager les activités économiques.

2.3. Pour une nouvelle gestion de la sécurité sociale favorisant l'emploi et la cohésion sociale.

L'ensemble de ces mesures a pour objectif de favoriser la cohésion sociale par des mesures appropriées de protection sociale. Mais force est de reconnaître qu'avec la baisse de la salarisation due à l'accroissement du chômage, cela pèse sur le compte de la sécurité sociale et par la présence à la fois des dépenses de transfert et leur mode de financement, le déficit étant couvert par des prêts à moyen terme qui sont supportés sur les générations futures. Aussi la pérennité du système risque d'être menacée à moyen terme et nécessite de profondes réformes structurelles. Le non paiement des retraites les mois passés doit nous faire réfléchir par des mesures pérennes et non conjoncturelles. D'une manière générale la notion d'équité a changé et l'accès à l'emploi doit être une priorité car la protection sociale actuelle accroît le chômage. Donc ce n'est pas un changement d'assiette des prélèvements qui résoudra les problèmes mais dans la maîtrise de la dépense aussi bien la dépense globale que la dépense remboursée. Car dans cette sphère spécifique, celui qui consomme n'est pas celui nécessairement celui qui finance, et cela n'est pas neutre pour l'activité productive. Aussi l'ensemble des dépenses de la sécurité sociale ne doit pas croître - en volume - plus vite que la croissance du produit intérieur brut (PIB). Il serait souhaitable qu'elle soit inférieure. Cette rationalisation des dépenses ne saurait signifier restriction aveugle afin de permettre de couvrir les besoins des plus démunis, supposant des enquêtes ciblées sur le terrain.

Aussi dans la pratique l'on combine deux méthodes certaines professions pour la mise en place de codages des actes et des pathologies. Pour cela je propose la mise sur pied d'agences régionales de santé afin de rationaliser la médecine de la ville et des hôpitaux. Ces derniers doivent être mieux gérés par l'introduction de paramètres marchands. Ces actions sont inséparables des réformes nécessaires de l'impôt sur le revenu. Car il

s'agit d'avoir une vision coordonnée des paramètres et des variables du fait interactions complexes entre l'économie et le social.

2.4. Concernant les deux derniers aspects de mon analyse l'éducation et le système des impôts

a) un système d'éducation évolutif s'adaptant à la nouvelle conjoncture internationale par des réformes depuis le primaire jusqu'au supérieur tout en insistant sur la promotion sociale par une formation permanente afin d'éviter des diplômés chômeurs avec la baisse du niveau, et donc améliorer la qualité : c'est que la majorité des salariés n'ont pas à ce jour bénéficier de formation professionnelle. L'effort de participation financière des entreprises est faible par rapport à la moyenne internationale bien que variant suivant la taille des entreprises. Il est souhaitable une réadaptation du rôle des syndicats qui ont été trop longtemps corporatistes afin de les impliquer dans cet effort de changement. A l'image des précédentes recommandations, je préconise la décentralisation de la gestion de l'éducation afin de faire jouer la concurrence régionale et son adaptation aux besoins de la société.

b) Le système d'impôt est au cœur même de l'équité. Mais l'impôt peut tuer l'impôt car il modifie l'allocation des ressources réalisée notamment l'offre de capital et de travail ainsi que la demande de biens et services. Un système fiscal efficace doit trouver le moyen de prélever des recettes en perturbant le moins possible les mécanismes qui conduisent à l'optimum économique. Aussi une bonne fiscalité devrait s'articuler autour des prélèvements faiblement progressifs sur des assiettes larges, ce qui n'altéreraient pas nécessairement leur caractère redistributif et autour de mesures spécifiques limitées, correctement ciblées et temporaires. Il s'agit de combiner dans ce cadre l'équité horizontale fondée sur le principe à revenu égal- impôt égal (système qui tient comptes des unités de consommation) et l'équité verticale qui conduit à augmenter le taux réel d'imposition à mesure que le revenu s'accroît. L'objectif est de réduire la progressivité de l'impôt sur le revenu tout ne portant pas atteinte à ses propriétés redistributives. Comme il y a lieu de préciser que le niveau de l'impôt direct dans une société mesure le degré d'adhésion de la population, donc son niveau de citoyenneté, l'impôt indirect dominant étant la solution

de facilité. Mais comme le problème qui touche à l'impôt, autant que l'amnistie fiscale, est sensible, cela rend nécessaire un grand débat collectif, impliquant les partenaires économiques, sociaux et politiques.

Conclusion

Un changement de méthode s'impose: avec le temps choisi se profile un enjeu décisif dont l'organisation ne peut relever que d'une approche contractuelle, donc des acteurs sociaux. Une réflexion s'impose sur la place qui pourrait leur être ultérieurement dévolue dans la gestion des futurs systèmes de retraite par capitalisation, assis sur une épargne salariale tournée vers le financement des entreprises, souvent mis en place à partir d'accords collectifs, la nouvelle gestion en économie de marché reposant sur le Contrat. Cela n'est qu'un exemple. On peut relancer la politique contractuelle autour du temps choisi afin de favoriser l'éclosion du mouvement associatif, signe le plus tangible de la vitalité de toute société. Car l'handicap majeur de toute société est l'intervention trop importante des pouvoirs publics ce qui ne saurait signifier la fin du rôle de l'Etat stratégique en économie de marché en tant que régulateur et protecteur des plus démunis. Pourtant une intervention dans tous les domaines économiques est un handicap dans la marche pour la démocratie. Car cette intervention - en cas de malaise social, cristallise le mécontentement populaire sur le pouvoir d'ETAT et aboutit à un affrontement direct entre la puissance publique et l'opinion sans qu'intervienne la moindre médiation. De là l'intérêt de développer, loin de toute tutelle paternaliste toutes les institutions qui peuvent peu ou remplir ce besoin de médiation. CELA NE FERA QUE RENFORCER LA MORALITE DE L'ETAT ET ATTENUER CETTE NOTION D'INJUSTICE PAR LA FAUTE DE L'ETAT ANCREE DANS LA CONSCIENCE POPULAIRE. Il s'agit de redonner confiance à la population algérienne en instaurant un Etat de Droit. Il existe actuellement un divorce croissant entre l'Etat et le citoyen dont il convient de cerner les causes dont l'essentiel est la pratique de nos politiques contraire à leurs discours par le non respect des engagements pris. La dégradation des conditions de vie accentue ce malaise amplifié par des politiques économiques et sociales incohérentes et désordonnées entraînant des gaspillages croissants des faibles ressources disponibles. Le langage de la

vérité - au moyen d'une communication active utilisant un langage accessible à la population car le monde devenant une maison de verre avec la révolution dans le domaine des télécommunications - doit devenir une préoccupation constante. La libération des médias, de l'art, des loisirs et de la culture rentre dans ce cadre d'épanouissement des énergies créatrices. L'objectif stratégique est de redonner ESPOIR à la population. L'instauration d'un Etat de Droit - base du retour à la confiance passe par des actions concrètes de lutttes contre la corruption, le favoritisme, le régionalisme, les relations de clientèles occultes qui ont remplacé les relations contractuelles transparentes, tout en évitant des règlements de comptes inutiles. Aussi s'agit-il de mettre en place des mécanismes nouveaux dans le domaine juridique, économique et social selon une vision cohérente afin de lier efficacité économique tenant compte de l'instauration de l'économie de marché concurrentielle loin de tout monopole public ou privé - et l'équité pour garantir la cohésion sociale à travers le nouveau rôle de l'Etat conçu selon une démarche démocratique ■



LE CONCEPT DE PARADIGME DE T. KUHN

Hassan RAÏSS (*)

Les analyses de KUHN, LAKATOS et FEYERABEND sont consacrées à l'évolution de la science Physique. Pour cette raison, et bien que chacun développe une thèse différente, ils restent dans la lignée de leur aîné K. POPPER. L'affiliation à cet auteur s'arrête là, car pour I. LAKATOS, T. KUHN et, à plus forte raison, pour P. FEYERABEND, la conception infirmationniste ne reflète pas la dynamique des sciences.

Dans cet article nous ne verrons que la conception de T. KUHN, les autres auteurs pourront être étudiés dans de prochains numéros de cette revue.

Le concept de paradigme est souvent utilisé par les économistes pour que l'on s'intéresse à son contenu. Il constitue, aussi, un outil utile à deux titres :

1. Par rapport à la structuration des différentes théories Economiques. Ce qui permet d'avoir une vision structurelle.

2. Il est un cadre d'analyse pertinent du contenu scientifique des théories économiques.

C'est pourquoi les développements que nous abordons, se décomposent en deux temps.

- ❖ Compréhension synthétique du concept.
- ❖ Application aux théories Economiques.

(*) Enseignant chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et sociales, Université Mohammed V, Agdal, Rabat.

DES PARADIGMES, DES CRISES ET DES REVOLUTIONS.¹

Dès la première page de la préface de son livre, T. KUHN nous relate sa formation :

« ... je passais de la physique à l'histoire des sciences puis graduellement, de problèmes historiques relativement simples je revins aux préoccupations plus philosophiques qui m'avaient à l'origine conduit à l'histoire. »

D'emblée l'on peut comprendre comment s'est forgée sa conception des sciences.

Il part d'un domaine qu'il maîtrise : la Physique théorique. L'enseignement de l'Histoire des sciences lui donne un certain recul par rapport à sa formation universitaire et lui permet d'approfondir ses connaissances dans le domaine des Sciences Sociales (Sociologie, Psychologie).

Fort de cette expérience T. KUHN a été frappé par :

*« Le nombre et l'ampleur des divergences avouées qui opposent les spécialistes des Sciences Sociales au sujet de la nature des méthodes et des problèmes scientifiques légitimes. »*²

C'est à partir de ce constat que le concept de paradigme prend sa première forme.

« Découvertes scientifiques universellement reconnues, qui pour un temps, fournissent à un groupe de chercheurs des problèmes types et des solutions ».²

Là est la démarcation de T. KUHN par rapport à K. POPPER.

- Au plan de l'approche historique des sciences qui se présentent comme des paradigmes historiquement déterminés.

¹ Ce chapitre a été élaboré à partir de l'ouvrage de T. KUHN : « La structure des révolutions scientifiques. » FLAMMARION 1970.

² Op. cit. Page 10.

- L'évolution des connaissances scientifiques est marquée par l'incompatibilité des visions du monde et la spécificité des pratiques scientifiques.
- Au plan de la recherche scientifique, ce ne sont pas les tentatives de réfutation qui ont prévalu.
 - La Sociologie et la Psychologie reprennent toute leur place lors de l'étude des crises de la connaissance.
 - Le développement des sciences n'obéit ni à la conception cumulative des vérificationnistes, ni à la conception sélective des infirmationnistes.

Exposons les deux thèmes fondamentaux.

- Le concept de paradigme.
- La dynamique des sciences.

Chapitre I : Le concept de paradigme.

Lorsque T. KUHN édite la première version de son livre en 1962, il ne s'attendait pas à ce que les controverses au sujet de ses analyses fussent aussi riches.

Ce sera le concept de paradigme qui focalisera les débats.

C'est face à ces critiques qu'il décide d'écrire une postface à son ouvrage afin d'apporter des clarifications.

Nous avons choisi de nous rapporter au plus près du texte original dans le souci de rendre le plus fidèlement possible les analyses de KUHN.

Ce sera à partir des positions épurées, de l'édition de 1983, que sera rendu le concept de paradigme.

Le concept de paradigme ne répond pas à une définition stricte, tirée au cordeau. Ce qui exprime sa richesse mais qui porte aussi à confusion.

Richesse qui explique que bon nombre de théoriciens ont pris possession de ce concept. Confusion qui en a conduit d'autres à le rejeter.

Il ressort trois possibilités pour considérer un paradigme :

1. Une conception qui fait une séparation analytique du concept de paradigme et de la notion de groupe scientifique : Aspect sociologique du paradigme.
2. Le paradigme redéfini dans le concept de « matrice disciplinaire » : Acceptation au sens large.
3. Le paradigme défini comme « exemple » ou modèle de référence du travail des scientifiques : Conception restreinte du paradigme.

Section I : Le groupe comme composante du paradigme.

Il est important de comprendre ici que tout paradigme a une composante sociale qui lui défère son aspect sociologique.

Au centre de cette composante sociale est définie la notion de groupes qui peut être saisie à plusieurs niveaux :

- Le groupe le plus vaste est l'ensemble des scientifiques qui pratiquent les sciences de la Nature, toutes disciplines confondues. Dans cette perspective il y a une ligne de démarcation par rapport aux Sciences Sociales.
- A un niveau plus élevé, les principales disciplines scientifiques sont constituées par des groupes tels que : physiciens, chimistes, astronomes, zoologistes...
- A l'intérieur des groupes précédents se distinguent des sous-groupes de spécialistes : de la Chimie organique, de la Physique des solides, de la radioastronomie, etc.
- Plus encore, des noyaux de chercheurs sont confrontés à des problèmes très spécifiques.

« Les paradigmes sont ce que possèdent en commun les membres de tels groupes. »³

C'est grâce à de tels groupes qu'est « produite et validée » la connaissance scientifique.

³ T. KUHN. Op. cit. Page 211.

On distingue plusieurs groupes de ce type dans une structure paradigmatique, la communication entre eux est faite par des « savants » qui appartiennent, en général, à plusieurs groupes simultanément ou successivement.

Les travaux de thèses, de conférences, de séminaires sont bien les produits de ce type.

Ils concernent des groupes relativement restreints dans un cadre que figure le concept de paradigme et par rapport auquel les membres de ces groupes se reconnaissent.

Il ne s'agit donc pas, comme le laisse entendre WATKINS ou BLAUG, d'un chevauchement⁴ de paradigmes. S'il y a chevauchement cela s'explique par le passage d'un paradigme à un autre, ce qui sera traité ultérieurement. Ce n'est pas non plus, la stratification en groupes qui commande la structure d'un paradigme.

Il serait plus juste de penser un paradigme comme une structure qui aurait pour fonction la division du travail des scientifiques. Sous cet angle, le concept de paradigme appelle une analyse sociologique de la connaissance.

C'est cela qui gêne POPPER.

« Pour moi, l'idée de se tourner, pour éclairer les buts de la science et ses progrès éventuels, vers la sociologie ou la psychologie... ou vers l'histoire de la science est surprenante et décevante »⁵.

Cette citation éclaire parfaitement la position de K. POPPER qui soutient que ni la sociologie ni la psychologie ou l'Histoire ne peuvent prétendre au statut de science.

Section II : Le paradigme comme matrice disciplinaire.

La première version du paradigme :

⁴ Voir M BLAUG. Op. cit. Page 29.

⁵ M. BLAUG citant POPPER : « La Méthodologie Economique » page 30.

« Représente tout l'ensemble des croyances, de valeurs reconnues et de techniques qui sont communes aux membres d'un groupe donné. »

C'est cette version qui a le plus prêté à critique.

Elle se rapporte globalement à trois éléments :

- Un système de valeurs qui se présente sous forme de lois et de théories.
- Des techniques de résolution des énigmes que rencontrent les membres du groupe concerné.

Ces techniques sont expérimentales ou théoriques.

- Un consensus au sein du groupe concernant la résolution des problèmes ou anomalies qui se posent aux scientifiques.

Définition qui peut faire l'objet de deux interprétations.

Une qui se rapporte essentiellement à l'aspect sociologique du paradigme.

« Ensemble de croyances et de valeurs reconnues et adoptées par un groupe de scientifiques donné. »

Pour cette interprétation T. KUHN adoptera le « concept de matrice disciplinaire ».

Une seconde qui voit le paradigme comme un référentiel, un modèle pour la résolution d'énigmes concrètes.

« Modèle de réalisations passées pouvant servir d'exemple » : paradigme défini comme exemple.

Une « matrice disciplinaire » est comprise dans les termes qui composent le concept :

- Disciplinaire car :

« Cela implique une possession commune de la part des spécialistes d'une discipline »⁶.

⁶ T. KUHN. Op. cit. Page 215.

Un paradigme correspond à une discipline scientifique au sens classique : Physique, Chimie ...

- Matrice en raison des différents éléments qui composent un paradigme. T. KUHN relève trois groupes d'éléments.

1) « Les généralisations symboliques ».

Elles expriment la formalisation de lois générales et l'adhésion conceptuelle des scientifiques.

La formalisation peut être littérale ou symbolique.

Exemple 1 : Physique newtonienne.

- Formalisation littérale : « à toute action réaction ».
- Formalisation symbolique : $\vec{F} = m\vec{g}$

Exemple 2 : En Economie.

- Formalisation littérale : « L'inflation est provoquée par la hausse de la masse monétaire »
- Formalisation symbolique : $M.V. = P.T.$

2) « La partie métaphysique des paradigmes ».

C'est l'ensemble des croyances auxquelles adhèrent les scientifiques.

Ces croyances sont relatives à l'adhésion, plus ou moins forte, des scientifiques à des modèles qui peuvent être de type heuristique ou de type ontologique.

Les modèles de premier type se rapportent aux croyances fondamentalement scientifiques.

Tandis que les modèles de deuxième type se rapportent beaucoup plus à une profession de foi. C'est cette disposition qui donne le caractère quasi religieux de la conversion des scientifiques à un nouveau paradigme.

3) « Système de valeurs ».

Les valeurs sont plus largement partagées par les différents groupes.

Elles recouvrent l'adhésion de l'ensemble des spécialistes des sciences de la Nature et elles donnent à ces derniers «le sentiment d'appartenir à un vaste groupe».

Les valeurs les plus fortes sont de deux ordres.

- L'attachement aux prédictions exactes, la préférence étant donnée aux prédictions quantitatives plutôt qu'à celles qualitatives.
- Valeurs d'ordre méthodologique liées à la formalisation et à la résolution des énigmes.

Les théories devront être caractérisées par leur simplicité, leur plausibilité ainsi que par leurs cohérences interne et externe.

De manière générale se pose, aussi, le problème de l'utilité des sciences.

Le fonctionnement du système de valeurs assure la pérennité d'un paradigme afin de permettre à un groupe donné d'approfondir et d'élargir les capacités du paradigme.

L'adhésion au système de valeurs, introduit les conditions d'adoption d'un nouveau paradigme capable d'apporter des solutions aux anomalies qui n'ont pas pu être résolues.

La double fonction du «système de valeurs» attribuée au paradigme sa stabilité et son dynamisme.

Section III : Les paradigmes comme exemples ou « modèles ».

T. KUHN affirme qu'à l'origine, le concept de paradigme épousait bien la dimension de modèle, ce autant du point de vue philologique qu'autobiographique.

Philologique car précisément, un paradigme se présente comme un modèle de référence.

Autobiographique car en rapport avec sa propre expérience.

Nous comprenons pourquoi son analyse se veut plus fine. Elle s'attache effectivement au processus individuel d'un apprenant devant un enseignement.

Il prend le cas d'un étudiant en Physique (projection autobiographique) qui apprend à détecter la nature des problèmes qui lui sont posés et à les résoudre.

Ce faisant, l'étudiant assimile une «manière de voir éprouvée par le temps et acceptée par le groupe» dans lequel il s'intègre. Le processus de formation de la connaissance scientifique se réalise à partir d'un principe général formalisé, appliqué à des situations problématiques similaires mais différentes.

Situations similaires parce que se rapportant au même principe général, différentes du fait que le cas de figure en question est particulier, ce qui nécessite une réponse spécifique du principe de base.

Pour étayer son analyse, il prend l'exemple de la deuxième loi du mouvement ($\vec{F} = m\vec{g}$)⁷ qu'un étudiant doit appliquer à trois cas de figure.

- La chute libre.
- Le mouvement oscillatoire d'un pendule simple.
- Le mouvement d'une «paire d'oscillateurs harmoniques en interaction».

⁷ \vec{F} = force ; m = masse ; \vec{g} = constante gravitationnelle. Relation qui exprime que tout corps est soumis à une force égale au produit de sa masse par l'accélération gravitationnelle.

Un autre exemple vient corroborer l'argumentation de T. KUHN.

Il s'agit de l'utilisation du principe « vis visa » (La descente réelle est égale à la montée potentielle), par GALILEE, C. HUYGENS (1629-1695) et D. BERNOULLI (1700-1782).⁸

Le premier découvre que le mouvement d'une boule qui se déplace d'un plan incliné à un autre, est similaire à celui d'un pendule.

C. HUYGENS résout «le problème du centre d'oscillation d'un pendule physique».

Enfin D. BERNOULLI, donne alors l'explication de la vitesse du flux de l'eau qui passe par l'orifice d'un réservoir à un autre.

On voit ainsi comment, en modelant une solution d'un problème sur un autre, il y a progression de la connaissance scientifique.

En définitive, ces exemples synthétisent bien, comment un paradigme prend forme de « modèle ». C'est bien à partir d'exemples (concrets ou théoriques) que la connaissance s'acquiert et progresse.

Il est temps de prendre du recul pour noter que le concept de paradigme est une entité à plusieurs dimensions.

Il ouvre, ainsi, des voies de recherches sur la connaissance scientifique à trois niveaux :

- ❖ Au plan de l'histoire du développement des sciences,
- ❖ Une recherche sur le développement sociologique de la connaissance,
- ❖ Une approche plus fine, fondée sur l'étude psychologique du comportement des scientifiques.

Dans une autre vision, le paradigme assure une double fonction dans le développement des sciences :

⁸ T. KUHN. Opus cité. Page 225.

- Une fonction interne propre, qui permet l'approfondissement des travaux théoriques et expérimentaux nécessaires pour perfectionner les interprétations des phénomènes naturels,
- Une fonction externe essentiellement tournée vers la cohérence de l'ensemble des sciences de la Nature.

Ceci se comprend aisément lorsque l'on sait que des découvertes dans un paradigme peuvent avoir des répercussions, parfois inattendues, sur un autre paradigme.

Cette deuxième fonction commande la dynamique et la cohérence des sciences.

Chapitre II : La dynamique des sciences.

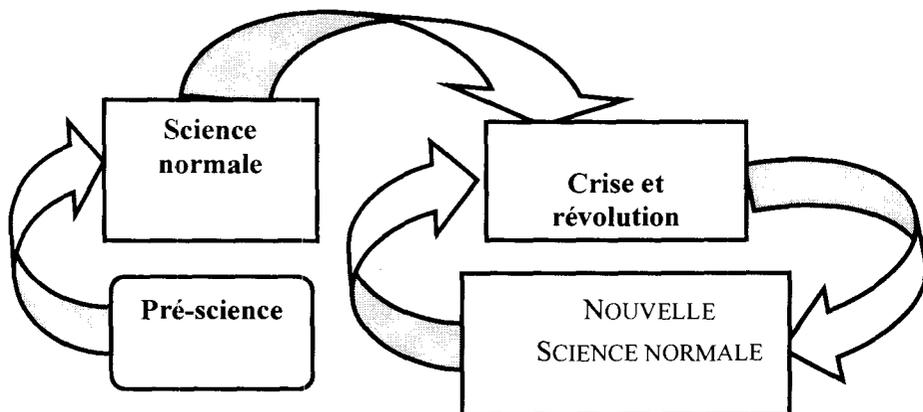
L'évolution des sciences a été marquée historiquement par des « Révolutions scientifiques ». Elles sont attachées au nom des savants qui ont marqué leur temps :

- COPERNIC (1473-1543) et GALILEE (1564-1642) en Astronomie.
- NEWTON (1642-1727) en Physique.
- DE LAVOISIER (1743-1794) en Chimie.
- DARWIN (1809-1882) en Science-naturelle.
- EINSTEIN (1879-1955) et M. PLANCK (1888-1947) en Physique.

T. KUHN étudie les conditions qui ont contribué à l'avènement de ces Révolutions.

De son analyse il ressort que l'évolution des sciences obéit à une dynamique « unidirectionnelle et irréversible ». Cette dynamique est caractérisée par une périodisation globale en trois temps.

SCHEMA :



Section I : Période de pré-science.

Toutes les sciences que nous connaissons aujourd'hui, ont connu, un foisonnement de théories tendant à expliquer les phénomènes physiques sans qu'aucune ne transcende les autres ou qu'elle fasse l'unanimité auprès des scientifiques.

« Aux stades primitifs de développement de n'importe quelle science, différents hommes, face au même éventail de phénomènes mais généralement pas tous en face des mêmes phénomènes particuliers, les décrivent et les interprètent de manières différentes. »⁹

T. KUHN nous décrit, la situation qui régnait alors. Elle était caractérisée par le désaccord des scientifiques.

Il en était ainsi de la nature de la lumière avant I. NEWTON et de l'électricité avant B. FRANKLIN, du mouvement avant ARISTOTE de la statique avant Archimède.

⁹ T. KUHN exclut les mathématiques et l'Astronomie qui, selon lui, ont très tôt connu une certaine cohésion. Op. cit. Page 33.

Chaque scientifique percevait le monde à sa façon et selon la théorie qu'il défendait.

L'avènement d'une science normale se réalise lorsqu'une théorie arrive à expliquer tous les faits auxquels elle peut être confrontée.

Les controverses s'estompent, les écoles les théories antérieures ou adverses disparaissent graduellement au profit d'un groupe et d'un paradigme qui travaille et fonctionne dans des conditions «normales».

Section II : Période de science normale.

Cette période est inséparable du fonctionnement d'un paradigme qui a acquis, sa « vitesse de croisière».

Pendant cette période, trois classes de problèmes font l'objet de travaux scientifiques :

- La détermination des faits significatifs,
- La concordance des faits et de la théorie,
- La précision des théories.

De plus, l'activité des scientifiques est fondée sur la présomption que les lois, les théories et les instruments adoptés leur permettent d'avoir une vision juste de la « Réalité ».

L'attitude du groupe de scientifiques est défensive, ce qui explique le rejet de toute nouveauté qui risquerait d'ébranler les convictions de base.

Toute anomalie non résolue est soit écartée momentanément, soit attribuée à l'incompétence d'un ou plusieurs membres du groupe.

Lorsqu'une anomalie perdure ou que le nombre d'énigmes s'accroît, l'inquiétude gagne certains membres du groupe, une période de crise se déclare.

Section III : Période de crise ¹⁰ et de révolution.

La crise s'aggrave lorsque des théories concurrentes réussissent à trouver les solutions aux anomalies restées sans réponses.

¹⁰ Il s'agit de crise de la connaissance scientifique (ou crise épistémologique).

Le consensus au sein du groupe se brise, des prises de positions pour ou contre le maintien du paradigme se font jour.

Les règles édictées par le paradigme se relâchent, les tentatives pour résoudre les énigmes se font plus radicales. Des débats philosophiques ou épistémologiques s'ouvrent, traduisant l'incrédulité des scientifiques.

Lorsque le paradigme est déconsidéré, la phase révolutionnaire est ouverte.

*« Les épisodes extraordinaires, au cours desquels se modifient les convictions des spécialistes, sont qualifiés (dans cet essai) de révolutions scientifiques. »*¹¹

Le changement de vision des scientifiques et les controverses qui les accompagnent, caractérisent les révolutions scientifiques.

Il abouti au rejet d'une théorie consacrée par le paradigme remis en question, et l'adoption d'une autre théorie qui lui est incompatible.

C'est ainsi que l'on est passé du géocentrisme à l'héliocentrisme, de l'alchimie à la Chimie, de la mécanique de NEWTON à la physique relativiste d'EINSTEIN.¹²

Les révolutions scientifiques s'accompagnent d'une modification du « réseau conceptuel » à travers lequel les scientifiques voient le monde. Même si les concepts recouvrent une même réalité, celle-ci n'est pas perçue de la même façon par les scientifiques.

¹¹ T. KUHN. Op. cit. Page 20 (ou rupture épistémologique).

¹² Il faut souligner l'incompatibilité du paradigme newtonien par rapport au paradigme de la physique relativiste. T. KUHN en envisageant la possibilité de voir la mécanique de NEWTON comme un cas particulier de la physique d'A. EINSTEIN, réfute cette réduction et voit au contraire un cas exemplaire de révolution scientifique :

« Nous pourrions même aller jusqu'à faire de cet exemple le prototype des réorientations révolutionnaires dans la vie scientifique. Par le fait même qu'il n'implique pas l'introduction d'objets ou des concepts supplémentaires, le passage de la mécanique de NEWTON à celle d'EINSTEIN montre, avec une clarté particulière, la révolution scientifique comme un déplacement du réseau conceptuel à travers lequel les hommes de science voient le monde.» Idem page 127.

Si cette différence de perception s'explique fort bien au plan historique, on peut la retrouver lorsqu'il s'agit de scientifiques spécialisés dans des domaines différents. Ainsi l'atome d'hélium se comporte, pour le chimiste comme une molécule. Alors que pour le physicien, l'atome d'hélium n'est pas une molécule car il ne permet pas d'apercevoir un spectre moléculaire.¹³

La dynamique des sciences est fondamentalement marquée par l'incompatibilité et l'incommensurabilité des paradigmes. Les révolutions scientifiques, jouent un rôle analogue à celui des révolutions politiques.

La conversion des scientifiques ne se fait pas en raison de la supériorité d'un nouveau paradigme, mais par la persuasion. Le nouveau paradigme présentant les promesses d'un progrès dans la connaissance scientifique.

Les périodes de crises et révolutions ont des durées de vie variables selon le contexte historique.

Pour que le paradigme copernicien soit définitivement adopté, il a fallu 120 ans, pour celui de NEWTON une génération, alors que le paradigme EINSTEIN-PLANK a été adopté au bout d'une vingtaine d'années. L'inertie et la résistance des paradigmes dépassés expliquent le chevauchement entre paradigmes successifs. La dynamique révolutionnaire des sciences débouche alors sur une nouvelle science-normale.

En résumé, la conception du développement des sciences se rapporte au fonctionnement et au rôle majeur de deux concepts : Paradigme et Révolution Scientifique.

L'analyse descriptive de la structure des sciences se fait grâce à l'éclairage de l'Histoire des Sciences.

L'analyse du comportement des groupes des scientifiques, au plan psychologique comme au plan sociologique, traduit bien la nécessité de remettre en situation les problèmes épistémologiques qui se sont posés aux différents moments de l'Histoire du développement scientifique.

¹³ Rapporté par T. KUHN op. cit. Page 69.

Pour un économiste il est évident que pour apprécier l'évolution des Sciences Economiques il faut être à la fois, historien, sociologue voire psychologue, sans compter la nécessaire connaissance des outils mathématiques et statistiques.

Chapitre III : Paradigmes et évolution des sciences économiques.

Nous avons, jusqu'à présent, suivi au plus près l'analyse de T. KUHN, en tâchant de rendre le plus fidèlement possible, les lignes fortes qui guident sa conception.

Nous utiliserons cette conception comme une grille de lecture à l'endroit des théories Economiques.

Pour ce faire, nous avons choisi de ramener le concept de paradigme à une expression fonctionnelle afin de répondre aux questions suivantes.

Peut-on appliquer le concept de paradigme aux théories Economiques ?

Par suite découlera la réponse au problème de leur émergence en tant que science.

Leur évolution est-elle comparable à celle des sciences de la Nature ?

Ce qui nous amènera à spécifier le concept de révolution.

L'essai qui suit, devrait être pris comme une application du travail que propose T. KUHN aux théories économiques.

Section I : Des paradigmes en Economie ?

ON ADMETTRA QUE LE CONTENU D'UN PARADIGME EST DEFINI, PAR TROIS ELEMENTS.

I. Des lois et théories à caractère général, abstrait ou empirique.

II. Deux types de techniques d'application :

- Techniques d'application expérimentales telles que les statistiques, les modèles économétriques ou l'histoire des faits économiques et sociaux,

- Techniques de démonstration théoriques; elles prennent la forme de déductions logico-mathématiques ou dialectiques.

III. Un consensus qui fonde l'adhésion d'un groupe d'économistes, aux lois, théories et à l'utilisation de techniques, adoptées, pour sélectionner et résoudre les problèmes qui se posent.

Ainsi défini, le concept de paradigme nous servira pour voir s'il y a constitution ou non de paradigme, dans la Pensée Economique.

Section I.1 : Les pensées mercantiliste et physiocrate.

Il est simple de montrer qu'aucun des trois éléments n'est présent.

En effet il y a absence de lois générales.

Une seule relation, la théorie quantitative de la monnaie.

De plus cette relation est différemment interprétée selon que l'on s'adresse à LOCKE, HUME, LAW ou à PETTY.¹⁴

Les techniques de mesure ou d'observation étaient inexistantes.

Les hypothèses adoptées semblaient suffisamment évidentes pour ne pas être démontrées ou vérifiées.

Les interprétations de la richesse ont conduit les mercantilistes à concevoir trois possibilités stratégiques pour qu'une Nation s'enrichisse.

1. Les bullionistes s'attachaient à l'accumulation nette, d'or et d'argent (ESPAGNE, PORTUGAL...).
2. Les commercialistes préconisaient la maîtrise du commerce par la conquête des marchés (proches ou lointains) et du contrôle des voies de communication et des « comptoirs commerciaux (ANGLETERRE).
3. Les industrialistes comptaient sur le développement des corporations artisanales et industrielles comme ressorts au développement du commerce (FRANCE).

¹⁴ Relation qui s'écrit $MV = PQ$. On lira utilement M. BLAUG concernant cette question dans « La pensée Economique » *ECONOMICA* pages 21 à 26.

L'absence d'une terminologie commune, renforce cette idée de dispersion tant en ce qui concerne les analyses qu'à celui de la cohésion d'un groupe représentatif dominant de la pensée mercantiliste.

Si le cas mercantiliste a été aisément « réglé », il en va tout autrement avec la pensée physiocrate, car le problème est plus délicat.

Avec la pensée physiocrate, plusieurs conditions sont réunies pour considérer qu'elle correspond bien à un paradigme.

- Présence de théories dont la cohésion jusque là, n'a pas été égalée.
- Un corps de concepts suffisamment précis pour que les interprétations de la richesse, de la valeur, des prix soient univoque.

Cependant le tableau de QUESNAY, reste une approximation toute relative de la « Réalité ».

D'abord parce ce qu'il sert de projection au niveau global de l'Economie, alors qu'en réalité il est issu des comptes de dépenses d'un propriétaire foncier fictif. De plus, l'outil statistique qui aurait permis la mesure des grandeurs macroéconomiques, était bien trop rudimentaire pour que les observations fussent fiables.

On notera que la pensée physiocrate ne se développe et n'est partagée que dans les frontières de la FRANCE. Ce qui réduit la portée universelle requise.

Il faut avouer, que le concept de paradigme doit être manipulé avec précaution car il peut conduire à des réponses diamétralement opposées selon que l'on soit relativiste ou absolutiste.

Ainsi la pensée physiocrate peut être admise comme science exacte si l'on admet que les trois groupes d'éléments qu'exige un paradigme sont réunis. Au contraire, elle peut être rejetée, pour trois raisons.

1. Inobservation des règles de conduite admises par les physiocrates eux-mêmes, à savoir les règles de la science expérimentale : Observation, démonstration logico-inductive, sur des faits observés et l'adéquation théories-faits.

2. Raisonnement par analogie (mécanique de NEWTON ou de la médecine) qui ne peut pas prendre force de démonstration. Les lois qui régissent l'ordre social sont à l'image des lois qui ordonnent la Nature. Le corps social est à l'image du corps humain où le cœur (l'agriculture) nourrit les membres (trois classes sociales) en biens de consommation.
3. Enfin il faut noter un fait : les économistes physiocrates appartiennent à la noblesse.

F. QUESNAY après avoir été médecin du roi, est anobli. Rien d'étonnant à ce que le consensus ce soit établi, non pas sur le contenu scientifique de la théorie, mais plutôt par rapport à des intérêts socio-économiques.

Voilà deux thèses contradictoires qui peuvent laisser dans l'expectative.

Nous verrons que les choses se préciseront avec l'étude de l'évolution des Sciences Economiques.

Section I.2. : La pensée classique.

D'emblée et aussi paradoxale que cela puisse paraître, la pensée classique ne concorde pas au concept de paradigme.¹⁵

Cette affirmation se conçoit essentiellement par l'absence de consensus.

En effet, D. RICARDO développe une théorie de la valeur quantité de travail incorporée dans une marchandise.

J. B. SAY, en opposition à A. SMITH, défend une théorie qui introduit « les services productifs » comme origine de la valeur :

« Il (A. SMITH) attribue au seul travail de l'homme, le pouvoir de créer des valeurs ». C'est une erreur... On voit qu'il faut faire deux classes des choses...

¹⁵ Sauf si l'on ramène la pensée Classique au seul « système ricardien ».

1) *Les richesses naturelles données gratuitement et sans mesure par la nature.*

2) *Les produits qui sont le résultat de nos fonds productifs...*

*Les seconds nous les acquérons aux prix des services productifs rendus par nos industries, nos capitaux, nos terres ».*¹⁶

Il est évident que l'opposition SAY, SMITH rebondit, avec la thèse de RICARDO.

D'un autre côté, MALTHUS rejette la théorie de RICARDO, pour la thèse utilitariste de la valeur, en raison de l'incohérence qu'elle recèle. Ce que D. RICARDO, lui-même, a reconnu et démontré.

Ce qui est résumé ici :

- ❖ Pour une même quantité de travail incorporée et de capitaux avancés (capital fixe) dont les valeurs, et donc les profits, sont différents, les prix des marchandises ne peuvent être que différents.
- ❖ Pour, toujours, une même quantité de travail incorporée et une répartition salaire-profit différente, les prix relatifs des marchandises sont différents.

*« Le principe selon lequel, la quantité de travail consacrée à la production des marchandises détermine leur valeur relative, est considérablement modifié par l'utilisation de machines et autre capital fixe et durable ».*¹⁷

T.R. MALTHUS, ne manque pas non plus d'incohérence. Ainsi en 1803 il affirme :

*« L'une des composantes principales du prix du blé anglais est la rente élevée de la terre. »*¹⁸

Quelque trois ans plus tard (1806) il écrit tout le contraire.

¹⁶ J.B.SAY : « Traité d'économie politique » J. BONCOEUR et THOUEMENT op. cit. Page 120.

¹⁷ D. RICARDO : « Principe de l'économie politique et de l'impôt » chap. I section IV J. BONCOEUR et THOUEMENT op. cit. Page 113.

¹⁸ Rapporté par P. VIDONNE. Op. cit. Pages 174 et 157.

« Universellement c'est le prix qui détermine la rente, non la rente qui détermine le prix. »

La controverse entre RICARDO et MALTHUS durera une dizaine d'années sans qu'elle ne se dénoue.

Deux échantillons significatifs de cette controverse :

Pour D. RICARDO.

La rente :

« Est toujours un transfert et jamais une création de richesse, car avant d'être payés aux propriétaires fonciers comme rente, elle doit avoir constitué les profits des capitaux dont une proportion est prise pour les propriétaires fonciers. »

Pour T. R. MALTHUS.

La rente foncière est issue de la fertilité des terres. La rente dans cette option, est la rémunération naturelle de la propriété des terres.

Si pour RICARDO c'est l'augmentation des prix de subsistances et donc des salaires, qui conduit à la baisse des taux de profit, pour MALTHUS c'est une augmentation plus importante de l'offre par rapport à la demande de capital qui règle à la baisse le taux de profit.

Ces controverses dénotent, dans le fond, deux visions radicalement différentes, de la réalité socio-économique de l'ANGLETERRE, que l'on peut synthétiser ainsi :

❖ RICARDO situe une contradiction purement économique entre salaires et profits.

Main-d'œuvre et entrepreneurs se complètent dans la production et l'enrichissement de la Nation, pour peu que le niveau des salaires soit compatible avec un taux de profit suffisant pour encourager l'entreprise capitaliste.

Par contre, il existe une contradiction plus profonde entre, d'un côté les propriétaires fonciers, et de l'autre, les exploitants agricoles et entrepreneurs capitalistes.

Contradiction à deux niveaux.

1. Au niveau économique car la rente est un prélèvement sur la masse des profits sans qu'aucune contrepartie à la production ne soit rendue;
2. Au niveau social du fait de l'opposition idéologique des propriétaires fonciers à « l'esprit d'entreprise ».

❖ T.R. MALTHUS a une vision essentiellement tournée vers la défense de la propriété foncière, la rente constituant la raison d'être et la source de bienfait pour toute la société.

*« N'est-elle pas (la rente) une part... de ce surplus produit par la terre qui a été justement considérée comme étant à la source de tous les pouvoirs et plaisirs et sans lequel, il n'y aurait, en fait, ni villes, ni forces navales ou militaires. Ni arts, ni sciences, ni aucune des meilleures manufactures, ni aucun des agréments et objets de luxe des pays étrangers, ni cette société cultivée et raffinée qui, non seulement élève et rend l'homme digne, mais qui étend son influence bénéfique à toute la masse du peuple ? »*¹⁹

Citation qui fait apparaître MALTHUS comme, «l'avocat des intérêts des propriétaires fonciers».

Le libéralisme de D. RICARDO n'a d'égal que le conservatisme de T.R. MALTHUS.

Si la richesse des théories de la pensée classique ne peut être niée, force est de reconnaître qu'elle s'exprime par des divergences irréductibles.

La conclusion sur le statut scientifique de la pensée classique, tombe sous le « non-sens ».

¹⁹ in P. VIDONNE op. cit. Pages 183 et 184.

Section I.3. : La pensée marxiste.

Avec la pensée marxiste nous trouvons l'ensemble des éléments d'un paradigme :

1. Loi de la baisse tendancielle et loi de l'égalisation du taux de profits. Théorie de la valeur travail. Théories de l'impérialisme...
2. Les techniques de démonstration sont logico-mathématiques lorsqu'il s'agit d'exemples concrets. Autrement se sont les matérialismes historique et dialectique qui sont mis en œuvre.

La technique de confirmation se base sur l'Histoire des Faits Economiques et Sociaux.

3. Il existe un consensus sur le principe général de lutte des classes. Le réseau de concepts est doté d'un degré de précision et de cohérence qui n'a rien à envier à ceux des sciences exactes.

Avec la pensée marxiste, nous sommes bien en présence d'un paradigme.

Section I.4. : Les pensées néoclassique et keynésienne.

Comme précédemment, les pensées néoclassique et keynésienne correspondent à un espace paradigmatique.

1. Lois et théories sont unanimement partagées dans chacun des groupes d'économistes.
2. Les techniques relèvent de démonstrations théoriques à raisonnement logico-déductif, autant que d'applications pratiques par des modèles.
3. Les corps de concepts ne souffrent d'aucune ambiguïté conceptuelle.

Il nous faut, cependant, ouvrir une parenthèse pour le cas du paradigme néoclassique.

Dans la littérature économique il est souvent fait référence à trois écoles.

1) Ecole de LAUSANNE :

Représentée par L. WALRAS et par son successeur, l'italien V. PARETO (1848-1923).

2) Ecole de CAMBRIDGE :

En ANGLETERRE où pragmatisme et équilibres partiels sont les centres d'intérêt. Cette école a pour chefs de file A. MARSHALL (1842-1924) et A.C. PIGOU (1877-1959).

3) Ecole de VIENNE

En AUTRICHE fondée par C. MENGER et dont les successeurs sont : V. BOHM-BAWERK (1851-1914), V. MISES (1881-1973), V. HAYEK (1899-1992). Cette école est caractérisée par son attachement exclusif à l'individualisme méthodologique.

La question qui se pose est.

□ Peut-on assimiler chacune de ces écoles à un paradigme ?

Evidemment non, car la base consensuelle reste bien l'analyse du comportement d'un individu rationnel, consommateur ou producteur, réalisant des échanges sur les marchés des biens et services.

Les différences de méthodes d'analyse ne signifient pas que l'on passe d'un paradigme à un autre.

Ainsi en mécanique on peut étudier le mouvement d'un fluide soit en suivant une particule élémentaire, méthode LAGRANGE²⁰, soit en analysant la vitesse et la direction de particules qui passent en un point méthode EULER²¹.

Deux méthodes d'approches différentes mais qui restent dans l'espace paradigmatique de la mécanique newtonienne.

L'analogie s'arrête en ce que WALRAS envisage l'Equilibre Général alors que MARSHALL prend en considération l'équilibre d'un marché et un seul, « abstraction faite de la situation des autres marchés ».

²⁰ LAGRANGE LOUIS (1736-1813) astronome et mathématicien français.

²¹ EULER LEONARD (1707-1783) mathématicien suisse.

Les deux économistes travaillent, cependant, dans le même paradigme.

Après ce « survey » il est relativement facile de souligner l'incompatibilité des Théories Economiques.

Trois points forts pour ce faire :

- Les théories de la valeur.
- Les théories de la répartition.
- Les corps conceptuels.

En prenant comme référence la théorie de la valeur, nous avons en effet trois théories manifestement incompatibles.

- 1) La théorie de la valeur de RICARDO se rapporte à la quantité de travail (direct et indirect) incorporé dans une marchandise. Elle lui servira à développer la théorie de la répartition où la contradiction fondamentale se situe entre entrepreneurs capitalistes et propriétaires fonciers.
- 2) La théorie de la valeur marxiste ; quantité de travail socialement nécessaire à la production et à la reproduction des marchandises. La force de travail est comprise comme toute autre marchandise mais avec la différence que c'est elle qui crée de la valeur sous forme de plus-value. La répartition met en jeu prolétariat et bourgeoisie.
- 3) La théorie de la valeur-utilité où la rareté et l'utilité des biens et ressources déterminent la valeur des marchandises. Les rapports équitables d'échange, s'établissent sur les marchés des biens et services.

Les consommateurs et les producteurs maximisent, respectivement, leur utilité et leur profit.

Trois théories qui donnent une vision spécifique de la « Réalité » du système économique et social.

Le corps de concepts lié à chacune d'elles présente des définitions distinctes de la réalité des faits.

A titre d'illustration nous avons choisi le concept de capital :²²

Les contenus.	MARX.	CLASSIQUES.	« Actuellement. »
Machines Outillage.	CAPITAL CONSTANT.	CAPITAL FIXE.	CAPITAL FIXE.
Produits semi-ouvrés. Matières premières. Energie.		CAPITAL CIRCULANT.	CAPITAL CIRCULANT.
Force de travail	CAPITAL VARIABLE.		

Sources : C. MOUCHOT : «Les théories de la valeur. » ECONOMICA 1994

Comme le noté C. MOUCHOT.

« Chacun de ces jeux de concepts appréhende de façon différente la réalité économique en éclairant certains aspects et en cachant d'autres. »

En effet, au cœur du concept de capital, se trouve le concept de profit.

Profit qui constitue, le « mobile » de toute activité économique. Ce qui donne lieu à des analyses différentes.

Trois conclusions à tirer par rapport au concept de paradigme.

I. Il faudrait supposer que les Sciences Economiques acquièrent le statut de paradigme et donc de Science non pas avec la pensée classique mais avec la pensée marxiste. Toute la période précédente serait de pré-science.

²² C. MOUCHOT : «Les théories de la valeur. » ECONOMICA 1994, page 40.

II. Les Théories qui se succèdent sont incompatibles les unes par rapport aux autres.

III. Enfin, les concepts évoluent en prenant des significations spécifiques dans chacun des paradigmes.

En gardant la grille de lecture de KUHN voyons, à présent, l'évolution des Sciences Economiques.

Section II : L'évolution des sciences Economiques.

Il nous faut faire un rappel sur l'évolution des sciences « exactes ».

On passe d'un paradigme à un autre par crises et révolutions interposées.

Les crises se déclenchent lorsqu'une ou plusieurs anomalies ne trouvent pas de solution.

Une révolution consacre alors l'adoption d'un nouveau paradigme.

Une période de science normale commence.

Si nous faisons une lecture de l'évolution des Sciences Economiques, nous distinguerions trois grandes périodes de sciences normales.

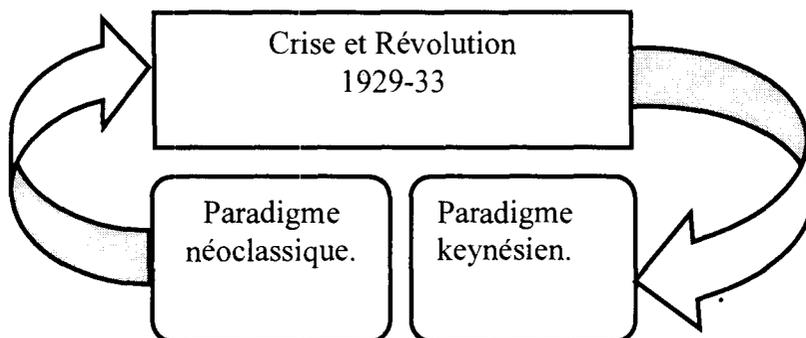
La première débiterait avec la « révolution marxiste».

La deuxième serait marquée par la « révolution marginaliste » avec MENGER, WALRAS et JEVONS.

La «révolution keynésienne» dans les années 1930, marque la troisième période.

Le passage du paradigme néoclassique au paradigme keynésien présente une analogie frappante avec la conception de T. KUHN. En effet, la crise économique de 1929 correspondrait à une anomalie que la théorie néoclassique n'aurait pu surmonter et qui, aurait débouché sur sa remise en cause par la théorie keynésienne.

Schématiquement :



Cette évolution correspond assez bien à celle que connaissent les sciences de la Nature. On pourrait alors généraliser et admettre que les crises économiques constituent les anomalies qui mènent à l'émergence d'un nouveau paradigme. En réalité cette interprétation peut être rapidement réfutée par le contre-exemple de la crise qu'ont connu les pays à régime collectiviste dans les années 1990.

De toute évidence cette crise n'a pas connu une révolution scientifique. Mais a tout simplement conduit à un retour à l'économie de marché.

Force est de constater que les crises économiques ne jouent pas le rôle d'anomalies, telles qu'elles surgissent en sciences exactes.

Cette affirmation est corroborée par la « révolution marxiste » qui n'a pas découlé des crises qu'a connu le système capitaliste.

Pour compléter cette argumentation, les crises de 1970-74 (chocs pétroliers), de 1987 (crash boursier), des années 1990, n'ont donné lieu à aucune sorte de révolution au sens paradigmatique du terme.²³

Il est vrai, cependant, que l'on a assisté à l'abandon des éléments de tels ou tels groupes pour le ralliement à d'autres.

²³ Un autre exemple est celui de la crise de 2008.

Ce fut le cas notamment de néoclassiques qui ont adhéré au keynésianisme.

De marxistes qui se sont « convertis » soit au paradigme keynésien soit au paradigme néoclassique.

D'autres ont tenté une synthèse : HICKS et SAMUELSON par exemple.

Il ressort, que l'évolution des Sciences Economiques est particulière.

Elle est marquée par des périodes d'abandon et de résurgence ou de redécouverte d'anciennes théories. Il est, au total, difficile de relier l'émergence des nouvelles théories à l'évolution de l'environnement économique.

Ainsi la pensée physiocratique, quasiment inconnue en 1750, ne connaît aucune notoriété jusqu'au XVIII^{ème} Siècle pour être reconnue par K. MARX à la fin du XIX^{ème} Siècle.

Le mercantilisme ainsi que la théorie de T. R. MALTHUS, pour certains de leurs aspects, sont « revisités » par J. M. KEYNES.

La théorie néoclassique qui apparaît dans les années 1870, s'estompe durant l'entre deux-guerres alors que la théorie keynésienne réussit à convaincre de nombreux économistes.

Après guerre, avec les « trente glorieuses » (1945-1974) le courant de la synthèse (néoclassique-keynésien) dominera par ses nouvelles idées.

En cette fin de siècle (XX^{ème}), le paradigme néoclassique, semble à nouveau dominer.

Nous remarquerons deux faits qui sont exclus de l'analyse de KUHN.

- La concomitance, aujourd'hui, de deux paradigmes : néoclassique et keynésien.
- Les théories paradigmatiques sont directement ou indirectement affiliées à des théories antérieures.

Il faut noter que les révolutions scientifiques, ne s'accomplissent pas en fonction d'une crise économique, prise comme une anomalie.

Voici ce qu'écrit J. Y. CARO à ce sujet.

« L'analyse du contenu des publications des sciences économiques révèle une division des producteurs. On ne résout pas les mêmes énigmes à Cambridge qu'à Chicago; on ne s'intéresse pas aux mêmes thèmes selon qu'on se réfère à MARX ou à FRIEDMAN, etc. Il existe donc des paradigmes en concurrence. Chaque paradigme est développé par un groupe de professionnels - très large ou restreint, peu importe. Chaque groupe est donc engagé dans un procès de science normale (au sens de KUHN) et est structuré par des rapports internes d'autorité scientifique et institutionnelle comparables à ceux du système féodal. Tant les lois de la science normale que la dialectique concurrentielle tendent à organiser les rapports entre groupes sur le mode de l'exclusion réciproque. Dans la science sociale en général, et dans sa région économique en particulier, cet antagonisme est exacerbé par les correspondances entre les enjeux scientifiques et les enjeux politiques. »²⁴

Il ressort que s'il existe une dynamique dans l'évolution des Sciences Economiques, elle est réglée par des conflits d'intérêts idéologiques ou politiques, par paradigmes interposés.

Chacun des groupes revendique la légitimité scientifique en rejetant le paradigme concurrent au domaine de l'idéologie.

Si T. KUHN a ouvert la voie d'une réflexion de type sociologique, l'application aux Sciences Economiques montre que les paradigmes, confinent au dogmatisme. Nous sommes de fait loin du rôle que jouent les anomalies en sciences de la Nature.

Rappelons que ces anomalies peuvent être repérées à deux niveaux.

1. Par rapport à l'inadéquation des théories aux faits.
2. Par rapport à l'incohérence interne des théories. Nous nous limiterons, à évoquer formellement leur réalité.

²⁴ « Les économistes distingués » page 22.

- Pour le schéma ricardien cette incohérence est connue comme l'« effet Ricardo » .²⁵
- Pour la théorie marxiste il s'agit du problème de « la transformation de la valeur en prix » .²⁶
- Enfin pour la théorie de WALRAS il s'agit de la détermination de la cause de la valeur .²⁷

Il ressort que la formalisation d'une théorie des prix universellement reconnue, se heurte à la détermination d'un étalon de mesure invariant de la valeur. La réalité prix recèle un « non dit épistémologique » sur le profit qui occulte le progrès de la découverte scientifique. Les anomalies cachent plus qu'elles n'éclairent l'évolution des théories Economiques.

A ce stade, obligation est faite de conclure que les « révolutions », en Economie, ont un contenu à caractère plutôt idéologique que scientifique ■

²⁵ Voir J. BONCOEUR et H. THOUEMENT : « Histoire des idées économiques » tome I page 114.

²⁶ « La pensée économique » M. BLAUG pages 268 à 274.

²⁷ Plusieurs références : H. DENIS « Histoire de la pensée économique » pages 512 à 516. J. BONCOEUR, H. THOUEMENT op. cit. Tome 2 page 66. Pour une analyse plus fine, voir thèse de doctorat d'Etat C. FLAMANT : « Epistémologie : théorie et concepts néoclassiques. » PARIS 1981.



LES PROBLEMES DE L'AGRO-INDUSTRIE GABONAISE: INEFFICIENCE TECHNIQUE OU INEFFICIENCE ALLOCATIVE?

Gabriel ZOMO YEBE *

Résumé:

L'objet de cet article est d'étudier la nature des problèmes de l'agro-industrie gabonaise afin d'améliorer les mesures sectorielles des programmes d'ajustement structurel. Nous utilisons à cet effet une fonction de distance pour mesurer en même temps les scores d'efficacité technique et allocative des unités agro-industrielles publiques et privées. Nos résultats montrent que l'inefficacité allocative est le principal problème de ces firmes. Elle accroît les coûts de production de plus de 20%. En dehors d'HEVEGAB, les entreprises publiques sont celles qui connaissent plus des problèmes d'inefficacité allocative et technique.

The problem of gabonese agro-industrial firms technical or allocative inefficiency?

Abstract:

The purpose of this paper is to study the nature of agro-industrial firms problems at Gabon in order to improve sectorial measures of structural adjustment program. We use distance function to measure in the same time, technical and allocative efficiencies score of each public and private agro-industrial firm. Our result show that allocative inefficiency is in general the main problem of these firms. It increases costs by about 20% as such a technical inefficiency. Apart from HEVEGAB, public firms are those which have more technical and allocative inefficiency problems.

* Chercheur, Laboratoire d'Economie Appliquée, Université OMAR BONGO, Gabon.

1. Introduction

Pour améliorer la politique industrielle d'un pays, il est important d'analyser les performances de ses entreprises. Dans les approches les plus récentes de la littérature microéconomique, ces performances sont généralement saisies soit en termes d'efficience technique soit en termes d'efficience allocative.

Une entreprise est techniquement efficace si elle se situe sur la frontière des possibilités de production¹. Elle est allocativement inefficace lorsqu'elle utilise les facteurs de production dans des proportions qui ne permettent pas la minimisation des coûts ou la maximisation des profits.

Les causes de l'inefficience sont nombreuses et peuvent changer d'une entreprise à l'autre et d'un auteur à l'autre.

LEIBENSTEIN (1985) attribue les différences de productivités observées entre les firmes identiques du point de vue de leur technologie de production, à une dispersion dans la qualité du management. Les déterminants de l'efficience technique doivent être recherchés dans les mécanismes managériaux (incitations, conventions, routines, apprentissage cognitif...) qui en présence d'incertitude, d'imperfection de l'information et face à la rationalité limitée des agents, donnent prise au *satisficing*.

Dans le même ordre d'idées, WILLIAMSON (1985) explique la non-minimisation des coûts à l'origine de l'inefficience par l'opportunisme des individus qui les poussent à choisir, en présence d'asymétrie informationnelle, un niveau d'effort «sous-optimal» que la firme ne contrôle pas. Dès lors, seule l'introduction d'un mécanisme incitatif par les prix dans le programme de maximisation du principal ou l'introduction d'une relation entre l'effort de l'agent et sa rétribution dans le contrat, peut garantir l'efficience productive.

Pour KRUEGER (1974), dans un contexte environnemental où les pressions externes sont faibles, l'individu peut avoir un comportement rationnel de recherche de rentes qui engendrera des problèmes d'ordre

¹ A contrario, dire qu'une entreprise n'arrive pas à se situer sur sa frontière de production implique que l'output réalisé aurait pu être produit avec moins d'inputs.

allocatif tant que le producteur n'égalisera pas le salaire avec la productivité marginale du facteur.

STIGLER (1976) lui considère que les erreurs d'anticipation sur l'environnement, inévitables compte tenu de l'incertitude sur les états de la nature, et l'abandon de l'objectif de maximisation, sont les deux facteurs qui expliquent le gaspillage de ressources et donc l'inefficience. C'est l'investissement en information ou les connaissances sur l'état de la technologie qui explique les différences de productivité entre deux firmes.

Le statut juridique peut également expliquer les différences d'efficacité entre les firmes. Les entreprises publiques sont en général moins efficaces que les entreprises privées. LEIBENTSEIN (1979) explique l'inefficience technique des organisations publiques par la surprotection commerciale et la détention d'un pouvoir de monopole naturel, conditions permissives pour un faible niveau d'effort et d'innovation. Elle procède également d'une excessive facilité d'accès au crédit ou aux subventions. En l'absence de risques de faillite, l'activité est soustraite au processus de sélection naturelle et connaît des relâchements organisationnels internes.

Ces explications théoriques sur les causes de l'inefficience des firmes semblent particulièrement adaptées au cadre des pays en développement comme le Gabon, caractérisé par l'imperfection des marchés, l'incapacité du système judiciaire à garantir l'exécution des contrats, l'instabilité de l'environnement. Longtemps à l'abri de la concurrence extérieure, de nombreuses entreprises se sont accommodées d'un mode de production caractérisé par une faible innovation, des gaspillages de ressources notoires et des comportements de captures de rentes.

Depuis quelques années, la perspective d'une baisse des recettes pétrolières, a obligé le Gabon à mettre en œuvre un troisième P.A.S.² Celui-ci fait de l'agriculture, l'un des secteurs prioritaires. Etant donné qu'il préconise l'ouverture des frontières, les firmes agro-industrielles vont être confrontées à une concurrence plus vive, qui nécessite au préalable une amélioration de leur comportement productif et de leur compétitivité. Les mesures à prendre à cet égard sont fonction de la nature des problèmes qui

² Programme d'Ajustement Structurel.

se posent à chaque firme. Reste à savoir si ces problèmes sont d'ordre technique ou d'ordre allocatif et s'ils varient selon le statut public ou privé de la firme?...

La présente réflexion se propose pour cela, d'analyser la nature des problèmes des firmes agro-industrielles gabonaises.

Dans une deuxième section, nous procéderons à une revue de la littérature sur le thème afin de justifier le modèle utilisé. Le cadre d'analyse et la représentativité du panel seront présentés dans la troisième section. La quatrième section présentera le modèle de fonction de distance mono-produit en input de forme flexible utilisé. L'estimation de ce modèle et les résultats obtenus seront interprétés à la section 5. La dernière section sera consacrée à la conclusion.

2. Revue de la littérature.

Il existe une littérature abondante sur les performances des entreprises. La plupart des travaux abordent principalement l'efficacité sous l'angle comptable en calculant l'indice de productivité des facteurs³ (indice Tornqvist, Divisia...) ou le ratio du surplus⁴ (GAMSOREL, 1995...). Les travaux micro-économétriques récents analysent par contre, les performances des firmes sous l'angle de l'efficacité technique et/ou de l'efficacité allocative. Ce sont ces travaux qui feront l'objet de la présente revue de la littérature. On peut les distinguer selon le type de frontière utilisée pour saisir l'efficacité, (frontière de production, frontière duale de coût ou de profit, frontière épaisse, fonction de distance...).

NJIKAM (1995) a dans une étude sur les déterminants de l'efficacité technique d'un panel de 68 firmes du secteur agro-industriel du Cameroun utilisé une frontière de production stochastique. Pour un échantillon de firmes opérant dans un secteur d'activité donné, l'écart pour chaque firme entre l'output produit et l'output réalisable sur la frontière représente une

³ C'est le rapport entre la production et les facteurs de production qui ont permis de l'obtenir.

⁴ Cet indicateur exprime le rapport entre la contribution ou le prélèvement du surplus et le surplus disponible.

mesure de son inefficience⁵. En régressant les niveaux d'efficience obtenus sur des variables de l'environnement socio-économique dans lequel opère la firme, NIJKAM détermine les facteurs responsables de la variation dans l'efficacité technique.

Les résultats de cette étude montrent que les entreprises les plus efficaces sont celles qui ont un ratio masse salariale / valeur ajoutée faible et celles qui ont une propension à exporter élevée. Par contre, l'intensité capitalistique, l'âge et le type de propriété sont négativement reliés à l'efficacité technique. Toutefois, ce lien n'est pas significatif. Cette étude est cependant limitée par le fait que les scores d'efficacité n'y sont calculés que pour une année, compte tenu de l'hypothèse de constance dans le temps de l'inefficience que supposent les méthodes à effets fixes et de libre distribution utilisées. Les résultats de NJIKAM ne permettent pas pour cela un examen de comportement des efficacités au cours du temps.

LESUEUR et PLANE (1995) ont utilisé la même approche dans leur étude portant sur l'efficience technique de 80 entreprises du secteur manufacturier ivoirien, en se focalisant toutefois sur le rôle exercé par la stratégie de gestion des ressources humaines en tant que support de motivation du personnel. Leurs résultats montrent que l'incitant salarial et le contrôle hiérarchique exercent un effet significatif sur l'efficacité technique des secteurs de biens d'équipement et des biens intermédiaires, secteurs dont le degré de contestabilité pouvait stimuler une stratégie de gestion de main d'œuvre propice à la recherche de gains de productivité. En revanche, le contrôle hiérarchique n'exerce aucun effet statistiquement significatif dans les secteurs relativement abrités de la concurrence tels que les industries agro-alimentaires et les biens de consommation.

VAROUDAKIS, MITRA et VERGANZONES (1998), par contre ont orienté leur recherche vers l'étude de la contribution des infrastructures à la productivité et à l'efficacité technique des branches de l'industrie manufacturières des Etats de l'Inde, en utilisant des équations de

⁵ Il existe plusieurs approches permettant de calculer les niveaux d'efficience des firmes. Ces calculs dépendent des hypothèses faites sur la forme fonctionnelle retenue (paramétrique, déterministe ou stochastique). Pour un détail de ces méthodes cf CHAFFAI (1997).

convergence conditionnelle. Les différences de niveau à long terme de productivité appréhendés par les écarts de leur dotation en infrastructure sont interprétés comme des écarts d'efficacité technique invariables dans le temps. Leurs résultats montrent que les infrastructures ont un impact positif sur la productivité et l'efficacité manufacturière.

Ce type d'approche, qui peut aider les décideurs à améliorer l'efficacité productive des entreprises grâce à la connaissance des variables pouvant influencer l'inefficacité, laisse seulement suggérer l'existence de déficiences managériales perceptibles dans l'influence des frais de personnel, de l'incitant salarial, de l'intensité capitaliste,... sans toutefois déterminer les niveaux d'inefficacité allocative. De plus, cette méthode repose sur des hypothèses fortes relatives au choix de la relation fonctionnelle exprimant la technologie.

BERGER et HUMPHREY (1991) ont dans leur étude portant sur les banques américaines en 1984, utilisé une frontière épaisse (*Thick frontier*). Cette méthode est basée sur l'idée selon laquelle toute mesure de l'inefficacité doit reposer sur les coûts observés plutôt que sur les coûts estimés. En considérant ces coûts observés, on peut classer les firmes selon leur coût moyen. Les entreprises les plus efficaces, celles qui sont sur ou à proximité de leur frontière coût ont les coûts moyens les plus faibles dans l'échantillon. Par conséquent elles se situent sur le premier quantile de coût moyen. Inversement, les firmes qui se situent sur le quantile supérieur du coût moyen ont des niveaux d'efficacité relativement inférieurs au taux d'efficacité moyen de l'échantillon. Les différences de coût dans chacun de ces quantiles reflètent alors les aléas autres que l'inefficacité. Par contre, les différences entre les coûts estimés de deux quantiles représentent l'inefficacité coût⁶. C'est la fonction de coût estimée sur le quantile inférieur qui représente la fonction épaisse.

⁶ L'inefficacité coût peut être estimée par l'expression suivante:

$$EF(\text{coût}) = \frac{(CT/Y)^{q(1-\alpha)} - (CT/Y)^{q\alpha}}{(CT/Y)^{q\alpha}}$$

$(CT/Y)^{q\alpha}$ désigne la fonction coût total estimé, rapportée au volume d'output observé du quantile q^*

Les résultats de cette étude montrent qu'il existe une forte dispersion dans les coûts des banques de même taille et offrant des produits similaires. Une telle dispersion suggère l'existence de différences dans les efficacités coût (efficacité technique et efficacité allocative) de ces banques. En estimant une frontière épaisse, ils démontrent que les efficacités techniques et allocatives dominent les économies d'échelle et les économies d'envergure. En d'autres termes, la banque peut réduire ses coûts davantage en améliorant son efficacité coût qu'en fusionnant avec d'autres banques (en cas d'économie d'échelle) ou en recherchant des économies d'envergure en diversifiant ses activités.

La principale limite de cette approche réside dans le fait que les inefficacités ainsi trouvés ne sont que des mesures approximatives, car elles sont déduites d'un découpage de l'échantillon en quartiles. Néanmoins elle a l'avantage d'émettre un minimum d'hypothèses sur le résidu et elle permet d'avoir des spécifications flexibles de la frontière.

C'est pourquoi CHAFFAI (1998), dans son estimation des inefficacités techniques et allocatives de neuf banques de dépôts tunisiennes sur la période 1980-1985, préfère utiliser une frontière de coût fictif qui permet également de représenter une technologie multi-produit. Il s'agit d'une approche utilisée également par LAU et YOPOULOS (1971) dans leur étude portant sur les entreprises agricoles indiennes, et par ATKINSON et HALVORSEN (1984), EVANOFF et ISRAELEVITCH (1990). Selon cette approche, si les firmes utilisent les facteurs de production dans des proportions erronées c'est parce qu'elles optimisent leur coûts en se référant à un autre système de prix appelés prix fictifs ou prix de référence qui sont liés au prix du marché.

Cependant contrairement à ces auteurs qui n'ont calculé que les inefficacités allocatives, CHAFFAI déduit des résidus de la fonction de coût étudiée, les inefficacités techniques. Les résultats de son étude montrent que l'inefficacité allocative est variable dans le temps et elle n'est pas constante pour toutes les banques. Cette inefficacité se traduit par une utilisation excessive du capital par rapport au travail et par une sur-utilisation des ressources financières par rapport au travail. Le facteur financier est aussi sur-utilisé par rapport au capital physique. Quant à

l'inefficacité technique, deuxième source d'inefficacité coût dans les banques tunisiennes, elle tend à décroître faiblement en fin de période.

Cette méthode oblige cependant à accepter des hypothèses fortes sur la forme technologique qui est la même pour toutes les firmes et sur toute la période considérée. Afin de tenir compte des différences de comportement à la fois entre les individus et au cours du temps, et de fournir un outil de choix endogène de(s) forme(s) fonctionnelle(s) adéquate(s), ROCHDI (1997) propose une autre approche de spécification et d'estimation de la fonction de coût en présence de technologies multiples basée sur un modèle de régression à deux régimes. Les formes fonctionnelles considérées sont la forme translog, la forme généralisée de LEONTIEF et la forme COBB-DOUGLAS généralisée.

L'application de cette méthode à un panel de 137 entreprises qui opèrent dans le secteur textile, de l'habillement et du cuir en Tunisie sur la période 1983-1990 a permis de montrer l'existence d'une différence dans les procédés de production. Deux technologies sont utilisées dans ce secteur et sont identifiées par deux formes fonctionnelles différentes (les formes translog et généralisées de LEONTIEF). Dès lors, il est possible de diviser ces firmes en deux groupes qui s'opposent quant aux possibilités de substitution capital-travail et au niveau des rendements d'échelle. Le premier groupe constitué des $\frac{3}{4}$ des firmes de l'échantillon regroupe des entreprises ayant une faible intensité capitaliste dans son processus de production. Le deuxième groupe est composé de firmes capitalistiques.

Une approche similaire a été développée par BATTESE et BROCA (1997) dans leur étude consacrée à l'efficacité technique des fermes agricoles du PAKISTAN. Trois modèles sont utilisés avec deux formes de frontière: la forme translog et la forme COBB-DOUGLAS. Les résultats de cette étude rejoignent les conclusions de ROCHDI, à savoir que les niveaux d'inefficacité estimés peuvent être influencés par la forme fonctionnelle utilisée.

Une autre approche qui permet de modéliser des technologies multi-produits, c'est la fonction de distance⁷ introduite par SHEPHARD (1953).

⁷ Pour plus d'explications sur la fonction de distance cf Annexe I.

Cette fonction a fait l'objet d'applications dans des domaines assez variés que l'éducation, (FÄRE et *al*, 1993), les transports, (COELLI et PERELMAN, 1996), les banques (ENGLISH et *al*, 1993).

CHAFFAI et DIETSCH (1999) ont utilisé cette fonction pour mesurer l'efficience technique et allocative de 655 banques européennes réparties dans onze pays sur la période 1992-1996. La méthode utilisée consiste d'abord à estimer l'efficience technique en utilisant la fonction de distance translog, puis à mesurer l'efficience allocative en estimant une fonction de coût total après avoir ramené les banques sur leur frontière de production.

Les résultats de cette étude montrent qu'une réduction proportionnelle de tous les facteurs de production de 20% en moyenne permettrait aux banques d'atteindre les mêmes niveaux de production que ceux observés. L'inefficience allocative décelée ici s'applique pour certaines banques par la sur-utilisation du facteur travail par rapport au capital physique et pour d'autres par une sous-utilisation du facteur travail par rapport aux ressources financières.

Au total, la décomposition de l'inefficience en inefficience technique et inefficience allocative reste délicate. Certaines approches utilisées ne saisissent que l'une des formes d'inefficience. D'autres, obligent soit à accepter les hypothèses fortes quant au choix de la relation fonctionnelle exprimant la technologie (approche paramétrique de la fonction de coût) soit à recourir à des solutions approximatives (approche non paramétrique) pour avoir les deux types d'inefficience (BAUER, 1990).

Selon CHAFFAI et *al* (1999), la fonction de distance présente certains avantages par rapport aux fonctions de coût ou de profits. Comme ces dernières, elle permet de représenter toute technologie multiproduit, elle fournit directement des mesures de l'efficience technique, alors que les fonctions duales mesurent l'efficience globale coût ou profit. Elle permet enfin la décomposition de l'efficience en efficience technique et allocative sans l'introduction d'hypothèses fortes sur la technologie. C'est compte tenu de ces avantages que nous l'utiliserons dans la présente étude.

3. Cadre d'analyse et représentativité du panel.

La stratégie de développement agricole mise en œuvre au Gabon depuis les années 1970 préconisait une agriculture fixe, intensive, mécanisée et salariale basée sur un certain nombre d'unités agricoles modernes et d'entreprises agro – industrielles afin d'homogénéiser les niveaux des revenus entre ruraux et citadins. La faible population du Gabon, l'exode rural, et l'augmentation des ressources de l'Etat après les booms du pétrole de 1974 et de 1978 militaient en faveur d'une telle stratégie.

L'agriculture gabonaise est pour cela divisée en deux sous secteurs:

* Un sous secteur traditionnel ou agriculture paysanne qui assure essentiellement une production vivrière et qui est tourné vers l'autoconsommation.

* Un sous secteur moderne composé d'unités agro-industrielles transformant et / ou produisant une matière première locale ou importée qui fera l'objet de cette étude.

3.1. L'importance de l'agriculture dans l'économie gabonaise

De manière globale l'agriculture occupe une faible place dans l'économie gabonaise. Sa part dans le PIB déjà marginale dans les années 80 ne fait que décroître depuis la dévaluation du Franc CFA survenu en 1994. en 1997, l'agriculture ne fournissait plus que 5,06% du PIB contre 11% en 1964. En comparaison, la part du pétrole dans le PIB est passée à la même période de 23% à 43,6%.

Tableau 1 : importance de la valeur ajoutée du secteur dans le PIB total du Gabon.

En milliard de francs CFA	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
V.A Agriculture	126.2	127.9	136.9	141.9	141	160.9	166.2	168.1
PIB total	1335.5	1477.4	1524.2	1480.3	1530.8	2326.8	2475.2	2880.2
V.A. agr / PIB total en %	9.44	8.65	8.98	9.58	9.21	6.91	6.71	5.83

Source : Tendance de l'économie gabonaise, N°7 DGSEE, septembre 1998.

Cette baisse de la part de l'agriculture dans la production globale s'est accompagnée d'une baisse de la part de l'investissement de ce secteur par rapport à l'investissement total. Le tableau 2 indique que cette part est passée de 22.73% en 1988 à 7.56 en 1996. De même, celle des exportations agricoles par rapport aux exportations totales est passée de 2.1% en 1988 à 0.05% en 1996.

Tableau 2 : Part de l'agriculture dans l'investissement, les exportations, les importations et l'emploi du secteur moderne.

En %	1988	1992	1994	1996
Inv agr/inv total	20.7	15.22	8.55	7.55
M agr/M total	10.3	12.4	12.2	12.7
X agr/X total	2.1	0.05	0.03	0.05
L agr/L total	12.93	12.28	11.71	10.45

M agr : importations de produit agricoles; X agr: exportations de produits agricoles; L agr: emploi du secteur agriculture; Inv agr: investissement du secteur agriculture.

Source: DGSEE, Tendances de l'économie gabonaise, N°7, septembre 1998.

Par contre la part des importations des produits alimentaires dans les importations totales du Gabon ne fait que s'accroître. Elle est passée de 10,3% en 1988 à 12,7% en 1996 et à 13,5% en 1997. Malgré cette faiblesse de la part de l'agriculture dans le PIB, ce secteur fournit en moyenne plus de 10% de l'emploi du secteur moderne, et occupe encore aujourd'hui plus de 35% de la population active.

La faiblesse de la part de l'agriculture dans le PIB, l'augmentation des importations alimentaires et la baisse de la part des exportations agricoles dans les exportations totales situent déjà l'importance des problèmes du secteur.

3.2. Situation financière de l'agro-industrie

Les problèmes de l'agriculture apparaissent plus lorsque l'on considère l'importance des subventions et du besoin de financement des entreprises agro-industrielles comme l'indique le tableau 3 ci-après.

Tableau 3: Importance de la valeur ajoutée, des subventions et de la capacité de financement des deux sous-secteurs (en millions de francs cfa)

		1996	1997	1998
Sous secteur 1	V.A. brute	5 492	7 456	4 299
	Subvention d'exploitation	3 089	3 366	2 747
	Subvention d'équipement	8 670	7 681	7 841
	Capacité de financement	7 504	- 13 243	- 15 930
Sous secteur 2	V.A. brute	32 237	32 148	33 677
	Subvention d'exploitation	303	956	956
	Subvention d'équipement	647	500	500
	Capacité de financement	- 3 536	- 5 554	- 3 308

Source: D.G.S.E.E.

3.3. Le panel et sa représentativité

La présente étude porte sur un panel composé de six entreprises du secteur public (SOCAGAB, HEVEGAB, AGRIPOG, SIAEB, SOSUHO et AGROGABON) et de 12 entreprises privées (SOGEXICO, GABON PAIN, PELLERIN, PANIGEL,, SIGALLI, SOGABI, SOGATOR, EKC, SMAG ET SOBRAGA, JARDIGAB, et JARDINERIE) ⁸.

Compte tenu du nombre peu élevé de firmes dans le secteur, toutes les entreprises répertoriées par la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (D.G.S.E.E.) comme faisant partie du secteur moderne

⁸ Ces entreprises font partie des secteurs 1, 6 et 7 de la nomenclature utilisée au ministère gabonais de la planification.

et pour lesquelles des données comptables existaient, ont été retenues⁹. Il n'a donc pas été tenu compte des entreprises du secteur informel.

Les tableaux 4 et 5 donnent un aperçu de la couverture par sous secteur du panel, en termes de nombre d'entreprises, de valeur ajoutée, de formation brute de capital fixe et d'emploi pour l'année 1997.

Tableau 4: Couverture sectorielle du panel

	Nombre total d'entreprises	Nombre d'entreprises de l'échantillon	% de l'échantillon
Sous secteur 1	20	7	35
Sous secteur 2	39	11	28,2
Total	59	18	30,5

Tableau 5: Importance du panel dans le secteur agro-industrie

	Total secteur	% du panel
Valeur ajoutée en millions de francs cfa	37 249,3	75,2
FBCF	9 708,2	82,4
Emploi	5 333,0	65,4

Source: *Tendances de l'Economie Gabonaise, DGSEE N° 7, sept. 1988.*

Pour l'année 1997, le tableau suivant montre que notre échantillon composé de 18 entreprises a fourni en moyenne 75% de la valeur ajoutée, 98% de la FBCF et 82% de l'emploi de l'agro-industrie.

⁹ Les entreprises SODEPAL, OCEANE, SGPI et SOGEMER ont été retirées de l'échantillon par manque de données.

4. Le modèle de fonction de distance monoproduit en input utilisé

Le modèle que nous utiliserons ici s'inspire de la méthodologie de la fonction de distance développée par FÄRE et PRIMONT (1995) et du modèle de CHAFFAI et DIETSCH (1999).

Pour décomposer l'efficience en efficience technique et allocative, nous utiliserons la fonction de distance en input. Connaissant les prix et les quantités des inputs, elle consiste à déduire un coût minimum à partir d'une fonction de coût observé puis à calculer les inefficiences techniques et allocatives à partir de ce coût minimum.

On peut représenter la fonction de coût observé par:

$$CT_0 = P_0 X_0 \quad (5)$$

Avec P_0 le vecteur des prix des facteurs, X_0 le vecteur des quantités de facteurs. Le coût minimum de Q donné par les prix P_0 est:

$$C^*(Q_0, P_0) = \text{Min}\{P_0 \cdot X : X \in L(Q_n)\} \quad (6)$$

Si $X^* = X(Q_0, P_0)$ est le vecteur des inputs minimisant le coût pour (Q_0, P_0) , le coût de $X^* = C^*(Q_0, P_0)$. Ce coût est inférieur ou égal au coût de n'importe quel vecteur d'input qui peut produire Q_0 .

Si tout vecteur possible $X_0 / Di(Q_0, X_0)$ est sur l'isoquant de Q , on peut écrire:

$$C^*(Q_0, P_0) = P_0 X^* \leq P_0 \cdot X_0 / X_0 / Di(Q_0, X_0) \quad (7)$$

Ou encore:

$$P_0 X_0 / Di(Q_0, X_0) \leq P_0 X_0 \quad (8)$$

Comme X_0 produit Q_0 , et en rassemblant les équations (7) et (8), on a:

$$C^*(Q_0, X_0) \leq P_0 X_0 / Di(Q_0, X_0) \leq P_0 X_0 \quad (9)$$

en divisant par $P_0 X_0$ les termes de cette inégalité, on a:

$$\frac{C^*(Q_0, X_0)}{P_0 X_0} \leq \frac{1}{Di(Q_0, X_0)} \leq 1 \quad (10)$$

L'efficience technique est définie par:

$$ET_i(Q_0, X_0) = \frac{1}{Di(Q_0, X_0)} \quad (11)$$

L'efficience coût global qui est la somme des efficacités techniques et allocatives sera:

$$ECG = ECG_i(Q_0, X_0, P_0) = C^*(Q_0, P_0) / P_0 \cdot X_0 \quad (12)$$

En tenant compte de l'équation (10), on peut encore écrire:

$$ECG_i(Q_0, X_0, P_0) \leq ET_i(Q_0, X_0) \leq 1 \quad (13)$$

La valeur de l'efficience technique est le ratio du coût de $X_0/Di(Q_0, X_0)$ par rapport au coût de X_0 avec:

$$\frac{P_0 X_0 / Di(Q_0, X_0)}{P_0 X_0} = \frac{1}{Di(Q_0, X_0)} \quad (14)$$

L'efficience allocative des inputs est mesurée alors par le ratio coût minimum de X^* sur le coût de $X_0/Di(Q_0, X_0)$

$$EA_i(Q_0, X_0, P_0) = \frac{C^*(Q_0, P_0)}{P_0 X_0 / Di(Q_0, X_0)} \quad (15)$$

On peut vérifier que:

$$ECG_i(Q_0, X_0, P_0) = EA_i(Q_0, X_0, P_0) \cdot ET_i(Q_0, X_0) \quad (16)$$

Le calcul des efficacités dépend cependant de la forme de la fonction de distance et de la fonction de coût.

Dans le cadre de cette étude, nous adopterons une fonction de distance paramétrique de forme flexible avec un produit ($M = 1$). Cette forme permet en effet de mesurer plus facilement l'efficience allocative en tout point de l'échantillon à partir des dérivées de la fonction de distance (CHAFFAI et DIETSCH, 1999).

Notre modèle aura la forme:

$$\begin{aligned} \text{LogDi}(Q_{it}, X_{it}) = & a_0 + \sum_{h=1}^n a_h \text{Log}X_{hit} + 0,5 \sum_j \sum_{j'} a_{jh} \text{Log}X_{hit} \text{Log}X_{h'it} \\ & + \sum_{j=1}^p b_j \text{Log}Q_{jit} + 0,5 \sum_j \sum_{j'} b_{j'j} \text{Log}Q_{jit} \text{Log}Q_{j'it} + v_{it} \end{aligned} \quad (17)$$

Cette équation comporte un terme stochastique v_{it} pour tenir compte des aléas autres que l'inefficience technique dans la spécification de la fonction de distance.

Cette fonction doit vérifier les contraintes de symétrie.

$$\sum_h a_h = 1 \quad \sum_{h'} a_{hh'} = 0 \quad \sum_j a_{jh} = 0 \quad (18)$$

La variable endogène de l'équation (17) n'étant pas observable pour avoir une équation estimable, il suffit de substituer (18) dans (17) et en normalisant par rapport à un input¹⁰, on obtient:

$$\begin{aligned} -\text{Log}X_{1it} = & a_0 + \sum_{h=2}^n a_h \text{Log}(X_{hit} / X_{1it}) \\ & + 0,5 \sum_h \sum_{h'} a_{hh'} \text{Log}(X_{hit} / X_{1it}) \text{Log}(X_{h'it} / X_{1it}) \\ & + \sum_{j=1}^p b_j \text{Log}Q_{jit} + 0,5 \sum_j \sum_{j'} b_{j'j} \text{Log}Q_{jit} \text{Log}Q_{j'it} \\ & + 0,5 \sum_j \sum_h a_{jh} \text{Log}Q_{jit} \text{Log}(X_{h'it} / X_{1it}) - u_{it} + v_{it} \end{aligned} \quad (19)$$

avec: $u_{it} = \text{LogDi}(Q_{it}, X_{it}) \geq 0 \quad (20)$

En supposant que des facteurs propres à chaque firme peuvent affecter la mesure de l'inefficience, et que l'efficience technique est constante au

¹⁰ Cette forme de normalisation est surtout utilisée pour une technologie multiproduit. Le choix de fixer arbitrairement un input comme endogène est arbitraire. Lorsque le nombre d'inputs est supérieur à deux, il peut se poser des problèmes d'endogénéité. Il est cependant possible d'y remédier en estimant cette équation par la méthode des variables instrumentales.

cours du temps, on peut remplacer u_{it} par $u_i + z_i$. U_i est une variable asymétrique dont on ne spécifie pas la loi. Z_i représente les facteurs spécifiques à chaque entreprise.

De cette équation (19), on peut donc déduire l'efficacité technique à partir des résidus:

$$ET_i = 1 / \exp \left[\hat{u}_i \right] \quad (21)$$

La présence d'inefficacité allocative sera appréciée à partir des dérivées de la fonction de distance:

$$\varphi_{hh'} = \frac{P_{h'} X_{h'}}{P_h X_h} \cdot \frac{a_h + \sum_{h'} a_{hh'} \text{Log} X_{h'it} + \sum_j a_{jh} \text{Log} Q_{jit}}{a_{h'} + \sum_h a_{hh'} \text{Log} X_{hit} + \sum_j a_{jh'} \text{Log} Q_{jit}} \quad (22)$$

Pour évaluer les niveaux d'inefficacité allocative, FARELL (1957) préconise compte tenu de la relation duale qui existe entre la fonction de distance $D_i(Q, X)$ et la fonction de coût¹¹, la décomposition suivante en tenant compte de la relation définie par le coût minimal nécessaire pour produire Q aux prix du marché des inputs.

$$C(Q, P) = \text{Min}x \{ P' X / D_i(Q, X) \geq 1 \} \quad (23)$$

Ce coût minimal dépend des prix fictifs. Cependant, cette méthode ne donne que la mesure de l'inefficacité allocative. Chaffai et DIETSCH (1999) ont approfondi cette méthode afin d'avoir également une mesure de l'inefficacité technique par firme variable dans le temps. (cf. annexe 2). Nous avons utilisé cette méthode qui consiste à ramener les entreprises sur leur frontière et d'estimer l'efficacité allocative à partir du coût minimal.

¹¹ Il y a une relation duale entre la fonction de distance en input et la fonction de coût, en effet:

$$C(Q, P) = \text{Min} \{ Px : Di(Q, X) \geq 1 \}$$

si et seulement si $Di(Q, X) = \inf \{ Px : C(Q, P) \geq 1 \}$

$$\frac{CT_{it}}{\hat{D}i(Q_{it}, X_{it})} = g(Q_{it}, P_{it}) \exp(w_{it} + uc_{it}) \quad (24)$$

Le terme w_{it} représente l'aléa symétrique des erreurs non contrôlables par la firme, alors que uc est un aléa asymétrique et positif qui représente l'écart par rapport au coût minimal dû à l'inefficience allocative.

5. Estimation du modèle et interprétation des résultats

Pour calculer les niveaux d'efficacité, nous réécrivons l'équation (18) pour une production (Q) et deux inputs (K,L). On aura:

$$\begin{aligned} \text{LogDi}(Q, X) = & a_0 + a_1 \text{LogL} + a_2 \text{LogK} \\ & a_3 \cdot 1/2 \text{LogK} \cdot \text{LogL} + a_4 \text{LogQ} + a_5 \cdot 1/2 \text{LogQ}^2 \\ & + a_6 \cdot 1/2 \text{LogQ} \cdot \text{LogK} + a_7 \text{LogQ} \cdot \text{LogL} \end{aligned} \quad (25)$$

Dans cette équation, le stock de capital (K) est appréhendé à partir des immobilisations nettes et les valeurs d'exploitation évaluées à partir des comptes de patrimoine¹². Le travail (L) est mesuré par les effectifs de chaque firme. La fonction de distance est la même pour toutes les firmes.

Les données utilisées dans les différentes estimations proviennent des liasses fiscales envoyées par les entreprises à la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE).

Cette équation représente un modèle économétrique assez particulier dans la mesure où la variable à expliquer n'est pas observable. LOVELL et al (1994) proposent d'utiliser les propriétés d'homogénéité et de linéarité de la fonction de distance par rapport aux inputs. Ce choix n'affecte ni les coefficients de la fonction de distance, ni la mesure d'efficacité qui en découle. On peut donc écrire:

¹² Le stock de capital peut ainsi être appréhendé à partir des investissements nets cumulés (LESUEUR, PLANE, 1997) ou par la méthode du stock perpétuel d'HARBERGER.

$$\begin{aligned}
 -\text{Log}K &= a_0 + a_1 \text{Log}L + a_2 \cdot 1/2 \text{Log}K \cdot \text{Log}L \\
 &+ a_3 \cdot \text{Log}Q + a_4 \cdot 1/2 \text{Log}Q^2 + a_5 \cdot 1/2 \text{Log}Q \cdot \text{Log}K \quad (26) \\
 &+ a_6 \cdot 1/2 \text{Log}Q \cdot \text{Log}L - Di(Q, X) + v_{it}
 \end{aligned}$$

Sachant que:

$$u_{it} = \log D_i(Q_{it}, X_{it}) \geq 0$$

Cette équation détermine une frontière stochastique. Nous supposons compte tenu de la période d'étude que l'efficacité technique est constante pendant un an. U_i est une variable aléatoire asymétrique dont on ne spécifie pas la loi. Nous avons ainsi un modèle à effets fixes individuels.

L'estimation de cette équation par la méthode des moindres carrés généralisés donne les résultats suivants:

Tableau 6: résultats de l'estimation de l'équation (20)

Coefficients	Valeurs estimées	T-statistique
a₀	- 0.61	- 1.10
a₁	- 1.87	- 4.33 *
a₂	0.09	0.95
a₃	- 5.73	- 0.25
a₄	6.18	0.27
a₅	- 0.40	- 5.15 *
a₆	0.47	9.37 *
R² = 0.99		
DW = 2.26		

La fraction de la variance de la variable dépendante expliquée par les variables indépendantes est de l'ordre de 99%. Le produit du capital et du travail, la production et son carré, et le produit de la production et du capital n'ont pas des coefficients significatifs. Le test de JARQUE-BERA effectué sur le terme d'erreur montre que nous pouvons accepter l'hypothèse de

normalité¹³. L'utilisation des moindres carrés généralisés permet de résoudre le problème de l'hétéroscédasticité.

5.1. Les scores d'efficience technique

Nous obtenons les scores d'efficience technique du tableau 4 à partir des résidus de cette équation (26) et à l'aide de la relation (21).

Les scores d'efficience technique ainsi calculés sont des mesures relatives à la firme la plus efficiente de l'échantillon. Ces niveaux d'efficacité sont fixes compte tenu du peu de données que nous avons. Nous avons tronqué la distribution des résidus¹⁴ pour ne pas confondre les aléas mesurés au niveau des queues des distributions avec l'inefficience (BERGER, 1993).

Tableau 7: Score d'efficience technique

Firmes	ET non tronquée	ET tronquée à 10%	Firmes	ET non tronquée	ET tronquée à 10%
1 SIAEB	0,83	0,98	10 GABON PAIN	0,68	0,96
2 SOCAGAB	0,64	0,95	11 PELLERIN	0,91	0,96
3 HEVEGAB	0,86	0,98	12 PANIGEL	0,70	0,96
4 AGRIPOG	0,62	0,99	13 SIGALLI	0,72	0,96
5 JARDINERIE	0,99	0,97	14 SMAG	0,56	0,94
6 JARDIGAB	0,74	0,98	15 SOGABI	0,96	0,99
7 SOGEXICO	0,83	0,95	16 SOGATOR	0,54	0,94
8 SOSUHO	0,83	0,95	17 EKC	0,58	0,94
9 AGROGAB	0,64	0,95	18 SOBRAGA	1	1

¹³ La statistique de JARQUE-BERRA est de 1,23 avec une probabilité de 0,53 > 0,50.

¹⁴ Dans la pratique, on prend des mesures tronquées à 5% ou 10% selon la taille de l'échantillon (CHAFFAI, 1999).

En effet, la mesure de l'efficacité n'est pas complètement correcte si les termes d'erreurs ne s'annulent pas sur la période. Cette erreur est probablement plus importante pour les firmes qui sont proches des extrêmes du résidu moyen. Le résidu minimum pris comme référence peut donc être surestimé. Pour traiter ce problème, nous avons calculé également les mesures tronquées de l'efficacité technique dans lesquelles la valeur du résidu moyen du (1-q)ième quantile est attribuée à chaque observation pour laquelle la valeur du résidu moyen est inférieure (supérieure) à la valeur du (1-q)ième quantile. L'efficacité technique est mesurée dans ce cas par :

$$ET_i = \frac{1}{\exp(u_i^{\hat{\alpha}})}$$

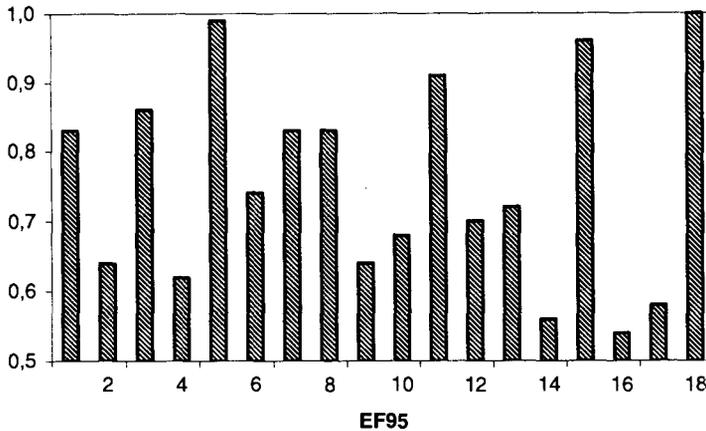
Pour une mesure tronquée d'ordre α , $q(\alpha)$ désigne le quantile d'ordre α des ε_i .

Les résultats de cette estimation montrent que l'efficacité technique moyenne est de 74% (mesure non tronquée) et de 95% (mesure tronquée à 10%) dans l'échantillon, ce qui suppose également que les firmes agro-industrielles du Gabon auraient pu économiser 26% de leurs ressources en main d'œuvre et en capital et avoir les mêmes niveaux de produit.

Dans l'ensemble la Société des Brasseries du Gabon (SOBRAGA)¹⁵ est la plus efficace techniquement, suivie de JARDINERIE, SOGABI et PELLERIN. Les entreprises les moins efficaces sont la SMAG et SOGATOR. Ces inefficiences techniques s'expliquent pour ces deux firmes par la vétusté de leur matériel. La SMAG a connu pour cela une diminution de son chiffre d'affaire de plus de 10% de 1997 à 1999.

Le graphique suivant représente ces scores d'efficacité technique.

¹⁵ La SOBRAGA a le même classement dans une précédente étude réalisée avec une fonction de type Cobb-Douglas (ZOMO, 2000). Le classement n'est par contre pas le même pour d'autres entreprises telles que HEVEGAB, ce qui montre la sensibilité de l'efficacité par rapport à la forme fonctionnelle utilisée.



5.2. Les ratios d'inefficience allocative

Avant de déterminer les scores d'efficience allocative, nous avons d'abord déceler la présence d'inefficience allocative à partir de la relation (22). Le prix du facteur travail (PL) est obtenu en divisant la masse salariale par les effectifs. Celui du facteur capital (PK) est déterminé par le rapport coût de production par le stock de capital.

Le ratio d'inefficience allocative ϕ qui compare le rapport des prix de référence au rapport des prix de marchés des inputs est différent de 1 pour toutes les firmes.

L'analyse par firme montre une forte variabilité des ratios d'efficience allocative.

Il ressort de ces calculs que le facteur capital est sur-utilisé par rapport au facteur travail dans la plupart des firmes privées. Par contre il est sous-utilisé dans la plupart des firmes publiques, SIAEB, SOCAGAB, HEVEGAB et AGROGABON.

Tableau 8: Ratios d'efficience allocative

Firmes	ϕ	Firmes	ϕ
1 SIAEB	1,71	10 GABON PAIN	0,07
2 SOCAGAB	20,72	11 PELLERIN	0,06
3 HEVEGAB	3,42	12 PANIGEL	0,25
4 AGRIPOG	0,23	13 SIGALLI	0,53
5 JARDINERIE	0,05	14 SMAG	0,20
6 JARDIGAB	0,02	15 SOGABI	0,05
7 SOGEXICO	0,03	16 SOGATOR	0,19
8 SOSUHO	0,75	17 EKC	0,35
9 AGROGAB	1,28	18 SOBRAGA	0,78

La différence d'utilisation du facteur travail de ces entreprises publiques peut s'expliquer par les niveaux de salaires relativement faibles comparativement aux unités privées, qui réduiraient le niveau de l'effort et donc l'efficience x . En effet, les prix du facteur travail sont moins élevés pour toutes ces entreprises étatiques, en dehors de la SOCAGAB.

Ces résultats rejoignent les conclusions d'AZAM (1995), LESUEUR et PLANE (1994), pour qui, dans les secteurs publics des pays en développement il y a un arbitrage entre la politique salariale et la politique d'emploi. Pour un montant donné de la subvention publique, il existe un ensemble de combinaisons salaire réel-emploi réalisables. Une augmentation de l'emploi ne peut être réalisée que par diminution du salaire réel.

Pour le cas spécifique de la SOCAGAB, cette entreprise qui a ses unités de production éparpillées sur une bonne partie du territoire rencontrerait des problèmes de contrôle hiérarchique, et de relâchements organisationnels internes. Selon le modèle de «*shirking*» (tire au flan), une telle entreprise observerait avec incertitude l'effort fourni par les travailleurs. Face à cette asymétrie informationnelle, la SOCAGAB

appliquerait un système d'incitation à l'effort en proposant un salaire plus élevé que le niveau de rémunération offert sur le marché externe.

Dans les entreprises privées par contre, la sous-utilisation du facteur travail peut être due au niveau relativement élevé des salaires administrés¹⁶ et à la réglementation rigide en matière d'emploi.

5.3. Les scores d'efficience allocative et d'efficience coût

Nous estimerons les scores d'efficience allocative et d'efficience coût à partir de deux formes fonctionnelles translog et Cobb-Douglas. En effet, étant donné la complexité des techniques de production et des environnements qui varient selon les firmes, la fonction de coût peut ne pas être la même pour toutes les entreprises.

Du point de vue mathématique, bien qu'il existe une relation duale entre la fonction de distance en input et la fonction de coût, il n'est pas possible de trouver l'expression de la fonction de coût qui correspond à la fonction translog de la fonction de distance. Pour éviter des biais possibles, la plupart des auteurs estiment la frontière de coût en utilisant deux ou trois formes fonctionnelles (ROCHDI, 1997, CHAFFAI et DIETSCH, 1999). Nous avons retenu les formes translog et Cobb-Douglas.

La spécification translog adoptée pour la fonction de coût¹⁷ est:

$$\begin{aligned} \text{Log}C(P, Q) = & a_0 + \sum_j a_j \text{Log}P_j + \gamma \text{Log}Q + 1/2 \gamma_{QQ} \text{Log}Q^2 \\ & + 1/2 \sum_j \sum_k \beta_{jk} \text{Log}P_j \text{Log}P_k + 1/2 \sum_j \gamma_{jQ} \text{Log}P_j \text{Log}Q + \nu \end{aligned}$$

¹⁶ Le salaire minimum est fixé par l'Etat. Il reste au dessus des normes fixées dans la sous région.

¹⁷ Cette fonction de coût est par hypothèse homogène de degré 1 par rapport aux prix des facteurs. Dans le cas de la forme Translog, cette condition se traduit par les restrictions suivantes:

$$\sum_{i=1}^M a_i = 1 \quad \sum_{i=1}^M a_{iQ} = 0 \quad \sum_{j=1}^M \beta_{jk} = 0$$

$C(P,Q)$ est le coût total de production, Q le niveau de la production, $P=(P_j \dots P_k \dots)$ le vecteur des prix.

La fonction Cobb-Douglas¹⁸ généralisée introduite par DIEWERT (1973) est définie par:

$$\begin{aligned} \text{Log}(C(P,Q)) &= \alpha_0 + \alpha_Q \text{Log}Q + 0,5 \cdot \alpha_{QQ} \cdot \text{Log}(Q)^2 \\ &+ \sum_{i=1}^M \alpha_{Q,i} \cdot \text{Log}P_i \cdot \text{Log}(Q) + \sum_{i=1}^M \sum_{j=1}^M \alpha_{ij} \cdot \text{Log}\left(\frac{P_i + P_j}{2}\right) \end{aligned}$$

Les efficacités allocatives spécifiques par firme sont résumées dans les tableaux suivants selon les formes fonctionnelles adoptées:

Tableau 9: Score d'efficacité allocative (fonction translog)

Firmes	EA tronquée	EA non tronquée	Firmes	EA tronquée	EA non tronquée
1 SIAEB	0,88	0,30	10 GABON PAIN	0,81	0,13
2 SOCAGAB	0,80	0,10	11 PELLERIN	0,86	0,23
3 HEVEGAB	0,94	0,59	12 PANIGEL	0,80	0,11
4 AGRIPOG	0,74	0,05	13 SIGALLI	0,78	0,08
5 JARDINERIE	0,88	0,29	14 SMAG	0,72	0,03
6 JARDIGAB	0,75	0,06	15 SOGABI	1	1
7 SOGEXICO	0,77	0,07	16 SOGATOR	0,70	0,02
8 SOSUHO	0,70	0,03	17 EKC	0,75	0,05
9 AGROGAB	0,70	0,03	18 SOBRAGA	0,86	0,23

¹⁸ La fonction Cobb-Douglas est homogène de degré 1 par rapport aux prix des facteurs si les conditions suivantes sont vérifiées:

$$\sum_{i,j=1}^M \alpha_{ij} = 1 \quad \sum_{i=1}^M \alpha_{iQ} = 0$$

*Les problèmes de l'agro-industrie gabonaise:
inefficience technique ou inefficience allocative ?*

L'efficience allocative ainsi déterminée est en moyenne de 21% pour la spécification Cobb-Douglas et de 19% pour la translog (mesure non tronquée). Elle est de 80% en moyenne pour les deux spécifications quand la distribution des résidus est tronquée à 10%. L'utilisation des facteurs de production dans des proportions erronées augmente donc en moyenne les coûts de production dans l'agro-industrie gabonaise de près de 20% à 79% selon les cas.

Tableau 10: Score d'efficience allocative (fonction Cobb-Douglas)

Firmes	EA tronquée	EA	Firmes	EA tronquée	EA
1 SIAEB	0,82	0,14	10 GABON PAIN	0,74	0,05
2 SOCAGAB	0,71	0,03	11 PELLERIN	0,84	0,17
3 HEVEGAB	0,99	0,97	12 PANIGEL	0,79	0,10
4 AGRIPOG	0,69	0,02	13 SIGALLI	0,79	0,10
5 JARDINERIE	0,88	0,30	14 SMAG	0,66	0,01
6 JARDIGAB	0,84	0,19	15 SOGABI	0,91	0,40
7 SOGEXICO	0,76	0,07	16 SOGATOR	0,78	0,08
8 SOSUHO	0,75	0,06	17 EKC	0,80	0,10
9 AGROGAB	0,70	0,02	18 SOBRAGA	1	1

Dans l'ensemble, on remarque ici que sur les quatre firmes ayant des niveaux d'inefficience allocative les plus élevés, trois sont des entreprises publiques (SOCAGAB, AGRIPOG, AGRO-GABON) et une est une firme privée (SMAG).

La société AGRO-GABON est spécialisée dans la production des huiles et corps gras. Implantée à LAMBARENE, cette société connaît depuis quelques années une baisse de son activité due à des arrêts fréquents de l'appareil de production. Son chiffre d'affaire est passé de 11,49 milliards de francs CFA en 1994 à 10,72 milliards en 1996, soit une baisse de plus de

10%. En 1999, ce chiffre d'affaire ne s'élevait plus qu'à 6,98 milliards de francs CFA. L'investissement a du être réduit de près de 86% de 1994 à 1996 pour garder le même niveau d'emploi.

AGRIPOG est une société productrice de cultures maraîchères. Son chiffre d'affaire a chuté de 1996 à 1999 de près de 95%, passant de 1,718 milliards à 0,879 milliards de FCFA. En 1996, elle a réduit ses effectifs de 5%, et son investissement de 10%. Quant à la société Meunière et Avicole du Gabon (SMAG), elle a maintenu constante son chiffre d'affaire en 1996 au prix d'une réduction de ses effectifs de 23,9% et de l'investissement de 115,2% entre 1992 et 1996.

Par contre sur les quatre firmes ayant des niveaux d'efficience allocative élevée, il n'y a qu'une firme publique, HEVEGAB. La SOBRAGA reste la firme la plus efficiente allocativement si l'on considère la spécification Cobb-douglas.

Elle a en effet connu une hausse importante de son chiffre d'affaire de 106% entre 1992 et 1996 (de 17,8 milliards à 47,8 milliards de FCFA). A la même période, son investissement s'est accru de 200%, et ses effectifs de 104,2%.

HEVEGAB est une société dont l'activité principale est la production de l'hévéa à partir de ses plantations de BITAM (5000 ha) de MITZIC (2000 ha) et d'EKOUK (2000 ha). Sa phase d'exploitation n'a commencé qu'en 1990. En 1996, elle a enregistré une augmentation de 12% de son chiffre d'affaire et de 1,3% de ses effectifs.

5.4. Scores d'efficience coût global

Nous avons également calculé les inefficiences coût pour les deux spécifications. Celle-ci est le produit des deux inefficiences technique et allocative. Ce calcul permet de déterminer la contribution de chaque composante de l'efficience à l'efficience coût global.

Le tableau ci-dessous montre une forte variabilité du score d'efficience coût global autour d'une moyenne de 77,5%, quelle que soit la spécification Cobb-Douglas ou translog. L'inefficience coût dans l'agro-industrie gabonaise augmente les coûts de près de 23%. La théorie des droits de

propriété n'est pas vérifiée ici car une entreprise publique HEVEGAB est l'une des plus efficaces quelle que soit la forme fonctionnelle utilisée. Cependant c'est aussi une entreprise publique AGROGABON qui est l'une des moins efficaces dans les deux cas.

Tableau 11: Score d'efficience coût global

Firmes	ECG Cobb-D.	ECG Translog	Firmes	ECG Cobb-D.	ECG Translog
1 SIAEB	0,80	0,86	10 GABON PAIN	0,71	0,67
2 SOCAGAB	0,67	0,79	11 PELLERIN	0,73	0,85
3 HEVEGAB	0,97	0,92	12 PANIGEL	0,79	0,83
4 AGRIPOG	0,65	0,72	13 SIGALLI	0,75	0,79
5 JARDINERIE	0,87	0,87	14 SMAG	0,62	0,67
6 JARDIGAB	0,84	0,72	15 SOGABI	0,90	0,99
7 SOGEXICO	0,74	0,75	16 SOGATOR	0,73	0,65
8 SOSUHO	0,71	0,66	17 EKC	0,75	0,70
9 AGROGAB	0,71	0,66	18 SOBRAGA	1	0,86

6. Conclusion

La présente étude avait pour but d'analyser les problèmes de l'agro-industrie gabonaise à partir d'une fonction de distance en input permettant la décomposition de l'efficience en efficience technique et efficience allocative. Nos résultats montrent que les inefficiences allocatives et donc une utilisation des facteurs dans des proportions erronées ne permettant pas la maximisation du profit, constituent le principal problème des firmes agro-industrielles gabonaises. De manière globale, il est possible de réduire le niveau des inputs de 20% à 70% dans ce secteur tout en conservant le même niveau de production. Le niveau des inefficiences allocatives situe l'importance d'une politique salariale dans ce secteur où l'asymétrie d'informations, les phénomènes de «tire au flan» et les erreurs de gestion sont souvent constatés surtout dans les firmes publiques. Les déficiences

managériales de ce secteur posent non pas le problème du niveau des salaires, mais celui de la relation entre le niveau des salaires et la productivité de la main d'œuvre.

Il est toutefois possible d'approfondir ces résultats par une analyse en longue période afin d'examiner le comportement des efficacités techniques et allocatives au cours du temps. Cette étude est cependant limitée par le nombre de données et l'absence de certaines informations notamment le niveau des profits, qui ne permettent pas la réalisation de certains tests et l'estimation des fonctions de profit.

Annexe 1: Explication de la fonction de distance

Si nous considérons un vecteur de N inputs notés $X_1 \dots X_N$ nécessaire pour produire un vecteur d'output $Q_1 \dots Q_M$. L'ensemble des possibilités de production L est défini par:

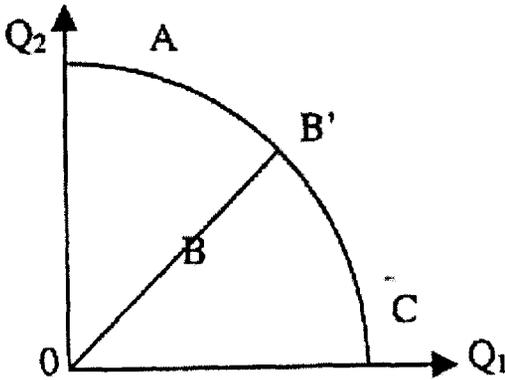
$$L = \{(X, Q), X \in R^N, Q \in R^M; X \text{ peut produire } Q\} \quad (1)$$

La fonction de distance en output est définie par:

$$D_0(Q, X) = \inf \theta \{ \theta > 0, (X, Q/\theta) \in L \} \quad (2)$$

La fonction de distance en output mesure alors l'accroissement proportionnel le plus élevé des output observés tout en étant dans le même ensemble des possibilités de production techniquement réalisables.

Le graphique suivant permet d'illustrer notre propos: Soit un échantillon des firmes A, B et C utilisant le même vecteur des inputs X_0 et produisant deux outputs $Q=(Q_1, Q_2)$. L'ensemble des possibilités de production est déterminé par la surface comprise entre la frontière et le système d'axes.



La firme B utilise les mêmes quantités de facteurs X_0 que les autres firmes A et C qui se situent sur la frontière des possibilités de production L. B peut augmenter proportionnellement ses outputs tout en utilisant le même vecteur des inputs X_0 . La valeur de la fonction de distance définie comme dans l'équation ci-dessus pour cette firme B est donnée par rapport OB/OB' qui est inférieure à 1.

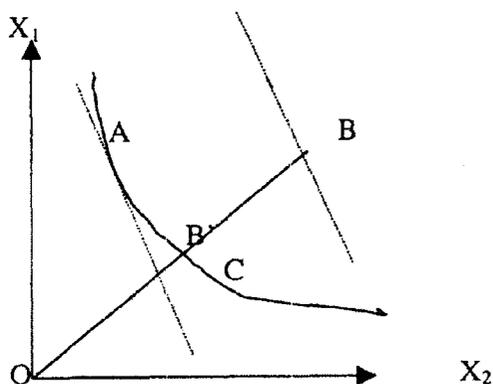
Par contre si l'on considère la frontière de distance en input l'ensemble des possibilités de production peut s'écrire:

$$L(Q) = \{(X, Q) \in R^{N+M} / X \text{ peut produire } Q\} \quad (3)$$

La fonction de distance en inputs s'écrit alors:

$$Di(Q, X) = \text{Sup}_\gamma \left\{ \gamma > 0, \left(\frac{1}{\gamma} X \in L(Q) \right) \right\} \quad (4)$$

Plus cette distance est élevée moins X est efficient pour produire Q.



Si nous considérons que Q peut être produit par le vecteur des inputs X , $X \in L(Q)$, Q peut être produit par la quantité de facteurs γX pour tout $\gamma > 1$, soit $(\gamma X, Q) \in L(Q)$.

Une entreprise est techniquement efficace si la distance $Di(Q,X)=1$. Par contre elle est techniquement inefficace si elle sur-utilise ses facteurs de production $Di(Q,X) > 1$ ou elle sous-utilise ses facteurs de production $Di(Q,X) < 1$.

La fonction de distance en inputs est illustrée dans le graphique ci-dessus dans le cas de deux inputs et un output. Les entreprises A et C sont techniquement efficaces. L'entreprise B est techniquement inefficace. Elle pourrait donc réduire dans la même proportion les deux inputs et produire le niveau Q . La distance qui sépare B de la frontière et qui mesure son efficacité est égale au ratio OB/OB' qui correspond en fait à la valeur de γ .

La fonction de distance repose donc sur l'hypothèse d'homogénéité de degré un, de convexité par rapport aux facteurs et de concavité par rapport aux produits (FÄRE et GROSSKOPF, 1995).

Annexe 2: Détermination de l'inefficience allocative par les prix fictifs

Le coût minimal de la relation 23 dépend des prix effectifs. Selon ATKINSON et HALVORSEN (1984), si les firmes utilisent les facteurs dans des proportions erronées c'est parce qu'elles optimisent ses coûts en se référant à un autre système de prix appelés prix fictifs.

$$P_h^* = C(Q, P) \frac{\partial Di(Q, X)}{\partial X_h} \quad (1)$$

Le rapport des prix fictifs entre les inputs sera:

$$\frac{P_h^*}{P_{h'}^*} = \frac{\partial Di(Q, X) / \partial X_h}{\partial Di(Q, X) / \partial X_{h'}} \quad h \neq h', 1 \dots N \quad (2)$$

Le coefficient d'inefficience allocative se déduit de la comparaison de ce rapport des prix fictifs au rapport des prix de marché des facteurs:

$$\varphi_{hh'} = \frac{P_h^* / P_{h'}^*}{P_h / P_{h'}} \quad (3)$$

Le facteur h est sur-utilisé par rapport à h' si $\varphi_{hh'} > 1$. Il est sous-utilisé si $\varphi_{hh'} < 1$. Par contre si $\varphi_{hh'} = 1$, les facteurs de production sont utilisés dans des proportions correctes permettant de minimiser les coûts.

Cette méthode est cependant critiquable compte tenu du fait que les prix fictifs ne sont pas observés. La relation (2) donne seulement des prix fictifs relatifs.

De plus l'équation ci-dessus ne peut permettre l'identification de l'accroissement dû à l'inefficience allocative en tout point.

FÄRE et PRIMONT (1995)¹⁹ proposent de contourner le problème en calculant les prix fictifs absolus en prenant l'hypothèse d'une égalité entre les coûts et les recettes. Lorsque les recettes sont connues on peut calculer le prix fictif absolu pour chaque input avec la relation suivante:

¹⁹ FÄRE R. , PRIMONT D. (1995), "Multi-output production and duality: theory and applications", Kluwer Academic Press.

$$P_h^* = R(X, r) \frac{\partial Di(Q, X)}{\partial X_h} \quad h = 1 \dots N \quad (4)$$

Dans le cas contraire, on peut supposer que le prix fictif de l'un des inputs peut être observé et donc calculé. Ainsi si le prix de l'input h' est déterminé sur un marché de concurrence alors, on peut utiliser le prix observé sur le marché comme un prix de référence; dans ce cas:

$$\hat{P}_{h'} = C(Q, P) \frac{\partial Di(Q, X)}{\partial X_{h'}} \quad (5)$$

$C(Q, P)$ sera estimé par:

$$\hat{C} = \hat{P}_{h'} / \frac{\partial Di(Q, X)}{\partial X_{h'}} \quad (6)$$

Les prix fictifs des autres inputs seront estimés alors par:

$$P_h = \hat{C} \frac{\partial Di(Q, X)}{\partial X_h} \quad h = 1 \dots N \quad (7) \blacksquare$$

BIBLIOGRAPHIE:

- ATKINSON B.S. et HALVORSEN R.** (1984) " Parametric efficiency tests, economies of scale and input demand in US electric power generation ", *International Economic Review*, vol. 25, p.p. 647-662.
- AZAM J.P.** (1995) « L'Etat autogéré en Afrique », *Revue d'Economie du Développement*, n°94, décembre, p.p. 3-19.

- BATTESE G. SUMITER S. BROCA** (1997), " Functional forms of stochastic frontier production, Functions and models for technical inefficiency effects: a comparative study for wheat farmers in Pakistan ". *Journal of Productivity Analysis*, 8, 395-414, Kluwer Academic Publishers, Boston.
- BERGER A.N.**, (1993), " Distribution-free Estimates of efficiency in the U.S. Banking Industry and tests of the standard distributional assumptions ", *Journal of Productivity Analysis*, p.p. 261-292.
- BERGER A.N., HANCOCK D. et HUMPHREY D.B.** (1991), " The dominance of inefficiency over scale and product mix economies " *Journal of Monetary Economics*, vol. 20, p.p. 501-520.
- CHAFFAI MOHAMED**, (1997), « Estimation de frontières d'efficience: un survol des développements récents de la littérature », *Revue d'Economie du Développement*, n° 3, p.p. 33-67.
- CHAFFAI MOHAMED et MICHEL DIETSCH**, (1999), « Mesures de l'efficience technique et de l'efficience allocative par les fonctions de distance et application aux banques européennes », *Revue Economique*, n°3, Mai 1999.
- COELLI T, PERELMAN S.** (1996), Efficiency measurement, multiple-output technologies and distance functions with application to European railways, working paper, CREPP, Université de Liège.
- ENGLISH M., GROSSKOPF S., HAYES K., YAISAWARNG S.**, (1993), " Output allocative and technical efficiency of banks, *Journal of banking and finance*, 17, p.p. 349-366.

- EVANOFF D.D., ISRAILEVISCH P.R.**, (1990), " Deregulation, Cost Economies and allocative efficiency of large Commercial Banks ", Working paper, Federal Reserve Bank of Chicago.
- FÄRE, R. GROSSKOPF, S. LOVELL, C.A.K., YAISAWANG, S.**, (1993), " Derivation and shadow prices of undesirable outputs: A distance function approach ", *The Review of Economics and Statistics*, 75, p.p. 374-380.
- FÄRE et PRIMONT** (1995), « Multi-output production and duality theory and application », Kluwer Academic Publishers.
- FARELL M.**, (1957), « The measurement of productive efficiency », *Journal of Royal Statistical Society, Series A*, pp. 283-290.
- FEKI ROCHDI** (1997), « Choix de formes fonctionnelles en présence de technologies différentes », *Revue d'Economie du Développement*, N°3, pp.117-140.
- FORSUND F., and L. HJAMARSON**, (1974), « On the measurement of productive efficiency », *The Swedish Journal of Economics*, LXXVI, pp. 141-154.
- GAMSOREL L.**, (1995), « Les comptes de surplus des entreprises: méthodologie et modalités d'application à quelques entreprises burkinabé », Rapport final CODESRIA.
- KRUEGER A.**, (1974), « The political Economy of the rent-seeking society », *American Economic Review*, vol. 64, N° 3, June, pp.291-303.
- LIEBENSTEIN H.**,« General X-efficiency theory and economic development , London, Oxford University Press.
- LIEBENSTEIN H.**, (1989), « Organizational Economics and Institutions as missing element in Economic development Analysis, *World Development*, vol. 17, n° 9, pp. 1361-1373.

- LESUEUR J.Y., et P. Plane** (1994), «Les services publics africains à l'épreuve de l'assainissement: une évaluation économique et sociale», Editions L'Harmattan, Paris.
- LOVELL C.A.K., RICHARDSON S., TRAVERS P., WOOD L.**, (1994), « Resources and functioning: a new view of inequality in Australia, W. Eichhorn, ed. Springer Verlag.
- LESUEUR J.Y., et P. Plane** (1997), « L'efficience technique: quelques repères méthodologiques », Revue d'Economie du Développement, N° 3, p.p. 9-31.
- LAU L.J., et YOPOUTOLOS P.A.**, (1971), « A test of relative efficiency and application to Indian agriculture », American Economic Review, vol. 61, p.p. 94-109.
- MITRA, A.VAROUDAKIS, A.VEGANZONES**, (1998), « Croissance de la productivité et efficacité technique dans l'industrie manufacturière des Etats de l'Inde », Revue Economique, N° 3.
- NJIKAM O.**, (1995), « Les déterminants de l'efficacité technique des firmes agro-industrielles au Cameroun », Rapport final, CODESRIA.
- STIGLER G.**, (1976), «The Xistence of X-efficiency», American Economic Review, March, vol. 66, p.p. 213-216.
- SUBAL C. KUMBHAKAR**, (1997), «Modeling allocative inefficiency in a translog cost function and cost share equations: an exact relationship», Journal of Econometrics, 76, p.p. 351-356.
- WILLIAMSON O.E.** (1985), «The Economic institutions of capitalism», New York, The Free Press MacMillan, inc.

ويتم صرف هذه الاعتمادات وفق برامج هادفة إلى تقوية قدرات النساء التمثيلية والأنشطة المتعلقة بها والممولة كليا أو جزئيا في إطار صندوق الدولة.

ويتولى وزير الداخلية وضع هذه البرامج باقتراح من لجنة مختصة³⁴. كما تشارك في إنجاز الأنشطة المتعلقة بهذه البرامج الأحزاب السياسية وجمعيات المجتمع المدني المحلية أو الجهوية أو الوطنية الناشطة في مجال تقوية القدرات التمثيلية للنساء أو الحكامة الجيدة أو التنمية البشرية.

وتنظم الأنشطة والبرامج المعتمدة إما على صعيد الجهات أو على الصعيد الوطني { المادة 2 من المرسوم المشار إليه أعلاه }.

وبهذا الدعم القانوني والعملي، نأمل أن تكون مشاركة النساء في الانتخابات المحلية والتشريعية المقبلة أكثر فاعلية ومحقة لأهدافها خاصة وأن التعديل الانتخابي لسنة 2009، قد نص على التمييز الإيجابي في إطار لوائح انتخابية إضافية المحدثة في الجماعات الحضرية والقروية³⁵. وبمقتضاه سيسمح للنساء بتمثيل 12 بالمائة من مجموع منتخبي الجماعات المحلية على الصعيد الوطني، أي بحوالي 3260 مستشارة³⁶، في الوقت الذي لا تتجاوز فيه النساء حاليا 0,5 بالمائة أي أن النساء لا يمثلن سوى ب 127 مستشارة بالمجالس المحلية - كما رأينا سلفا - ، وهو رقم هزيل جدا . ولتحقيق الأهداف النبيلة للقانون الانتخابي، يتعين تظافر جهود مختلف الفعاليات والقوى السياسية في البلد، خدمة للوطن والمواطنين ، فالمسؤولية مسؤولية الجميع ■

³⁴- يتولى الوزير الأول بمقرر منه ، تحديد تأليف اللجنة المشار إليها أعلاه، وبيان كيفية سيرها { المادة 2 من المرسوم رقم 2.98.746 - الذي سبق ذكره }.

³⁵- أنظر الباب الثالث المكرر من القانون الانتخابي المعدل لسنة 2009، المنشور بالجريدة الرسمية عدد 5696 - التي سبق ذكرها - ص. 8.

³⁶- أنظر جريدة « المساء » العدد 768 بتاريخ 11 مارس 2009، ص. 4.

العقليات والسلوكيات من الأساس أي من البيت والمدرسة لاسيما وأن العائلة أصبحت مدعوة أكثر من السابق لتصبح الخلية الأولى للممارسة الديمقراطية والحكامة الجيدة .

والجدير بالذكر ، أنه تبعا للنضال المستمر للمرأة ، وتبعا للإرادة السامية لجلالة الملك محمد السادس في تدعيم حقوق المرأة في المجالات السياسية والاجتماعية والثقافية ، نجد أن المرأة المغربية قد حظيت بمشاركة لا بأس بها في الحكومة الأخيرة المشكلة في 15 أكتوبر 2007 وإن كان الأمل يحذونا في رفع هذه النسبة في تشكيل الحكومات المقبلة ، وأملنا أيضا في أن تحظى المرأة بثقة ناخبها في الانتخابات المحلية المقبلة (12 يونيو 2009) ، لرفع نسبة مشاركتها في مجالس تلك الجماعات لاسيما وأن ترسيخ قواعد الديمقراطية يحتاج إلى تدعيم أسس التنمية التي لا تتحقق إلا بموارد بشرية كفأة على مستوى النساء والرجال .

ولدعم قدرات النساء التمثيلية بمناسبة الانتخابات العامة الجماعية والتشريعية، عمل المشرع المغربي على إحداث صندوق الدعم لتشجيع تمثيلية النساء وذلك بموجب المادة 288 المكررة من القانون رقم 36.08 يقضي بتغيير وتتميم القانون رقم 9.97 المتعلق بمدونة الانتخابات³¹ ولقد عرفت المادة المذكورة مقتضيات تطبيقية لها بالمرسوم رقم 2.08.746 صادر في 2 محرم 1430 الموافق 30 ديسمبر 2008³² ، والتي جعلت تمويل هذا الصندوق يتم باعتمادات تخصص لهذا الغرض في إطار القانون المالي للسنة المالية على أساس أن يتولى وزير الداخلية صلاحية صرفها باعتباره أمرا بالصرف.

وفعلا تم هذا الدعم التمويلي بحصة جد مهمة بموجب القانون المالي لسنة 2009³³ .

³¹ - أنظر الظهير الشريف رقم 1.08.150 صادر في 2 محرم 1430 الموافق 30 ديسمبر 2008 بتنفيذ القانون رقم 36.08 المذكور أعلاه، منشور بالجريدة الرسمية عدد 5696 بتاريخ فاتح يناير 2009 ص 3.

³² - منشور بالجريدة الرسمية عدد 5696 - التي سبق ذكرها - ص 25 .

³³ - أنظر الظهير الشريف رقم 1.08.147 صادر في 2 محرم 1430 الموافق 30 دجنبر 2008 بتنفيذ قانون المالية رقم 40.08 للسنة المالية 2009. منشور بالجريدة الرسمية عدد 5695 مكرر بتاريخ 31 دجنبر 2008، صفحة 4585.

- بالنسبة لقانون الأحزاب السياسية :

فإن الظهير الشريف رقم 1.06.18 بتاريخ 14 فبراير 2006 بتنفيذ القانون رقم 36.04 المتعلق بالأحزاب السياسية³⁰، قد نص في مادته 22 على أنه : "يجب على الحزب أن ينص في نظامه الأساسي على نسبة النساء والشباب الواجب إشراركهم في الأجهزة المسيرة للحزب".

وكلما كانت نسبة مشاركة المرأة في تلك الأجهزة الحزبية مرتفعة، كلما منحت فرص أكبر للانتقال إلى تدبير الشأن العام في الدولة، والعكس صحيح.

غير أن هذه النصوص القانونية وإن كان لها اعتبارها الإيجابي إلا أن مفعولها الحقيقي ينبغي أن يكون مدعما بالوسائل الفعلية الجديرة بالسهر على تطبيق تلك النصوص.

2- الاقتراحات والحلول السياسية:

نرى في هذا المجال التركيز على ثلاثة أمور وهي :

- **الإرادة السياسية :** لمختلف الفاعلين السياسيين في الدولة، والتي ينبغي أن تدعم الاستحقاقات النسائية في المجال السياسي، وأن تجنح إلى الزيادة في التعيينات النسائية في المراكز الإدارية والسياسية لاتخاذ القرار حتى يتعود المواطنون على الممارسات النسائية في تدبير الشأن العام.

- **استمرار نضال المرأة من أجل الحصول على حقوقها السياسية :** لأن في نضالها ما يحقق أهدافها ، تطبيقا للمثلين المشهورين: "ما ضاع حق ووراءه طالب" وأن "الحقوق تنزع ولا تمنح". واستمرار النضال ينبغي أن يتم بمختلف الوسائل المشروعة والمؤثرة .

- **نشر الوعي ومحاربة الأفكار المكرسة لدونية المرأة :** وذلك عن طريق البرامج التحسيسية والشرائط الوثائقية، ولعل ما أدخل على التعليم من إصلاحات بغية تطوير برامجها ومناهجها وأهدافه، وما ألحق مدونة الأسرة من تعديلات وتغييرات وتميمات تكريسا لمبدأ المساواة بين الجنسين في الحقوق والواجبات لمن شأنها تطوير

³⁰- منشور بالجريدة الرسمية عدد 5397 بتاريخ 20 فبراير 2006، ص 466.

يتألف مجلس النواب من 325 عضوا ينتخبون بالاقتراع العام المباشر عن طريق الاقتراع باللائحة وفق الشروط التالية :

- 295 عضوا ينتخبون على صعيد الدوائر الانتخابية المحدد عدد مقاعدها بمرسوم.

- 30 عضوا ينتخبون على الصعيد الوطني.

والجدير بالذكر أن عدد 30 عضوا مخصص للنساء من الناحية التطبيقية، أما من الناحية القانونية فلم يتم بيان الجنس بشأنها حتى لا يكون هناك تناقض بين المادة المحددة لتلك الكوتا والمادة 8 من الدستور التي تقر بالمساواة بين الرجل والمرأة في التمتع بالحقوق السياسية.

وسكوت النص على بيان جنس المستفيدين جعل بعض المتحايين على النصوص القانونية يطالبون أحزابهم بتخصيص اللائحة الوطنية للجنسين معا. فلم تستجب جل الأحزاب لمطلبهم، في حين استجابت أخرى لهذا المطلب، مثل:

- الحركة الديمقراطية الاجتماعية التي رشحت 8 رجال في اللائحة الوطنية.

- الاتحاد الديمقراطي : 6 رجال.

- الاتحاد الوطني الديمقراطي : 5 رجال.

ولكن لم يفز أي منهم بأي مقعد²⁸.

وللتأكيد فإن إرادة المشرع في تخصيص اللائحة الوطنية للمرأة كانت واضحة منذ وضعها، هذا الوضع الذي لم يتم إلا بعد مخاض طويل وعسير.

ولقد اقترحت "المجموعة الوطنية من أجل حضور حقيقي للمرأة في الجماعات المحلية"، تطبيق نظام الكوتا حتى في تشكيل المجالس المحلية بما في ذلك المراكز المسيرة لها، لضمان المشاركة الفعلية للمرأة في تسيير الشأن العام المحلي²⁹، بشرط احترام الأحزاب للمعايير الموضوعية للمستفيدات من نظام الكوتا وإلا كانت عيوبه أكثر من مزاياه، مما قد يؤدي الوضع إلى المطالبة بإلغائه مستقبلا .

²⁸ - أنظر نتائج انتخابات 27 شتنبر 2003 - المشار إليها سلفا -

²⁹ - وهذا ما تطالب به كذلك الفعاليات النسوية من منبر أحزابها السياسية.

ب- الرهانات المتعلقة بالمرأة في علاقتها بالشأن العام:

هذه الرهانات تقتضي الحضور الفعلي للنساء في المؤسسات ومراكز اتخاذ القرار، لأن هذا الحضور لمن شأنه أن يعمل على تخليق أكثر للحياة العامة، ويجعل من الشفافية والمصادقية والنزاهة والشرعية مفاهيم يشترك فيها النساء والرجال في الميادين الانتخابية لتسيير الشأن العام.

ولقد أكد بعض الباحثين على إمكانية قيام المرأة بدور إيجابي وفعال للحد من الانحرافات المرتبطة بالرشوة واستغلال النفوذ واستعمال المال الحرام إذا منحت فرص أكبر في تدبير الشأن العام.

وهذا ما نص عليه الخطاب الملكي²⁶ بقوله: "إن المرأة تتميز بصفة عامة بالنزاهة وبعدم قابليتها للارتشاء والرشوة، رغم أن هذه الميزة لا تخص النساء فقط بل تخص الرجال كذلك".

رابعا - الاقتراحات والحلول :

يمكن تقسيم هذه الاقتراحات والحلول إلى قانونية وسياسية:

1- الاقتراحات والحلول القانونية :

تتجلى هذه الاقتراحات والحلول في الإصلاحات القانونية للنصوص الانتخابية التي ينبغي أن تكون مواكبة باستمرار لما يلحق مجتمعنا من تغيير وتطور وحادثة، وذلك في إطار المساواة في الحقوق والواجبات.

ومن هذه الإصلاحات التي تبناها المغرب لفرض الوجود الفعلي للمرأة في المجال السياسي "نظام الكوتا" التي أدخلها في تشريعاته الانتخابية والبرلمانية وفي القانون المتعلق بالأحزاب السياسية.

- بالنسبة للتشريعات الانتخابية : فإن الظهير الشريف رقم 1.97.185 بتاريخ

4 سبتمبر 1997 بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 31.97 المتعلق بمجلس النواب²⁷، قد نص في مادته 1 على ما يلي :

²⁶ - المرحوم الحسن الثاني طيب الله ثراه.

²⁷ - منشور بالجريدة الرسمية عدد 4416 بتاريخ 1997/9/11، ص 3494.

كما وأن المرأة قد قامت بدورها الفعال والإيجابي عبر تاريخ المقاومة المغربية واستكمال وحدته الترابية، فهل يعقل إشراكها في المقاومة من أجل الاستقلال والحرية، وإبعادها بعد ذلك من المساهمة في تدبير الشأن العام؟ إن كان الأمر كذلك فسيكون فيه إجحاف وظلم، وتنافي في الأدوار، وهذا غير مقبول.

- الاستفادة من طاقاتها غير المشغلة :ولا سيما في المجال السياسي نتيجة التهميش الذي طالها، فالمرأة المغربية رغم الصعوبات التي واجهتها في اقتحام مختلف المجالات الاقتصادية والمهنية والثقافية والفنية والأدبية والرياضية، استطاعت أن تثبت كفاءتها وقدرتها الفائقة في المساهمة فيها، وبالتالي تستطيع تحقيق نفس النجاحات في ميادين تدبير الشأن العام عن طريق منحها فرص أكبر.

- ضرورة مشاركتها في الميادين التي تتطلب وجودها :

كذلك التي لها علاقة بالخدمات المرفقية، فلكونها امرأة تتوفر على حس بالمتطلبات الاجتماعية كالتأمين والتسويق وأنشطة الأطفال والصحة والإجراءات الإدارية والاجتماعية ... إلخ، فإن وجودها في المجالس المحلية والتشريعية والحكومية ولا سيما في مناصب المسؤولية لاتخاذ القرار، يساعدها على حل الكثير من المشاكل الاجتماعية التي يتم إغفالها من طرف الرجال أو لا يمنحونها الاهتمام الكافي.

وهذا ما أكدت عليه الدراسة التي أنجزها مكتب العمل الدولي والمتعلقة بـ "المرأة والممارسة السياسية في العالم" بحيث نصت على ضرورة مشاركة المرأة بأكثر من 30% في سلطة اتخاذ القرار لأجل تمكينها من حل الكثير من المشاكل الاجتماعية.

كما وأن غياب المرأة عن المؤسسات الانتخابية ومن مناصب ممارسة السلطة الإدارية والسياسية يشكل قصورا وفراغا سلنيا يسيء لسمعة الدولة المعنية بالطعن في عصرنتها ويمس موضوعيتها كدولة حق وقانون.

داخل الحزب، سرعان ما تتحول مهامها إلى مسألة ربط صلة التواصل بين الحزب وعموم النساء، وهذا ما يفسر جزئيا تهميش المرأة وما يلحقها من إهمال في الترقية داخل الحزب، الذي تنتمي إليه، لأن دورها يصبح موسميا، يتقوى عند تسخيرها لجلب الأصوات النسائية ويضعف عند الانتهاء من الانتخابات (اللهم إلا ما رحم ربي).

الأمر الذي أدى إلى عزوف الكثير من النساء عن الأحزاب السياسية، وعن ممارسة العمل السياسي، رغم تكوينهن الجيد في هذا المجال، ليصبح اهتمامهن متزايدا بالعمل الجمعي في إطار جمعيات المجتمع المدني.

2 - الرهانات :

لقد تم رصد مجموعة من الرهانات لتدعيم موقف المرأة لتخطي - قدر الإمكان - الصعوبات التي تواجهها في الحصول على استحقاقاتها في تدبير الشأن العام.

من تلك الرهانات ما هو مرتبط بشخصها كأمراة ومنها ما هو مرتبط بعلاقتها بالشأن العام²⁴.

أ- الرهانات المرتبطة بشخص المرأة :

تتجلى هذه الرهانات في مجموعة من النقاط المتعلقة بمسألة رد الاعتبار لها كمواطنة لها حقوق وعليها التزامات، والاستفادة من طاقاتها غير المشغلة نتيجة التهميش الذي لحقها، وضرورة مشاركتها في الميادين التي تتطلب وجودها.

وذلك كالآتي بيانه :

- مسألة رد الاعتبار : أكدها جلالة الملك محمد السادس نصره الله في خطابه الافتتاحي للسنة التشريعية 2003 بقوله : "كيف يمكن الرقي بالمجتمع والنساء اللواتي يشكلن نصفه تهدر حقوقهن ويتعرضن للحيث واللعن والتهميش في غير مراعاة لما حولهن ديننا الحنيف من تكريم وإنصاف"²⁵.

²⁴- انظر مقالة د. محمد اليعقوبي، المنشورة في المجلة المغربية للإدارة المحلية والتنمية - النبي سبق ذكرها- ص 136 وما بعدها.

²⁵- جريدة الصحراء، بتاريخ 2003/10/11، ص 3.

ولأسف، فإن هناك نسبة كبيرة من النساء تؤمن بهذا الاعتقاد، فتمنحن أصواتهن للرجال أو يصوتن في الاتجاه الذي يصوت فيه أزواجهن، وهذا اختيار تتقاسمه المرأة مع الرجل.

وهذا الموقف السلبي تجاه المرشحات يتبناه في الحقيقة كل من الرجال والنساء على السواء إلا القليل منهم أو منهن، وهذا ما نأسف له لأن المشكل مشكل وعي.

وإذا كان من بين إيجابيات الاقتراع باللائحة تسهيل إمكانية ولوج المرأة إلى الحياة العامة ومزاولة الشأن العام، إلا أن هذه التقنية قد أفضت إلى تناحر حاد وبلا هوادة بين المرشحين من أجل كسب المقعد الأول الذي يمنحه رأس اللائحة، وفي عدة حالات يضطر البعض إلى تغيير انتماهم السياسي للفوز بالترشيح في رأس اللائحة (وكيلا عنها)، إذا ما منحت تلك الرئاسة في حزبه إلى امرأة.

- بالنسبة لحرية وقدرات الرجل في استعمال وسائل مختلفة للسيطرة على المواقف:

فإنها حرية واسعة وقدرات كبيرة بالنظر لتلك التي تتوفر عليها المرأة، فالرجل أثناء الحملة الانتخابية بإمكانه التحرك في مختلف الأماكن وفي كل الأوقات، وبإمكانه استعمال مختلف وسائل التأثير وحتى في إطار التحايل على القانون، في حين يصعب على المرأة ذلك بحكم القيود والضوابط التقليدية التي يفرضها عليها مجتمعها العربي المسلم كالمغرب.

وهناك من الأحزاب - وللأسف - ما تؤمن بمحدودية قدرة المرأة في التحرك وفي التأثير على الناخبين، مما دفعها إلى الامتناع عن منح التزكية لها على رأس اللائحة، ولاءقتها بعزوف الناخبين عن التصويت على اللائحة التي تترأسها امرأة.

وتبعاً لذلك، فإن الانتخاب في المغرب ما زال يكرس التفوق الرجولي.

- بالنسبة لدور الأحزاب السياسية :

فهو محدود - في هذا المجال - ولا يرقى إلى المستوى المطلوب من الناحية الفعلية، إذ لم نشهد قيام أي حزب مغربي بإعداد برنامج خاص بالمرأة والدفاع عنه، وإنما ما يقوم به، عبارة عن إشارات إلى النظام القانوني للمرأة في إطار مبادئ وأهداف وبرامج الحزب، فتوظف تلك الإشارات والأفكار من الناحية الخطابية والتسويق الانتخابي للحصول على أصواتها لصالح الحزب، وحتى التنظيمات النسائية

كما قد يتولد لدى الرجل شعور بتبعية المرأة له، وعدم الخضوع لها، وبالتالي يصعب عليه السماح لها بتقلد مناصب المسؤولية.

غير أن هذا العامل السيكولوجي يسير - لا محالة - في اتجاه فقدان حدته تدريجيا ليصبح مع مرور الوقت مجرد سلوك تاريخي لا علاقة له بالحاضر المتطور.

- بالنسبة لقلة الوعي بالقدرات الإيجابية للمرأة :

يقال بأن المرأة محدودة القوة الجسدية والفكرية، الأمر الذي يقتضي إبعادها عن مراكز المسؤولية والسياسة، فهذا موقف خاطئ، وينطوي على سوء النية تطبيقا للحديث النبوي الشريف : "ما أكرمهن إلا كريم ولا أهانهن إلا لئيم".

والغريب في الأمر، أن بعض المسؤولين من أحزاب لها وزنها، صرح أحدهم في استجواب مع صحيفة "الصباح" أن "المرأة بصفة عامة والقروية بصفة خاصة غير مؤهلة للمشاركة ولا تتحرك في هذا الاتجاه"، وصرح آخر وفي نفس الاتجاه لأسبوعية "البيضاوي" أن "الأخوات غير مستعدات لتحمل المسؤولية الأولى التي تفضي بهن إلى رئاسة المجالس"²³.

وهناك من الأحزاب التقدمية الكبرى - رغم توقيعها على ميثاق الشرف - لم تقدم أية امرأة للترشيح لرئاسة مجلس من مجالس المدن الكبرى الست (6) التي تتميز بتطبيق ما يسمى بنظام المقاطعات (مثل الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية).

- بالنسبة لسيطرة الفكر الذكوري على مهام المسؤولية السياسية والإدارية :

فإن هذه السيطرة، جاءت نتيجة الاعتقاد السائد بأن الرجل هو المؤهل لمثل هذه المهام نظرا لتكوينه وتفرغه وقوة شخصيته بخلاف المرأة.

²³- أنظر مقالة محمد اليعقوبي : " المرأة والجماعة على ضوء انتخابات 12 شنتبر 2003 " مساهمة في اليوم الدراسي الذي نظمته الجمعية المغربية للبحث الإداري يوم 19 دجنبر 2003 حول " انتخابات 12 شنتبر 2003 وأفاق الانتقال الديمقراطي " ، منشورة في المجلة المغربية للإدارة المحلية والتنمية ، عدد مزدوج 57 - 58 يوليوز - أكتوبر 2004 ، ص 134 .

مستمر لأن ما حققته في هذا المجال لا يتوافق مع ما يصبو إليه الفاعلون السياسيون، ولا يساير التطور الإيجابي الذي تعرفه بلادنا في ميدان الديمقراطية وحقوق الإنسان، ولا يرقى إلى نضال المرأة السياسي بالنظر لتضحياتها الجسيمة في بناء مجتمعنا منذ ما يقارب قرن من الزمن.

ورغم النداء الذي وجهته 36 جمعية نسائية التي التحمت في "المجموعة الوطنية من أجل حضور فعلي للنساء في الجماعات المحلية"، ورغم توقيع ميثاق الشرف من طرف الأحزاب السياسية لأجل احترام المبادئ والقواعد الأخلاقية في المجالات الانتخابية، ورغم المفاوضات المستمرة بين السلطة والفاعلين السياسيين، ورغم التعديلات التي لحقت بالقوانين الانتخابية، ورغم ما تبذله الوسائل الإعلامية من نشر للوعي بأحقية المرأة في المجالس التمثيلية للمواطنين، وفي توليها لمناصب اتخاذ القرار، إلا أن النتائج التي حصلت عليها في هذا المجال ظلت غير مرضية، فما هي أسباب ذلك؟

إن الإجابة عن هذا التساؤل يقمنا في النقطة الموالية :

ثالثا : الصعوبات والإكراهات التي تواجه الاستحقاقات الانتخابية للمرأة

- بالنسبة للصعوبات :

فهي كثيرة ومتعددة، من أهمها : ثقل التقاليد التي تجعل المجال السياسي حكرا على الرجل، وقلة الوعي بقدرات المرأة، وسيطرة الفكر الذكوري على مهام المسؤولية، وحرية وقدرات الرجل الواسعة في استعمال وسائل مختلفة للسيطرة على المواقف الانتخابية وتقصير الأحزاب في القيام بدورها في تدعيم المرأة في المجال السياسي. وذلك كالأتي بيانه :

- بالنسبة لثقل التقاليد التي تجعل المجال السياسي حكرا على الرجل :

فإنه يؤكد الواقع المعاش، بسيطرة القيم الأبوية داخل الأسر المغربية، فيؤثر ذلك في الجانب السيكولوجي للطفلة والطفل، فتنشأ تلك النزعة وتكبر بكبرهم، فيكون التخلص منها صعبا، ولا سيما عند المنافسة بينهما للحصول على شيء معين.

وتبعاً لذلك، قد يتولد لدى المرأة صعوبة تحدي الرجل في هذا المجال، فيظل ميولها الشخصي في شغل الشأن العام محدودا.

✓ بالنسبة لمناصب رئاسة المجالس المحلية : يسجل بشأنها ما يلي بيانه :

* رئاسة المجالس الجماعية :

- رئاسة مجالس الجماعات الحضرية والقروية : استفادت المرأة بمقعدين 2 (من أصل 1497 مجلسا).
- رئاسة مجالس المدن : لا أحد من النساء (من أصل 6 مجالس للمدن الكبرى على الصعيد الوطني).

* رئاسة مجالس العمالات والأقاليم : لا أحد من النساء (من أصل 70 مجلسا للعمالات والأقاليم ومجالس عمالات المقاطعات).

* رئاسة مجالس الجهات : لا أحد من النساء (من أصل 16 مجلسا جهويا على الصعيد الوطني).

✓ وبالنسبة لمناصب رجال السلطة : التي يتم التعيين فيها بقرارات سامية (ظهائر شريفة)، ولا سيما مناصب الولاية والعمال والباشوات، فإن المرأة كانت محرومة من تقلدها على الإطلاق، ولكن بعد السماح لها بولوجها، فإن نسبة تقلدها تكاد تكون منعدمة، وذلك كالآتي :

* الولاية : لا أحد من النساء (من أصل 17 ولاية).

* عمال العمالات والأقاليم : مقعد واحد (من أصل 70 عمالة وإقليما).

* الباشوات : لا أحد من النساء (من أصل 21 باشوية على الصعيد الوطني).

* القيادة والخلفاء : تم السماح للنساء مؤخرا بولوج مزاولة هذه المهام عن طريق المباراة، وبالتالي توجد مجموعة منهن في مرحلة التكوين بالمعهد الملكي للإدارة الترابية (بمدينة القنيطرة ، التابع لوزارة الداخلية) ولقد تخرج وتعين عدد منهن سنة 2008.

والجدير بالذكر أن مناصب القيادة والخلفاء تأتي في درجات أقل من المناصب المشار إليها أعلاه، من حيث التدرج الإداري في السلم الرئاسي.

وتبعاً لما رأيناه، نسجل ضعف مشاركة المرأة في تقلد مناصب تدبير الشأن العام المحلي والوطني، وبالتالي فهي تحتاج إلى دعم قوي وصمود كبير ونضال

وهذا يتنافى مع نسبة تمثيلية المرأة في البرلمان، لأن القواعد الديمقراطية تقضي بتشكيل الحكومة تبعا للتمثيلية البرلمانية (المطلقة أو النسبية)، وهذا ما لم يتم احترامه بالنسبة لتمثيلية النساء في الحكومة المشكلة بتاريخ 8 يونيو 2004 .

كما يلاحظ على المناصب المسندة للمرأة في تلك الحكومة، كانت عبارة عن كاتبة الدولة لدى وزير معين أو وزيرة منتدبة لدى وزير من الوزراء، بمعنى أنها في جميع الحالات تكون تابعة لوزارة يديرها رجل، وتبعاً لذلك فإن المرأة المغربية لم تحصل إلى حد تشكيل الحكومة المشار إليها أعلاه على أي قطاع وزاري مستقل .

غير أنه تم استدراك هذا الوضع برفع عدد الحقائب الوزارية المخصصة للمرأة في الحكومة المشكلة في 15 أكتوبر 2007 ، وذلك بسبع (7) مناصب من أصل 34 منصبا وزاريا (5 مناصب وزارية - ومنصبين لكاتبة الدولة لدى وزارة من الوزارات) ²² .

وتعد هذه الحكومة، أول حكومة في تاريخ المغرب تضم هذا العدد من النساء بالمقارنة مع الحكومات السابقة والتي حظيت فيها المرأة كذلك بحقائب وزارية مهمة: كالصحة، والطاقة والمعادن والماء والبيئة، والشباب والرياضة، التنمية الاجتماعية والأسرة والتضامن، الثقافة.

وللتأكيد ، فإن لإرادة الملكية السامية دور كبير في تدعيم الحضور الفعلي والفعال للمرأة في النهوض بالشأن العام خاصة ما يتعلق بالجانب السياسي منه . وأملنا كبير في أن يزيد هذا التوجه المحمود رسوخا لاسيما وأن المرأة المغربية قد أثبتت كفاءتها وجدارتها وإخلاصها في المهام والمسؤوليات المسندة لها .

أما عن تمثيليتها للمواطنين في المجالس الانتخابية فما زالت هزيلة جدا . وإذا استعرضنا نتائج الانتخابات الجماعية المعلنة بتاريخ 12 شتنبر 2003 ، نلاحظ أنها قد حظيت فقط ب 127 مقعدا من أصل 23.689 مقعدا وذلك بنسبة لا تتجاوز 0,55 % .

وتكاد تتعدم نسبة الحصيلة بالنسبة لمناصب رئاسة المجالس المحلية وكذا الشأن فيما يتعلق بمناصب رجال السلطة في تدبير الشأن المحلي، وذلك كالاتي بيانه :

²² - انظر الظهير الشريف رقم 1.07.200. صادر في 3 شوال 1428 (15 أكتوبر 2007) بتعيين أعضاء الحكومة . منشور في الجريدة الرسمية عدد 5570 بتاريخ 6 شوال 1428 موافق 18 أكتوبر 2007 ص 3408 .

وضعنا في الاعتبار نسبة عددها الذي يقارب نصف عدد سكان المغرب¹⁸، وبالنظر لقدراتها ومجهوداتها وتضحياتها في المجال التتموي للبلد، وبالنظر كذلك لنضالها السياسي والطويل داخل التنظيمات الحزبية والجمعية.

فهل يعقل ونحن في الألفية الثالثة أن لا تحصل المرأة إلا على : 38 مقعدا من أصل 595 مقعدا برلمانيا، وذلك بنسبة 6,38% ؟ و 2 مناصبين في تشكيلة الحكومة بتاريخ 8 يونيو 2004¹⁹ (منصب لوزيرة منتدبة ومنصب لكاتبة الدولة) من أصل 35 منصبا وزاريا ؟

وإذا قارنا نسبة مشاركة المرأة في هذه الحكومة مع سابقتها (حكومة 7 نوفمبر 2002، والتي كانت المرأة مشاركة فيها بثلاث حقائب²⁰، وحكومة 13 غشت 1997 بأربع حقائب²¹)، يتبين لنا أن هناك تراجعا حقيقيا في مشاركة المرأة في المجال الحكومي.

¹⁸ - حسب الإحصاء العام للسكان والسكنى الذي تم في شهر شتنبر 2004، والذي لا زال معتمدا لحد الآن ويصل بمقتضاه عدد السكان بالمغرب إلى 29.8040.273 مليون، انظر مجلة "دفاتر التخطيط"، تصدرها المندوبية السامية للتخطيط، العدد 1 - فبراير - مارس 2005، ص 8 وما بعدها.

¹⁹ - انظر الظهير الشريف رقم 1.04.130 بتاريخ 8 يونيو 2004 المعدل والمتمم للظهير الشريف رقم 1.02.312 بتاريخ 7 نوفمبر 2002 بتعيين أعضاء الحكومة، منشور بالجريدة الرسمية عدد 5220 بتاريخ 10 يونيو 2004، ص 2553.

- وانظر كذلك الظهير الشريف رقم 1.06.63 بتاريخ 15 فبراير 2006 بتعديل وتتميم الظهير الشريف رقم 1.02.312 بتاريخ 7 نوفمبر 2002، منشور بالجريدة الرسمية، عدد 5398 بتاريخ 3 فبراير 2006، ص 499.

²⁰ - موزعة على الشكل التالي : حقيبتين (2) لكاتبة الدولة ومنصب لوزيرة منتدبة لدى وزير من الوزراء، من أصل 39 منصبا وزاريا.

للمزيد من التفاصيل انظر : الظهير الشريف رقم 1.02.312 بتاريخ 7 نوفمبر 2002 بتعيين أعضاء الحكومة، منشور بالجريدة الرسمية عدد 5055 بتاريخ 11 نوفمبر 2002، ص 3212.

²¹ - وهي عبارة عن كتابات الدولة لدى وزراء في قطاعات مختلفة، من أصل 28 وزيرا .

انظر بهذا الشأن الظهير الشريف رقم 1.97.183 بتاريخ 13 غشت 1997 بتغيير الظهير الشريف رقم 1.95.40 بتاريخ 27 نوفمبر 1995 بتعيين أعضاء الحكومة، منشور بالجريدة الرسمية عدد 4509 بتاريخ 18 أغسطس 1997 ص 3273.

التوزيع حسب المهام الجماعية

النسبة المئوية	العدد الفائز	نوع المهام
1,57	2	الرئاسة
5,51	7	النائب الأول
0,79	1	النائب الثاني
4,72	6	النائب الثالث
2,36	3	النائب الرابع
1,57	2	النائب الخامس
2,36	3	النائب السادس
66,93	85	مستشار
3,15	4	كاتب
7,09	9	كاتب مساعد
3,15	4	مقرر
0,79	1	مقرر مساعد
100,00	127	المجموع

نستخلص من هذا الجدول الأخير أن النساء اللواتي حظين بمقاعد رئاسة المجالس الجماعية امرأتان فقط (من أصل 127 امرأة فائزة، ومن أصل 1497 مجلسا حضريا وقرويا على الصعيد الوطني).

وتبعاً لما رأيناه، فما هو تقييمنا للنتائج التي حصلت عليها المرأة في الانتخابات البرلمانية والمحلية؟

هذا ما سنجيب عنه من خلال النقطة الموالية :

ثانيا - دراسة وتحليل الحصيلة الانتخابية للمرأة في المجالس البرلمانية والمحلية

من خلال النتائج الانتخابية البرلمانية والمحلية - المشار إليها أعلاه - يتبين لنا أن المقاعد التي حصلت عليها المرأة كانت جد ضعيفة، وفي ذلك حيف وظلم لها إذا ما

- فازت 127 امرأة ، (بنسبة 0,55% من العدد الإجمالي للفائزين البالغ 23.689) .

وهي نسبة ضعيفة جدا بالنظر إلى عدد المقاعد المتبارى بشأنها والذي يفوق عددها 23.000 مقعدا¹⁶.

وبالنظر إلى توزيع تلك المقاعد (أي 127) على المجالس الجماعية والقروية، نجد أن نسبة تمثيلية المرأة في المجالس الجماعية الحضرية أكثر من تمثيليتها في المجالس القروية، وأن توزيع تلك المقاعد على مناصب المسؤولية داخل المجالس جاء جد ضعيف، وذلك وفق الجدولين المواليين¹⁷ :

التوزيع حسب نوع الجماعة

النسبة المئوية	العدد الفانز	نوع الجماعة
21,26	27	القروية
78,74	100	الحضرية
0,55	127	المجموع

¹⁶- والجدير بالذكر أن الأحزاب التي استفادت من فوز نساها في الانتخابات الجماعية، المشار إليها أعلاه تتمثل في 22 حزبا سياسيا، فضلا عن اللامنتمين (الذين احتلوا المرتبة 14 من الترتيب الاستحقاقى).

¹⁷- حسب معطيات وزارة الداخلية .

يضاف إلى هذا العدد ثلاثة 3 مقاعد للنساء حصلن عليها عن طريق الانتخاب غير المباشر بمجلس المستشارين - وفق ما سبق ذكره -.

والجدير بالذكر أن عدد المقاعد التي حصلت عليها المرأة بمجلس النواب في انتخابات 2007 تراجعت بمقعد واحد بالمقارنة مع الانتخابات المباشرة لسنة 2002. مما يتعين مضاعفة مجهوداتها للتهيئ للانتخابات المقبلة حفاظا على استحقاقاتها وتدعيما لحقوقها .

2- الحصيلة الانتخابية للنساء في تشكيل المجالس المحلية :

بالنظر للنتائج الهزيلة التي أفرزتها الانتخابات المحلية السابقة¹³ بشأن استحقاقات المرأة، اضطر جلالة الملك محمد السادس، عند قرب موعد الانتخابات¹⁴، إلى توجيه خطابه السامي إلى شعبه بمناسبة ثورة الملك والشعب بتاريخ 20 غشت 2003، ليحث على مشاركة المرأة في الحياة السياسية والمساهمة في تدبير الشأن العام المحلي.

فجاءت الانتخابات الجماعية بتاريخ (12 شتنبر 2003)¹⁵ على الشكل التالي :

- عدد المقاعد المتبارى بشأنها : 23.689 مقعدا؛

- عدد المسجلين : 14.620.937؛

- عدد ترشيحات النساء : 6024 مترشحة وذلك بنسبة 4,91 %؛

- شارك في تلك الانتخابات: 26 حزبا سياسيا؛

- مقعد واحد للاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية ،

- مقعد واحد للامنتمين .

¹³ - ويتعلق الأمر بالمجالس الجماعية المشكلة وفق تواريخها الانتخابية التالية : 29 ماي 1960 / 28 يوليوز 1963 / 3 أكتوبر 1969 / 12 نوفمبر 1976 / 10 يونيو 1983 / 16 أكتوبر 1993 / 13 يونيو 1997.

(وإذا أضفنا الانتخابات الجماعية لـ 12 شتنبر 2003، يصبح عدد تلك المجالس ثمانية والتي تم تشكيلها منذ الاستقلال إلى الآن - أي إلى تاريخ كتابة هذه المقالة، مارس 2009-).

¹⁴ - وذلك على غرار النهج الذي سلكه والده المغفور له الحسن الثاني طيب الله ثراه.

¹⁵ - تعد أول انتخابات جماعية في عهد جلالة الملك محمد السادس -نصره الله-، والتي نظمت على الصعيد الوطني (بعد الاعتداءات الإرهابية في الدار البيضاء بتاريخ 16 ماي 2003).

عدد الناخبين 6.359.307 (نسبة المشاركة 37%) ،
عدد المترشحين 6691 = منها 1862 لائحة بالدوائر الانتخابية (13 منها بدون انتماء سياسي، و 25 لائحة وطنية) ،
عدد الفائزات : 34 نائبة (30 نائبة¹¹ عن طريق اللائحة الوطنية و 4 نائبات¹² عن طريق الانتخاب المباشر وذلك بنسبة 10,46 %).

حزب جبهة القوى الديمقراطية : 9 مقاعد - بنسبة 3,05 في المائة ،
حزب الحركة الديمقراطية الاجتماعية : 9 مقاعد - بنسبة 3,05 في المائة ،
اتحاد الحزب الوطني الديمقراطي وحزب العهد والأحزاب المكونة له 14 مقعدا - بنسبة 4,75 في المائة ،
تحالف الطليعة والمؤتمر والاشتراكي الموحد والأحزاب المؤلفة له : 6 مقاعد - بنسبة 2,03 في المائة ، منها خمسة مقاعد لفائدة التحالف ومقعد واحد لحزب المؤتمر الوطني الاتحادي ،
الحزب العمالي : 5 مقاعد - بنسبة 1,69 في المائة ،
حزب البيئة والتنمية : 5 مقاعد - بنسبة 1,69 في المائة ،
حزب التجديد والإنصاف : 4 مقاعد - بنسبة 1,36 في المائة ،
الحزب الاشتراكي : مقعدان - بنسبة 0,68 في المائة ،
حزب الإتحاد المغربي للديمقراطية : مقعدان - بنسبة 0,68 في المائة ،
حزب قوات المواطنة : مقعد واحد - بنسبة 0,34 في المائة ،
حزب رابطة الحريات : مقعد واحد - بنسبة 0,34 في المائة ،
حزب مبادرة المواطنة والتنمية : مقعد واحد بنسبة 0,34 في المائة ،
حزب النهضة والفضيلة : مقعد واحد - بنسبة 0,34 في المائة ،
اللامنتمين : 5 مقاعد - بنسبة 1,69 في المائة .

¹¹ - جاءت موزعة على الأحزاب التالية :

اللائحة المقدمة باسم حزب العدالة والتنمية: 6 مقاعد ،
اللائحة المقدمة باسم حزب الاستقلال: 6 مقاعد ،
اللائحة المقدمة باسم حزب التجمع الوطني للأحرار: 5 مقاعد ،
اللائحة المقدمة باسم حزب الحركة الشعبية: 5 مقاعد ،
اللائحة المقدمة باسم الإتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية: 5 مقاعد ،
اللائحة المقدمة باسم حزب التقدم و الاشتراكية: 3 مقاعد .

¹² - جاءت موزعة على الأحزاب التالية :

- مقعد واحد لحزب الاستقلال ،
- مقعد واحد للحركة الشعبية ، ...

حصول المرأة على 38 مقعدا في البرلمان المغربي بمجلسيه (مجلس النواب ومجلس المستشارين).

وهذه النتيجة تدعو إلى التفاؤل لارتفاع نسبة مشاركة المرأة في البرلمان ب 38 مقعدا.

والملاحظ في هذا المجال أن المقاعد المستحقة للمرأة في إطار الانتخاب المباشر، والانتخاب غير المباشر هي ثمانية (8) مقاعد فقط، أما الثلاثون (30) مقعدا الأخرى فكانت عن طريق اللائحة، وهي طريقة لا تخلو من تعليقات في التمثيلية البرلمانية للمرأة، ولكن قبولها كان اضطراريا أي بهدف ترسيخ فكرة تمثيلية المرأة في المجال التشريعي ومنحها فرصة القيام بهذا العمل لتدعيم الثقة بها مستقبلا.

وبصفة عامة، فإن تغيير التوجه السياسي كان له الأثر البالغ في تغيير وضعية المرأة نحو المسار الإيجابي لحقوقها والتزاماتها.

ثم جاءت الانتخابات الأخيرة لمجلس النواب في تاريخ 7 شتنبر 2007 ، فأسفرت على النتائج التالية :

عدد الأحزاب (المتقدمة للانتخابات) : 33 حزبا ،

عدد المقاعد (المتبارى بشأنها) : 325 مقعدا (منها 295 مقعدا ¹⁰ عن طريق اللوائح بالدوائر الانتخابية + 30 مقعدا مخصصة لللائحة الوطنية)،

⁹- موزعة على الشكل التالي :

- امرأة واحدة عن الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية، امرأة (1) عن الاتحاد المغربي للشغل، وامرأة (1) عن الاتحاد العام للشغالين.

¹⁰- جاءت موزعة على الأحزاب التالية :

حزب الاستقلال : 46 مقعدا- بنسبة 15,59 في المائة ،

حزب العدالة والتنمية : 40 مقعدا - بنسبة 13,56 في المائة ،

حزب الحركة الشعبية : 36 مقعدا - بنسبة 12,20 في المائة ،

حزب التجمع الوطني للأحرار : 34 مقعدا - بنسبة 11,53 في المائة ،

حزب الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية : 33 مقعدا - بنسبة 11,53 في المائة ،

حزب الإتحاد الدستوري : 27 مقعدا - بنسبة 9,15 في المائة ،

حزب التقدم والاشتراكية : 14 مقعدا - بنسبة 4,75 في المائة ،... \... \...

وتظل للمرأة كذلك، الصلاحية في الترشيح للانتخابات المباشرة لمجلس النواب (من غير سلوك طريق اللائحة الوطنية النسائية، إذا رغبت في ذلك).

فجاءت انتخابات مجلس النواب بتاريخ 27 شتنبر 2002، تقدم لها :

- 26 حزبا سياسيا؛

- عدد المقاعد المتبارى بشأنها : 325 مقعدا (منها 30 مقعدا مخصصة للائحة الوطنية)؛

- عدد الناخبين : 13.884.467 مليون (نسبة المشاركة 51,61%)؛

- عدد المترشحين : 5865 (منها 1774 لائحة + الانتخاب الفردي / فكانت مشاركة المرأة ب 266 أي بنسبة 4,53%)؛

- عدد الفائزات : 35 نائبة (30 نائبة عن طريق اللائحة الوطنية⁷، و 5 نائبات عن طريق الانتخاب المباشر⁸) ، وذلك بنسبة 10,77% .

ويضاف إلى هذا العدد ثلاثة (3)⁹ مقاعد للنساء حصلن عليها عن طريق الانتخاب غير المباشر بمجلس المستشارين (من أصل 270 مقعدا) لتصبح النتيجة هي

⁷- موزعة بين الأحزاب على الشكل التالي : أنظر الموقع الإلكتروني

www.maroccarrefour.com التالي

- 5 نساء عن الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية.

- 4 نساء عن حزب الاستقلال.

- 4 نساء عن العدالة والتنمية.

- 4 نساء عن التجمع الوطني للأحرار.

- امرأتان (2) عن الحركة الشعبية.

- امرأتان (2) عن الحركة الوطنية الشعبية.

- امرأتان (2) عن الاتحاد الدستوري

- امرأتان (2) عن الحزب الوطني الديمقراطي

- امرأتان (2) عن جبهة القوى الديمقراطية

- امرأتان (2) عن حزب التقدم والاشتراكية

- امرأة واحدة عن الاتحاد الديمقراطي.

⁸- موزعة على الشكل التالي :

- امرأتان (2) عن حزب الاستقلال.

- امرأتان (2) عن حزب العدالة والتنمية.

- امرأة واحدة عن الحركة الوطنية الشعبية.

رغم التشكيلات البرلمانية المغربية عبر التاريخ السياسي المغربي، منذ سنة 1963 (أول انتخابات تشريعية) إلى سنة 1997³، فإن المرأة لم تتمكن من الدخول إلى البرلمان إلا سنة 1993 بمقعدين⁴ (من أصل 333 مقعدا)، وبمقعدين⁵، كذلك في انتخابات سنة 1997 (من أصل 325 مقعدا).

وخوفا من استمرار تدني تمثيلية المرأة في البرلمان، قام جلالة الملك بإصدار توجيهاته السامية، بالعمل على تغيير وضعية المرأة المغربية تغييرا إيجابيا، والمساهمة الفعلية في تغيير النظرة الدونية لها، ومنحها فرص أكثر - مما سبق - في تحمل المسؤولية السياسية، فتم على إثر ذلك صدور عدة قوانين جديدة وتعديل وتتميم أخرى ولا سيما في المجال الانتخابي⁶.

ومن أهم التعديلات التي جاءت بها تلك القوانين والمراسيم التطبيقية في مجال الانتخابات التشريعية بشأن المرأة "تحديد 30 مقعدا من مقاعد مجلس النواب للائحة الوطنية التي تخصصها الأحزاب لنسائها"، عن طريق لوائحها الوطنية وذلك بنسبة 10% من المقاعد الفائزة بها الحزب في مجلس النواب.

وتتم الاستفادة منها تبعا لعدد المقاعد التي يحصل عليها كل حزب في مجلس النواب، بمعنى أنه في حالة حصول الحزب على عشر (10) من مقاعد مجلس النواب، فإنه يضاف إليها مقعد واحد من اللائحة الوطنية النسائية حسب الترتيب الاستحقاق، ويستفيد الحزب من مقعدين من اللائحة الوطنية في حالة حصوله على 20 مقعدا من الانتخابات المباشرة التشريعية... إلخ، مع مراعاة مقتضيات العتبة المنصوص عليها في القانون الانتخابي، ووفق التعديلات الملحقة به.

الدستوري في شهر ماي سنة 1980 وفي الدستور المراجع لسنة 1992 (ف.43).

* مجلس المستشارين : 9 سنوات ، مع تجديد ثلث أعضائه كل ثلاث سنوات .

- 3- باستثناء انتخابات سنة 2002 وانتخابات سنة 2007 - موضوع هذه الدراسة - / وللعلم فقد تم تشكيل ثمانية (8) برلمانات في المغرب منذ الإستقلال إلى اليوم - أي لتاريخ كتابة هذه المقالة - وذلك للسنوات التالية : [1963، 1970، 1977، 1984، 1993، 1997، 2002، 2007] .
- 4- مقعد واحد للاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية، ومقعد واحد لحزب الاستقلال.
- 5- لصالح الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية.
- 6- سواء تعلق الوضع بالانتخابات التشريعية أو الانتخابات المحلية.

على السواء، كما نصبت المادة ذاتها على حق كل من الجنسين في أن يكون ناخبا إذا كان بالغاً سن الرشد ومتمتعاً بحقوقه المدنية والسياسية.

انطلاقاً من هذا الحق الدستوري ومن القوانين والمراسيم المنظمة لهذا الحق في تشكيل وانتخاب المجالس التشريعية والمحلية، شاركت النساء في كل الاستحقاقات الانتخابية التي شهدتها المغرب، وذلك منذ صدور أول قانون منظم للانتخابات البلدية والقروية سنة 1959 إلى مرحلتنا الحالية التي ارتفعت فيها نسبة المشاركة لأسباب ودواعي متعددة ومتنوعة.

وبما أن هذا التطور التاريخي صدرت بشأنه دراسات مستفيضة، سأقتصر على الاستحقاقات الانتخابية الأخيرة المتعلقة بتشكيل كل من البرلمان والمجالس المحلية، وذلك كالاتي بيانه :

1- الحصيلة الانتخابية للنساء في تشكيل البرلمان²:

- الدستور الصادر في 31 يوليوز 1970؛
- الدستور الصادر في 10 مارس 1972؛
- الدستور المراجع الصادر في 9 أكتوبر 1992.
- ²- وفيما يلي بيان بكيفية تكوين البرلمان المغربي، وعدد أعضائه، وطريقة اقتراعه، ومدة نيابته.
- تكوينه : يتكون من مجلسين : مجلس النواب ومجلس المستشارين على غرار دستور سنة 1962، أما الدساتير المغربية الأخرى فقد اقتصر على مجلس برلماني وحيد (مجلس النواب).
- عدد أعضائه :
- * مجلس النواب : 325 عضواً .
- * مجلس المستشارين : 270 عضواً.
- طريقة الاقتراع :
- * مجلس النواب : الاقتراع العام المباشر / عن طريق اللانحة وبالأغلبية النسبية في دورة واحدة.
- * مجلس المستشارين : الانتخاب غير المباشر / عن طريق اللانحة وبالأغلبية النسبية في دورة واحدة ويتمثليات مختلفة.
- المدة النيابية :
- * مجلس النواب : 5 سنوات.
- كانت هذه المدة 4 سنوات في دستور سنة 1962 (في فصله 44)، ثم ارتفعت إلى 6 سنوات في دستور سنة 1970 (ف.43)، ثم انخفضت إلى 4 سنوات في دستور سنة 1972 (ف.44)، ثم ارتفعت إلى 6 سنوات بمقتضى التعديل...).

هذا ما سأحاول الإجابة عنه، من خلال التجربة المغربية في هذا المجال عن طريق هذه المساهمة التي تحمل العنوان التالي : "الوضعية السياسية للنساء في مجتمع مغربي متغير".

ولقد استعملت مصطلح متغير وليس متطور، لأبين أن التغيير الذي حصل في المنظومة العالمية قد انعكس على الأوضاع الداخلية للدول بما في ذلك المغرب، إيجابا في جوانب معينة منها وسلبا في جوانب أخرى.

وفي هذا الإطار، فإن المغرب شأنه شأن الكثير من الدول العربية، عرف قفزة نوعية في مجال التغيير الديمقراطي، ولاسيما بعد اعتلاء جلالة الملك محمد السادس العرش في يوليو 1999، بحيث كان من نتائج ذلك التغيير توسيع حقوق المرأة في الكثير من المجالات وفي مختلف القطاعات لتحقيق أدوارها التنموية المنشودة، إلا أن التطبيق العملي لتلك الحقوق قد اصطدم بمجموعة من العراقيل والصعوبات، لا سيما فيما يتعلق بحقوقها السياسية.

وللزيادة في التوضيح، وسعيا لتحقيق الموضوعية، سأعرض للحصيلة الانتخابية للمرأة المغربية في المجالين : البرلماني والمحلي، لأبين انطلاقا من هذه الحصيلة، مدى تطبيق النصوص المنظمة لها، وتوضيح الصعوبات والإكراهات التي تواجهها مع تقديم اقتراحات وحلول بشأنها، وذلك وفق النقاط الموالية :

- الحصيلة الانتخابية للمرأة المغربية في المجالين : البرلماني والمحلي؛
- دراسة وتحليل تلك الحصيلة؛
- الاقتراحات والبدائل الإيجابية لدعم الحقوق السياسية للمرأة المغربية.

أولا - الحصيلة الانتخابية للمرأة المغربية في المجالين : البرلماني والمحلي

جاءت الحصيلة الانتخابية للمرأة المغربية نتيجة الاعتراف بحقوقها السياسية دستوريا وتشريعيا وتنظيميا : وذلك بمقتضى المادة 8 من الدستور المراجع لسنة 1996¹، التي نصت على المساواة بين الرجل والمرأة في التمتع بالحقوق السياسية

¹ - الصادر في 7 أكتوبر 1996، ولقد سبقته دساتير أخرى، وهي :
- الدستور الصادر في 14 دجنبر 1962 (وهو أول دستور مغربي)؛ ...\...

الوضعية السياسية للنساء في مجتمع مغربي متغير

ملیكة الصروخ (*)

مقدمة:

من أهم التغييرات المجتمعية، انتقال عصرنا الحالي من الألفية الثانية إلى الألفية الثالثة التي أفضت إلى تطبيق سياسة العولمة المضعفة لدور الدولة لحساب المنظومة العالمية التي تتحكم فيها رؤوس الأموال الضخمة، بحيث أصبح الاقتصاد الأداة الأساسية والفعالة للتحكم في المسار أو التوجه العالمي، وذلك على جميع المستويات وفي مختلف المجالات.

الأمر الذي أدى إلى تقوية الصراعات والمنافسات بين الدول والأفراد من أجل إشباع الغريزة المادية التي لا تعرف حدودا على حساب النزاعات الفكرية والروحية، وأضحت المجتمعات على اختلاف أنواعها تعاني من أزمات مختلفة، أزمات فكرية وروحية في المجتمعات المتقدمة وأزمات اقتصادية واجتماعية وسياسية وفكرية في المجتمعات الأخرى.

وللتقارب بين الحضارات والتعاون والتكامل بين الدول، ومن أجل مجتمع دولي أكثر تنظيما وسلاما وأمنا، تقتضي الضرورة تدعيم الحوار بين الثقافات الثلاث، والعمل على تحقيق البرامج التنموية بين الشمال والجنوب، وترسيخ قواعد الديمقراطية وحقوق الإنسان (كما هو متعارف عليها دوليا) ولاسيما في الدول النامية ودول العالم الثالث.

فالتساؤل المطروح في هذا المجال، يتجلى في : هل المرأة - في خضم هذا الصراع القوي والمنافسة الشرسة- استطاعت إثبات ذاتها في المشاركة السياسية؟ وهل استطاعت كذلك الحصول على مناصب اتخاذ القرار للمساهمة في تدبير الشأن العام؟

* أستاذة باحثة بكلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية، جامعة محمد الخامس ، أكادال- الرباط.



- عبد الرحيم برادة: شروط المحاكمة العادلة. مداخلة مقدمة لأشغال اليوم الدراسي حول مدونة المسطرة الجنائية الذي نظمه مجلس النواب بتاريخ 29 مارس 2002. منشورات مجلس النواب العدد 14.
- شادية التومي : المحاكمة العادلة والاعتقال الاحتياطي. أشغال اليوم الدراسي حول مدونة المسطرة الجنائية 29 مارس 2002 – منشورات مجلس النواب العدد 14.
- عبد السلام بنحدو : مقترحات انتقادية لقرينة البراءة. دراسات تكريما للأستاذ محمد جلال السعيد - الجزء III. كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية الرباط أكدال 2007.
- قانون المسطرة الجنائية رقم 01-22 والصادر بتاريخ 3 أكتوبر 2002.
- المملكة المغربية -المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان- التقرير السنوي عن حالة حقوق الإنسان بالمغرب 2003.
- Marcel Kabundi : Le droit des prisonniers canadiens à un procès disciplinaire juste et équitable (Mai 2006). Champ pénal / Penal Field. Vol II, 2006

النيابة العامة التماس قيام قاضي التحقيق " بأى إجراء ضروري للحفاظ على الأمن وخاصة وضع المتهم رهن إشارة العدالة".

ولا يخفى على أحد العلاقة بين النيابة العامة وقاضي التحقيق الذي يعتبر ضابطا للشرطة القضائية ويخضع بالتالي لإشرافها عليه، ويتجلى ذلك في توجيهه في أعماله. كما يحق للنيابة العامة بسعي من المطالب بالحق المدني أو المتهم تقديم ملتمس معلل للغرفة الجنحية بمحكمة الاستئناف يرمي إلى سحب القضية من قاضي التحقيق وإحالتها إلى آخر. م 91 من ق.م.ج.

إذا كانت قرينة البراءة هي الضمانة الأساسية للمحاكمة العادلة، فيبدو أن المشرع المغربي تهاون في مواكبة هذا المبدأ بتدابير فعالة ليبقى الاعتقال الاحتياطي تدبيراً استثنائياً فعلاً. فهو من جهة لم يلزم القاضي بتعليل أمره بالاعتقال، ومن جهة أخرى لم يمكن المتهم من استئناف هذا الأمر وهو خرق لحقوق الدفاع.

إذا كانت المحاكمة القضائية العادلة لم ترق بعد إلى المستوى المطلوب في أغلب الدول العربية، هل يمكن أن نسمح لأنفسنا بالتطلع إلى محاكمة عادلة من نوع آخر؟

وأقصد هنا ما سماه بعض الفقه الكندي بالمحاكمة التأديبية النزيهة والعادلة، ويتعلق الأمر في هذه الأخيرة بمحاكمة السجناء بعيداً عن أنظار ومسامع القضاء. والحال أن العقوبات التأديبية أصبحت اليوم تزحف شيئاً فشيئاً نحو العقوبات الجنائية وهو ما يسمى بـ « Pénalisation progressive du droit disciplinaire » مما يدفعنا إلى طرح السؤال التالي : هل يا ترى نستطيع أن ننقل ضمانات المحاكمة العادلة لزرعها داخل السجون وتطبيقها على الأشخاص المحكوم عليهم بعقوبات سالبة للحرية لأنهم يحتفظون بكل حقوق المواطنة إلا ما تعارض وسلب الحرية ؟ ■

المراجع :

- الحبيب بيهي : - شرح قانون المسطرة الجنائية الجديد الجزء الأول البحث في الجرائم والنثبت منها، البحث التمهيدي، التحقيق الإعدادي، الإثبات الجنائي
- سلسلة - مؤلفات وأعمال جامعية- منشورات المجلة المغربية للإدارة المحلية والتنمية- العدد 56 - الطبعة الأولى 2004.

الحراسة لا يترتب عنه البطلان ولو بلغت مدته سنة¹. وفي قرار آخر صرح نفس المجلس بأن مدة الحراسة يجب أن لا تتعدى المدة المسموح بها قانونا¹.

مع العلم أن المشرع يعاقب على الاعتقال التحكيمي في الفصل 225 من القانون الجنائي، كما ينص المشرع على ترتيب البطلان على كل خرق للإجراءات التي يأمر بها القانون (المادة 751 من قانون المسطرة الجنائية).

وبخصوص الاعتقال الاحتياطي: وهو تدبير من أخطر القرارات التي يتخذها قاضي التحقيق بعد قرار الاتهام وهو يشكل أقوى مساس بالحرية وأكثرها تعارضا مع قرينة البراءة وحقوق الدفاع لأن المتهم يساق إلى إحدى المؤسسات السجنية التابعة لإدارة السجون. وكان الأمر يتعلق بعقوبة سابقة لأوانها وصادرة عن جهة غير مختصة.

هذا الإجراء يملك فيه قاضي التحقيق سلطة تقديرية مطلقة حيث لم يشترط القانون في الأمر بالاعتقال أن يكون معللا بأسباب، إلا في حالة التمديد.

ومن جهة أخرى فهو يطرح مشكل التوازن بين مصلحة المجتمع والحق في الحرية الفردية.

الشرط الوحيد الذي تطلبه القانون في هذا الإجراء هو احترام مدة الاعتقال حيث ينتهي بقوة القانون إذا لم يتخذ قاضي التحقيق في القضية المعروضة أمرا خلال مدة الاعتقال (المادتين 176 و 177 من ق.م.ج.م) ورغم تبني المشرع المغربي لنظامي الإفراج المؤقت والمراقبة القضائية، إلا أنه لوحظ في الممارسة عدم اللجوء إليهما.

وحرصا على معاملة المعتقلين احتياطيا معاملة تتلاءم مع وضعهم فقد أوكل المشرع المغربي لبعض الجهات والمؤسسات مهمة الإشراف على كيفية تنفيذ الاعتقال الاحتياطي نذكر منها رئيس الغرفة الجنحية (م 249 من ق.م.ج.) قاضي تنفيذ العقوبة حسب المادة 596 من نفس القانون، لجنة مراقبة السجون المنصوص عليها في المواد 620 و 621 من ق.م.ج.

لكن رغم هذا الحماس الواضح من طرف المشرع نحو الاهتمام بشريعة الاعتقال إلا أنه بالمقابل أفرط في بعض الحالات في تكريس الهاجس الأمني على حساب الحرية وهو ما يستفاد من تحليل المادة 89 من ق.م.ج التي نصت على إمكانية

- أن يكون الوضع تحت الحراسة مما تتطلبه حاجيات البحث (م.ق.م.ج. 66) والمادة 80 من نفس القانون.

- احترام مدة الوضع تحت الحراسة. وهي في الأحوال العادية 48 ساعة يمكن تمديدها ب 24 ساعة شريطة الحصول على إذن مكتوب من النيابة العامة.

أما في جرائم المس بأمن الدولة الداخلي أو الخارجي فمدتها هي 96 ساعة قابلة للتجديد مرة واحدة لنفس المدة بإذن من النيابة العامة.

وبخصوص الجرائم الإرهابية فمدة الوضع تحت الحراسة هي 96 ساعة قابلة للتجديد مرتين بنفس المدة بإذن مكتوب من النيابة العامة (المادة 66 من ق. م. ج.).

- احترام بعض الشكليات الخاصة بالوضع تحت الحراسة وتوفير بعض الضمانات القانونية، وذلك كله في سبيل مواجهة أي تعسف محتمل متمثل في الاعتقال التحكيمي .

من ضمن هذه الشكليات:

- الاتصال بمحام ابتداء من الساعة الأولى من فترة التمديد بترخيص من النيابة العامة ولمدة لا تتجاوز 30 دقيقة.

يمكن لممثل النيابة العامة تأخير هذا الاتصال بناء على طلب من ضابط الشرطة القضائية لمدة لا تتجاوز 48 ساعة بإشعار النيابة فقط كلما تعلق الأمر بجريمة إرهابية.

- مسك سجل مرقم ومذيل بتوقيع وكيل الملك تقييد فيه كل المعلومات عن الموضوع تحت الحراسة الذي ينبغي أن يوقع على السجل وإن لم يستطع أو رفض يشار إلى ذلك في السجل.

بالإضافة إلى عدد من الإجراءات الأخرى.

أما جزاء الإخلال بهذه الأحكام فلم يتعرض المشرع المغربي لها مما أثار حفيظة كل من الفقه والمهتمين.

وبالرجوع إلى بعض اجتهادات المجلس الأعلى نجدها ظلت متذبذبة بشأن الجزاء المقرر للإخلال بالوضع تحت الحراسة بحيث قضى بكون الوضع تحت

إثبات الجريمة وإسنادها إليه. وهذا راجع إلى كون افتراض البراءة مبدأ عام يتجاوز حدود القرينة المحدودة يكون على القاضي الالتزام به إلى حين صدور حكم ثاني في القضية.

ومن نتائج هذا المبدأ أن يفسر الشك لمصلحة المتهم لأن المنطق يقتضي أن تكون البراءة لفائدة الشك.

هذه القرينة ملازمة للمتهم خلال كافة المراحل، وبالتالي فلا سبيل لإزالتها إلا عن طريق حكم حائز لقوة الأمر المقضي به المبني على الجزم واليقين.

هذا المبدأ يعتبر مظهرا من مظاهر الحرية وضمانا لاحترام حقوق الإنسان.

وقد استهل المشرع المغربي مقتضيات قانون المسطرة الجنائية بالنص صراحة عليه "كل متهم أو مشتبه بارتكاب جريمة يعتبر بريئا إلى أن تثبت إدانته قانونا بمقرر مكتسب لقوة الشيء المقضي به بناء على محاكمة عادلة تتوفر فيها كل الضمانات الأساسية".

لكن هذه الضمانات تهتز باستثناء يرد على تحمل الاتهام لعبئ الإثبات. وهذا ما يقع بالنسبة لحجية المحاضر المحررة في شأن الجرح والمخالفات والتي يبقى على المتهم إثبات عكسها (م 290 من قانون المسطرة الجنائية) بكافة وسائل الإثبات ما عدا تلك التي لا يمكن الطعن فيها إلا بدعوى الزور (مثالها المحاضر المنجزة من طرف موظفي إدارة الجمارك).

أكثر من ذلك هناك من الفقه من يرى أن قرينة البراءة تنهوى في بعض الحالات التي يلجأ فيها المشرع إلى تجريم بعض الأفعال ولو لم ينتج عنها أي تخريب أو ضرر كما هو الشأن في المؤامرة المنصوص عليها في الفصل 175 من القانون الجنائي المغربي التي تشكل جريمة افتراضية يصعب تحديد ركنها المادي الذي لا يتطابق والسلوك النموذجي لهذا الركن.

من النتائج المترتبة أيضا عن هذه الضمانة الحق في الحرية الذي يقتضي احترام استثنائية الوضع تحت الحراسة النظرية وكذا الاعتقال الاحتياطي للذات يجوز اللجوء إليهما بهدف حماية حياة المتهم أو خشية استغلال حرته للضغط على الشهود أو تبديد الأدلة، أو خشية فراره من يد العدالة. والوضع تحت الحراسة النظرية يخضع للشروط التالية:

- أن يتعلق البحث بجناية أو جنحة معاقبة بالحبس (م 70 من ق.م.ج)

- قاعدة التواجهية أو المواجهة التي تفرض حضور الشرطة والخبراء أمام هيئات التحقيق والحكم للرد على أسئلة القضاة أو الأطراف .

- قاعدة البث في أجل معقول لارتباط حقوق الأفراد بهذا الأجل.

هذه القاعدة وجب تكريسها بنص قانوني يلزم قاضي التحقيق بأجل محدد لإجراء التحقيق حسب الحالات جناحة أو جنائية. كما يلزم قاضي الحكم أيضا بالبث في أجل معين، ونفس الشيء ينطبق على المجلس الأعلى الذي ينبغي أن يقيد بأجل معقول لإصدار قرار النقض.

قرار اتخاذ العقوبة ينبغي أن يحاط بالجدية التامة فيطلب الإجماع كلما تعلق الأمر بعقوبات قصوى كالإعدام والسجن المؤبد، وأغلبية خاصة بالنسبة للعقوبات المتوسطة وأغلبية نسبية بالنسبة للعقوبات الدنيا. وعليه وجب إعادة النظر في حرية القاضي في تفريد الجزاء، وضرورة إخضاعه لمراقبة المجلس الأعلى.

الالتزام بمبدأ حرية الإثبات في المادة الجنائية والذي يقوم على حرية الاقتناع، لأن في تقييد ضمير القاضي مجافاة للعدل والعقل وعليه فإذا تعذر إثبات الفعل المنسوب للشخص تعين الحكم ببراءته.

وتنص المادة 286 من ق.م.ج.م على هذا المقتضى، مع إلزام القاضي بتبرير اقتناعه وتعليل حكمه.

الالتزام باحترام حقوق الدفاع وهو ما يتطلب :

* إلزامية اتخاذ محامي سواء عينه المعني بالأمر أو تم تعيينه في إطار المساعدة القضائية التي ينبغي توفيرها خاصة في الأحوال التي يهدد فيها المعني بعقوبة سالبة للحرية.

* تمكين المتهم من ملفه بأكمله وذلك بالمجان.

* تمكين المتهم من الاتصال بمحاميه وجعل الزيارة حقا لا يحتاج إلى رخصة.

* تحديد آجال معقولة لتمكين المحامي من تهييء دفاعه.

(III) أما الضمانات فهي عديدة يمكن التركيز على أقواها وهي:

- قرينة البراءة: فالمتهم بريء بقوة القانون لأن الأصل هو البراءة التي لا تزول إلا بدليل قاطع على نسبة الجريمة إلى المتهم. وبالتالي فالالتهام هو من يتحمل عبء

وهذه المسألة حاول المشرع المغربي التخلص منها وذلك بإلغائه في خطوة أولى محكمة العدل الخاصة².

من جهة أخرى تقتضي المساواة ضرورة الاستغناء عن مساطر الامتياز المخصصة لبعض فئات المواطنين (البرلمانيين - القضاة- الشرطة القضائية....) ما عدا بالطبع المساطر الخاصة بالأحداث نظرا لطبيعة هذه الفئة.

- ضرورة إخضاع مرحلتي التحقيق والمحاكمة لمبدأ النفاذي على درجتين. بالنسبة للتحقيق، فقد تم إحداث مؤسسة قاضي التحقيق لدى المحاكم الابتدائية، وهو ما يستنتج من المادة 52 من قانون المسطرة الجنائية الجديد.

- ضرورة إخضاع الشرطة القضائية لوصاية القضاء لتصبح مرحلة البحث التمهيدي خاضعة لضمانات قضائية تصون حريات الأفراد من كافة الانزلاقات.

- أما الفاعلون في الحقل القضائي سواء منهم القضاة أو المساعدون القضائيون أو المحامون أو ضباط الشرطة القضائية، فإن مردود يتهم تتوقف على مستوى تكوينهم وتدعيم هيأتهم بفاعلين من نوع الأطباء النفسانيين، علماء الاجتماع وغيرهم ممن يكون حضورهم أو مساعدتهم ضرورية للإثبات.

ب- أما الشروط المتعلقة بالجانب الإجرائي: فكثيرة يمكن التطرق فقط لأهمها. وتتطلب من ضرورة احترام مجموعة من القواعد الشكلية الأساسية لبناء الحكم.

- سلطة الملاءمة الممنوحة للنيابة العامة احتكار للمتابعة قد يعطل حقوق المتضرر في بعض الحالات أو يتجاوز رغبته في التخلي عن حقه. لذا يكون من الأنسب وضع معايير تنقيد بها هذه السلطة قبل اتخاذ القرار.

- قاعدة العلنية: فالسرية ينبغي أن تبقى استثناء لا يتم اللجوء إليه إلا بمقتضى مقرر معلل. إلا أن الواقع ينص على العكس لأن إجراءات البحث التمهيدي والتحقيق الإعدادي تطبعها السرية والتكتم، ولا تظهر العلنية إلا أثناء الحكم.

² قانون رقم 79.03 المتعلق بتغيير وتنظيم مجموعة القانون الجنائي وبإلغاء المحكمة الخاصة للعدل الصادر بتنفيذه ظهير شريف رقم 1.04.129 بتاريخ 29 رجب 1425 (15 شتنبر 2004) الجريدة الرسمية عدد 5248 بتاريخ فاتح شعبان 1425 (16 شتنبر 2004) ص. 3372.

أما المادة 11 من نفس الإعلان فتقتضي أن كل شخص متهم في فعل إجرامي يعتبر بريئا إلى أن تثبت إدانته قانونا في محاكمة عمومية متوفرة على كافة الضمانات الضرورية للدفاع عن نفسه.

قد يتبادر إلى الذهن لأول وهلة أن تعريف المحاكمة العادلة أمر هين لأن المحاكمة هي تلك المرحلة التي يمثل فيها المتهم أمام هيئة الحكم وذلك بعد اجتياز كافة المراحل من متابعة وبحث وتحقيق، لكن الإشكال يكمن في ارتباط المحاكمة بكل المراحل السابقة المؤسسة لها. فالحكم وهو محصلة المحاكمة ينبني بالضرورة على كل الإجراءات التي سبقته، وتلك التي واكبته، وحتى من تلك الإجراءات التي لحقته. وكلها تشكل سلسلة مترابطة الحلقات إذا فقدت إحداها تداعى البناء بأكمله وضاعت العدالة.

لهذا السبب تتجه كل محاولات تعريف المحاكمة العادلة إلى شروط هذه المحاكمة حيث تقاس درجة العدالة فيها بدرجة احترام أو خرق شروطها.

لذلك نقول أن هاجس المحاكمة العادلة ينبغي أن يكون حاضرا في كافة المراحل التي تسبق هذه المحاكمة أو تواكبها أو تعقبها.

فتعريف المحاكمة بتلك المحاكمة التي تحترم حقوق الدفاع يبقى في نظرنا قاصرا لما يتطلبه احترام حقوق الدفاع من شروط و ضمانات قوية يصعب اختزالها في تعريف جامع و مانع. لأن المحاكمة العادلة تدور وجودا و عدما مع هذه الشروط (II) و الضمانات (III).

II شروط المحاكمة العادلة

يمكن التمييز في هذا الصدد بين نوعين من الشروط، الأول ويتعلق بالجانب المؤسساتي، والثاني ويخص الإجراءات.

أ - الشروط المتعلقة بالجانب المؤسساتي: ويمكن حصر أهمها في :

- النظام القضائي: إن المساواة أمام القضاء تقتضي بالضرورة عدم الالتجاء إلى القضاء الاستثنائي الذي يشكل خروجاً على هذا المبدأ لما يترتب عنه من نتائج تمس بالمساطر و الأجال، و درجات التقاضي.

ويعتبر قانون السجون رقم 23-98 الصادر سنة 1999، وقانون المسطرة الجنائية الجديد رقم 01-22 الذي دخل حيز التنفيذ نموذجين لهذا الإصلاح.

وبالنسبة لمبدأ المحاكمة العادلة، فقد أقر قانون المسطرة الجنائية المذكور ولأول مرة في مادته الأولى: " أن كل متهم أو مشتبه فيه بارتكاب جريمة يعتبر بريئاً إلى أن تثبت إدانته قانوناً بمقرر مكتسب لقوة الشيء المقضي به بناء على محاكمة عادلة تتوفر فيها كل الضمانات القانونية."

ولتحليل هذا المفهوم نتوقف عند المحاور التالية:

- محاولة لتعريف المحاكمة العادلة

- شروط المحاكمة العادلة

- ضمانات المحاكمة العادلة.

I - محاولة لتعريف المحاكمة العادلة :

مفهوم المحاكمة العادلة ليس حديث النشأة بل عرف منذ القرن الثالث عشر في ميثاق حقوق الإنسان في إنجلترا الذي نص على ضرورة " تساوي الأسلحة " « Egalité des armes » بين الأطراف، خاصة إذا كان أحد هذه الأطراف هو الدولة التي تقف بثقلها أمام الطرف أو الأطراف الأخرى، وهذا هو الشأن مثلاً في المادتين الإدارية والجنائية وبصفة خاصة هذه الأخيرة التي ينبغي أن يطبعها التوازن بين الأطراف وبالتالي عدم ترجيح كفة الاتهام على الحق في الدفاع.

إن هندسة المحاكمة العادلة تكتسي أهمية قصوى نظراً لما يمكن أن يترتب عنها من مساس بحقوق وحرريات الأفراد، وبالتالي وجب توفير المناخ المناسب لبناء هذه المحاكمة. فما المقصود بالمحاكمة العادلة؟

نقضي المادة 7 من الإعلان العالمي لحقوق الإنسان بأن كل الأفراد متساوون أمام القانون ولهم الحق في الحماية القانونية دون أي تمييز. وتنص المادة 10 منه على أن لكل شخص الحق الكامل في أن تنظر قضيته بنزاهة وعلانية من طرف محكمة مستقلة ومحيدة تقرر في حقوقه والتزاماته أو في شرعية الاتهام الموجه إليه.

والمغرب كعضو في المنتظم الدولي كان ولا زال حريصا على أن يأخذ مفهوم حقوق الإنسان بعده المتعارف عليه عالميا وذلك بتعزيز الضمانات الدستورية، والسهر على تطوير التشريعات وإحداث الآليات الكفيلة بتأمين الحقوق والرقي بها.

فمنذ أول دستور للمملكة سنة 1962 وورشة الدعائم الأساسية لصيانة حقوق وحرريات المواطنين وضمنان ممارستها مفتوحة تتقوى بانسجامها وملاءمتها مع المرجعية الدولية لحماية حقوق الإنسان باعتبارها رافعة قوية للتنمية في كافة المجالات. وقد تكرر هذا التوجه في دستوري 1992 و 1996 .

وقد صادق المغرب أو انضم إلى جل الاتفاقيات الدولية المتعلقة بحقوق الإنسان، منها الإعلان العالمي لحقوق الإنسان، العهد الدولي للحقوق المدنية والسياسية والعهد الدولي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية والثقافية، والاتفاقية الدولية لمناهضة التعذيب وغيره من ضروب المعاملات أو العقوبات القاسية اللا إنسانية أو المهينة وغيرها....

وقد تم تقديم التقارير تنفيذيا لما تقضي به هذه المواثيق وتمت مناقشتها أمام لجان المراقبة المختصة.

وعليه يبدو أن مبدأ سمو الاتفاقيات الدولية المصادق عليها من طرف بلادنا على القانون الداخلي أصبح يأخذ مكانته الطبيعية نظرا للنص عليه صراحة في بعض القوانين نذكر منها المادة 713 من قانون المسطرة الجنائية الجديد¹ التي تقضي في فقرتها الأولى: " تكون الأولوية للاتفاقيات الدولية على القوانين الوطنية فيما يخص التعاون القضائي مع الدول الأجنبية.. "

هذه المعطيات دليل واضح على انخراط المغرب بشكل واضح، قوي منظم ووازن في تأسيس وتوطيد دعائم الديمقراطية.

وقد شهد العقد الأخير من الألفية المنصرمة صدور مجموعة من النصوص تحمل إصلاحات عميقة ومستجدات قانونية ذات الصلة بحقوق الإنسان.

¹ ظهير شريف رقم 1.02.255 صادر في 25 رجب 1423 (3 أكتوبر 2002) بتنفيذ القانون رقم 22.01 المتعلق بالمسطرة الجنائية، الجريدة الرسمية عدد 5078 بتاريخ 30 يناير 2003 ، ص. 315.

مفهوم المحاكمة العادلة *

لطيفة المهدي **

لن أتناول الموضوع بالتركيز على مرحلة معينة، ولكن سأحاول مقارنة المحاكمة العادلة بصفة عامة بالوقوف على ما اعتقده أساسيا من الشروط والضمانات التي لا يستقيم هذا المبدأ بدونها، ومدى استجابة المشرع المغربي للقواعد الدولية في هذا الصدد.

من المعايير الدولية لقياس مكانة ومصداقية دولة الحق مبدأ المحاكمة العادلة المرتبط بالضرورة ببناء نظام ديمقراطي لا يمكن تحقيقه إلا في دولة ملتزمة باحترام حقوق الإنسان.

إن صيرورة التطور الحقوقي في بلد ما تجاه حماية حقوق الإنسان والنهوض بها تقتضي بالضرورة تأهيل النظام القضائي بتوفير ظروف ومتطلبات الحق في النفاذ وفي المحاكمة العادلة انسجاما مع المتطلبات الأساسية لحقوق الإنسان المضمنة في المواثيق الدولية.

ففي إطار المرجعية الدولية لحقوق الإنسان يحتل الحق في المحاكمة العادلة مكانة مرموقة (المواد 7-10-11 من الإعلان العالمي لحقوق الإنسان، المادة 14 من الميثاق الدولي للحقوق المدنية والسياسية). وعلى الصعيد الإقليمي فقد أقرته المادة 6 من الاتفاقية الأوروبية لحقوق الإنسان. وتناوله الميثاق العربي لحقوق الإنسان.

* مداخلة مقدمة للمناظرة المنعقدة بتونس أيام 8-9-10 مارس 2007 حول العدالة الجنائية: أي تطور؟

** أستاذة باحثة بكلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية، جامعة محمد الخامس - أكادال- الرباط.

- 135 مستقبل دور الدولة في الجزائر عبد الرحمان مبتول
- 147 مفهوم البراديغم عند طوماس كوهن حسن رئيس
- مشاكل الفلاحة الصناعية بالغابون: لا غابرييل زومو ويبي
- 179 فعالية الدعم

الفهرس

باللغة العربية

دراسات وأبحاث

- 7 مفهوم المحاكمة العادلة
الوضعية السياسية للنساء في مجتمع
مغربي متغير 19

لطيفة المهدي
مليكة الصاروخ

باللغة الفرنسية

دراسات وأبحاث

- تكريم الأستاذ ميشيل موري
7 - كلمة حياة التحرير
- شهادات :
9 - محمد برادة
15 - إدريس العراقي
19 - مصطفى بولوينز
- نص لميشيل موري ينشر لأول
مرة: معدلات التبادل التجاري 21
حول مساهمة المجلس الأعلى للاتصال
السمعي البصري في تشكّل قانون الاتصال
السمعي البصري 31
دبلوماسية المدن: البحث المستمر عن
وضع قانوني 45
مشروع الاستقلال الذاتي للصحراء:
جهوية موسعة أم الاستقلال ؟ 61
العولمة والهجرة الدولية والفقير: وجهة
نظر مغربية 73
العلاقات المغاربية الأوربية على ضوء
سياسة الجوار الأوربية: الوضعية والآفاق. 99

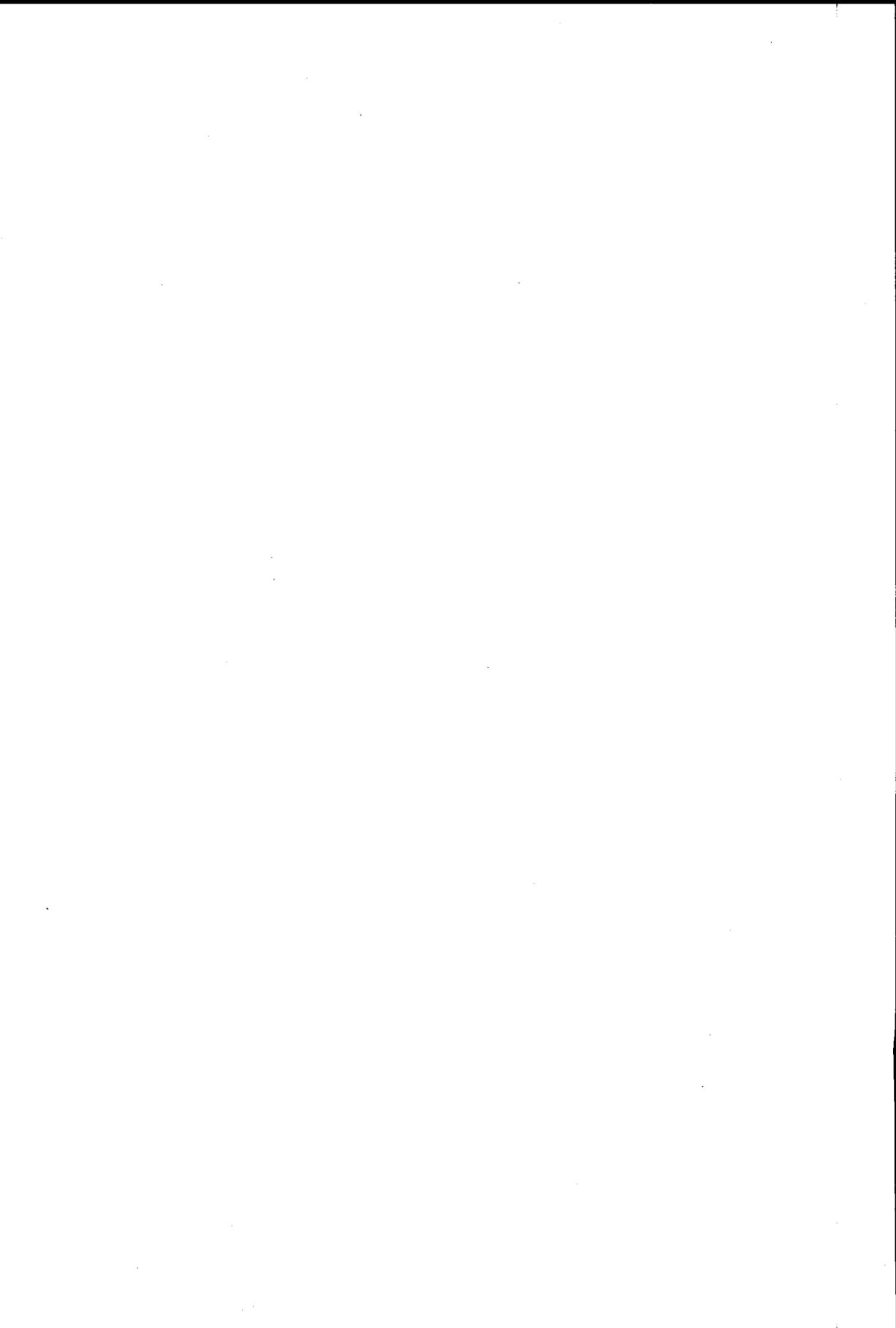
أحمد الغزالي

أحمد بالحمرى

نور الدين جلال

لحسن ولحاج

عبد النبي المرزوقي
و سناء صلحي



المجلة المغربية للقانون والسياسة والاقتصاد
تصدرها كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
- أكسال الرباط -

المدير: الحسن والحاج

لجنة التحرير:

لطيفة المهداثي، فريد الباشا، الحسن رحو، رجاء الناجي، عبد الإلاه العبيدي، محمد مدني، ميلود الوكيللي، عفيفة حكم، مصطفى بولويز، حسن رئيس، محمد عبوش، عبد الرسول الحاضري

كتابة التحرير:

خديجة وزاني شاهدي.

الإدارة والتحرير:

صندوق البريد 721، شارع الأمم المتحدة - أكسال - الرباط.

الاشتراك السنوي (عدان):

المغرب: 140 درهما

الخارج: 140 درهما + مصاريف النقل.

البيع المباشر للطلبة: 30 درهما للعدد.

كيفية الأداء:

تدفع قيمة الاشتراك نقدا أو في حساب الكلية رقم 40220 بالخبزينة العامة للمملكة.

كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية

صندوق البريد رقم 721 - أكسال - الرباط.

إن الآراء المعبر عنها في هذه المجلة هي آراء شخصية لكتابتها

رقم الإيداع القانوني
7/76

إنجاز: الشركة الشرقية – الرباط
بريد إلكتروني: so.orientale@gmail.com

العدد 42
الفصل الثاني من سنة 2008

المجلة المغربية
للقانون
والسياسة
والاقتصاد

المجلة المغربية للقانون
والسياسة والاقتصاد

مجلة تصدرها مرتين في السنة
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية - أكادال الرباط -
www.fsjesr.ac.ma